



HAL
open science

Histoire des oeuvres : le CROUS de Caen 1976-2018 : déclin, renaissance, défis et régionalisation

Maxime Goupil

► **To cite this version:**

Maxime Goupil. Histoire des oeuvres : le CROUS de Caen 1976-2018 : déclin, renaissance, défis et régionalisation. Histoire. 2019. dumas-02477698

HAL Id: dumas-02477698

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02477698>

Submitted on 13 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de Master 2

Juillet 2019

HISTOIRE DES OEUVRÉS

Le CROUS de Caen 1976-2018

Déclin, renaissance, défis et régionalisation



PRESENTE PAR : MAXIME GOUPIL

DIRECTEUR DE RECHERCHE : THOMAS HIPPLER

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

MASTER HISTOIRE PARCOURS HISTOIRE



Année universitaire 2018-2019

HISTOIRE DES OEUVRES : **Le CROUS de Caen 1976-2018** **Déclin, renaissance, défis et régionalisation**

Présenté par Maxime GOUPIL

Sous la direction de Thomas HIPPLER, Professeur des Universités en
Histoire Contemporaine à l'Université de Caen Normandie

Mémoire présenté en Juillet 2019

Mémoire de *Master 2 Histoire* mention *Histoire*

Remerciements

Je tiens à remercier les personnes suivantes, sans qui ce mémoire n'aurait pas vu le jour :

Mme Virginie CATHERINE, Première Directrice Générale du CROUS de Normandie, pour son soutien pendant mes deux années de Master et son intérêt historique, ainsi que sa contribution me permettant de parachever cette histoire du CROUS de Caen.

Mme Laurence TROTIN, Directrice du Pôle de Caen du CROUS de Normandie, pour son aide précieuse lors de la recherche des cartons d'archives disparus, tout comme pour les discussions que nous avons eu et qui fit germer plusieurs idées, son soutien pendant mes années de Master, et enfin pour sa participation à l'appel à témoignages.

Des remerciements collectifs que j'adresse à Mme Corinne LEPERTEL, Directrice de l'analyse de gestion, valorisation et marketing du CROUS de Normandie, et M. Laurent POTIÉ, Agent comptable et chef du service facturier du CROUS de Normandie, pour leur apports d'archives numériques à partir des années 2000 me permettant de traiter l'intégralité de l'histoire du CROUS de Caen.

D'autres remerciements collectifs que j'adresse à Caroline TOURNEUR, Didier SELLIN et Yann CHEVILLER pour leurs participations et leurs apports à mon appel à témoignages.

Je remercie aussi mes collègues de bureau de l'aile du Service Informatique, grâce à qui j'ai pu maintenir une vie sociale au bureau pendant cette dernière année d'études.

M. Thomas HIPPLER, Professeur des Universités en Histoire Contemporaine à l'Université de Caen Normandie, mon directeur de recherche, qui m'aura soutenu une nouvelle fois sur ce projet particulier, pendant toute une année universitaire, et conseillé, afin de produire ce qui devient la clef de voûte de mes études.

Mmes Chloé CORCUFF et Alexia TURPIN, mes amies, mes relectrices, pour avoir contribué à la qualité de cette production.

Avant-Propos

Le présent mémoire que vous allez lire est la suite directe de mon précédent mémoire, produit à l'occasion de mon Master 1 d'Histoire, intitulé *Histoire des Œuvres, Trois tableaux du CROUS de Caen (1955-1975)*. Il est alors tout à fait essentiel de lire mon premier mémoire, car ce nouvel ouvrage entend continuer au point où je me suis arrêté l'année passée. Ce que vous allez lire est donc la seconde partie de l'Histoire du CROUS de Caen, ce service public régional auquel je suis maintenant si attaché. Si mon premier mémoire témoignait par ses sources de la naissance et des premiers pas du jeune service public, ici, nous retracerons sa vie entière et ce, jusqu'à sa fin.

Le CROUS de Caen a bel et bien rejoint définitivement l'histoire, nous avons maintenant une date de création comme une date de fin. Ce Centre Régional aura existé du 16 avril 1955 au 31 décembre 2018, ce qui représente près de 63 années (et quelques mois) d'existence. Mes deux mémoires retracent alors pleinement toutes ces années d'histoire de ce Centre Régional important, et qui a tendance à ne pas faire les choses comme ses homologues régionaux, comme vous pourrez vous en rendre compte au fil de cette lecture. Si l'année dernière je publiais mon premier mémoire sous le patronage du CROUS de Caen, ce nouvel opus, lui, est publié en 2019, soit l'année de naissance du CROUS de Normandie.

Ce nouveau mémoire revêt pour moi plusieurs enjeux au delà des faits évoqués plus hauts. Le premier et le plus important, est de procéder à une correction d'une de mes affirmations écrite l'année dernière. En effet, parlant à propos de la construction de la cité universitaire d'Hérouville-Saint-Clair, j'écrivais que le projet initial portait construction de cinq, puis quinze bâtiments. Cela est faux, et viens d'une mauvaise interprétation de mes sources. Il s'agit en effet d'un projet de trois, puis de cinq bâtiments. Les dix derniers bâtiments complétant le parc immobilier de cette résidence viendront plus tard. Il me tenait à cœur de rédiger cette correction, puisque cette résidence fut la mienne pendant mes six années d'études, tout en faisant aussi honneur à la personne à qui je dois cet éclaircissement, Mme Sandrine LAFOSSE, Directrice de la cité universitaire de Lebisey. Ce genre d'ajout à mes yeux est vital et correspond à ce que je considère comme l'essence même du rôle de l'historien, et qui fait de l'Histoire une aventure collective : nous faisons des erreurs, tout en cherchant à les corriger. C'est ce genre d'éléments et d'ajout qui permet d'apporter de la précision à la discipline historique, et ce qui en fait sa scientificité.

Le second enjeux de cette publication est de doter feu le CROUS de Caen de son histoire complète, alors que se termine mes années d'études. J'espère aussi, par ces deux publications donner

l'envie à d'autres de travailler sur ce thème encore si largement inexploité, en l'Histoire de l'Enseignement Supérieur, surtout sur ses années contemporaines. C'est un thème si peu exploité alors qu'il a tant à offrir, tant on peut en dire sur les spécificités françaises du monde universitaire. L'Histoire des CROUS en est d'ailleurs une preuve. Il y a tellement à écrire, car les CROUS, et le CNOUS, nous ont apporté quelque chose de si précieux : l'accès à l'Enseignement Supérieur pour toute une tranche de la population, dont je fais partie. Sans CROUS et sans aides sociales universitaires, je n'aurais même pas ne serait-ce que pu penser à entrer à l'Université.

Je tiens aussi à répondre à une interrogation à laquelle on peut penser devant le découpage chronologique entre mes deux mémoires, sur la fin d'année 1975 et le début 1976. Initialement, mon idée à la reprise de mes travaux de recherche à la rentrée du Master 2 était d'étudier un second tiers de l'histoire du CROUS de Caen, jusqu'aux années 2000. J'ai finalement prolongé mon étude jusqu'à la fin de l'histoire du CROUS de Caen, car l'idée de n'avoir étudié que deux tiers de l'histoire de ce Centre Régional, tout en abandonnant le derniers tiers m'était insupportable. Je l'ai fait pour un devoir de mémoire, celui qui consiste à garder une trace historique et scientifique de l'existence de ce Centre Régional. Pour reprendre un cas similaire étudié l'année dernière, la Sarthe fit partie de l'Académie de Caen de 1955 jusqu'en 1972, et le CROUS de Caen s'y est implanté. C'est une chose dont aujourd'hui personne ne se souvient, mais que mon premier Mémoire a refait jaillir. Par ces écrits, je veux que l'on se souvienne que les Œuvres Universitaires en Normandie sont nées à Caen, ont donné naissance ensuite au CLOUS puis au CROUS de Rouen, avant de se détacher du Mans et de la Sarthe, pour enfin reformer un CROUS de Normandie uni en 2019.

J'espère que mes deux Mémoires de Maîtrise serviront d'inspiration, mais aussi d'appui à quiconque voudrait travailler sur le sujet, sur les Œuvres et sur le monde universitaire. Que ce soit pour étudier un autre champ historique, un autre champ disciplinaire, apporter des éclaircissements, creuser des aspects que je n'aurai pas abordé, ou bien apporter une autre opinion sur ce que j'ai écrit, il me semble pertinent de donner des clés à nous, universitaires, pour étudier notre propre histoire, notre propre institution.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	p. 3
<i>Avant-Propos</i>	p. 4
<i>Table des matières</i>	p. 6
<i>Introduction</i>	p. 9
<i>Chapitre 1 : Les années 1976 à 1987 : du déclin à l'agonie</i>	p. 15
<i>A-1976-1982 : Le CROUS de Caen au bord de la faillite</i>	p. 15
<i>A-1 : La Restauration plus que jamais en difficulté</i>	p. 15
<i>Des restaurants qui ne sont plus en condition d'accueillir les effectifs étudiants</i>	
<i>La question du prix social des repas</i>	
<i>Le développement spectaculaire des cafétérias</i>	
<i>Quelle qualité pour les repas ? Le scandale du « steak-haché »</i>	
<i>A-2 : Un logement étudiant proche de l'insalubrité</i>	p. 23
<i>Un manque crucial de rénovation</i>	
<i>Un modèle de logement qui vieillit</i>	
<i>La concurrence avec le logement en ville</i>	
<i>A-3 : le CROUS de Caen sur la scène internationale</i>	p. 27
<i>Les liens historiques entre les CROUS et leurs homologues allemands : les Studentenwerke</i>	
<i>Quels autres contacts internationaux ?</i>	
<i>A-4 : Une gestion du CROUS qui atteint ses limites</i>	p. 29
<i>Quelle action sociale pour les étudiants ?</i>	
<i>Un budget à l'agonie</i>	
<i>1982 : l'« Année Noire » pour le CROUS de Caen</i>	
<i>B-1983-1987 : Un redémarrage timoré</i>	p. 35
<i>B-1 : Les efforts apportés en restauration et en logement</i>	p. 35
<i>Une nouvelle offre de restauration</i>	
<i>Le plan de réhabilitation des cités universitaires</i>	
<i>B-2 : Quels effets sur la vie étudiante ?</i>	p. 40
<i>La précarité qui s'enfoncé</i>	
<i>Un FSU à réformer</i>	
<i>Une participation pour les étudiants étrangers</i>	
<i>B-3 : Quel avenir pour les CROUS ?</i>	p. 44
<i>Des contours historiques en mouvement</i>	
<i>Les administrateurs déchirés sur la question de l'avenir des Œuvres</i>	
<i>Chapitre 2 : Les années 1987 à 2001 : la grande remontée</i>	p. 48
<i>A-La loi du 5 mars 1987 : un nouvel espoir</i>	p. 48
<i>A-1 : La réaffirmation de l'utilité des CROUS</i>	p. 49
<i>Quelles évolutions comparées à la loi de 1955 ?</i>	
<i>La transformation du Conseil d'Administration du CROUS</i>	

<i>A-2 : De nouveaux moyens, de nouvelles constructions</i>	p. 53
<i>Un budget qui se rétablit timidement</i>	
<i>La préparation du plan de rénovation des cités universitaires</i>	
<i>La généralisation de la nouvelle offre de restauration : un résultat à la hauteur des enjeux</i>	
<i>A-3 : Quels effets sur l'action du CROUS de Caen ?</i>	p. 57
<i>Un appel d'air bénéfique</i>	
<i>Une nouvelle vague de planification de projets</i>	

B-Les années 1990 à 1995 : de nouveaux investissements : le CROUS contre-attaque p. 60

<i>B-1 : Un nouvel élan d'investissement : le Plan Université Troisième Millénaire (U3M)</i>	p. 61
<i>Quel constat en Restauration ?</i>	
<i>Des vieilles cités qui font peau neuve</i>	
<i>De nouvelles résidences qui sortent de terre</i>	
<i>Une histoire de terrains ...</i>	

<i>B-2 : De nouvelles prérogatives</i>	p. 68
<i>Une mission commune pour la culture</i>	
<i>Les débuts de l'informatisation</i>	
<i>La gestion du Dossier Social Étudiant</i>	

C-De 1995 à 2001 : le retour du CROUS p. 73

<i>C-1 : La contractualisation des CROUS</i>	p. 73
<i>Les projets d'anticipation et de planification de 1996 à 2001</i>	
<i>Le grand projet de transformation du logement étudiant</i>	

<i>C-2 : Le bilan de la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur</i>	p. 77
<i>L'Académie de Caen, une exception dans le phénomène national</i>	
<i>Un nouvel éclatement des sites d'enseignement</i>	
<i>Une présence du CROUS renforcée</i>	

<i>C-3 : Étudiants et personnels, quelle situation à l'orée du troisième millénaire ?</i>	p. 83
<i>Étudiants et représentants, quelle situation, quelle précarité ?</i>	
<i>Des personnels qui donnent leur maximum</i>	

Chapitre 3 : Le processus de régionalisation, la fin d'un CROUS emblématique (2002-2018) p. 88

A-Le CROUS de Caen, gagnant des réformes de décentralisation (2002-2007) p. 88

<i>A-1 : Quelle place du réseau des Œuvres dans la nouvelle Europe ? (2002-2004)</i>	p. 88
<i>Le CROUS de Caen et le réseau des Œuvres face aux nouveaux défis européens</i>	
<i>Quel bilan du projet Université 2000 (U2000) ?</i>	
<i>Un nouveau siècle, de nouvelles priorités pour le CROUS de Caen</i>	

<i>A-2 : Le quaternat tranquille ? (2004-2007)</i>	p. 93
<i>De nouvelles possibilités</i>	
<i>Tensions et revendications : quels moyens pour un CROUS du XXIe siècle ?</i>	
<i>Les effets des réformes de décentralisation et de régionalisation</i>	

B-Quelle gestion d'un Centre Régional en temps de crise ? (2007-2011) p. 99

<i>B-1 : Le président SARKOZY, le gouvernement FILLON et la crise de 2007-2008</i>	p. 99
<i>Un CROUS de nouveau menacé dans son action</i>	
<i>Quantité ou qualité ?</i>	

<i>B-2 : Comment surmonter une nouvelle crise économique ?</i>	p. 102
<i>Les projets n'attendent pas : la recherche de fonds</i>	

*De nouvelles transformations sociales
Des querelles politiques et syndicales*

C-Le CROUS de Caen, entre innovations, questions, discussions et régionalisation (2011-2015). p. 108

C-1 : Des nouveaux moyens pour les étudiants p. 108

Une nouvelle vague de précarité étudiante

Une réforme historique du système social

C-2 : La restauration à réinventer p. 112

Une réflexion générale sur la restauration

Du particulier au général : une Restauration pour satisfaire de plus en plus d'étudiants

Le phénomène de la restauration rapide

C-3 : Les nouvelles cités universitaires : le confort caennais p. 116

Quels travaux, quels effets ?

Le cas singulier des résidences universitaires d'Hérouville-Saint-Clair

C-4 : La coopération régionale des acteurs universitaires normands p. 119

Des nouveaux services pour les étudiants : la Léocarte normande

Les nouveaux théâtres de coopérations : PRES, ComUE et nouveaux organes de discussion régionaux

D-La question de la fusion des CROUS normands : quelle unité pour deux centres historiques ? (2015-2018) p. 123

D-1 : Contexte général et politique : le CROUS de Caen au cœur d'un vaste projet de régionalisation p. 123

Caen et Rouen : une première expérimentation nationale

Le décret de la « dernière barrière »

D-2 : Tensions et progrès sur la réunification p. 126

Un travail d'association des acteurs universitaires normands

Une organisation multi-site : la question du siège

Des craintes pour la suite

D-3 : Pendant ce temps, les derniers projets sont lancés p. 130

Le schéma directeur de la restauration

Une dernière innovation en logement : plus d'écologie, plus de services

Regarder vers l'avenir, dans un contexte singulier

Épilogue : Quelle vision d'avenir pour le CROUS de Normandie ?

Parole à Virginie CATHERINE, première Directrice Générale du CROUS de Normandie p. 136

Conclusion p. 139

Bibliographie p. 142

Annexes p. 149

Introduction

Dans des temps de difficultés économiques, l'action des opérateurs sociaux est indispensable afin d'aider et de secourir les plus touchés, les plus démunis. Le réseau des CROUS, ces services publics de la jeunesse universitaire, en sont le parfait exemple. Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires, ou encore appelés le réseau des Œuvres, existent officiellement depuis le 16 avril 1955, par l'institutionnalisation des pratiques des associations étudiantes sur les campus universitaires, régulé au sommet par le CNOUS, le Centre National, qui coordonne l'action de l'ensemble des CROUS et priorise les missions en fonction de l'urgence des besoins. Les compétences des CROUS vont s'accroître, opérant tout d'abord dans l'hébergement, la restauration et les aides sociales, dans un but premier de praticité et d'ouverture du monde universitaire aux nouveaux étudiants. Puis leurs prérogatives vont s'étoffer de nouvelles missions à mesure que les années passent, acquérant les missions de culture, d'accueil des étudiants internationaux, et même de fournisseurs d'emplois pour les étudiants. Le petit service public grandit jusqu'à devenir un incontournable au crépuscule de 1968, avec à sa disposition un éventail de missions élargies et des moyens supplémentaires de les mettre en œuvre. Dès les années 1970, les CROUS en France acquièrent une identité sociale, et qui en font un pilier indispensable au monde universitaire, au terme de la Première Vague de Massification de l'Enseignement Supérieur, qui voit le nombre d'étudiants grandement augmenter en près de dix ans, de 1960 à 1970, avec les conséquences, physiques, matérielles et sociales que cela engendre. Pour accueillir ces nouveaux publics, la solution est toute trouvée : on construit.

A Caen, c'est une nouvelle université qui sort de terre, ou plutôt, qui renaît de ses cendres, avec un CROUS présent pour construire restaurants et cités universitaires¹. Ici, le CROUS de Caen accueille un public universitaire toujours plus grand sur différents sites, notamment à Rouen et au Mans, avant de se concentrer sur sa ville éponyme, Caen. Si dans l'ensemble le CROUS de Caen parvient à répondre du mieux qu'il peut aux attentes étudiantes de 1955 à 1970, les années suivantes mettent à mal l'organisation du Centre Régional avec la fin des Trente Glorieuses, cette période de forte croissance économique, et l'entrée dans les Vingt Piteuses. A mesure que la crise économique redouble d'intensité, le CROUS de Caen, comme ses confrères en France vont se retrouver complètement dépassés par les événements et auront de plus en plus de difficultés à remplir leurs missions historiques. L'identité sociale des CROUS se retrouve mise à mal par la situation économique, arrivant à un premier pic de problèmes en 1975.

A l'aube de l'année 1976, on peut remarquer que le Centre Régional de Caen s'est bien

¹ QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, PUC, 2012, Caen

développé, et n'a plus rien à voir avec le petit comité en charge des œuvres sociales qu'il était en 1955². Son action a progressé, à l'instar des bâtiments qui ont été construits. Le CROUS de Caen s'étend sur la ville de Caen en 1976, et dénombre de nombreuses structures issues des vingt années passées. Sur le Campus 1, on voit en exercice les RU A et B, les deux cités universitaires, des Tilleuls et des Peupliers. Tout en restant sur Caen, en prenant la direction d'Hérouville-Saint-Clair, ville en plein développement en banlieue de Caen, on peut alors rencontrer le site de Lebisey, comprenant le RU C, et sa jeune cité universitaire, puis sur la ville d'Hérouville-Saint-Clair, la cité universitaire qui en porte le même nom. Ailleurs, au Nord de Caen, sur le second, et nouveau campus de l'Université, le CROUS se rend présent par la construction d'un complexe alliant restaurant et cité universitaire : le RU D et la cité Côte de Nacre. Ce que l'on remarque, c'est que la restauration et l'hébergement sont, en 1976, l'apanage du CROUS de Caen, comme de l'ensemble du réseau des CROUS, car ce sont là deux besoins primordiaux d'un étudiant, à savoir manger et dormir, à côté de ses études.

Et pourtant, dès la création des CROUS en 1955, deux images différentes sont véhiculées par ces deux principales missions. D'un côté, on a l'image de la cité universitaire, offrant quelques places aux étudiants qui en ont vraiment besoin, accueillant beaucoup plus de demandes qu'elle ne peut en recevoir. L'étudiant logé dans une cité universitaire en 1955 et pendant les années qui suivent est considéré comme une sorte de petit chanceux, et de privilégié face aux autres étudiants qui ne peuvent bénéficier du droit au logement. Les restaurants universitaires, eux, sont à l'inverse, des lieux ouverts à tout le public étudiant, et même aux personnels de l'enseignement supérieur. Ici, il y a une dimension d'universalité du public universitaire, on a le droit à un repas, pour peu que l'on soit patient, entre la queue pour entrer dans le restaurant, l'attente pour se saisir de son repas et enfin le temps d'attendre qu'une place assise se libère³. Cet imaginaire est encore marqué aujourd'hui et image les paroles et les récits des étudiants d'une ancienne génération. Si la restauration et l'hébergement sont ce que l'on retient le plus facilement de l'action des CROUS, il ne faut pas oublier non plus le dispositif de Bourses sur Critères Sociaux (BCS), et le Fond de Solidarité Universitaire (FSU), qui sont utiles à de plus en plus d'étudiants, à mesure que la crise économique fait des ravages. Enfin le Centre Régional se rend visible aussi par des œuvres culturelles et des dispositifs d'aides en faveur des étudiants internationaux venus étudier en France. Si le CROUS de Caen s'est beaucoup développé pendant ses quinze premières années, les dernières années que j'étudie dans mon premier mémoire voient son action mise à mal, puisque le Centre Régional, fort de sa nouvelle identité sociale, ne peut se contenter que de survivre.

2 Jusqu'en 1958, les CROUS avaient un autre nom, à savoir les CRJUOS : les Comités Régionaux en faveur de la Jeunesse Universitaire et des Œuvres Sociales.

3 CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES, 1955-2005 : 50 ans avec les étudiants, DVD, CNOUS, 2005, Paris

Si le CROUS de Caen se retrouve dans la tourmente de la crise économique des années 1970, cela va aller en s'aggravant, car c'est le monde entier qui subit de plein fouet cette crise économique, et cela ne va pas aller en s'améliorant, loin de là. Pour autant, c'est en temps de crise que l'on peut juger de la solidité d'un dispositif social par l'aide qu'il peut continuer à apporter à ses bénéficiaires. L'action des CROUS est déterminante car les Centres Régionaux sont les garants de l'accessibilité à l'Enseignement Supérieur pour toute une catégorie de la population, et plus encore maintenant que la Première Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur est terminée⁴. Cela permet au Centre Régional de passer d'un problème à un autre sans les accumuler, ce qui aurait alors eu des conséquences désastreuses.

Voici donc ce qui peut résumer en quelques lignes et de manière succincte les éléments que j'évoquais dans ma première publication, sur l'histoire du CROUS de Caen, de 1955 à 1975. Il est donc important de s'en imprégner avant de commencer la lecture de ma seconde publication, qui en est la suite directe. Celle-ci revêt alors un enjeu à la fois similaire à la précédente mais aussi différent : reprendre l'histoire de ce Centre Régional, cette fois à partir de 1976, et ce jusqu'à sa fin, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2018. Le contexte est ici radicalement différent, avec, je l'ai déjà répété, la crise économique, qui sévit de plus en plus à mesure que nous progressons dans ce que l'histoire retient comme les Vingt Piteuses, ces vingt années qui viennent en contre-pied des Trente Glorieuses, et qui marquent la fin d'un temps, le passage dans une nouvelle époque. Ici, les défis seront déterminant pour l'avenir du Centre Régional, qui doit alors faire face à de nombreux problèmes : augmentation drastique des prix, explosion de l'inflation, baisse conséquente du pouvoir d'achat, explosion du chômage. Ses effets se répercutent sur le Centre Régional, et sur les populations étudiantes, dans une période où l'Université cesse d'être une voie toute tracée vers un emploi qualifié, et devient au contraire, un parcours semé d'embûches⁵.

En termes historiques, j'entends alors reprendre cette étude au point exact où je m'étais arrêté l'année passée, à l'aube de l'année 1976, pour aller jusqu'à la fin de l'histoire du CROUS de Caen, et ainsi, par deux publications, retracer l'histoire complète de ce Centre Régional. La fin du CROUS de Caen survient quant à elle récemment, le 31 décembre 2018, ce qui témoigne de près de soixante-trois années d'histoire pour ce service public régional. En ce qui concerne cette étude, ces années sont importantes, car c'est l'identité sociale du CROUS de Caen, élément que j'évoque dans mon premier ouvrage, qui est amenée à se transformer, en fonction des situations et des contextes économiques et politiques, qui montre bien que le monde universitaire n'en reste pas moins ancré

4 On passe de près de 260.000 étudiants en France, dont 3400 dans l'Académie de Caen en 1959 à plus d'un million d'étudiants en France, dont plus de 10.000 dans l'Académie de Caen en 1970.

5 VIGER E, *Les effets de la démocratisation de l'Enseignement Supérieur : Une étude empirique, Économies et finances*, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, [thèse], 2007, Paris, <tel-00187032>

dans son temps et assujetti aux orientations politiques et budgétaires. En termes géographiques, le CROUS de Caen reste d'abord limité à ville de Caen, avant de petit à petit se développer dans des villes universitaires de l'Académie de Caen, qui est composée, de 1976 à 2015 des trois départements de la région Basse-Normandie, à savoir le Calvados, la Manche et l'Orne, puis de 2016 à 2018 sur les mêmes limites géographiques, mais cette fois dans le cadre d'une partie de la région Normandie, qui regroupe alors les deux Académies de Caen et de Rouen.

Pour étudier ces quarante-trois années d'histoire, je dispose d'un corpus de sources vastes, qui n'en comprends pas moins certains documents analogues. La plupart des archives qui composent ce mémoire viennent des archives produites par le CROUS de Caen, et conservées au CROUS de Normandie, au Bâtiment Administratif du Pôle de Caen. Ces sources sont évidemment composées, en très grande partie de documents administratifs. En ce qui concerne des données chiffrées, l'ensemble de ces informations proviennent, soit des archives des différents budgets établis, soit des comptes financiers, pour chaque année civile. Le budget est l'élément déterminant de l'activité du Centre Régional : il est fléché, c'est-à-dire que chaque dépense est renseignée, et doit correspondre à une recette, car l'équilibre des comptes est une obligation pour un service public. La différence entre le budget et le compte financier tient de leur temporalité. Le budget est élaboré, proposé et voté au Conseil d'Administration du CROUS peu de temps avant le passage à la nouvelle année. Ce sont donc des chiffres théoriques, qui sont affinés par des Budgets Rectificatifs pendant l'année d'exécution dudit budget. Le compte financier lui, reprend l'activité du Centre Régional de l'année passée, et renseigne au centime près chaque dépense, ce qui permet d'obtenir une précision supplémentaire par leur étude. Je dispose à peu près de l'ensemble des archives budgétaires et financières de 1976 à 2018, sauf pour les années 1982 à 1992, où les archives en question ont été détruites, et dont toute trace à aujourd'hui disparue. En ce qui concerne les orientations politiques générales, je dispose dans mon corpus de circulaires, lettres-circulaires et notes d'informations envoyées par les Ministères et/ou le CNOUS aux CROUS, sur des informations, ou des communications, jusqu'en 1995. Ce sont des éléments qui rentrent dans un cadre juridique, et qui expliquent la façon dont un CROUS est organisé, comment il fonctionne etc ... Ensuite, j'ai aussi à ma disposition les procès-verbaux des Conseils d'Administration du CROUS de Caen, qui consignent à l'écrit ce qu'il se passe pendant les séances et les délibérations de cette chambre, responsable du fonctionnement du Centre Régional. Cela permet alors d'obtenir les réactions des représentants, qu'ils soient étudiants, personnels, membres de la Direction, ou bien personnalités qualifiées, à chaque réunion du Conseil d'Administration. De nouvelles sources viennent s'ajouter à ce travail par rapport à ma publication de l'année passée. La première innovation concerne les archives des élections étudiantes organisées pour le renouvellement du Conseil d'Administration. Ce

conseil est composé d'un certain nombre de représentants étudiants, élus par leurs pairs au moment des élections, qui ont lieu tous les deux ans en moyenne. Ces cartons recensent alors les résultats de ces élections, la répartition des sièges entre les différentes organisations étudiantes, mais aussi les tracts de campagnes de ces organisations, ce qui permet d'en apprendre d'avantage sur les dysfonctionnements du CROUS de Caen, ainsi que sur la vision souhaitée pour le Centre Régional. La vie électorale du CROUS de Caen est vraiment marquée, car depuis 1971, l'UNEF, l'Union Nationale des Étudiants de France, premier syndicat étudiant, s'est cassée en deux organisations qui revendiquent chacune son nom. On assiste donc, dans ces années, à un affrontement particulièrement violent entre ce que l'histoire retiendra comme l'UNEF-ID (Indépendante et Démocratique), et l'UNEF-SE (Solidarité Étudiante), et ce, jusqu'à leur réunification en 2001, trente années après leur scission. Les deux UNEF doivent alors composer avec d'autres organisations étudiantes qui se battent pour gagner de la représentativité aux instances universitaires. Enfin, figure aussi à titre novateur des entrevues et des témoignages avec des personnes qui ont connu le CROUS de Caen dans le passé, et qui, de par leur vision, peuvent me permettre de mieux appréhender certains éléments, et apporter un regard nouveau avec les sources que je croise.

L'étude de ces quarante-trois nouvelles années pose ici la question de la solidité de cette institution face aux défis qui l'attendent. Ils sont nombreux, et les décisions prises deviennent déterminantes pour statuer de l'avenir du réseau des Œuvres. A Caen, le Centre Régional continue de plonger dans la crise économique et accuse de plus en plus le coup, tout en cherchant à protéger les étudiants, et d'accomplir ses missions. Les Vingt Piteuses, si elles sont dévastatrices, n'en restent pas une moins qu'une passe difficile, et le CROUS de Caen y survit, pour faire face à de nouveaux écueils, typiques du passage au XXI^e siècle. Ainsi, parmi eux on peut noter l'arrivée de la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur, les politiques de décentralisation du pouvoir et de montée en puissance des collectivités locales, ainsi que les nouvelles difficultés économiques avec la crise de 2007-2008. Le contexte politique mondial va aussi beaucoup se transformer, et impacter le réseau des Œuvres au gré des événements : la chute du Mur de Berlin, l'effondrement du bloc communiste, la construction européenne, le passage à l'euro, et enfin le nouvel ordre mondial, parmi les plus importants. Dans ces années de transformation déterminantes, la marge de manœuvre va devenir de plus en plus difficile pour le Centre Régional pour garantir sa survie, tout en satisfaisant les étudiants. Mais, dans ces nouvelles années qui s'ouvrent, ce tableau n'est pas uniquement composé que de coups de pinceaux noirs, car le Centre Régional va être amené à évoluer, tester des innovations, et lancer des chantiers ambitieux, à mesures que ses prérogatives sont de plus en plus importantes. Le CROUS de Caen va connaître une période de déclin, puis de

renaissance, nécessaires à l'accomplissement de nouveaux défis, pour ensuite entrer dans le processus de régionalisation, processus qui mène à terme, à la fin de ce Centre Régional, pour donner naissance au jeune CROUS de Normandie, incarnant à la fois rupture et continuité dans l'histoire des CROUS, et transformant à jamais son identité sociale.

Que devient alors l'identité sociale du CROUS de Caen devant les crises, les tourments, et la décentralisation du pouvoir ?

Le but de cette étude est de dresser une vision historique de ces quarante-trois années cruciales pour le CROUS de Caen. De 1976 à 1987, nous verrons à quel point le Centre Régional s'est enfoncé dans la crise économique, passant d'un déclin visible à une agonie que l'on peut à peine contenir. Ces années sont certainement les plus difficiles pour le Centre Régional, allant notamment au plus grand pic de difficulté pour l'institution, au point d'en arriver à la faillite en 1982. Plusieurs mécanismes sont à l'œuvre pendant ces années, et leurs effets sont bien visibles, au point de provoquer un déchirement sur l'avenir des CROUS en France. Mais en 1987, le CROUS de Caen mettra tous les moyens en œuvre, dont notamment des nouveaux, afin d'assurer la grande remontée, jusqu'en 2001. L'institution va redevenir un service public en pleine possession de ses moyens à compter du 5 mars 1987, et bénéficiera de nouveaux investissements conséquents, dont le but sera de faire revenir les étudiants dans les structures en rattrapant tout le retard accumulé depuis ces dernières années, alors que la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur pointe le bout de son nez en France, mais d'un façon bien étrange dans l'Académie de Caen. Enfin, les années 2002 à 2018 voient le service public régional revenir dans la course, plus fort que jamais, pour faire face à de nouveaux défis, dans une période de décentralisation et de régionalisation du pouvoir central. Ce sera le moment pour le Centre Régional de tirer son épingle du jeu, au point de devenir l'un des premiers CROUS de France. Puis cette grande épopée laissera la place à un temps de réflexions sur l'avenir, conduisant à la fin de ce Centre Régional emblématique, fusionnant avec le CROUS de Rouen, qu'il avait lui même enfanté des années auparavant.

CHAPITRE 1

Les années 1976 à 1987 : du déclin à l'agonie

Le début de ce chapitre n'est pas une entrée dans une période, mais bien la continuité avec la précédente. Les problèmes et les difficultés s'accumulent pour le Centre Régional de Caen. Les missions fondatrices du CROUS de Caen, à savoir restauration, logement, aides sociales, pour les plus importantes, sont de plus en plus menacées, alors que les moyens à disposition sont de plus en plus limités. La situation pour les administrateurs devient coutumière, les années passent et on s'habitue à cette morosité ambiante, et croissante, jusqu'à observer un CROUS de Caen à l'agonie. Cette agonie se traduit par des décisions à prendre entre une hiérarchisation de différents points critiques, et une priorisation des urgences. Ce chapitre est donc divisé en deux temps : une première étape traitera la chute douloureuse du CROUS de Caen jusqu'au 1983, puis une seconde étape qui étudiera le début du redressement du Centre Régional. Si dans cette seconde étape le service public peut de nouveau agir, sa prospérité et sa continuité ne sont en rien assurées.

A-1976-1982 : le CROUS de Caen au bord de la faillite

Cette continuité qui s'amorce pour le CROUS de Caen est teintée par la situation économique nationale et mondiale : les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979⁶. Ces deux chocs ont des effets considérables et désastreux, dont chômage de masse, explosion de l'inflation, mais aussi des prix, et donc paupérisation de toute une frange de la population. Évidemment, le CROUS de Caen, étant un service public, est impacté notamment sur les effets directs des chocs pétroliers, dont l'explosion des prix et de l'inflation, qui impacte toutes les missions directes du Centre Régional.

A-1 : La Restauration plus que jamais en difficulté

Commençons tout d'abord par étudier les années qui se profilent pour l'activité de restauration, au gré de plusieurs péripéties. L'année 1976 marque un cap pour la restauration, car à compter de ce moment là, l'activité vient de se faire devancer en terme de recettes par l'activité de logement⁷. On a donc une activité qui progresse moins vite que les autres, à cause de plusieurs facteurs handicapants qui vont durcir les difficultés.

⁶ BERGER F, FERRAGU G, *Le XXe siècle 1914-2001*, Hachette Supérieur, 2016, Paris, 3e édition

⁷ Le dépassement à lieu fin 1975. Pour le voir, il faut se référer aux documents en annexe de mon premier Mémoire.

Des restaurants qui ne sont plus en capacité d'accueillir les effectifs étudiants

La principale difficulté de l'activité de restauration vient de l'accessibilité même des restaurants. Le fonctionnement des restaurants du CROUS de Caen est garant de la fréquentation des étudiants et du personnels, et inversement. Et la situation n'est pas au beau fixe au 1er janvier 1976. Le CROUS de Caen doit composer avec les quatre restaurants qu'il a construit pendant la première phase de massification de l'enseignement supérieur : le RU A (1954), le RU B (1963), le RU C (1967), et le RU D (1972). Les restaurants ont toujours eu, comme je l'explique dans ma première publication, des capacités d'accueil en dessous du nombre d'étudiants sur le territoire bas-normand. Une des solutions trouvées pour améliorer les capacités d'accueil fut la construction d'extensions aux restaurants, qui permettent, à un coût moins important, d'agrandir les structures, les places, les cuisines et tout le nécessaire à l'accueil des usagers. Ainsi, en 1979, on peut dresser une liste des capacités de restauration pour chaque structures, y compris pour les restaurants agréés, ces structures qui ne dépendent pas directement du CROUS de Caen, qui servent les étudiants au prix social, et qui reçoivent en compensation des dotations de la part du Centre Régional. Ainsi donc, on peut voir : un RU A à 450 places, un RU B tout fraîchement agrandi à 1000 places, un RU C en cours d'extension, cumulant 800 places dont une salle pour le personnel de 350 places, avec bientôt 100 places supplémentaires, un petit RU D à 356 places, une salle médico-sociale (pour les étudiants malades, et ayant un régime alimentaire spécial) de 100 places au RU A, 100 places pour le restaurant agréé de Bayeux, du CHR de Lisieux, 80 pour l'Hôpital de Falaise, et enfin 300 places pour l'école d'infirmières d'Alençon⁸. Cela donne un total de 3286 places dans les restaurants pour les étudiants et les personnels du monde universitaire, sur l'ensemble de l'Académie de Caen, au moment où la population de l'Université de Caen arrive à près de 10.000 étudiants à la rentrée 1976⁹, bien que l'Académie compte aussi d'autres structures d'enseignement supérieur. Cette réalité est un reste de la problématique de la première phase de massification qui n'a pas été résolue : tout le monde n'a pas accès à un restaurant universitaire le midi, ou alors l'accès se fait dans des conditions dantesques. Les étudiants se plaignent, car les temps d'attentes explosent : l'attente avant d'entrer dans le restaurant, l'attente pour se faire servir son repas, l'attente d'une place qui se libère pour s'asseoir, et enfin l'attente pour déposer son plateau à la fin¹⁰. Cela contribue à donner une mauvaise image aux restaurants universitaires, dont une particulièrement marquante : on se dépêche d'aller au restaurant universitaire le midi, car on ne sait jamais quand on va en sortir¹¹.

8 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1979

9 QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, PUC, 2012, Caen

10 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 avril 1980

11 CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES, *1955-2005 50 ans avec les étudiants*, DVD, CNOUS, 2005, Paris

Face à cette situation inquiétante, la réponse de la part du Centre Régional est toute trouvée : on multiplie les agréments de restauration¹² avec des structures pour accueillir les étudiants. Dès 1978, on signe deux agréments : l'un avec l'Hôpital d'Avranches¹³, pour les étudiants médecins du Sud-Manche, l'autre avec l'IFSI (école d'infirmières) d'Alençon¹⁴, pour les étudiants de l'Orne. Cela permet alors de donner la capacité de restauration que je viens d'évoquer plus haut, à l'horizon 1979. Si les agréments se multiplient, l'accès aux restaurants n'est toujours pas garanti, et cela se ressent en terme de nombre de repas servis : on annonce qu'en 1979 le CROUS n'a servi que 1.243.272 repas, ce qui représente d'après l'administration une baisse de 1% du nombre de repas servis par rapport à 1978. Le chiffre de repas servis remonte ensuite, mais très difficilement, de l'ordre de moins de 1% par an jusqu'en 1981¹⁵.

Le manque de fréquentation des restaurants et les queues interminables sont en fait dues à un marronnier de la restauration, une question qui revient tous les ans ou presque, à savoir l'étalement des heures de sortie de cours. C'est une question qui est déjà présente depuis les années 1960, qui réapparaît fréquemment, et qui est une véritable épine. Il est de coutume pour l'Académie de Caen, que son Recteur prenne en charge cette question personnellement, car il est tout à la fois Président du Conseil d'Administration du CROUS, mais aussi Chancelier des Universités. Il a de fait l'influence nécessaire pour inciter les universitaires à étaler les heures de fin et de reprises des cours pour la pause méridienne, mais doit hélas réitérer cette demande presque tous les ans, alors que les restaurants du CROUS, depuis 1973, sont ouverts de 11h30 à 13h30 pour les plus importants¹⁶.

Devant ces problèmes inhérents à l'organisation de l'Enseignement Supérieur, la solution toute trouvée serait de construire de nouveaux restaurants, la question est souvent évoquée par les administrateurs étudiants au Conseil d'Administration, et les mêmes justifications sont évoquées. Selon la Direction du CROUS, la construction d'un nouveau restaurant dépasserait de beaucoup les autorisations budgétaires concédées par le CNOUS, alors que le Centre Régional parvient à peine à dégager un bénéfice de cette activité. Cela nécessiterait, par ailleurs des moyens humains supplémentaires, et cette fois, ce sont les autorisations d'emplois et la masse salariale qui ne permettent pas de tels efforts¹⁷. Les étudiants se rabattent alors sur une autre option, moins ambitieuse, à savoir l'ouverture d'une troisième chaîne de service au RU B, pour permettre de drainer plus efficacement l'attente à l'entrée du restaurant B, qui ne fonctionne actuellement qu'avec

12 Ce sont des contrats signés entre un CROUS et un restaurant qui permet aux étudiants de le fréquenter et de bénéficier du repas au prix du « ticket RU », en l'échange d'une subvention versée par le CROUS au restaurant pour combler les pertes liées au passage au tarif social.

13 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er février 1978

14 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 juin 1978

15 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, cartons Budgets 1979 à 1981

16 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, cartons Budgets 1976, 1978, 1979, 1980

17 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, procès-verbaux des Conseil d'Administration entre 1978 et 1979, extraits de la plateforme revendicative des élus étudiants.

deux chaînes de restauration. Une chaîne est un parcours suivi par l'étudiant à l'entrée du restaurant, jusqu'à la caisse, où il choisit les mets pour composer son plateau repas et atteindre le prix national fixé pour le « ticket RU ». La réalité et le futur paraissent bien compromis lorsque le Directeur Roger MUSET leur explique que même ce projet est voué à l'échec, car cela ne ferait qu'augmenter l'attente avant de trouver une place à la sortie des caisses¹⁸.

La question du prix social des repas

Une autre problématique douloureuse liée à la restauration concerne le prix du repas, et son aspect social. Globalement, on remarque à l'Annexe 16 que les recettes en restauration passent de 5.704.680 F en 1976 à 9.032.700 F en 1980. Si on a l'impression de voir une explosion des recettes, il ne faut pas oublier que ces années sont marquées par une explosion de l'inflation, de l'ordre de 15% en moyenne par année¹⁹, ce qui, comparé aux chiffres des recettes, vient neutraliser cette augmentation. Par ailleurs, cette augmentation est principalement due à l'augmentation du prix du « ticket RU », qui, pour rappel, scinde le prix total du repas en deux parties égales, avec une à charge de l'étudiant, et l'autre reversée en subvention par l'État. On remarque donc à l'Annexe 15 que le prix du repas passe pour les étudiants de 3,3 F sur l'année 1975-1976 à 5F au terme de l'année 1979-1980, il a presque doublé en seulement cinq ans. Le prix du repas est fixé nationalement par le Conseil d'Administration du CNOUS, et c'est une décision délicate à prendre, car non seulement une augmentation signifie une perte de pouvoir d'achat pour les étudiants, mais aussi plus de subventions à apporter aux CROUS de France. Mais c'est un mal jugé nécessaire par les administrateurs, car le prix de fabrication des repas pour les CROUS ne cesse d'augmenter.

A Caen, la solution trouvée est de passer de plus en plus par des marchés communs, puisque les restaurants directement gérés par le Centre Régional sont d'un éloignement relatif, en particulier les RU A et B, qui sont à quelques centaines de mètres l'un de l'autre. En achetant pour l'ensemble des restaurants, et plus simplement restaurant par restaurant, le CROUS de Caen peut limiter l'augmentation du coût des repas, et donc ne pas diminuer les quantités servies aux étudiants le midi et le soir²⁰. De nouveau, l'Annexe 16 nous renseigne sur la ligne « achats de produits de restauration ». En 1976, le CROUS de Caen consacre 5.442.408 F au Budget Initial à l'achat de denrées alimentaires. En 1980, ce montant passe à 8.535.000 F, soit une hausse de trois millions de francs en cinq ans, là où, on l'a vu précédemment, les recettes de restauration augmentent de près de

18 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration des 9 décembre 1977 et du 3 avril 1980

19 BERGER F, FERRAGU G, *Le XXe siècle 1914-2001*, Hachette Supérieur, 2016, Paris, 3e édition : les chiffres mentionnés pour l'inflation sont de 9,2% en 1973, 13,7% en 1974, 9,1% en 1978, 13,8% en 1979 et 13,6% en 1980.

20 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton budget 1977, échanges à propos des marchés communs entre CNOUS, CROUS de Caen et responsable des marchés.

3,5 millions de francs. Ces marchés communs sont donc un pari réussi pour le CROUS de Caen, qui permet de sauver son activité de restauration, là où les autres CROUS constatent sur la période un effrayant effondrement des recettes sur cette activité²¹. Mais cette volonté de réduire à tout prix les coûts finit pas avoir un effet sur la qualité des repas, nous auront l'occasion d'y revenir lors du « scandale du steak-haché » de 1980. Par ailleurs, pour contenter aussi les étudiants, et rajouter autant que possible un minimum de qualité aux repas servis, le Directeur décide de revaloriser la carte des desserts des restaurants, en passant par des marchés communs là aussi, et donc accorder plus de choix aux usagers. Ici, on voit la première tentative de casser cet aspect de file des restaurants universitaires, où le repas est pratiquement conditionné du début jusqu'à la fin, et où l'on ouvre les possibilités de choix²².

Cette réussite est hélas contrastée par une autre réalité, les autres charges incompressibles elles, continuent d'augmenter, et le Centre Régional ne peut rien faire. On en arrive à un tel point où le CROUS propose lors d'un Conseil d'Administration de céder le RU A à l'Université de Caen pour en faire un restaurant dédié pour ses personnels, et géré à ses frais. La décision provoque un tollé considérable, et la Direction reçoit pléthore de critiques négatives, de toute part : des étudiants et des personnels, qui l'accusent de sacrifier les structures historiques du Centre Régional, mais aussi de la part de la Présidence de l'Université de Caen, qui affirme que le CROUS est le seul véritable expert en restauration sociale, et que l'Université conduirait le restaurant à sa perte si le projet venait à se réaliser. Une autre idée est évoquée pour redonner un avenir au RU A : en faire un restaurant ouvert à tous les personnels de l'enseignement supérieur, et plus simplement à ceux de l'Université de Caen. Le projet est gardé dans un coin de la tête en cas de difficultés économiques plus importantes, car cela permettrait de réduire encore les dépenses.

Toutes ces problématiques mises bout à bout ouvrent le champ à une réflexion globale qui tiraille les acteurs du réseau des Œuvres : que faire alors que la situation économique se dégrade ? Faut-il augmenter le prix du repas chaque année, au risque d'augmenter les dépenses publiques et continuer d'enfoncer l'État dans la crise, ainsi que de faire peser le poids de cette crise directement sur les étudiants, ou bien faut-il contenir les augmentations du prix du « ticket RU » ? Mais dans ce cas, ce sont les CROUS qui se retrouvent en difficulté, car les prix des denrées et des charges, elles, augmentent. La première solution est toute trouvée et est mise en place jusqu'en 1982, jusqu'à ce que l'on arrive à un événement historique. A partir de 1982, le prix du « ticket RU » n'est plus réparti également entre l'étudiant et l'État, la subvention de l'État est gelée (Annexe 15). En effet, à partir de 1982, ce sont les étudiants qui assument seuls le poids de la crise économique. Ce principe

21 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton circulaires 1983, Circulaire EQ N°3 du 14 janvier 1983 : cette circulaire dresse le bilan de la réflexion sur les cinq dernières années, et l'ensemble des CROUS voient leurs chiffres s'effondrer, en moyenne de 5% par an.

22 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 avril 1980

fondateur de l'action des Œuvres en restauration, de la parité du prix du « ticket RU » vole en éclat, et provoque un déchaînement des passions dans l'ensemble des instances représentatives. Les étudiants se sentent abandonnés par l'État²³. Ici, ce sont les conséquences directes du second choc pétrolier de 1979, avec un nouveau bond de l'inflation de près de 20% cette année là. Ce scandale augure un avenir bien sombre pour la restauration, ou le système social de restauration paraît plus que jamais compromis.

Le développement spectaculaire des cafétérias

Si la situation est au mieux tendue en restauration, le CROUS de Caen est témoin, comme l'ensemble des CROUS, de l'explosion de la fréquentation des brasseries et des cafétérias. Cette dynamique a lieu à l'aube des années 1975, et est révélateur, à mes yeux, d'un cumul de situations qui y aboutissent. La première, on l'a évoqué vient des effets directs de la mauvaise réputation des restaurants universitaires : plutôt que d'attendre, les étudiants se rabattent vers des structures où ils peuvent quand même manger, même si ce n'est pas un repas complet, et où il y a moins d'attente. La seconde explication vient de l'action du CROUS de Caen. Il ne reste pas spectateur devant cette montée en puissance de ce qui va devenir la restauration rapide. Il agit, en construisant et agrandissant des structures existantes, pour accueillir ce public supplémentaire. L'action du CROUS est étonnamment plus rapide et concrète que dans le cadre de la restauration traditionnelle : les coûts sont beaucoup plus faibles, et donc il y a déjà une possibilité de bénéfices supplémentaires à se faire. C'est ce que l'on appelle un retour sur investissement : une structure plus grande permet de dégager davantage de recettes, qui peuvent être rapidement réutilisés, même en ces temps de crises.

On en arrive donc à une situation où l'on compte déjà quatre cafétérias et brasseries gérées directement par le CROUS de Caen en 1979 : la cafétéria « Campus », installée au rez de chaussée du RU B, la cafétéria de Lebissey, installée sur le site éponyme, et appelée « Le Mambo », qui fonctionne de pair avec le restaurant C, la cafétéria de l'« IUT », installée au cœur du nouveau campus universitaire, le Campus 2, qui ne compte pour l'instant que l'IUT de Caen (d'où son nom), et enfin la cafétéria de « Médecine », installée dans le complexe du CHU de Caen, cette gigantesque tour accueillant des effectifs étudiants en médecine²⁴. Cette année est marquée aussi par le réveil du CNOUS devant la situation actuelle de la restauration rapide, et qui demande aux CROUS d'accompagner ce développement, et en particulier dans les locaux des sites universitaires, pour en faire des lieux proches des étudiants²⁵. Cela suppose évidemment une bonne entente entre les

23 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration de 1982 et 1983. Les élus étudiants y interviennent à chaque session sur le même motif.

24 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1979

25 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton circulaires 1978, Note d'Information DA N°31 CONF du

CROUS et les acteurs universitaires concernés, principalement les grandes universités du territoire. C'est le cas à Caen puisque le Président de l'Université est membre de fait du Conseil d'Administration, ce qui permet un dialogue rapide sur la question²⁶.

Que vend t-on dans les cafétérias ? Il me semble pertinent d'évoquer cette question, car c'est là un atout pour attirer les étudiants. Selon mes sources, sans que cela soit clairement mentionné, il semble que cela soit des produit consommables rapidement, sans que cela ne constitue un plateau repas. Il faut plutôt y voir une sorte de complément au repas. Par ailleurs, l'un des arguments de choix est la vente d'alcool, autorisée par le CNOUS depuis 1972²⁷. Mais en lien avec les problématiques de prévention, le CNOUS décide ensuite, pour l'ensemble des CROUS, de majorer les prix des consommations alcoolisées de 20% en 1981, pour dissuader les étudiants de venir uniquement pour consommer de l'alcool, pour des raisons de santé publique²⁸. On en arrive donc à observer le tableau en Annexe 3 où l'on voit qu'en fonction des sites, les consommations sont différents entre l'alimentaire et les boissons. Le fait est que les cafétérias ne bénéficient pas des marchés communs, puisque leurs ventes relèvent de publics différents en fonction des localisations. L'activité progresse gentiment entre 1976 et 1980, alors qu'il n'y a pas d'ouvertures supplémentaires sur la période. Il y a bien pour autant eu une discussion à un Conseil d'Administration pour transformer le RU A en brasserie en dehors des horaires d'ouverture, mais le projet est abandonné car aucune subvention du CNOUS n'est apportée au projet²⁹.

Quelle qualité pour les repas ? Le scandale du « steak-haché »

Retournons donc, à présent, constater l'évolution de la restauration alors que le second choc pétrolier vient de nouveau de fragiliser l'activité de restauration. L'année 1980 voit un abcès se crever, avec ce que j'intitule le « scandale du steak-haché ». Cet événement à lieu au début de l'année, la source principale de ce récit vient du Conseil d'Administration extraordinaire convoqué le 27 février 1980, pour évoquer cette problématique. L'ensemble des éléments y sont évoqués, ce qui permet de suivre au mieux la trame de l'événement ainsi que ses conclusions.

Le scandale éclate au tout début de l'année civile de 1980, lorsque les étudiants remarquent que plusieurs d'entre eux tombent malade. Le point commun entre les cas vient d'un fait : ils mangent tous au restaurant universitaire le midi, et consomment un steak-haché. On dénombre plus

11 septembre 1978

26 Voir Annexe 7. Si la photographie des élus du Conseil d'Administration date de 1986, le/la Président-e de l'Université de Caen a toujours siégé, ou son représentant, au Conseil d'Administration du CROUS depuis 1968.

27 Voir GOUPIL Maxime, *Histoire des Œuvres Trois tableaux du CROUS de Caen (1955-1975)*, 2018, Caen

28 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton circulaires 1981, Circulaires BUDG N°10 du 23 février 1981

29 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre 1979

d'une dizaine de cas en quelques jours. Cela inquiète les étudiants des deux UNEF qui demandent une inspection vétérinaire pour connaître les tenants et les aboutissants de cette histoire. On découvre alors que les steak-hachés sont infectés par une bactérie³⁰, présente naturellement partout, mais qui peut devenir dangereuse pour les humains si un certain seuil est dépassé, ce qui fut le cas pour certains steak-hachés contrôlés. On a donc affaire à une intoxication alimentaire. Les étudiants sont choqués par ce rapport, et décident, de concert, pour les deux UNEF, ainsi que les syndicats professionnels des personnels, de bloquer au début du mois de février les caisses du restaurant B. Le but est d'expliquer le scandale sanitaire aux étudiants, et revendiquer par la même une meilleure qualité dans les repas, sur fond de distribution de tracts, de collages d'affiches incriminant le CROUS de Caen et de publication de communiqués de presse. Le Directeur et le Recteur convoquent un Conseil d'Administration extraordinaire dans la foulée afin de discuter de cette question et trouver des solutions. Les faits sont d'abord rappelés avant de passer à la suite. Les étudiants crient au complot, demandant ce que l'on va découvrir dans le futur, et sont déçus du CROUS, car la Direction était au courant, elle avait aussi reçu un exemplaire du rapport. Le ton monte rapidement, et les noms d'oiseaux fusent, alors que la Direction veut rassurer. Les chefs de cuisines, eux, déposent une motion, expliquant que leur but est la qualité dans la préparation des repas, et que cela leur tient particulièrement à cœur. Par cet événement, on arrive à comprendre ce pic du problème de restauration : la qualité est au plus bas, le prix du repas ne cesse d'augmenter, les personnels font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont. Une première solution est évoquée : les élus étudiants demandent le retour de la qualité dans la nourriture, ce à quoi la Direction répond qu'augmenter la qualité entraînera un coût supplémentaire, l'activité serait déficitaire, et donc cela causera la fermeture des restaurants universitaires : la Direction prône le statu quo, espérant que les prochaines années soient plus tendres. Les étudiants refusent ce statu quo, car selon eux, c'est un chantage, on leur demande de choisir soit des restaurants déficitaires, soit une augmentation du prix du repas. La situation se calme par la suggestion d'invitation des élus étudiants à la commission de restauration du CROUS de Caen, dont le but est de permettre de contrôler la qualité des repas préparés et de l'élaboration des marchés de restauration. Ils acceptent, chacun admet ses torts de son côté, l'abcès est crevé.

La situation aurait pu virer au drame, mais cet événement de micro-histoire me semble intéressant pour observer les conséquences directes pour la restauration sur les étudiants. A trop baisser la qualité, on finit par mettre en danger la santé de ses usagers. Mais, dans une époque où le futur apparaît de plus en plus obscur d'années en années, avait-on simplement ce choix à disposition ?

30 Lors de cette séance extraordinaire, une spécialiste de santé est présente en tant qu'invitée lors de ce Conseil d'Administration, et explique que ces bactéries sont en fait des germes aérobies mésophiles.

La crise économique ne manque pas de retenue pour frapper durement l'activité de restauration. La descente est douloureuse et l'effet s'en ressent. Dans un passé de croissance économique, la réaction aurait sauvé cette activité. Dans un présent de crise économique, on ne peut se contenter que de survivre. Seule les cafétérias et les brasseries tiennent bon, alors que l'autre mission directe, le logement, accuse lui aussi des difficultés inédites.

A-2 : Un logement étudiant proche de l'insalubrité

Bien entendu, le logement, la seconde mission directe du Centre Régional est aussi durement touché par les effets de la crise économique. Le parc de logement actif vieillit et est critiqué par des voix de plus en plus multiples. Pour bien comprendre les pôles de logements gérés par le CROUS de Caen, l'Annexe 4 recense le parc de logements à l'horizon 1979. C'est un parc, qui d'ailleurs, n'a pas bougé depuis 1972. Les deux campus garçons et filles sont aujourd'hui ce que l'on appelle la cité universitaire du Campus 1, sur le campus qui en porte le même nom. Le site de Lebisey est celui que nous connaissons actuellement, sur le chemin de la cité d'Hérouville-Saint-Clair, qui elle ne comporte ici, à ce moment, que les bâtiments de l'actuelle Cité Jean Grémillon. Enfin la résidence IUT est celle qui va devenir la cité Côte de Nacre, sur le Campus 2.

Un manque crucial de rénovation

Le premier élément qui échoit à la gestion du logement à souligner à l'aube 1976 concerne la découverte d'une série de malfunctions sur les différents bâtiments de résidence du Campus 1. Ce sont des vices qui sont découverts au fur et à mesure, malgré les rénovations du parc de logements dans les années 1960, et les constructions successives pour agrandir ledit parc de logements. Par exemple, en 1979, on découvre des problèmes d'étanchéité dans les bâtiment G, H et I du campus. Des travaux sont décidés rapidement afin de régler ce petit détail, au prix de la bagatelle de 429.000 F³¹. Dans la foulée, on note aussi des travaux à réaliser sur le Bâtiment Administratif du CROUS, car sa sécurité est compromise. De nouveau, on met la main au portefeuille pour une facture de 107.000 F³². Des travaux d'urgence sont aussi décidés pour le bâtiment International du campus, n'ayant jamais connu de rénovation, et ce, depuis sa construction, en 1954. Ici, cela coûte 302.180,74 F³³. Enfin, des travaux sont réalisés afin de changer la chaudière des bâtiments A et B, pour un total de 28.000F. Ces problèmes entraînent de lourds travaux et impactent la capacité

31 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1979, correspondance sur les malfunctions des cités du Campus 1

32 Idem

33 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton budget 1980

d'investissement du CROUS de Caen. Les malfunctions sont découvertes les unes après les autres, et cela empêche de lancer des travaux d'ensemble sur les autres sites d'hébergement, qui en ont bien besoin eux aussi. Ainsi, lors de l'été 1982, les Directeurs des Unités de Gestion d'Hébergement expriment, dans une lettre commune, leur agacement face au manque d'investissement sur les sites distants, et la lourdeur des travaux engagés sur le Campus 1, dans une période inquiétante³⁴. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dernier détail. Enfin, pour compliquer encore les travaux, ces années sont marquées par des mouvements sociaux et étudiants. Ce qui marque les mouvements de cette période, c'est le nombre d'étudiants qui descendent dans la rue. Ce qui marque les écrits, ce sont les dégradations constatées en marge de ces manifestations. Le Budget 1980 recense toute une série de dégradations, qui sans être chiffrées, nous laisse simplement deviner la hauteur du préjudice : des extincteurs volés, des pavés arrachés sur les voies pour servir de projectiles, une baisse de la fréquentation des restaurants universitaires pendant les manifestations. L'Université, elle, doit reporter les cours internationaux d'été, et les rattrapages, dû à la fermeture des locaux pendant les mouvements. Toutes ces dégradations doivent être réparées, et impacte une nouvelle fois l'investissement du CROUS de Caen³⁵.

Malgré tout, entre 1976 et 1982, quelques travaux ont quand même lieu sur les sites d'hébergements autre que sur le campus 1, même si leur portée est limitée. En 1978, le Centre Régional parvient à lancer un chantier de rénovation des façades du Bâtiment 3 de Lebisey³⁶, puis en 1979 des travaux de menuiseries sur les bâtiments 1, 3 et 4 de la cité d'Hérouville-Saint-Clair³⁷, mais c'est tout pour les sites distants du Campus 1.

Un modèle de logement qui vieillit

Devant la situation présente, et au vu de la dégradation de la situation économique, on remarque que le CROUS de Caen a bien du mal à suivre le rythme des réhabilitations nécessaires. Cela aboutit à une image d'insécurité, liés à des vrais problèmes de sécurité sur les campus. Les sources vont même jusqu'à mentionner une histoire de fermeture des douches des bâtiments du Campus 1 en journée à cause de personnes extérieures au monde universitaire venant occuper lesdites douches³⁸. Des travaux de sécurité sont réalisés sur l'ensemble des sites, comprenant notamment des barrières de sécurité sur des points sensibles des campus, pour un coût de 203.000 F.

34 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1982, Lettre des Directeurs de résidences à la Direction du CROUS de Caen

35 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1980, document de travail sur les mouvements de l'été 1980

36 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1978

37 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1979

38 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er février 1978

Le modèle de logement social porté par le Centre Régional est en train de vieillir et n'est plus adapté pour les étudiants. Un autre souci concerne l'isolation des bâtiments. Les combustibles coûtent de plus en plus cher, et les bâtiments en consomment vraiment trop, conjugué à plusieurs hivers rudes, dont notamment celui de 1972. Des travaux d'isolation permettrait de réduire la facture, mais la note est bien trop salée pour les administrateurs, qui doivent donc composer avec. Le CNOUS est quand même bien obligé d'effectuer une grosse délégation de crédits pendant l'hiver 1979-1980, car les crédits destinées au chauffage sont intégralement consommés. Cela ne concerne pas simplement que le CROUS de Caen, puisque la situation est la même pour l'ensemble des CROUS. Une enveloppe de trente-deux millions de Francs est envoyée dans les différents CROUS, Caen reçoit 1.456.143,83 Francs, et cela est tout juste suffisant pour tenir l'hiver³⁹.

Les étudiants ne sont plus attirés par les chambres du CROUS, les cités sont affublées progressivement d'une image vieillotte. Pour tenter de faire revenir les étudiants, le Conseil d'Administration table sur le développement de services supplémentaires, notamment les machines à laver, mise en place à titre expérimental sur le Campus 1. Une lettre des Directions des campus garçons et filles nous explique alors que les machines sont tellement populaires qu'elles sont tombées en panne, seulement quelque mois après leur installation⁴⁰. Un autre élément, positif, concerne la mixité dans les cités. C'était la grande victoire étudiante de Mai 1968, la fin de la séparation des sexes dans les bâtiments des cités universitaires. Mise en place d'abord à titre expérimental sur Hérouville-Saint-Clair, le concept tient bien et est généralisé progressivement et adopté officiellement à compter de la rentrée 1980. Ainsi, les noms désuets de campus filles et garçons sont remplacés par des noms prenant une teneur plus géographique : les cités sont rebaptisées cités des tilleuls et cité des peupliers, du nom des rues qui jouxtent chacune d'entre elles⁴¹.

Malgré tout, la situation en hébergement accuse aussi le coup de la crise, et bien que les recettes de ce chapitre budgétaire doublent entre 1976 et 1982 (voir Annexe 16), l'inflation remet en cause cette augmentation de recettes. Contrairement à la restauration, ici, il y a bien une augmentation, mais qui n'est pas suffisante pour permettre des travaux d'ampleur. En 1982, le CROUS eut un soubresaut de redémarrage, en voulant rénover intégralement le Bâtiment C du Campus 1, pour en faire un bâtiment innovant à la pointe des technologies, mais le projet fut étouffé dans l'œuf, car le CNOUS fut incapable de fournir la moindre subvention au CROUS de Caen. L'un des indicateurs de la fuite des étudiants, quand on ne dispose pas du taux d'occupation des chambres, concerne la durée de résidence pour les vacances d'été. Il est facile de connaître les

39 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1980

40 Idem, lettre des directeurs des campus filles et garçons

41 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 avril 1980

chiffres, car les cités fermant pendant la période d'été, entre juillet, août et septembre, les étudiants doivent s'inscrire pour demander à conserver leur chambre l'été. Ainsi, les registres de l'hébergement d'été mentionnent en 1976 que 694 étudiants restent deux mois, et environ 400 un mois⁴². En 1980, quatre ans plus tard, les informations sont parcellaires, mais on sait qu'ils ne sont plus que 234 à rester deux mois⁴³.

La concurrence avec le logement en ville

La crainte du CROUS de Caen est de voir les étudiants fuir vers les logements en ville, et à partir de 1976, cette crainte est en train de s'incarner progressivement. Les plaintes récurrentes qui expliquent le départ des étudiants sont finalement assez analogues : le prix des loyers explose, et la qualité des chambres n'est pas au rendez-vous. Cela agace notamment les administrateurs étudiants, de voir la Direction du CROUS persister dans le choix d'augmenter les loyers chaque année. Mais les plus agacés sont surtout les étudiants résidant dans les cités, qui vont, à plusieurs reprises déposer des pétitions pour demander le gel, voire certaines années, la baisse des loyers⁴⁴. Si l'on jette un œil à l'Annexe 15, on se rend compte que le loyer pour une chambre est passée de 200F en 1976 à 380F en 1982 pour une personne, soit un loyer multiplié par deux en cinq années, et de 276F à 538F pour chambre à deux lits. Devant ces chiffres, on ne peut que comprendre la colère et le départ des étudiants des cités, conjugué au fait que les travaux sont de l'ordre de l'anecdotique. Devant cette situation, on peut légitimement se demander dans quelle mesure le logement du CROUS de Caen est-il encore social ? Est-ce simplement parce que les loyers sont moins chers que dans le privé ? Cela veut-il dire qu'un loyer moins cher ne donne droit qu'à un logement de piètre qualité ? Telles sont les questions qui brûlent les lèvres des administrateurs étudiants des deux UNEF. Une fois de plus, le CROUS de Caen se retrouve, à l'instar de la restauration, coincé entre deux dilemmes : soit on maintient les loyers mais le CROUS de Caen n'est plus en mesure de les entretenir du tout, soit on augmente les loyers, quitte à faire fuir une partie des étudiants. La solution trouvée, vous l'avez devinée, est la seconde.

Le logement, bien que bénéficiant d'une assise immobilière solide, se retrouve aussi mis à mal par l'entrée dans les Vingt Piteuses. La situation se dégrade, avec des loyers qui augmentent, alors que la qualité des logements ne suit pas. Tout comme la restauration, on se demande dans une période de difficultés comment peut-on faire pour maintenir l'aspect social du logement du CROUS

42 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1976

43 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1980

44 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 25 juin 1979, 12 mai 1981 et 26 mai 1982, pétitions des étudiants résidents contre l'augmentation des loyers.

de Caen ?

A-3 : Le CROUS de Caen sur la scène internationale

Il me semble pertinent ici d'ouvrir une parenthèse sur le monde et la place du réseau des Œuvres, dans une période sombre où l'on regarde l'avenir avec méfiance. En effet, plusieurs éléments viennent rassurer et contraster avec ce que j'écris plus haut, et notamment sur la place qu'occupe le Centre Régional. Si l'agonie est belle et bien ancrée dans les esprits, les relations qu'entretient le Centre Régional n'en demeurent pas moins riches, et est particulièrement typique de cette période, de la fin des années 1970 et du début des années 1980. Évidemment, cela saute aux yeux, le CROUS de Caen fait partie du réseau des Œuvres Universitaires françaises. Cependant, ce qu'on l'on se souvient moins, c'est que ce réseau est lui-même intégré dans un autre réseau, un réseau des Œuvres Internationales, avec les différents équivalents des CROUS dans d'autres pays. Cette dimension internationale pose le cadre des rencontres et de la coopération entre les différents acteurs engagés dans ce réseau.

Les liens historiques entre les CROUS et leurs homologues allemands : les Studentenwerke

Le lien le plus évident dans ce réseau international provient de l'alliance du réseau français et du réseau allemand, avec les homologues des CROUS : les Studentenwerke. Sans trop rentrer dans l'histoire des Studentenwerke allemands, on peut se rendre compte que ce sont pratiquement des structures similaires aux CROUS : les Studentenwerke sont à l'origine de l'organisation de la vie étudiante et de la vie de campus à l'échelle d'une ville universitaire. Ce sont eux qui administrent et dirigent les restaurants étudiants ainsi que les cités étudiantes du territoire qu'ils administrent. Ils fournissent aussi des services sociaux, médicaux et culturels aux étudiants. Mais, et je viens de l'évoquer plus haut, le seul point de différence provient de leur niveau de rayonnement : les CROUS rayonnent (à peu près) à l'échelle d'une région, et donc cherchent naturellement à s'implanter sur les villes universitaires du territoire académique dont ils dépendent. Dans le cas des Studentenwerk, ils se limitent chacun à une ville, on peut donc en compter plusieurs par Länder (les régions allemandes)⁴⁵. Le contexte politique explique pourquoi les CROUS ont été jumelés aux Studentenwerke. Le réseau des Œuvres est créé en 1955⁴⁶, dans un contexte de Guerre Froide, opposant le bloc capitaliste au bloc soviétique. L'Allemagne vaincue est séparée en quatre zones

⁴⁵ *Studentenwerk*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Studentenwerk>, dernière consultation le 17/04/2019

⁴⁶ *Loi du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants*, https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT00000880187

d'influences, réparties entre les quatre vainqueurs de la Seconde Guerre Mondiale : la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, qui s'associent de leur côté pour créer la République Fédérale d'Allemagne, RFA, laissant de son côté l'Union Soviétique, et sa zone d'Allemagne, donnant naissance à la République Démocratique d'Allemagne, RDA. C'est la Guerre Froide qui motive les rapprochements étudiants, dans une optique de démonstration du bien-fondé des doctrines économiques défendues de chaque côté, entre autres. Ainsi, pour intégrer le monde universitaire allemand de la RFA dans le bloc capitaliste du mieux que l'on peut, on décide de jumeler chaque Studentenwerk à un CROUS, pour établir des liens d'amitié, et organiser des rencontres, pour échanger sur les bonnes pratiques.

Le CROUS de Caen pris part à ce jumelage et put célébrer en grande pompe, pendant le mois d'avril 1977, la signature d'un traité, la Charte de Jumelage entre le CROUS de Caen et le Studentenwerk de Würzburg, l'un des 36 Studentenwerke que l'on compte jusqu'en 1982⁴⁷. Ce traité fut immortalisé par une charte rédigée sur une grande page de cuir, conservée dans les archives du Centre Régional, dont la photo et la retranscription apparaissent à l'Annexe 5. La charte de jumelage prévoit donc entre autre des échanges, d'étudiants, de personnels, ainsi que de rentrer dans le cadre des rencontres franco-allemandes des Œuvres, et d'échanger sur les bonnes pratiques. Le jumelage fonctionne très bien entre Caen et Würzburg, et Caen finit même par accueillir un colloque franco-allemands, du 1er au 6 septembre 1980. La ville et son Université reçoivent des délégations de l'ensemble des CROUS, ainsi que de l'ensemble des Studentenwerke. Le but du colloque est de réfléchir sur la problématique suivante, avec les questions qui en découlent : quelle aide sociale pour les étudiants dans la communauté européenne ?⁴⁸ Ces colloques sont organisés tour à tour en France et en RFA, pour échanger sous forme de table ronde sur des sujets précis, en lien avec l'action des Œuvres. Un bon nombre de circulaires mentionnent cette activité de rencontre entre CROUS et Studentenwerke, et ce depuis les années 1960. Devant ce ballet de rencontre organisées tour à tour en France et en RFA, Caen se tint d'abord plus en retrait, jusqu'à son jumelage. Dès lors, Caen se garde une place sur la scène internationale, et ira même jusqu'à mettre en place un second jumelage, en plus de Würzburg. Ainsi, en 1980, notre Centre Régional se liera d'amitié avec le Studentenwerk de Sarrebruck⁴⁹. L'amitié avec les Studentenwerke dure pendant plusieurs années, et ce, jusqu'à la chute du mur de Berlin à la fin de l'année 1989. A compter de cette date, les amitiés persistent, mais les échanges se font plus rares.

47 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1982, Note d'Information INF/RU N°22 du 9 septembre 1982, qui dénombre et liste la présence de 36 Studentenwerk en RFA, invités à ce séminaire sur Caen.

48 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1980, circulaire INF/RI N°25 du 11 septembre 1980

49 Archives du CROUS de Normandie- Pôle de Caen, carton Circulaires 1980, Note d'Information INF/RI N°13 du 18 avril 1980

Quels autres contacts internationaux ?

Si les liens entre les CROUS et les Studentenwerke sont au cœur de l'actualité politique, et révélateur des stratégies de la Guerre Froide, le CROUS de Caen entretient aussi d'autres contacts. En même temps que les débuts de l'amitié franco-allemande, émerge un autre type d'amitié, avec les COUS d'Algérie. Hormis une lettre en moins, les COUS et les CROUS sont identiques, si ce n'est leur territoire d'action. L'Algérie compte trois COUS : Oran, Alger, et Constantine, et donc le même champ d'action géographique et institutionnel que les CROUS⁵⁰. Ici, on sent bien l'inspiration de la toute jeune et indépendante Algérie de s'inspirer des liens conservés avec la France.

Ainsi, dès 1978, on note la présence d'une amitié entre le CROUS de Caen et les trois COUS d'Algérie, en même temps⁵¹. D'un éloignement de la scène internationale, le CROUS de Caen passe en quelques années à une référence entre terme de relation entre acteurs du monde international, et montre une volonté de dépasser l'amitié imposée entre la France et la RFA. Dans le cadre des COUS, des échanges d'étudiants sont aussi au cœur de ce qui scelle l'amitié universitaire entre la Basse-Normandie et l'Algérie.

A-4 : Une gestion du CROUS qui atteint ses limites

Après cette parenthèse internationale, il est temps de se replonger dans les affres des difficultés. Globalement, les autres missions du CROUS de Caen se retrouvent aussi bien mises à mal, même si leurs conséquences sont indirectes. Au cœur de cette tourmente économique, l'action sociale du Centre Régional se prend aussi de plein fouet les conséquences de la crise, sur l'ensemble des dispositifs sociaux régionaux qui sont mis en place par le Centre Régional. Un ensemble de données financières nous permet de mieux appréhender les dégâts.

Quelle action sociale pour les étudiants ?

Le premier élément qui saute aux yeux est de constater l'impact budgétaire sur plusieurs missions, sur le FSU, le Fond de Solidarité Universitaire, les actions culturelles, et enfin le dispositif des emplois, le Service-Liaison-Étudiant-Entreprise (SLEE).

Le premier service, le FSU, concerne l'ensemble des aides sociales auquel peut prétendre un étudiant en difficulté, sauf en ce qui concerne les Bourses sur Critères Sociaux (BCS), qui sont demandées aux Rectorats et accordées par l'État, son budget est donc prévu en fonction du nombre

50 Archives du CROUS de Normandie- Pôle de Caen, carton Circulaires 1978, circulaire DA N°12 du 26 avril 1978

51 Idem

des demandes et des échelons. Pour en revenir au FSU, deux des actions principales du volet sont les prêts d'honneur et les aides diverses. Les prêts d'honneurs sont accordés par le Centre Régional, avec un taux zéro, sur avis d'une commission sociale, et sur avis favorable d'un assistant social, qui conviennent d'une somme à accorder à un étudiant, et qu'il commencera à rembourser au terme de ses études. Les aides diverses, elles, sont des dispositifs plus sociaux que les prêts d'honneur, car l'étudiant n'a pas à les rembourser. Il peut s'agir d'une avance d'argent, d'une avance de bourse, de dons de « tickets RU », d'allègement de loyers, etc ... Cependant, au fur et à mesure des années, le budget des aides sociales devient de plus en plus limité, étant donné qu'à part le retour des prêts d'honneur, cette activité ne génère pas de recettes, et est donc tributaire des recettes des autres sections, et des orientations budgétaires. Or l'UNEF-FRUF-UGE (c'est à dire l'UNEF-SE) fait remarquer que sur le budget 1981, le budget du Fond de Solidarité Universitaire baisse de 15% par rapport à l'année précédente⁵². C'est la plus grosse baisse jamais enregistrée pour le budget des aides sociales. Les étudiants reprochent au Centre Régional de reléguer au second plan son aspect d'aides sociales, alors que les étudiants sont de plus en plus demandeurs. Cela coïncide même avec le moment où les assistantes-sociales du CROUS crient leur ras-le-bol de la situation. Dans une lettre adressée à la Direction du Centre Régional, elles expriment leur exaspération devant la situation actuelle qui en fait plus des huissiers que des assistantes sociales, car elles doivent tout tenter pour recouvrer les prêts d'honneurs, et notamment engager de plus en plus de démarches pour y arriver, au détriment des rendez-vous avec les étudiants qui ont besoin d'aides⁵³. L'action sociale semble bien mise à mal, et cela ne va pas en s'améliorant, puisque les activités culturelles, qui restaient au moins soit abordables, soit gratuites pour les étudiants, sont de plus en plus facturées, et leur prix grimpe gentiment. Ici, cela crée une inégalité d'accès à la culture, et de fait, les étudiants commencent à se détourner des actions culturelles du CROUS. En termes de recettes, l'activité oscille en terme de recettes, passant de 93400 F en 1976 à 75000 F en 1982 (Annexe 16), ce qui marque et exprime le désintérêt grandissant des étudiants pour la culture, qui s'adresse de plus en plus à un public de niche. Enfin, le dernier service que je voulais évoquer concerne le Service-Liaison-Étudiant-Entreprise, le SLEE, qui permet, par le référencement des offres d'emplois et de stages, d'en fournir à des étudiants qui cherchent de quoi s'occuper pendant l'été, vivre pendant l'année, ou bien acquérir une expérience professionnelle. Une nouvelle fois, l'Annexe 15 renseigne sur les offres d'emplois et de stages. En 1976, le CROUS offrait 571 emplois et 398 stages, alors qu'en 1982, le CROUS fournit 675 emplois, et deux stages seulement. Cette évolution est symptomatique de la paupérisation des étudiants : de plus en plus ont besoin d'un emploi pour

52 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1981 complété par le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 1980

53 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1980, Lettre du Service Social à la Direction du CROUS de Caen

financer leurs études, dans une période où le nombre d'emplois se fait de plus en plus rare. Les stages sont quant à eux relayés au second plan.

Enfin, même les dispositifs nationaux impactent le quotidien des étudiants. L'Annexe 2 nous renseigne sur la revalorisation des Bourses sur Critères Sociaux entre 1973 et 1979, pour chaque échelon. Les échelons sont attribués en fonction d'un dossier de bourse rempli par un étudiant, le facteur déterminant principal, parmi toute une série, est le revenu des parents, qui détermine si l'étudiant peut prétendre à une bourse, ou non, et si oui, à quel échelon⁵⁴. Dans ce principe social, moins le foyer a de revenus, plus l'étudiant aura une bourse à un échelon élevé. J'adresse une mention spéciale concernant l'échelon 7 qui n'est absolument pas celui que nous connaissons aujourd'hui. Celui-ci est attribué de fait aux étudiants en études doctorales, si ils remplissaient les conditions sociales requises dans le dossier. Cet échelon à aujourd'hui disparu. Ce que l'on remarque dans ce tableau qui marque le début de la crise, c'est que ce sont les petits échelons qui sont revalorisés, en particulier l'échelon 1, qui suit, sinon dépasse les niveaux de l'inflation. C'est moins le cas en ce qui concerne les échelons supérieurs, en particulier les échelons 6 et 7, qui parviennent à peine à approcher les niveaux de l'inflation. C'est un reproche qui est adressé notamment par les deux UNEF au Conseil d'Administration du CROUS de Caen⁵⁵. Bien que l'on peut se dire qu'étant un dispositif national, ces questions n'ont pas leur place au sein d'un CROUS, puisque décidé par le Ministère de l'Éducation Nationale (à l'époque), et appliqué par le CNOUS, mais la revendication est portée dans chaque Conseil d'Administration de chaque CROUS, ainsi qu'au CNOUS, où siègent aussi des élus étudiants. Ceci marque une volonté : si le message est pluriel, la demande est unique : faire des bourses le véritable rempart contre la misère étudiante, en augmentant leur niveau, ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Un budget à l'agonie

Il est temps de l'aborder, c'est le budget du CROUS de Caen dans son ensemble, qui arrive de moins en moins à tenir face à la crise économique. La situation empire d'années en années, ponctuées par des événements qui donnent chacun un coup de pelle supplémentaire dans ce qui se dessine comme la tombe du Centre Régional.

La première difficulté majeure est la question des dettes du CROUS du Mans, qui refait

54 Les Bourses sur Critères Sociaux ont évolué dans le temps. Les critères d'accès sont globalement restés les mêmes : le revenu du foyer dont est issu l'étudiant constitue le critère déterminant, auquel est adossé quelques autres critères, notamment le nombre d'enfants à charge du foyer, si ils sont ou non dans l'Enseignement Supérieur, et enfin la distance d'éloignement entre le foyer et le lieu d'études.

55 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 juin 78, Motion commune déposée par les représentants étudiants de l'UNEF-ID et l'UNEF-FRUF-UGE demandant un investissement immédiat dans le système de bourses, adressé dans l'ensemble des Conseils d'Administration des Œuvres.

surface en 1976. Dans mon mémoire de l'année passé, j'évoquais la situation d'un site qui relevait de l'Académie de Caen, et donc du CROUS de Caen, que celui-ci développait à partir de 1966, avant de rejoindre la région Pays de la Loire en 1972, et l'Académie de Nantes, alors que des coûts importants de construction de structures avaient déjà été engagés. Le CROUS de Caen y avait notamment lancé la construction de deux restaurants universitaires ainsi que d'une cité universitaire. Il était alors convenu que pour ne pas impacter le CROUS de Nantes, c'était le CNOUS qui récupérait cette dette sur son propre budget. Cependant, la situation refait donc surface, car le CNOUS non plus n'est pas en capacité de régler le reliquat de cette dette, et donc décide de la renvoyer à son point d'origine, Caen. Cela fragilise d'autant plus l'action et le budget du Centre Régional qu'on ne s'attendait pas à voir cette épine ressurgir, une épine dorée de l'ordre de 216.372,14 F⁵⁶.

Le budget de manière générale progresse, mais moins vite que l'inflation, cela paralyse de plus en plus le CROUS dans ces champs d'actions. La situation se détériore dès 1977, puisque plusieurs CROUS, dont celui de Caen, ont épuisés tous les crédits qu'ils avaient à disposition dans leur budget, alors que l'année civile n'est pas terminée. Dans une lettre du Directeur du CNOUS, ce dernier indique une mesure d'urgence, une mesure extrême : l'accord de puiser l'intégralité du fond de roulement pour chaque CROUS concerné afin de compléter leurs budgets⁵⁷. Le fond de roulement représente l'ensemble des réserves financières d'un service public, qu'il a à disposition, en cas de difficultés majeures. Légalement parlant, un fond de roulement doit toujours être égal à un certain nombre de jours de fonctionnement, c'est à dire le budget divisé par le nombre de jours dans l'année, et de manière générale, on l'établit à vingt jours de fonctionnement. La situation et l'ordre donné sont révélateurs d'une situation : le CNOUS n'a plus un centime à donner en subvention aux autres CROUS. Le CNOUS demande même au mois de décembre 1977 que les CROUS demandent à leurs Rectorats des subventions complémentaires, car, sans qu'ils soient nommés, plusieurs de CROUS n'arrivent pas à terminer l'année en puisant dans leurs fonds de roulement. Le CROUS de Caen en fait partie quand on lit les rapports budgétaires⁵⁸. La seule délégation extraordinaire que le CROUS de Caen reçoit entre 1977 et 1982 et qui ne fait pas partie de son budget est un petit reliquat affecté à la transformation du RU A, qui apparaît aux yeux des administrateurs comme complètement désuet, et à réhabiliter en urgence⁵⁹. Mais devant le peu de fonds accordés, la rénovation est revue à la baisse, et devient plus une sorte de raccommode, où l'on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a.

56 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1976, correspondance entre les directeurs des CROUS de Caen et de Nantes et la direction du CNOUS

57 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1977, Lettre du Directeur du CNOUS en date du 17 juin 1977

58 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1977

59 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 décembre 1977

Le zénith, l'apogée, le pic des difficultés financières du CROUS de Caen est atteint, comme pour d'autres CROUS lors de l'année 1982. Plusieurs procès-verbaux de Conseil d'Administration sur l'année ainsi que sur la suivante nous permettent de bien saisir l'ampleur du cataclysme, devant des difficultés qui atteignent leur paroxysme. C'est toute une série de faits, dont certains que nous avons vu plus haut qui sont à l'origine de la situation budgétaire désastreuse. D'abord, il faut se rendre compte que tout ce que nous avons étudié plus haut plombe la préparation et l'exécution du budget de 1982 : la lourdeur des travaux sur le campus 1, les accommodages en restauration etc ... Le coup de grâce provient en fait du contexte national. L'année 1982 marque la transition entre deux courants économiques bien distincts. C'est le moment où le gouvernement se rend compte de l'échec de sa politique keynésianiste pour lutter contre les effets de la crise. Le gouvernement se compose alors d'une union des partis de gauche (PS, PC, MRG), et lance à partir de 1976 de nombreux chantiers pour relancer la croissance économique, c'est le Plan BARRE : la cinquième semaine de congés payés, le passage des 40h aux 39h de travail par semaine, le passage de la retraite de 65 ans à 60 ans, la préparation d'investissements pour un meilleur accès à l'Éducation Nationale et à l'Enseignement Supérieur⁶⁰, et enfin un vaste plan de nationalisation de l'économie. C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'on retient la phrase célèbre de Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de l'Éducation Nationale, qui voulait « amener 80% d'enfants d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat d'ici 2000 »⁶¹. Cependant, en 1982, on se rend compte que la crise économique est sans précédent, et le Plan BARRE ne relance pas l'économie, tout au plus il soulage quelques douleurs. Le nouveau gouvernement mené par Pierre MAUROY puis Laurent FABIUS fait donc machine arrière et annule plusieurs éléments, dont les nationalisations qui ne sont pas encore réalisées, et conservant celles qui ont été réalisées, et enfin une baisse des subventions accordées à l'Enseignement Supérieur.

Ainsi la dotation du CROUS pour le CROUS de Caen, pour 1982, qui aurait du être bien supérieure se contente de suivre l'inflation (Annexe 16). Cela créé un choc budgétaire pour l'ensemble des CROUS de France et pour le CROUS. Les conséquences sont désastreuses : déjà, au mois de mai, on annonce au Conseil d'Administration que l'exercice budgétaire en cours accuse un déficit de 23.000 F, et que cela ne va pas aller en s'arrangeant, puisque la période d'été approche, et avec elle, une baisse des recettes. Les élus étudiants, eux, refusent de voter le budget rectificatif, car le fond de roulement accuse, lui aussi un déficit, de l'ordre de 142.370,72 F au moment du Conseil

60 QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, PUC, 2012, Caen

61 VIGER E, *Les effets de la démocratisation de l'Enseignement Supérieur : Une étude empirique, Économies et finances*, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, [thèse], 2007, Paris, <tel-00187032>

d'Administration. En effet, depuis le prélèvement intégral de 1977, le fond de roulement n'a jamais pu être reconstitué, et depuis cinq ans, le CROUS de Caen se situait en dessous du minimum légal des vingt jours de fonctionnement. Les étudiants motivent leur vote en raison de la volte-face du gouvernement, qui a abandonné le CNOUS et les CROUS, et que, sans investissements supplémentaires, le CROUS court droit à la faillite⁶².

Et en effet les dégâts continuent. Au mois de juillet, le CROUS de Caen est même obligé de demander une avance de trésorerie pour avoir des fonds à disposition, simplement pour payer les salaires. L'avance consentie est de 1.700.000 F, et pas un franc de plus⁶³. La situation s'aggrave de plus en plus à mesure que l'on se rapproche de la fin de l'année civile. Au mois de novembre, c'est l'agonie de toutes parts : la section logement accuse un déficit de 853.000 F, la section restauration elle, un déficit de 354.000 F. La situation est critique : les restaurants parviennent de moins en moins à se remplir, les quantités servies sont de plus en plus réduites. Dans les cités universitaires, des départs ont lieu régulièrement, les loyers ont de plus en plus de mal à rentrer, on décide même d'attendre le tout dernier moment pour allumer le chauffage, et on fournit le minimum de combustibles pour les chaudières. On compte près de 150 à 200 chambres qui sont libérées, par mois, entre septembre et novembre. Une tragédie supplémentaire survient également en novembre : le CROUS n'est plus en mesure de payer les salaires, les avances de trésoreries ont été suspendues ou consommées en fonction des sections budgétaires. Le dernier Conseil d'Administration de l'année est convoqué sur un aveu d'échec : le CROUS de Caen est incapable de préparer le budget de 1983, devant l'ampleur du déficit cumulé. C'est la fin, à moins d'un miracle.

Du déclin à l'agonie, cette périphrase résume à elle seule les années 1976 à 1987. Si la crise sévit de plus de plus, le Centre Régional, comme ses confrères, est complètement submergé. Les mesures d'urgence se multiplient, mais n'ont pas l'effet escompté. Les Centres Régionaux, de façon collective, s'enfoncent dans ces sables mouvants que représentent cet avenir incertain. Même les missions historiques qui rapportaient des bénéfices au Centre Régional de Caen, et qui étaient utilisés pour financer des activités déficitaires, se retrouvent à leur tour en négatif. L'aveu d'échec lors du dernier Conseil d'Administration de 1982 glace le sang. Les Vingt Piteuses auraient-elles eu raison des Œuvres ? Les administrateurs sont découragés pour la suite, après tant d'efforts consentis, car aucune solution ne semble pointer à l'horizon. Cela pose alors la question des moyens nécessaires pour faire sortir de la tombe un CROUS qui annonce officiellement, par son échec, sa faillite, devant une activité paralysée, et des personnels et des étudiants en proie au doute.

62 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 1982

63 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1982

B-1983-1987 : Un redémarrage timoré

Lorsque s'ouvre l'année 1983, le CROUS de Caen est au fond du gouffre. Si la faillite a été annoncée fin 1982, le Centre Régional n'est pas totalement mort pour autant. Un redressement est décidé avec une série de mesures destinées à sauver le CROUS, avec de nouveaux efforts supplémentaires. La tâche à réaliser est ambitieuse, mais chacun doit fournir les efforts nécessaires pour redresser le Centre Régional, tout en gardant à l'esprit que les Vingt Piteuses sont toujours d'actualité. La crise économique est passée, la dépression est en cours, il y a urgence à réagir, car la situation économique actuelle semble s'inscrire dans la durée.

B-1 : Les efforts apportés en restauration et en logement

Devant la situation, deux immenses chantiers sont lancés, en restauration et en hébergement. Le but est clair et la volonté affichée : le redressement des CROUS passe par le redressement des missions directes. Nous l'avons vu précédemment, ces deux missions accusent d'un vieillissement du patrimoine immobilier, qui n'est plus à même d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, chaque partie représentée au CROUS, que sont l'État, la Direction, les étudiants, les personnels et les collectivités locales consentent à un effort globalisé, qui tend dans la même direction. C'est le début de l'Union de sauvegarde des CROUS, dans une période de redressement financier.

Une nouvelle offre de restauration

Le début de l'année 1983 est consacré à une réflexion profonde sur la situation actuelle de la restauration. Au delà du fait que les salles des restaurants ne sont pas remplies, on cherche à étudier les raisons profondes de cette difficulté. La vision finit par sauter aux yeux des administrateurs : le système de restauration est dépassé, les habitudes des étudiants ont changé⁶⁴. Il est alors normal que les restaurants soient désertés s'ils ne remplissent pas de nouveaux critères. La problématique émerge dans chaque CROUS et est remontée au CNOUS. Un grand projet national de transformation des restaurants universitaires est mis au point, afin d'actualiser l'offre proposée aux étudiants⁶⁵.

Le projet prévoit, dans sa conception générale, et donc à adapter dans chaque CROUS, une

64 CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES, 1955-2015 50 ans avec les étudiants, DVD, CNOUS, 2005, Paris

65 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1983, Circulaire EQ N°3 du 14 janvier 1983

meilleure diversité de l'offre de restauration, et plus simplement des files avec un repas obligatoire, mais aussi un accent porté sur la diversification des mets proposés dans les cafétérias, des travaux à réaliser sur le patrimoine des restaurants pour les rendre plus attirants, moins bruyants, et plus accessibles. Pour que tous les CROUS jouent le jeu, le CNOUS annonce avoir reçu une dotation de l'État qui sera répartie proportionnellement aux CROUS en fonction de la densité des travaux à effectuer. A Caen, on mise sur la prudence, et plutôt que de rénover les quatre restaurants d'un coup, on préfère expérimenter sur le RU A, pour mettre une méthode au point, observer les retours, puis une fois aboutie, la diffuser. Le RU A est choisi car l'on sait maintenant qu'il était complètement dépassé. L'année entière est consacrée en discussions et réflexions, en ce qui concerne la restauration, sur la façon de faire du RU A un restaurant moderne, à la pointe de l'innovation, et ouvert à cette nouvelle génération d'étudiants. Le projet est élaboré, et le CNOUS est très satisfait de la direction prise à Caen, qui reçoit 13.000.000 F de dotation extraordinaire à utiliser pour la rénovation de ce restaurant⁶⁶.

Le projet est ainsi dévoilé au Conseil d'Administration et peut dès lors nous parvenir. Après divers échanges et négociations, le projet prévoit un restaurant d'ensemble, conservant l'aspect de restauration traditionnelle, mais ajoutant des éléments empruntés aux cafétérias. L'aspect novateur concerne la fin des files uniques et la liberté de pouvoir constituer son repas comme on le souhaite. Les files sont réorganisées sous formes de petits îlots qui servent un met par îlot, autour duquel gravitent les usagers composant leur plateau repas. De nouvelles caisses voient le jour et acceptent les « tickets RU », mais aussi de façon innovante le paiement en espèce, là où auparavant il fallait acheter ses tickets en amont, à l'entrée du restaurant. Les tarifs sont mis à jour pour rentrer dans le coût du repas social. Le Conseil d'Administration décide donc qu'un plateau repas normal au RU A doit donc être composé au total de neuf mets différents, dont au moins une entrée, un plat principal, et un dessert. Les choix sont grandement augmentés, on mentionne notamment le choix de viande qui passe à trois choix différents chaque jours. Le projet est considéré comme très satisfaisant, sauf du côté de l'Université qui grince des dents quant à la question de l'accès à nouveau des étudiants dans le restaurant, qui était alors réservé au personnels de l'Université. Le CROUS décide donc d'ajouter à son projet une salle supplémentaire, réservée aux personnels, et isolée de la salle des étudiants⁶⁷. Enfin, pour aussi fidéliser les usagers dans les cafétérias, la carte est uniformisée en partie, entre les différents pôles géographiques, et lorsqu'une commande remplit les conditions requises qui en fait l'équivalent d'un repas, le CNOUS autorise les CROUS à considérer que cela correspond à la vente d'un repas, et permet donc le versement de la même subvention qu'en restauration traditionnelle.

66 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 janvier 1983

67 Idem

Le projet rencontre un fort succès, et est rapidement étendu aux autres restaurants, ce qui témoigne de son efficacité. Ainsi, le RU B est le premier à suivre en 1985, bien que le projet soit plus compliqué à mettre en œuvre, puisqu'il s'agit d'un restaurant sur deux étages⁶⁸, on prépare aussi le RU C dans la même année. Enfin, à la fin de l'année, en raison de la croissance des effectifs sur le Campus 2, on pense à préparer une extension du RU D, et profiter, pendant ces travaux, pour y exporter ce nouveau système⁶⁹. Les effets sont immédiats : la qualité augmente sensiblement, et les étudiants trouvent que cela est une bonne chose, même si ils considèrent que le CROUS est à la limite entre un repas social et un repas trop cher. Les chiffres de la restauration compilés au début 1986 sont explicites⁷⁰.

Année	1981	1982	1983	1984	1985	1986 (estim.)
Repas servis sur l'année	1.510.377	1.526.740	1.479.260	1.427.561	1.521.000 (environ)	1.570.500

Ici, on peut d'abord voir les effets de la désertion des restaurants jusqu'en 1984, et le temps que le RUA soit réaménagé. Seulement à partir de 1985, on assiste déjà à une remontée et une anticipation bien supérieure à ce que n'était la restauration avant, tout en gardant en tête qu'à partir du lancement du projet, il y constamment l'un des quatre restaurants fermé, chacun leur tour, le temps que les travaux soient réalisés. Cela explique pourquoi l'augmentation n'est pas aussi importante face à l'ampleur du projet. Une dernière innovation concerne les restaurants médico-sociaux, pour les étudiants avec un régime alimentaire spécifique, pour raisons médicales. Ce concept est abandonné, car avec la mise en place des différents points de restauration, il y a une plus grande ouverture pour composer son repas⁷¹. Le concept est arrêté puisque ces bénéficiaires se tournent naturellement vers ce nouveau mode de restauration, où ils payent moins cher pour au final pratiquement la même chose (pour rappel, l'étudiant paye la moitié du repas grâce au « ticket RU », l'étudiant en repas médico-social le paye plein pot). La fin de ce régime permet de libérer des salles de restauration qui sont dès lors intégrées dans le nouveau plan de restauration.

Enfin, un dernier détail montre la détermination du CROUS de Caen en matière d'élargissement de l'offre de restauration. A la fin de l'année 1986, on ouvre sur le site d'Hérouville-Saint-Clair un point de vente à emporter de produits froids. Cela montre que le plan de restauration consiste aussi à doter chaque implantation du CROUS d'un point de restauration. En effet, la cité d'Hérouville-Saint-Clair restait le seul site qui ne cumulait pas les missions directes, il y avait le site d'hébergement, il y manquait la restauration. Cependant, on sait peut de chose sur ce point de vente, aucun chiffre n'est mentionné à son ouverture, ni même sa localisation dans la cité, qui n'en garde

68 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 janvier 1985

69 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 1985

70 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 1986

71 Idem

aucune traces. On sait simplement que le concept est proposé au vote des administrateurs du CROUS⁷².

Le plan de réhabilitation des cités universitaires

Le second grand volet de sauvetage des CROUS concerne aussi l'action sur le logement, qui se situe au plus mal. Il y a urgence à rétablir les cités, pour faire revenir les étudiants, et donc favoriser le retour des loyers. Contrairement à la restauration, ici le projet affiche une ambition plus mesurée, et cela se ressent en terme de dotations de la part du CNOUS, ce que les élus étudiants critiquent vivement⁷³.

Le projet est ici moins ambitieux, car tous les regards sont tournés vers le redressement de la restauration. Mais le CNOUS joue avec la même technique qu'en restauration, à savoir encourager les projets par l'apport de subventions, qui concerne cette fois-ci la réalisation de travaux d'isolation des bâtiments, pour en faire baisser les coûts. L'idée ici malgré le manque de moyens est doublement intéressante. D'une part, les dotations du CNOUS servent, comme d'habitude à réduire le coût de réalisation de ces travaux : ils coûtent moins cher pour les Centres Régionaux qui y participent. D'autre part, les travaux d'isolation entrepris permettent de baisser la facture de chauffage totale, et donc baisser les dépenses, qui peuvent être concentrés sur d'autres actions. Le CROUS de Caen participe donc au « Plan Campus » et se focalise à nouveau sur le Campus 1⁷⁴. Ici, plus que du raccommodage, la Direction affiche sa détermination de véritablement rénover les bâtiments, et de passer aux autres sites à l'instant où le campus 1 sera terminé. Le projet ambitieux est donc de rénover l'isolation des dix bâtiments des deux cités universitaires sur le plateau du campus, tout en changeant les chaudières, pour un nouveau modèle fonctionnant au gaz, et donc qui permet de dégager encore plus d'économie sur le long terme⁷⁵. Les élus étudiants participent à la dynamique ambitieuse engagée par le CROUS, mais tout en faisant connaître leur désappointement quant à la création d'une fracture entre d'un côté les deux cités rénovées du campus 1, et de l'autre le reste du parc, complètement désuet. Ils ont notamment l'occasion de le manifester lorsque la Direction doit revoir son plan de rénovation des autres cités de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair à la baisse, puisque le CNOUS donne à ce moment moins de subventions. Ils considèrent alors que cela fait donc apparaître une fracture géographique du logement social, entre le centre-ville rénové et les

72 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 1986

73 Idem

74 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1983, Circulaire EQ N°22 du 12 octobre 1983

75 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton budget 1983. Les modèles approuvés sont des nouvelles chaudières au gaz, en remplacement des anciennes chaudières au fuel, dont les prix d'approvisionnement étaient devenus indécents à cause des chocs pétroliers.

marges laissées de côté⁷⁶.

Et en effet, cette fracture apparaît et se développe, notamment sur Hérouville-Saint-Clair, par le fait de deux événements qui se produisent simultanément. D'une part, le CROUS est obligé d'engager des poursuites à cause d'un vice d'installation de nouvelles fenêtres sur certains bâtiments, alors que la Direction faisait un effort dans l'idée de rattraper la situation des cités éloignées⁷⁷. Enfin, fin 1986, on se rend compte aussi sur la cité et sur le parc de logements en HLM disséminé autour de la cité, et géré par le Centre Régional⁷⁸, qu'il y a des interventions de plus en plus nombreuses sur des problèmes d'eau. Cela vient du réseau de distribution d'eau qui doit être complètement remplacé. Là, le CROUS de Caen ne peut plus engager les sommes nécessaires. La direction de la cité universitaire demande alors à la direction du Centre Régional et au Conseil d'Administration la création d'un poste administratif en contrepartie car les interventions se multiplient et il faut une personne supplémentaire pour coordonner les interventions simplement sur le réseau d'eau. Cela est accepté⁷⁹.

Enfin, concernant le logement, la fin de l'année 1986 voit le retour d'une problématique qui avait été oubliée pendant un moment : on commence à manquer de place pour loger les étudiants. Cela montre d'une part que les travaux font revenir les étudiants, mais annonce aussi les prémices de la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur. Devant une telle situation, on commence à réfléchir sur les moyens à disposition, et le Conseil d'Administration finit par tomber d'accord : il faudrait construire, mais on manque de place sur les sites existant déjà. Alors une solution semble se dessiner : créer un nouveau site d'hébergement, et, dans la mesure du possible, l'installer au plus près du Campus 2, en pleine explosion d'effectifs étudiants⁸⁰. Il n'empêche que les travaux sont au goût des étudiants, puisqu'il est annoncé au 31 mai 1985 que le parc de logement affiche près de 98% d'occupation, ce qui est un chiffre excellent, nonobstant la grande dégringolade précédente⁸¹.

Les missions directes du Centre Régional de Caen bénéficient d'une aide bien nécessaire afin de redémarrer son activité et faire revenir les étudiants. Cela permet de rétablir une partie de l'assise du CROUS de Caen. Les effets en restauration ne se font pas tarder, même si en logement la

⁷⁶ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 1985

⁷⁷ Idem

⁷⁸ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, depuis cartons Budgets 1962. Pour aider les « jeunes ménages », cette catégorie d'étudiants en couple, et avec des enfants, le CROUS les loge dans des logements HLM proches de la cité d'Hérouville-Saint-Clair, concédés par le bailleur social Calvados Habitat, et géré par le CROUS de Caen. Le service était géré initialement au Bâtiment Administratif, puis fut envoyé en gestion sur le site d'Hérouville-Saint-Clair, qui conserve encore aujourd'hui cette gestion. Le nombre de logements a évolué, entre une dizaine et une trentaine à disposition, en fonction des demandes de logement.

⁷⁹ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 1985

⁸⁰ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 janvier 1986

⁸¹ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 1985

stabilité est plus mesurée. Le meilleur moyen de saisir les enjeux concernant les usagers du CROUS de Caen consiste à leur demander directement.

B-2 : Quels effets sur la vie étudiante ?

Il est temps à présent de se consacrer au public des usagers du CROUS de Caen. La très grande majorité sont les étudiants. Ils ont été victimes de l'agonie du Centre Régional, observent sa remontée et les travaux réalisés, tout en étant pris de toute part par les effets des Vingt Piteuses. Les étudiants, en tant que population fragile, n'ont qu'un seul rempart suffisamment puissant pour les protéger, les CROUS. Ou peut-être pas finalement.

La précarité qui s'enfoncé

Si la situation du CROUS de Caen s'assainit, ce n'est absolument pas le cas pour les étudiants, qui subissent de plein fouet encore les conséquences de la dépression économique et des Vingt Piteuses. Et les assauts viennent de tous les côtés.

En terme d'aides sociales, on peut revenir sur les Bourses sur Critères Sociaux, qui sont l'un des grands leviers, même si indirect, du CROUS de Caen à destination des étudiants. On remarque que, maintenant que les grands pics d'inflation sont passés, les bourses n'augmentent plus significativement. Année sur année, les deux UNEF vont critiquer, de nouveau dans l'ensemble des Conseils d'Administration des CROUS et du CNOUS le manque d'investissement dans les bourses. Cette activité à Caen est particulièrement visible par le biais de la « plateforme revendicative » du Conseil d'Administration. C'est un point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration entièrement consacré aux demandes des étudiants. Ce sont les élus étudiants qui se sont battus quelques années auparavant pour avoir le droit de récupérer la parole qui leur revient au Conseil d'Administration⁸². Cette plateforme revendicative apparaît dans les procès-verbaux comme le moment où le Recteur confie la parole aux étudiants, qui présentent un certain nombre de motions, à faire voter au Conseil d'Administration, et où le Recteur leur laisse tout le temps nécessaire pour défendre leurs projets. Ainsi, tous les ans, on peut observer plusieurs motions déposées, soit par l'UNEF-ID, soit l'UNEF-SE, et, en de très rare occasion les deux en commun, pour demander au gouvernement de revoir le

⁸² Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des divers Conseils d'Administration depuis 1972. Il est statué que la plateforme revendicative permet la libre publication des demandes des élus étudiants à présenter au Conseil d'Administration. Ainsi, on voit une activité riche de la part des élus engagés, avec des demandes utiles, et d'autres moins. Par exemple, on voit des récurrences de la part de l'UNEF-FRUF-UGE de déposer des motions pour supprimer la voix prépondérante du Recteur (si il y a égalité lors d'une prise de décision, c'est le Recteur qui tranche). Cette décision n'est pas du ressort du Conseil d'Administration et est donc écartée à chaque fois, mais cela démontre l'attention que l'on porte aux élus étudiants.

système de bourses, selon des demandes qui rentrent dans un cadre presque intemporel : plus d'argent dans les échelons de bourses, et plus de boursiers⁸³. Mais la réponse du gouvernement a bien du mal à suivre, le chantier des aides sociales n'étant pas jugé prioritaire.

La situation pousse alors les étudiants vers la porte du salariat étudiant : travailler à côté de ses études devient une nécessité. Ici, le Service-Liaison-Étudiants-Entreprises (SLEE) à toute sa place. Mais il se retrouve complètement débordé par le nombre de demandes d'emplois pour les étudiants, face à une offre qui est de plus en plus tendue. En 1984, le SLEE fournit 794 emplois, et plus aucun stage, et en 1985, 643 emplois. Pendant les vacances universitaires de l'année 1984-1985, un cri d'alarme est poussé, le SLEE doit être repensé. Le Centre Régional rouvre alors ses portes aux étudiants à la rentrée avec un tout nouveau service qui remplace le SLEE, un service pilote, qui va devenir quelques années plus tard le Service Emplois Temporaires (SET)⁸⁴. L'action de ce service est de se concentrer uniquement sur des emplois temporaires, pour les étudiants, et abandonne son rôle de centrale des offres de stages. Le nombre d'emplois fournis va donc aller crescendo jusqu'en 1989, pour un total de 718 emplois fournis⁸⁵. Cela est d'autant plus révélateur de la paupérisation des étudiants.

Et ce n'est pas terminé, car les Œuvres elles aussi ajoutent leur grain de sel dans cette dynamique. Les deux faits majeurs sont les augmentations du prix du « ticket RU » ainsi que les augmentations de loyers. Leurs augmentations sont moins significatives que celles que nous avons étudié précédemment, mais il faut toujours garder le facteur inflation dans un coin de sa tête lorsque l'on jette un œil sur ces chiffres. L'inflation dans ces années est bien moins grande que les années passées, et corrèle en moyenne entre 5% et 10% par an. Cela reste élevé, mais rien en comparaison des pics d'inflation des deux chocs pétroliers. Le prix du repas au RU augmente pour les étudiants, de 8 F en 1983 à 9,3 F en 1987, alors que la participation de l'État, qui, pour rappel n'est plus égale à celle de l'étudiant, reste bloquée à 6,75 F. Les loyers quant à eux montent, pour une chambre à un lit de 402 F en 1983 à 492 F en 1987, et pour une chambre à deux lits de 584 F en 1983 à 670 F en 1985 (Annexe 15). On a déjà évoqué les tenants et les aboutissants de cette question : on préfère augmenter les prix, plutôt que de voir les CROUS de nouveau sombrer, et en échange on fournit des travaux supplémentaires.

Devant la situation, on commence à se poser des questions sur l'utilité de faire des études dans le supérieur après le bac. Faire des études à un coût de plus en plus important, pour l'étudiant, mais aussi pour les familles (les bourses ne concernent qu'une minorité d'étudiants, et ne sont

83 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration et de la plateforme revendicative entre 1983 et 1987.

84 La création du SET est officialisée et généralisée à l'ensemble des CROUS par le biais de la circulaire CG/GIM-AE N°19 du 18 mai 1989. Le CROUS de Caen a servi d'expérimentation de ce nouveau service de 1984 à 1989.

85 Voir Annexe 15

encore considérées que comme un complément de revenus), et la garantie d'obtenir un diplôme s'étiole de plus en plus en plus. Selon Estelle VIGER⁸⁶, les bacheliers essaient quand même de suivre des études à cause du chômage de masse. Plutôt que de devoir rechercher un emploi alors même que l'on sort du monde de l'éducation le bac en poche, on préfère repousser cette échéance, en tentant de décrocher un diplôme d'enseignement supérieur. Cela explique notamment pourquoi le nombre d'étudiants ne diminue pas pendant les Vingt Piteuses bien au contraire : l'accès à l'Enseignement Supérieur s'est ouvert par une première étape, en 1965, alors on tente sa chance. Le but recherché est de repousser, par tous les moyens possibles, et le plus longtemps possible, la date butoir d'entrée sur le monde du travail.

Un FSU à réformer

Dans la situation actuelle, l'un des dispositifs cruciaux pour les étudiants en difficultés est le Fond de Solidarité Universitaire. Si nous avons vu plus haut la dégradation du FSU jusqu'en 1982, la situation n'est toujours pas au beau fixe entre 1983 et 1987. Les assistantes sociales du CROUS de Caen continuent de se voir, malgré elles, comme des huissiers à la recherche du moindre franc des prêts d'honneur dépassés pour en redonner aux étudiants qui en ont besoin. Le FSU rentre dans un cercle vicieux puisqu'il est de plus en plus difficile de récupérer l'argent des anciens prêts, on a alors de moins en moins de moyens à donner aux étudiants actuels, qui, lorsqu'ils sortiront du monde des études, auront à leur tour des difficultés à rembourser leurs prêts. Une solution avait été envisagée et reste en suspend depuis maintenant une dizaine d'année, à savoir faire des dons aux étudiants l'action principale du FSU, et pas simplement une frange de ce service, comme actuellement⁸⁷. Cette réflexion avait été lancée nationalement alors que les CROUS se dirigeaient vers la fin des Trente Glorieuses, entre 1972 et 1974. Depuis, la situation n'a pas évoluée, car cela nécessite des moyens financiers bien supérieurs, et aucun CROUS n'est en mesure de sauter le pas.

Par ailleurs, depuis 1983, le CROUS de Caen, comme un certain nombre de ses homologues régionaux, est en redressement financier. On traque la moindre dépense, et on investit uniquement là où le retour sur investissement est le plus grand. Le Fond de Solidarité Universitaire est alors complètement écarté. Les étudiants s'en énervent, car bien que le redressement soit fait de 1983 à la moitié de l'année 1984, le budget du FSU, au mieux stagne, sinon diminue⁸⁸. Le FSU s'enfoncé de plus en plus dans une impasse, et se retrouve pieds et mains liés, alors que le nombre d'étudiants à aider augmente considérablement du fait de la précarité croissante et la pénurie d'emplois.

86 VIGER E, *Les effets de la démocratisation de l'enseignement en France : Une étude empirique. Économies et finances*, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, [thèse], 2007, Paris, <tel-00187032>

87 Voir GOUPIL Maxime, *Histoire des Œuvres Trois tableaux du CROUS de Caen (1955-1975)*, 2018, Caen

88 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 1984

Une participation pour les étudiants étrangers

Parmi les étudiants, une partie du corps des usagers du CROUS de Caen est composé d'étudiants étrangers, qu'ils soient européens, ou bien internationaux. Ce sont des populations sensibles, plus encore que les autres étudiants, car ils se retrouvent seuls pendant au moins une année. C'est pour cela que les CROUS avaient été choisis pour devenir le gestionnaire et le guichet unique des bourses des étudiants étrangers pour chaque Académies. Pour héberger cette population, des places en cité leur sont réservés, notamment dans le Bâtiment INTER du Campus 1, le Bâtiment 3 de la cité de Lebisey, mais aussi des chambres éparpillées sur la cité d'Hérouville-Saint-Clair. Les étudiants étrangers sont, eux aussi, tout à la fois mis à contribution et touchés par les effets de la crise, mais de façon indirecte. L'une des conséquences de la réforme FOUCHET de l'Enseignement Supérieur de 1984 concernant les étudiants étrangers est qu'ils doivent choisir l'Université dans laquelle ils comptent étudier l'année à venir. L'aspect positif d'un point de vue administratif est que l'on peut commencer à anticiper les afflux d'étudiants pendant la période de rentrée, avant le début des cours en octobre. Cependant, les étudiants doivent maintenant payer les frais de dossiers, qui incombent à leur inscription, mais aussi à leur réinscription, lorsqu'ils restent plusieurs années, en plus des frais d'inscriptions universitaires.

Une autre conséquence concerne cette fois les activités culturelles. Les CROUS organisent, à destination du public des étudiants étrangers, des visites et des voyages pour leur faire découvrir villes, régions et lieux atypiques clairsemant le paysage national et régional, car c'est un vecteur d'intégration. Or plusieurs circulaires expliquent que les étudiants étrangers doivent plus être mis à contribution dans le financement de ces voyages, alors que les années passent⁸⁹. Au Conseil d'Administration, devant le coût et la logistique que cela demande, on en vient même à se demander l'utilité de ces voyages, dans le contexte que nous connaissons. Le CROUS de Caen décide donc de suspendre les voyages car il y a de moins en moins d'inscrits à ceux-ci⁹⁰. Avec le temps, la décision finit par être oubliée et, la suspension, qui était de l'ordre du temporaire, devient définitive.

Le bilan social qui incombe aux premières années du redressement du CROUS de Caen est vraiment mitigé. Les étudiants sont assaillis de toute part par la précarité, et bien que le CROUS innove, ils ne peuvent que subir cette précarité. Les dispositifs sociaux rentrent dans une impasse qui les fragilisent, en raison du manque de financement des aides du CROUS (hors bourses sur critères sociaux qui, je le répète, est un dispositif national). Et dans ce bilan mitigé, les étudiants étrangers eux aussi sont impliqués, et fragilisés. Ce redémarrage pose la question de la survie à long

89 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1980, Circulaire AC N°10 19/03/1980

90 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er juillet 1981

terme des CROUS, et la question de leur avenir.

B-3 : Quel avenir pour les CROUS ?

Dans ce plan de relance et de sauvegarde des CROUS, on peut évidemment observer des aspects positifs, comme ceux évoqués plus haut. Tout n'est cependant pas aussi rose que prévu, et le plan de relance finit par montrer des limites. Dès 1985, des projets d'envergure nationale tombent à l'eau, et les CROUS se retrouvent de nouveau en mauvaise posture, entre des projets lancés d'une part, mais aussi des annulations demandées par le gouvernement d'autre part.

Des contours historiques en mouvement

A partir de 1985, on commence à réfléchir sur le poids de sauvegarde des missions historiques des CROUS. Des élans de discussions proviennent de différents endroits semblent faire de plus en plus d'adepte : est-ce que les CROUS ne devraient-ils pas abandonner une partie de leurs missions historiques pour survivre ?

Au delà de cet aspect, on voit notamment des discussions, comme à l'accoutumée au Conseil d'Administration, sur la question de la privatisation de certaines parties des CROUS. Cela fait notamment partie de la conjoncture nationale et gouvernementale : le gouvernement FABIUS fait un rétropédalage, et va même jusqu'à ouvrir certains pans de l'économie nationalisés à la concurrence⁹¹. Cet élan se concrétise évidemment dans les CROUS. On observe d'abord des allusions et discussions feutrées, avant de voir une véritable revendication de privatisation des CROUS. Mais la question qui vient en tête est de savoir quoi privatiser ? La restauration ? Cela ne serait pas possible, les coûts de production des repas, bien qu'ayant augmentés, sont toujours sociaux, et personne ne peut arriver à la cheville des CROUS, grâce à la scission du prix du repas en deux, entre prix étudiant et dotations de l'État. Le logement ? Cette question revient plus fréquemment nationalement : le but affiché est de partager le fardeau du logement étudiant⁹². Plusieurs dynamiques sont alors évoquées en ce qui concerne cet aspect : soit les CROUS se séparent du parc qu'ils ne peuvent plus assumer, soit on autorise la construction de logements étudiants par des prestataires privés à proximité des résidences étudiantes, soit encore faire appel aux particuliers en ville pour loger les étudiants et faire baisser la pression sur les demandes de logements⁹³. Les enjeux

91 VIGER E, *Les effets de la démocratisation de l'enseignement en France : Une étude empirique. Économies et finances*, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, [thèse], 2007, Paris, <tel-00187032>

92 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1986, Circulaire SEPROF N°10 du 4 avril 1986

93 Idem. Il est rapporté que l'ensemble des CROUS, sauf Caen, souffrent d'un déséquilibre entre une offre de logement étudiant trop faible face à une demande trop forte. Caen observe à peine plus de demandes que son offre actuelle de

sont alors jugés déterminants : pour la première fois, les CROUS seraient amenés à perdre un monopole qui leur était consenti, non pas par intérêt, mais par pure nécessité. Cette réflexion est la conclusion sur un fait : les CROUS coûtent de plus en plus cher sur les deux principales missions⁹⁴. Et comme la dépression n'est pas encore terminée, les efforts vont avoir du mal à perdurer dans le temps. Vient alors le prélude à un choix délicat : que faudra-t-il sacrifier ?

A mes yeux, cette problématique provient de l'effet boule de neige entraîné par l'entrée dans les Vingt Piteuses, c'est à dire le passage brutal entre une période où les subventions pleuvent et les projets abondent, à une période où la tendance s'inverse et où il faut compter chaque franc. C'est la conséquence de choix politiques. A Caen, la baisse des subventions s'est traduite par un vieillissement sans précédent et généralisé de l'ensemble des structures. Face à cela, les travaux doivent être d'une ampleur bien plus importante qu'ils n'avaient été estimés pour rattraper une dizaine d'années de retard accumulées par le manque de dotations. Mais comme cela concerne l'ensemble des CROUS, les sommes qui auraient dues y être investies auraient été absolument colossales, ce que le gouvernement ne peut pas consentir. Le plan de relance des CROUS, bien qu'il apporte un souffle d'air vital aux CROUS, n'est pas à la hauteur nécessaire pour réactualiser l'ensemble du patrimoine immobilier des CROUS.

Les administrateurs déchirés sur la question de l'avenir des Œuvres

Alors que la question de la cession de parts du CROUS arrive sur la table du Conseil d'Administration, l'antichambre décisionnelle se transforme en une véritable poudrière, où la moindre syllabe de trop provoque l'embrasement et l'effondrement de bastilles idéologiques. Les années 1985 à 1987 sont marquées dans notre CROUS par un affrontement direct, acerbe et sans merci entre les étudiants d'une part, et les représentants de l'État d'autre part. Ils sont six contre six, car telle est la répartition des sièges au Conseil d'Administration (Annexe 7). Au milieu, une demi-douzaine d'élus et une dizaine d'invités pas encore convaincus par l'un des côtés observent les échanges et les joutes verbales lancées de part et d'autres.

Les étudiants sont les plus virulents lors des prises de paroles. Trois élus sont de l'UNEF-ID, deux de l'UNEF-FRUF-UGE (ce qui va devenir l'UNEF-SE), et un étudiant du CELF⁹⁵. Le déchirement se consomme petit à petit, et ce avant même 1985, car au début 1984, lors du vote du compte financier de 1983, qui retrace l'évolution des dépenses sur l'année terminée, les étudiants

logement.

94 Voir Annexe 16, ligne « achat produits restauration » pour observer l'augmentation en logement, de 1976 à 1984, et les lignes « loyers, charges locatives et travaux » et « fournitures et charges courantes » pour observer l'augmentation en logement, sur la même temporalité

95 *Collectif des étudiants libéraux de France*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Collectif_des_%C3%A9tudiants_lib%C3%A9raux_de_France, [site internet], consulté le 19/04/2019

sont choqués de voir à la fois que le CROUS se garde des réserves financières de côté, alors que de l'autre côté des travaux sont retardés⁹⁶. La rupture se consomme à mesure que la question de la privatisation est évoquée, sans qu'une quelconque direction soit prise par la Direction du CROUS, et notamment lorsque les étudiants constatent au mieux un gel, sinon une baisse des subvention du CROUS⁹⁷. Ils jugent cette décision comme une trahison de la part de l'État, car sans les subventions, les CROUS sont condamnés.

Pendant les discussions sur la privatisation, les arguments avancés par l'État tiennent compte d'une réalité : les CROUS sont devenus trop pesant pour le budget du Ministère de l'Éducation Nationale. Le but n'est pas de céder l'ensemble des missions du CROUS au privé, mais simplement de réduire la pression qui est faite pour mieux servir les usagers. Les étudiants, eux, ne l'entendent pas de cette oreille. Pour eux, il est hors de question de sacrifier la moindre parcelle de ce service public à des prestataires privés : le but d'un service public n'est pas de faire des bénéficiaires, et donc chaque franc gagné est de suite réinvesti en faveur des usagers qu'il sert, alors que le secteur privé doit composer avec une logique de rentabilité et des actionnaires à satisfaire⁹⁸. Concéder des parts de CROUS au privé serait suicidaire, car actuellement, les administrateurs sont déchirés sur la priorisation des travaux à prévoir devant le manque de moyens (en 1986, le campus 1 devait être intégralement rénové, force est de constater qu'il ne l'est pas encore⁹⁹), alors que la privatisation entraînerait de fait une baisse des subventions, et donc encore moins de moyens à disposition.

Lorsque s'ouvre l'année 1987, les administrateurs sont tous perdus, et même le gouvernement reconnaît l'impasse que provoquerait la situation si l'on privatisait des parts de CROUS. Plutôt que de privatiser, le gouvernement de cohabitation de Jacques CHIRAC fait un geste devant la pression étudiante, et annonce la prolongation des mandats des élus CROUS sur le début de l'année 1987, car le Ministère de l'Éducation Nationale est actuellement en train de plancher sur un nouveau décret en faveur des CROUS. Le renouvellement des Conseils d'Administration va donc devoir attendre, attendre ce qui devient une transformation inédite des CROUS, compte tenu de la période.

Si les années 1983 à 1987 marquent le début d'un sauvetage des CROUS, il faut néanmoins garder un l'œil sur le contexte actuel. Les CROUS ont accumulés énormément de retard et accusent un patrimoine immobilier vieillissant. Un vaste plan de sauvegarde des CROUS est alors conçu. Le but : faire rentrer les CROUS dans une boucle vertueuse, où les moyens engagés permettent de

96 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 1984

97 Le propos est mentionné dans les procès-verbaux de 1984 à 1986, mais nous n'en avons pas la teneur financière, étant donné que cela fait partie de la période de trou dans les archives conservées.

98 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 29 janvier 1985 et du 8 janvier 1986

99 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 janvier 1986

réhabiliter, ce qui permet le retour des recettes, et donc une reprise de puissance des CROUS, alors que se profile les premiers signes d'une nouvelle vague d'accès à l'Enseignement Supérieur. De vastes chantiers sont lancés dans l'espoir de sortir de la misère une population étudiante attaquée de toute part par la précarité. Mais devant la somme requise en dotation pour sauver les CROUS, le mouvement ne tient pas, et la dynamique lancée s'étiole, puis s'effondre, au point d'en arriver à mettre sur la table question de la privatisation des CROUS. Cela déchire à un stade jamais vu les administrateurs des CROUS, et les étudiants usent de leurs pouvoirs pour forcer le gouvernement à faire machine arrière, au point de préparer un décret novateur, un décret salutaire, celui qui sortira les CROUS des méandres de la terre.

Indubitablement, les années 1976 à 1987 sont vraiment chargées pour les CROUS, et celui de Caen en fait partie. D'une lente agonie caractéristique d'une époque sombre, les idées viendront de tous les côtés pour essayer de sauver les CROUS. Il faudra quand même attendre 1982, au stade où le CROUS de Caen est au fond du gouffre pour voir une étincelle lumineuse poindre vers un horizon : celui du redémarrage d'un service public en péril. Les efforts sont lancés conjointement par l'ensemble des concernés pendant un temps, dans un objectif de rattrapage du retard accumulé et d'une actualisation des CROUS devant une nouvelle époque, et des nouvelles habitudes étudiantes. Cependant, l'Union sacrée de sauvegarde des CROUS finit par lâcher, au point de voir émerger la question de la privatisation des CROUS, un stade jamais atteint auparavant. La cocotte minute sociale n'en peut plus, et c'est la goutte de trop pour les étudiants, qui usent de l'ensemble des moyens à leur disposition pour faire faire demi-tour au gouvernement. L'effet est alors sans précédent : à compter de 1987, les CROUS et le Centre Régional de Caen peuvent de nouveau l'affirmer : un nouvel espoir est en route !

CHAPITRE 2

Les années 1987 à 2001 : la grande remontée

La date du 5 mars 1987 est cruciale pour l'histoire de notre Centre Régional, tout comme pour l'ensemble du réseau des Œuvres. C'est la date de publication d'un décret qui relance une dynamique sans précédent, loin de toutes les tentatives que nous avons vu par le passé pour sauver les CROUS. A compter de cette date, les Centres Régionaux redeviennent des services publics à part entière, et en possession de moyens supplémentaires qui vont aller en progressant. A Caen, la situation va s'améliorer, et marquer un nouveau cap : rattraper tout le retard accumulé sur l'ensemble de ses missions, directes comme indirectes. La volonté est présente, les financements aussi : il ne manque plus que la planification inhérente à la préparation de tous les travaux nécessaires. Ici, on observe trois temps jusqu'à 2001. Tout d'abord, on observe que de 1987 à 1990, le CROUS de Caen reprend confiance en l'avenir et en sa capacité d'action, malgré des moyens qui restent globalement les mêmes. De 1990 à 1995, on observe le début de l'apport de nouveaux moyens et une nouvelle grande étape de déploiement du CROUS de Caen sur son territoire. Enfin les années 1996 à 2001 voient des financements arriver de manière pérenne, ce qui garantit le futur des actions du CROUS de Caen, alors que se termine le second millénaire. Cette étape sera alors l'objet du bilan de la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur, bien que cette phase apparaisse et agisse de façon bien singulière sur la Basse-Normandie et son Académie de Caen. Dans quelle mesure le CROUS de Caen parvient-il à remonter la pente entre 1987 et 2001 ? C'est l'objet de la lecture de ce second chapitre.

A-La loi du 5 mars 1987 : un nouvel espoir

La loi du 5 mars 1987 marque l'arrivée d'un nouvel espoir pour les CROUS, alors que les Conseils d'Administrations des Centres Régionaux s'embrasent sur la question de la privatisation de parts des CROUS. Le Ministère de l'Éducation Nationale tranche la question par la publication du décret n°87-155 le 5 mars 1987 : les CROUS redeviennent des services publics à part entière. Cela suppose alors des moyens nécessaires et pérennes à la réalisation de l'ensemble des missions qu'on leur concède. Ce décret est un incontournable du fonctionnement des CROUS, à tel point que c'est encore lui qui est en vigueur aujourd'hui.

A-1 : La réaffirmation de l'utilité des CROUS

Le décret salubre des CROUS n'arrive pas comme un cheveu sur la soupe. Il est le fruit de la mobilisation des organisations étudiantes représentatives aux Œuvres Universitaires, dont notamment les deux UNEF. C'est l'aboutissement d'une mobilisation institutionnelle et revendicative, d'interventions en conseils et de manifestations, qui force le gouvernement de cohabitation CHIRAC à faire machine arrière concernant la privatisation des CROUS. Le cœur du décret confirme que les CROUS restent des services publics, tout en apportant une nuée de détails supplémentaires, mais qui actualisent les prérogatives de ces services publics régionaux. Afin de mieux comprendre les tenants et aboutissants de ce décret, je l'ai fait figurer intégralement en annexe 8¹⁰⁰.

Quelles évolutions comparées à la loi de 1955 ?

Le but du décret en question est de réaffirmer l'utilité publique des CROUS. Pour ce faire, on s'appuie, pour sa rédaction, sur une base institutionnelle, à savoir la loi du 16 avril 1955 qui crée les CROUS. Cet appui est nécessaire afin de reprendre et citer des éléments légaux, comme les définitions du CNOUS, des CROUS, des CLOUS, ainsi que de la reconnaissance des CROUS en fonctionnement¹⁰¹. L'un des détails qui permet de réaffirmer ce caractère public des Œuvres Universitaires concerne la mise en place de structures des CROUS. Le décret mentionne à l'article 14 que « [les CROUS] assurent les prestations et les services propres à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, créent dans ce but des structures leur permettant d'adapter et de diversifier les prestations qu'ils proposent aux usagers en tenant compte de leurs besoins et peuvent passer des conventions avec des organismes extérieurs de droit public ou privé pouvant apporter leur collaboration aux services du centre ». Les CROUS ici gagnent une place non négligeable. Dorénavant, ils sont légitimement les organisateurs de leurs missions, autour duquel gravitent des organismes extérieurs qui apportent leurs services aux CROUS. La différence essentielle avec la loi de 1955 provient d'un changement hiérarchique institutionnel : avant 1987, les CROUS sont un service parmi d'autres, après 1987, les CROUS deviennent dorénavant les représentants régionaux de l'État dans le cadre des services à l'étudiant et le référent public des six missions reconnues : restauration, logement, aides sociales, emploi, culture, international. Par ce décret, une volonté certaine est affichée : les CROUS ne seront pas cédés au secteur privé.

Une autre transformation apportée par ce décret nous arrive par le biais du Conseil

100 Voir Annexe 8

101 Le décret reconnaît 28 CROUS en fonctionnement et 13 CLOUS.

d'Administration de notre CROUS. Le décret est ici étudié à titre d'information lors de la nouvelle mandature du Conseil d'Administration, qui se réunit pour la première fois le 25 juin 1987. On y fait mention de la fin d'un système, celui de la séparation entre les étudiants bénéficiaires des Œuvres, et les étudiants non bénéficiaires des Œuvres¹⁰². Cette séparation avait été mise en place par la loi du 16 avril 1955, et séparait de fait les étudiants en deux catégories. Les étudiants bénéficiaires étaient ceux qui remplissaient des conditions sociales, au même titre que pour les Bourses sur Critères Sociaux, et qui de fait avaient le plein accès aux prérogatives des CROUS : le droit au repas à tarif social, la priorité en ce qui concerne l'affectation à un logement étudiant etc¹⁰³ ... Les étudiants qui n'étaient pas bénéficiaires, eux, payaient leur repas plein pot, et ne pouvaient demander une chambre au CROUS que si il y en avait de disponible, et qu'aucun bénéficiaire ne se trouvait sur liste d'attente. Cette séparation éclate grâce à ce nouveau décret, les étudiants ont alors dorénavant un égal accès aux structures du CROUS. Il y a même une extension des conditions d'accès aux CROUS : à partir de la publication du décret, tout étudiant qui cotise au Régime Étudiant de Sécurité Sociale (RESS) a, de fait, droit aux services de son CROUS¹⁰⁴. Cela ne concerne plus exclusivement les étudiants des Universités et des écoles du supérieur. Les CROUS s'ouvrent à une nouvelle catégorie de la population étudiante, renforçant son aspect de service public universitaire universel. Mais cela n'est pas sans poser quelques problèmes d'ordre administratif. En effet, pour ce qui est de la restauration, cela signifie que tout un nouveau public arrive en masse dans les restaurants du CROUS, et ont de fait droit au tarif social, au repas à peu près à moitié prix au lieu du repas à plein prix (le tarif social du repas en 1987 est de 16,05F, dont 9,3F à charge de l'étudiant, et 6,75F en subvention de l'État¹⁰⁵). Il faut donc apporter des dotations supplémentaires, ce que l'État fait volontiers. Car cette logique de dotations financières supplémentaires rentre dans une logique globale, qui dépasse de fait la restauration. Des délégations de crédits arrivent pour les CROUS, notamment pour préparer de nouveaux chantiers en logement au terme d'une grande enquête sur les terrains de l'État occupé par les CROUS¹⁰⁶, nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard.

Enfin, les contrats de travail des personnels des CROUS. Avant 1987, les CROUS

102 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juin 1987, ainsi que Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaire 1987, circulaire SIEPRO N°15 du 17 avril 1987.

103 Un bénéficiaire des Œuvres est reconnu par une carte de bénéficiaire, un carte valable pendant une année universitaire, qu'il doit refaire chaque année. Pour être bénéficiaire, il faut avoir le droit à une Bourse sur Critères Sociaux, où bien demander à un assistant social du CROUS pour obtenir une dérogation.

104 Un étudiant cotise au Régime Étudiant de Sécurité Sociale en payant ses frais d'inscription à chaque année universitaire, et cela lui donne droit à la Sécurité Sociale. Comme chaque étudiant du Ministère de l'Enseignement Supérieur fait partie du RESS, c'est ce qui détermine le seul critère qui permet de bénéficier des prestations des CROUS.

105 Voir Annexe 16

106 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1987, Lettre-circulaire SEPROQ N°13 du 20 mars 1987

recouraient massivement aux contrats de droit privé, dont bien souvent des contrats précaires, pour recruter en masse dans les structures, et faire fonctionner cités et restaurants qui étaient en train de remonter la pente quelques années auparavant. Le décret refait du CROUS un service public, et donc cela donne lieu à un passage de nombreux contrats de droit privé en droit public, avec les droits supplémentaires que cela apporte aux personnels du CROUS. Cela nous est expliqué par l'interview de Didier SELLIN, en annexe, qui a vécu le changement entre les deux types de contrats. Cela a pour effet de soulager en partie les conditions de travail des personnels, et de faire reculer d'un cran la précarité des personnels du Centre Régional de Caen.

La transformation du Conseil d'Administration du CROUS

La seconde grande transformation amenée par le décret concerne la réorganisation légale du Conseil d'Administration de chaque CROUS. Cela me permet aussi d'approfondir certains détails concernant le fonctionnement de cette chambre décisionnelle. Les anciens administrateurs vont devoir se serrer autour de la table des décisions car de nouvelles personnalités font leur apparition¹⁰⁷. Pour mieux comprendre cette transformation, il faut jeter un œil à l'Annexe 9, qui est la liste des élus au Conseil d'Administration du CROUS de Caen en 1990, sur la fin de la mandature élue en 1987 :

- un premier élément qui ne change pas concerne le Recteur de l'Académie, qui reste de fait Président du Conseil d'Administration, et garde sa voix prépondérante.

- les représentants de l'État passent de six à sept élus et sont choisis parmi les services publics du territoire académique qui ont des liens avec le CROUS en question.

- pour garder la parité de représentation avec ces derniers, les élus étudiants passent eux aussi de six à sept élus, et leurs élections sont organisées tout les deux ans.

- une nouveauté concerne l'accession au Conseil d'Administration des personnels du CROUS. Auparavant, il n'étaient pas présent aux délibérations, ils pouvaient être invités, mais à titre consultatif. Dorénavant, les personnels ont le droit à trois sièges, dont deux sont réservés au collège des Personnels Ouvriers, et un au collège des Personnels Administratif du Centre Régional, choisi parmi les « organisations représentatives à la commission administrative paritaire de l'Académie » selon le décret à l'article 16.

- deux représentants des établissements d'enseignements supérieurs qui ont des liens avec le CROUS, dont figure ici le Président de l'Université de Caen, ou son représentant.

- quatre personnalités choisies, dont deux par les élus étudiants, et deux choisies par le

107 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juillet 1987

Recteur, qui ont aussi un lien avec le CROUS.

- on note aussi l'apparition d'un représentant de la Région dont dépend le CROUS (ici la Basse-Normandie).

- enfin les personnalités invitées et avec voix consultative, qui sont des membres de la Direction du CROUS, des personnels, ou encore des personnalités extérieures, c'est à dire toutes les personnes qui ne sont pas élues, et qui, de fait, n'ont pas le droit de vote aux délibérations du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'étend, pour donner la parole aux acteurs qui travaillent avec les CROUS, mais globalement on garde la même structure légale que celle mise en place par la loi de 1955. Les prérogatives et le fonctionnement du Conseil restent inchangés, de même que les modalités d'élections des représentants : tous les deux ans pour les élus étudiants, tous les quatre ans pour les personnels, les personnalités, les représentants de l'État, de la Région, etc ... Les invités n'ont pas le droit de vote aux délibérations, et cela vaut aussi pour la Direction du CROUS ; Le Directeur d'un CROUS a le droit à la parole, pour présenter les délibérations, mais n'a pas le droit de vote. Par ailleurs on peut noter le maintien de la séparation entre la Direction du CROUS, et la Présidence du CROUS, qui sont assumées par deux personnes différentes. Le Conseil d'Administration peut toujours créer un certain nombre de commissions pour assurer son bon fonctionnement, dont certaines sont obligatoires : la commission sociale, avec les assistants sociaux du CROUS pour le fonctionnement du Fond de Solidarité Universitaire où siègent les élus étudiants¹⁰⁸, et une nouvelle, créée par le décret, la commission Culture Actions. Cette commission est aussi ouverte aux étudiants, et à un certain nombre d'administrateurs du CROUS, et permet aux associations étudiantes de demander des subventions au CROUS dans le cadre d'un projet associatif¹⁰⁹.

La volonté est affichée, les CROUS doivent reprendre du poil de la bête. Le décret apporte petit à petit des moyens supplémentaires aux CROUS pour se relever et de nouveau s'agrandir à un nouveau public étudiant. A Caen, cette volonté se traduit en image avec la création d'une identité graphique, dont nous conservons des traces, sous forme de brochures que portaient les personnels. On

108 L'étudiant qui demande une aide au FSU passe d'abord par un rendez-vous avec un assistant-social du CROUS, qui observe dans le respect du secret professionnel, la demande de l'étudiant, et oriente vers l'un des dispositifs sociaux du Fond de Solidarité Universitaire. C'est ensuite la commission qui se réunit une fois par semaine, qui compte les élus étudiants, les assistants sociaux ainsi qu'un représentant de la Direction qui décide pour chaque dossier présenté, de façon anonyme, si l'aide est accordée ou non.

109 La Commission Culture Actions permet de financer, via un budget défini chaque année, des projets déposés par des associations étudiantes. Les critères sont définis par le Centre Régional, le principal et inaliénable étant avant tout la condition étudiante. Les dossiers sont vus dans la commission qui se réunit une ou plusieurs fois par ans, et décide de l'attribution d'une aide financière. Les représentants du projet viennent, expliquent leur projet et notamment pourquoi ils demandent une subvention au CROUS. La commission peut aussi demander un retour sur l'événement, pour être sur que le financement ait bien été utilisé dans le cadre présenté en commission.

y voit évidemment la mention « CROUS Caen », pour affirmer le caractère régional d'un service public qui redémarre. On y voit aussi évidemment de façon stylisé la représentation du Tricolore, qui rappelle le caractère national du réseau des Œuvres. Enfin, pour la forme, mon avis diverge et émet deux hypothèses. Si l'on prend la broche dans son aspect global, j'y vois une flèche ascendante, ce qui pourrait marquer la détermination retrouvée pour ce service public. Mais quand on regarde plus attentivement la partie blanche, on peut y voir une représentation d'une maison, et qui est en lien avec l'une des missions directes les plus visibles d'un CROUS : le logement. Ou encore, on peut y voir la métaphore des CROUS qui deviennent maintenant la maison de tous les étudiants.



A-2 : De nouveaux moyens, de nouvelles constructions

Devant des CROUS qui récupèrent petit à petit des moyens financiers, le budget se rétablit aussi à Caen, c'est l'occasion de regarder à nouveau vers l'avenir, de préparer et lancer des chantiers. Du point de vue fonctionnel, le décret de 1987 marque à la fois continuité et rupture dans le fonctionnement budgétaire de notre Centre Régional.

Un budget qui se rétablit timidement

Les investissements massifs ne sont pas encore au rendez-vous pour le CROUS de Caen quand le décret est publié. Mais maintenant, grâce à ce dernier, on peut de nouveau compter sur le soutien financier du CNOUS. Cela donne une motivation pour le CROUS de Caen, pour préparer de nouveaux projets. Jusqu'à la fin des années 1980, le Centre Régional se prépare à lancer de nouveaux projets, tout en utilisant efficacement les quelques nouvelles dotations qui lui parviennent.

Selon les dires au Conseil d'Administration et les votes des nouveaux administrateurs, les efforts financiers et budgétaires sont dirigés vers le remplacement du matériel usagé dans les structures. Cependant, nous n'en avons pas d'idée précise, car les archives budgétaires ici font partie du corpus archivistique disparu. Cependant, un élément est évoqué en 1990 et fait le bilan d'une gigantesque opération de maintenance effectuée en hébergement, pour le remplacement du matériel. On y découvre que de 1988 à 1990, le CROUS de Caen dédie près de deux millions de francs par année, sur trois ans, pour le remplacement du matériel usagé des cités universitaires, et la même

somme environ pour le remplacement du matériel en restauration, dans les quatre restaurants gérés par le CROUS de Caen (ici principalement dans le matériel de cuisine)¹¹⁰. C'est une somme bien conséquente au final, qui représente près de douze millions de francs investis en trois ans, que le CROUS n'aurait jamais pu investir si le CNOUS n'avait pas apporté des sécurités budgétaires derrière. Il n'y a qu'en cours d'année 1987 que tout ne se passe pas aussi bien car le budget élaboré marque la transition entre la période étudiée dans le chapitre 1, de disette budgétaire, et le redémarrage des missions du CROUS. En effet, le CNOUS doit annuler, au moment de l'élaboration du budget à Caen, une subvention qui aurait permis de remettre en travaux le RU A en 1987. Cela agace les élus étudiants et cela force la Direction du CROUS à prendre un nouveau risque : puiser à nouveau tout le fond de roulement du Centre Régional pour financer les travaux, car ils ont déjà commencé. Évidemment, dans ce budget qui se rétablit timidement, ce sont les actions directes qui bénéficient le plus de la relance par le décret comme on vient de le voir avec le plan d'investissement. Les missions indirectes voient leur budget gelé systématiquement, surtout pour le FSU et le budget pour l'accueil des étudiants étrangers. Le redémarrage n'est pas pour l'instant à la hauteur souhaitée par le décret de 1987.

La préparation du plan de rénovation des cités universitaires

Si le budget progresse timidement, c'est parce que le CNOUS prépare de grands plans d'investissement pour les CROUS, il faut alors se montrer patient et faire des préparations de travaux. On l'a vu plus tôt, l'année 1987 est consacrée à un recensement des terrains de l'État occupé par les CROUS. Ici, c'est un jeu de transferts de terrains qui s'engage, pour accorder aux CROUS des terrains supplémentaires pour s'étendre dans un avenir proche. Les années 1988 à 1990 sont consacrées, une fois cet inventaire réalisé, à la préparation des travaux d'extension et de créations de nouvelles structures. On ressort des cartons les projets que l'on avait arrêté ou laissé à l'abandon, on les dépoussière pour les remettre à jour et les étudier. Au niveau national, des outils sont accordés au CROUS de Caen pour anticiper le plus en amont la préparation des travaux d'hébergement. Une note d'informations communiquée par le CNOUS nous explique la mise en place de l'Indice de Référence des Loyers (IRL)¹¹¹. Il s'agit d'éléments légaux qui permettent de mesurer et de planifier les coûts des constructions, d'achats des terrains, de mise en place des loyers, ainsi que des augmentations annuelles possibles pour ceux qui sont déjà en place. L'IRL permet d'ajuster de manière nationale les éléments de réglementation en matière de loyers, et notre CROUS

110 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Maintenance 1990

111 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1991, Note d'Information INV N°11 du 2 mai 1991

doit maintenant s'y conformer. Les loyers déjà en place doivent suivre les publications annuelles de l'IRL et donc il n'est plus possible d'augmenter les loyers au delà des limites prévues. La mise en place de l'IRL est une véritable boîte à outil légale pour le CROUS de Caen, qui permet de planifier tous les projets qu'il souhaite mettre en place.

Un très vaste projet de logement est prévu, on dépoussière une idée qui avait été évoquée quelques années auparavant : construire une nouvelle cité universitaire sur le Campus 2. On pense aussi à construire autre part, car on se rend compte maintenant que la Seconde Phase de Massification est bel et bien en marche. Le début de la Seconde Phase s'incarne en Basse-Normandie avec un Campus 2 qui bénéficie le plus, jusqu'en 1990, de cette augmentation du nombre d'étudiants, j'aurai l'occasion d'y revenir¹¹². Sur la mission de logement, les trois années, de 1987 à 1990 sont utilisées judicieusement pour préparer un gigantesque plan d'extension du logement, qui comprend construction, réhabilitation, mais aussi, et c'est grâce à l'IRL, le projet de rachat de la cité universitaire d'Hérouville-Saint-Clair, qui est relancé¹¹³. Le projet est immense, et les fonds sont insuffisants, du moins pour l'instant. Le CROUS n'attend qu'une seule chose, le feu vert qui sera accordé avec les premières grosses subventions, à horizon 1990. Pendant ce temps, c'est la restauration qui bénéficie d'un investissement rapide et efficace pour ses usagers.

La généralisation de la nouvelle offre de restauration : un résultat à la hauteur des enjeux

La restauration a besoin d'un investissement rapide, car avec le décret de 1987, une foule supplémentaire d'usagers débarque dans des restaurants qui ne sont plus adaptés à ces flux étudiants¹¹⁴. Le fait est que maintenant chaque étudiant qui cotise au Régime Étudiant de Sécurité Sociale peut manger dans un restaurant universitaire le midi, cela vaut pour les étudiants, qu'ils soient en université, en classe préparatoire, en BTS, STS etc ... Le critère déterminant provient du fait que ces étudiants doivent faire partie d'un établissement qui fait partie du tout jeune Ministère des Universités¹¹⁵.

On observe alors en premier lieu un chantier structurel lancé sur les bâtiments du CROUS de Caen, pour agrandir les restaurants. Les quatre restaurants sont concernés, et le premier chantier lancé est, de façon très originale, le RU A, pendant les grandes vacances de l'année 1988¹¹⁶. Le

112 TRAVERT J (dir.), TOULORGE D (dir.), CARIN R (dir.), *La science sur un plateau, Au Nord de Caen, un demi-siècle de développement, 1967-2017*, Presses Universitaires de Caen, 2018, Caen

113 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, extraits de Procès-verbaux de Conseils d'Administration de 1988 à 1990

114 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1989, Lettre-circulaire B/CIB-AE N°26 du 30 août 1989

115 Le Ministère des Universités est créé et séparé du Ministère de l'Éducation Nationale pour gérer efficacement les dynamiques de la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur.

116 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, dossier de rénovation des restaurants universitaire du Campus 1

restaurant s'agrandit, et le RU B suivra, mais quelques années plus tard, à cause d'un coût important pour construire une extension à la structure. La réorganisation a bel et bien lieu en même temps que les travaux du RU A pour offrir un tout nouveau service de restauration au Campus 1 à la rentrée universitaire 1988. Les RU C et D sont mentionnés par la suite, mais subrepticement, ce qui ne témoigne que de légers travaux réalisés¹¹⁷. En effet, les subventions massives ne sont pas encore arrivées, le Centre Régional doit composer avec son propre budget d'investissement. Et le fait qu'il soit capable de réaliser des travaux intégralement sur ressources propres montre que le budget se rétablit d'année en année. En second lieu, un chantier national de transformation de la restauration agréé est lancé¹¹⁸. Le but est d'uniformiser les pratiques et d'en revoir le fonctionnement. Cette réflexion nationale aboutit à une transformation du système, qui n'impacte pas en tant que tel les étudiants, mais plus l'aspect administratif. Les restaurants agréés, donc les restaurants qui ne sont pas gérés directement par un Centre Régional, sont répartis en quatre catégories, qui représentent des seuils en terme de nombre de repas étudiants servis, et qui permettent d'établir des formules de calcul mathématiques pour verser des subventions en contrepartie de l'application du tarif social des repas. Les différentes formules, aussi complexes qu'elles soient, permettent de rationaliser à l'échelle nationale les conventions avec les restaurants agréés.

Au final, on note la présence des chiffres de restauration entre janvier et avril 1990 pour notre Centre Régional¹¹⁹ : au total, toutes structures confondues, le Centre Régional de Caen cumule pour l'Académie de Caen les chiffres suivants.

Type de repas servis	Repas ordinaires	Repas médico-sociaux	Repas divers	Repas gratuits	Total
Nombre de repas	570.401	47.092	84.113	12.472	714.348

Si les chiffres des repas apparaissent plus faibles que ceux que nous avons déjà évoqué, il faut bien noter la temporalité, c'est à dire de janvier à avril, soit un tiers de l'année. Les chiffres dépassent les anciennes augmentations de la restauration que nous avons étudié précédemment, ce qui montre le succès de cette opération. Une analyse des recettes sur la période aurait pu mettre en valeur le retour sur investissement en restauration, mais nous ne disposons pas des archives nécessaires. Les projets évoqués au Conseil d'Administration en ce qui concerne la restauration font état de l'extension du système de la restauration tel que porté de 1983 à 1985 : cette fois on ne parle plus d'îlots, mais de « scrambles »¹²⁰. C'est le même concept, mais exporté à d'autres mets de restauration. Une nouvelle étape dans la diversification de la composition du repas est ainsi

de 1988.

117 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Compte financier 1992

118 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1990, Circulaire DEEF N°13 du 31 juillet 1990

119 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1990, Note d'Information DEEF N°17 du 26 juin 1990

120 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 1988

franchise, bien que l'on ne sache pas cette fois quels mets sont concernés par cette dynamique.

Ainsi, on peut voir une grande augmentation des chiffres de la restauration, ainsi qu'une nouvelle étape dans la diversité de l'offre de restauration : pour la première fois dans l'histoire de ce Centre Régional bas-normand, on arrive à allier la quantité à la qualité. Cependant, la question des flux étudiants et du marronnier de l'étalement des heures de la pause méridienne refait surface au Conseil d'Administration¹²¹. Cet effet est cette fois d'autant plus important que le nombre d'usagers dans les restaurants universitaires grimpe de plus en plus. Cette épine devient tout à la fois de plus en plus pesante, car les flux sont de plus en plus conséquents, mais aussi de plus en plus décourageante, car peu importe les interventions, le problème revient maintenant chaque année, et l'on se rend compte en même temps que c'est un problème qui existe presque depuis la création du Centre Régional. Et on se rend compte par ailleurs de la multiplicité des démarches à mener maintenant : auprès du Président de l'Université, mais aussi chaque directeur des Unités de Formation et de Recherche (UFR) de l'Université de Caen, si ils daignent réfléchir à la situation, et enfin les différents responsables des nouvelles structures autour des restaurants universitaires qui ont maintenant accès à la restauration. Cela donne lieu à la plainte de la Direction du CROUS, et du Recteur, qui voient difficilement comment imposer aux universitaires de réfléchir sur les emplois du temps.

L'activité du CROUS de Caen repart donc gentiment, entre 1987 et 1990, avec une planification de grands projets en logement, et une extension des structures de restauration pour faire face à un nouveau public qui a faim et qui veut manger au CROUS. Tout ces effets ont alors des conséquences directes sur le champ d'actions de nouveau croissant pour le Centre Régional qui regarde maintenant l'avenir plus sereinement, dans la mesure où il peut compter sur des soutiens, et surtout et principalement celui du CNOUS.

A-3 : Quels effets sur l'action du CROUS de Caen ?

D'une façon plus globale, les années qui s'annoncent pour le CROUS de Caen sont un soulagement. Les activités redémarrent et côtoient à nouveau leur gloire passée. L'investissement est petit à petit au rendez-vous, ce qui soulage à la fois le budget, et parvient à faire éclore projets sur projets. La dynamique lancée repose sur la confiance, alors que les Vingt Piteuses poursuivent leur élan destructeur. Pourtant le pire semble maintenant dans le passé, et l'on veut croire en un futur plus radieux. Tant que la confiance est présente entre acteurs du réseau des Œuvres, la coopération

¹²¹ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 1989

perdre et les défis de la fin d'un millénaire n'en deviennent pas moins que des formalités.

Un appel d'air bénéfique

La fin de l'opposition entre les étudiants bénéficiaires et les étudiants non bénéficiaires des Œuvres entraînent une explosion de la fréquentation dans les structures. Il apparaît de façon évidente aux yeux des administrateurs du CROUS de Caen qu'il faut regarder vers le futur et anticiper au maximum l'augmentation du public étudiant. Les leçons sont tirées par rapport à la Première Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur de 1960 à 1970 : la planification est le meilleur atout des CROUS. Si en restauration, l'explosion de la fréquentation est bien attestée, elle semble plus difficile à observer en hébergement. Nous ne disposons pas en effet des chiffres de l'occupation du parc de logement du CROUS de Caen. Pour autant, certains signes ne trompent pas, et nous font comprendre que cette dynamique n'en est pas moins présente. Le premier élément qui apparaît est une délibération du Conseil d'Administration, sur l'extension du point de vente de produits froids sur la cité universitaire d'Hérouville-Saint-Clair, construit quelques années auparavant¹²². Cela montre bien que d'une part la restauration est efficace et plaît aux étudiants, mais aussi que le taux d'occupation est jugé suffisamment important pour faire ce genre de travaux. Car c'est une évidence, cela serait gâcher de l'argent que d'agrandir une structure où le nombre d'étudiants est faible, et s'il stagne, voire diminue. La délibération proposée porte donc sur des travaux d'un coût de 250.000 F en investissement pratiquement sur ressources propres, un tout petit reliquat a été versé par le CNOUS, sans que l'on en sache la teneur exacte. La décision est votée, les travaux sont réalisés, mais à part le coût que cela représente, cela reste la seule trace que nous avons de son existence encore une fois. Malgré tout, cela montre bien que les cités universitaires voient leur taux d'occupation progresser, sans doute lié au fait que le nombre d'étudiants augmente.

Si le nombre d'étudiants s'accroît, le CROUS de Caen va devoir s'étendre lui aussi. On l'a déjà évoqué, un projet de cité universitaire est en cours de réflexion sur le Campus 2. Mais aussi, on tire des leçons de la grande catastrophe des années 1973 à 1983, et notamment sur le fait que l'investissement devra être réalisé sur un double volet, et en simultané : un effort de construction de bâtiments dédiés à la restauration comme au logement, qui n'est pas sans rappeler la logique de la Première Phase de Massification, mais aussi un effort de réhabilitation du parc de logements des premières cités universitaires en même temps que les travaux de constructions. Cette volonté de redynamiser les structures et les cités est clairement affichée, toujours en Conseil d'Administration, alors que les pensées sur l'extension du parc de logement s'affinent, pour aboutir à un projet original

122 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 1987

quelques années plus tard¹²³.

Il n'y a que pour les missions indirectes que la situation n'est pas au beau fixe. Si les autres budgets sont gelés et réduits au minimum, les volontés du CNOUS en matière de missions indirectes s'affirment au cours de l'année 1988. Une circulaire¹²⁴ explique que les budgets des FSU de chaque CROUS doivent être gelés, pour utiliser chaque franc possible en investissement. Et pour ce faire, le CNOUS va à l'encontre des préconisations des assistants-sociaux des différents CROUS qui voulaient transformer les prêts d'honneurs en dons permanents aux étudiants. En effet, par la publication de cette circulaire, le CNOUS demande aux CROUS de recourir le plus possible aux prêts d'honneurs, pour ne pas non plus neutraliser le budget de l'aide sociale aux étudiants. Quand on oppose la qualité de l'aide à la quantité de l'aide fournie, le CNOUS choisit ici la quantité du nombre d'étudiants à aider, même si l'aide est minime.

Une nouvelle vague de planification de projets

A mesure que l'on se rapproche de l'année 1990, les projets d'investissements portés par chaque CROUS, le CNOUS, et l'ensemble du réseau des Œuvres Universitaires se précise. L'effort est collectif et la situation générale : l'investissement colossal sera à destination de la section d'hébergement, portant à la fois construction de nouvelles cités, réhabilitation du parc actuellement géré par les CROUS, et enfin la transformation et l'adaptation du mobilier des chambres, des bâtiments et des structures, pour apporter un confort supplémentaire. Tout cela s'inscrit dans ce qui devient alors, à l'orée de 1990 comme le Plan Université 2000, que l'on retient sous l'acronyme U2000. C'est un projet national porté par l'État, et le Ministère des Universités, pour faire face à la Seconde Phase de Massification, qui avait bien été anticipée, elle. A Caen, le projet phare est dévoilé, on pense recourir au même procédé que lors de la construction de la cité d'Hérouville-Saint-Clair, à savoir passer par une agence de gestion d'HLM public, qui supporte la plus grande partie de la construction, et où le CROUS de Caen verse une rente d'achat dans le cadre d'un plan de rachat trentenaire. Mais alors qu'on annonce le projet au Conseil d'Administration¹²⁵, on se rend compte que la construction ne sera probablement pas suffisante pour contenir l'ensemble des nouvelles demandes de logement que risque de recevoir le CROUS de Caen au terme de la construction. La grande inconnue qui angoisse les administrateurs est de connaître la durée de cette nouvelle phase d'explosion du nombre d'étudiant. Alors on planche sur un plan B, qui pourra être lancé au terme de

123 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Extrait de Procès-verbaux de Conseils d'Administration de 1989 à 1990

124 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1988, Lettre-circulaire SIEPROQ N°29 du 1er juin 1988

125 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 janvier 1989

la première construction, si jamais la tension venait à être trop importante. Cette pensée agite les administrateurs qui se demandent sur quel terrain ils pourraient ensuite construire d'autres bâtiments.

La barre se redresse lentement, mais sûrement pour le CROUS de Caen. Les moyens, bien que limités, permettent d'accompagner les missions directes du CROUS, et principalement la restauration. Cependant, l'impatience de voir les subventions arriver pour le logement grandit de plus en plus, alors que les étudiants eux, entrent de plus en plus nombreux sur les bancs des universités.

Les années 1987 à 1990 marquent à la fois continuité et rupture avec la dernière tranche temporelle. Si le décret du 5 mars 1987 refait des CROUS des services publics en pleine possession de leur moyens, il faut quand même attendre trois ans pour voir la plénitude d'exercice de nouveau décret. Devant une phase de massification qui débute, on demande aux CROUS une patience nécessaire à la mise en place d'un grand plan d'investissement. La patience des administrateurs se trouve mise à rude épreuve, alors que des publics de plus en plus nombreux accèdent aux structures des CROUS. A Caen, le choix a été fait de travailler, en attendant les investissements, sur la restauration, qui aurait fini par craquer. Le budget se rétablit timidement, mais n'en démontre pas moins une puissance d'investissement certaine pour les missions directes du Centre Régional de Caen, au grand damne de ses missions indirectes.

B-Les années 1990 à 1995 : de nouveaux investissements : le CROUS contre-attaque

Le début de l'année 1990 marque le lancement du Plan Université 2000. Celui-ci concerne l'ensemble du monde universitaire, et pas simplement les CROUS. Les annonces de subventions arrivent, et jamais de tels moyens n'ont été déployés en faveur de la jeunesse universitaire, dans une frénésie d'application de projets et d'investissements, garants de l'accomplissement de l'ouverture de l'éducation et du monde universitaire. Notre Centre Régional déploie aussi ses propres projets, ce qui reflète une détermination retrouvée, et qui semble maintenant sans égal. Ces années sont aussi marquées par une place retrouvée par le réseau des Œuvres, qui le manifestent physiquement : une identité graphique est adoptée en 1993 pour l'ensemble des CROUS et du CNOUS, qui s'affiche partout, aussi bien sur les bâtiments que sur les uniformes, les lettres, et même les plateaux-repas. Ici, le texte comme le sous-



texte n'en sont pas moins évident à comprendre : les CROUS sont des services, des services publics, à destination des étudiants, et ce, plus que jamais.

B-1 : Un nouvel élan d'investissement : le Plan Université Troisième Millénaire (U3M)

Par ce plan, la volonté est claire : rattraper tous le retard accumulé depuis les Vingt Piteuses, qui arrivent à leur terme. Si jusqu'en 1990 le CROUS de Caen parvenait à rattraper petit à petit vingt ans de retard, le fond de Massification vient perturber ces efforts. C'est alors le moment de la réplique, avec les financements du Plan Université 2000, puis le plan Université Troisième Millénaire (U3M). Le meilleur exemple que nous conservons de ce prodigieux effort d'investissement est le Campus 2 de l'Université de Caen, où Université comme CROUS y concentrent dans un premier temps tous leurs efforts. C'est ainsi que l'on voit sortir de terre pratiquement l'ensemble des structures de ce campus : l'UFR de Sciences et ses trois bâtiments, la grande bibliothèque Sciences-STAPS, un nouveau département de l'IUT de Caen, ce qui permet de compenser l'explosion des inscrits dans les cursus scientifiques¹²⁶. Les financements affluent d'abord grâce aux Contrats de Plan État-Région (CPER), qui permettent de financer des projets planifiés sur une tranche temporelle de cinq ans. Ce sont des véritables moteurs de l'investissement et de la construction de structures, offrant un budget hors du commun pendant la temporalité en question.

Quel constat en restauration ?

La restauration avait déjà bénéficié d'un bon investissement sur fonds propres. Maintenant que quelques années ont passé, le Conseil d'Administration nous donne un bilan de la fréquentation¹²⁷ : les restaurants A et B sur le Campus 1 ainsi que le restaurant D sur le Campus 2 voient leur fréquentation fortement augmenter, mais les structures tiennent car elles ne sont pas encore à pleine capacité. Seul le RU C ne fait pas partie de cette dynamique, les chiffres de la fréquentation déclinant légèrement. Cela n'inquiète pas la Direction du CROUS car ce déclin est léger, et les autres structures compensent largement le déclin du RU C. Par ailleurs, cela n'est pas une urgence car la Direction du CROUS se rend compte alors que des travaux sont à prévoir rapidement au RU B, dont le plafond à l'étage montre des signes d'un effondrement prochain. Il y a urgence à faire des travaux, car le RU B est le plus grand des quatre restaurants, pouvant servir à

126 TRAVERT J (dir.), TOULORGE D (dir.), CARIN R (dir.), *La science sur un plateau, Au Nord de Caen, un demi-siècle de développement, 1967-2017*, Presses Universitaires de Caen, 2018, Caen

127 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 décembre 1990

son aprotégée 6000 repas par jours¹²⁸. Ils sont alors réalisés rapidement pour éviter la surcharge de fréquentation au RU A. Pour le RU C, d'autres éléments sont évoqués : on y voit une structure déficitaire, qui perd de la fréquentation au fur et à mesure. Une des causes soulevée vient de l'éloignement de la structure vis à vis des sites d'enseignement. Mais ce déficit trouve aussi sa source dans le contexte national de la restauration : l'activité accuse un nouveau pic d'effondrement de la fréquentation, ce qui affole les autres CROUS. Seul le CROUS de Caen tient bon, l'activité progressant de quelques pourcents par an, même si certaines années celui-ci s'approche de zéro. Caen marque une véritable exception dans ce phénomène national. L'activité des trois autres restaurants parvient sans problème à compenser les pertes du restaurant C.

L'activité en restauration bat en effet records sur records chaque années, au point où le CROUS de Caen ne sait plus ou regarder tellement la demande explose. Pour temporiser la situation, le Centre Régional signe des agréments avec d'autres structures dans la région, y compris à Alençon¹²⁹. Cependant ici l'agrément est jugé décevant, car au vu de la progression du nombre d'étudiants sur le campus ornais de Montfoulon à Alençon, tous estimaient qu'un vrai restaurant géré par le CROUS de Caen aurait amplement suffi. Même le CNOUS s'y montrait favorable et était prêt à verser une grosse subvention. Cet événement montre les limites d'implantation du CROUS de Caen : quand bien même la Direction peut afficher toute la volonté qu'elle peut, le nouveau Directeur Jacques FERNANDEZ préfère miser sur la prudence tout en gardant l'idée de l'implantation dans un coin de la tête, si la situation évolue.

La demande de restauration étudiante explose, et pas uniquement sur Caen, cela concerne les nouveaux sites délocalisés de l'Université de Caen. C'est ainsi que dès 1992, quelques mois seulement après le tollé alençonnais, on prévoit finalement de franchir une nouvelle étape en construisant un restaurant universitaire sur le site de l'Université à Cherbourg¹³⁰. De nombreuses antennes d'enseignement s'ouvrent, et les inscrits affluent¹³¹, même la restauration agréé ne pourrait pas suffire à absorber les flux. Des réserves budgétaires sont dès lors mises en place pour construire ce restaurant. Le chantier a lieu de fin 1993 à la rentrée 1995. Une grande partie du financement provient du premier CPER¹³² pour le CROUS de Caen, qui permet d'obtenir une somme suffisante pour construire ce restaurant¹³³. Le restaurant ouvre ses portes à la rentrée 1995, en grande pompe

128 Le RU B est connu par tous les personnels du CROUS de Caen et par une partie des personnels du réseau des Œuvres comme le « plus grand RU de France ».

129 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 1991

130 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 1992

131 QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, Presses Universitaires de Caen, 2012, Caen

132 Voir l'interview de Laurence TROTIN en annexe pour connaître plus d'informations concernant les Contrats de Plan État-Région.

133 Le CPER de 1989-1994 flèche 2.489.751,62 F dans le budget d'investissement du CROUS de Caen pour effectuer la construction du restaurant de Cherbourg. L'investissement apparaît dans Archives du CROUS de Normandie -

(photo 13), car c'est une grande étape franchie pour le CROUS de Caen. En effet, depuis la réduction de l'Académie de Caen aux trois départements bas-normands, jamais le Centre Régional n'avait été en mesure de s'installer sur des sites délocalisés. Vingt-trois ans après la réforme de 1972 qui rattache la Sarthe à l'Académie de Nantes, c'est à dire la dernière transformation territoriale de l'Académie de Caen, notre CROUS parvient finalement à s'installer de nouveau sur un site délocalisé de Caen. Le restaurant acquiert le nom de « La Passerelle », en raison de sa forme, puisque qu'une partie de la structure est suspendue (voir photo 14 en Annexe). La fréquentation est au rendez-vous et légitime encore plus l'installation sur Alençon, mais qui va devoir attendre.

Par ailleurs, les ouvertures de cafétérias se multiplient sur Caen, et cela renforce l'activité de restauration. On note alors en 1995 que de nombreuses cafétérias ont été ouvertes, notamment dans des nouvelles structures¹³⁴. On note l'ouverture de la cafétéria « Le Bacot », sur le Campus 2, mais aussi de la cafétéria « Vissol », installée dans le bâtiment éponyme, un bâtiment d'enseignement de l'Université de Caen, installé sur le plateau du Campus 1, à côté de la cité universitaire et du bâtiment administratif du CROUS de Caen. Enfin, on note l'ouverture de pourparlers entre le CROUS et l'Université pour ouvrir une nouvelle cafétéria en plein cœur du Campus 1, sous la Galerie Vitrée¹³⁵ reliant le bâtiment des Sciences au bâtiment de Droit. Le projet est étudié, séduit, et rentre dans la logique voulue par le CNOUS, à savoir ouvrir le plus de cafétérias possible sur les sites d'enseignement.

Des vieilles cités qui font peau neuve

Un chantier important de réhabilitation grâce aux Contrats de Plan État-Région est lancé sur l'ancien parc de logement pour satisfaire les nouvelles demandes étudiantes. En effet, on note en janvier 1989 que le taux de renouvellement en cité universitaire n'est seulement que de 50%¹³⁶. En effet, les étudiants peuvent demander à rester dans leur chambre l'année suivante, à condition qu'ils aient fait leur dossier de bourse dans les temps et qu'ils justifient de leur qualité d'étudiant pour l'année à venir. D'autres critères plus précis peuvent être demandés par les cités universitaires, qui restent chacune maîtresses des conditions et de l'accord du renouvellement¹³⁷. Or, seulement un

Pôle de Caen, carton Compte financier 1995.

134 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 1995

135 Une des icônes de l'Université, il s'agit de la salle d'examen suspendue entre le bâtiment des sciences et le bâtiment de droit, qui lie les deux bâtiments. Cet ensemble fait partie du patrimoine de l'Université de Caen classé au patrimoine mondial.

136 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 janvier 1989

137 Parmi les critères décidés par les cités universitaires pour accorder le renouvellement, on en retrouve un qui fait globalement commun aux cités et résidences, à savoir le fait d'être à jour dans ses loyers, ou bien sinon ne pas avoir de dettes importantes de paiement de loyers.

étudiant sur deux qui reste n'est pas un chiffre assez élevé pour le Directeur du CROUS de Caen. En effet, un renouvelant paye son loyer aussi pendant la période d'été, et donc permet d'éviter le déclin des recettes de juillet à octobre.

L'un des problèmes persistants depuis quelques années sont les problèmes de sécurité du campus 1. En effet, situé en plein centre-ville, on y entre et on y ressort facilement, et cela pose des problèmes d'intrusions de publics non-étudiants. Le campus 1 acquiert pendant ces années une mauvaise réputation, où de sordides événements s'y déroulent. Le campus 1 est un lieu que l'on préfère éviter la nuit, et marque un certain imaginaire collectif. Un grand projet de sécurisation est lancé en partie grâce au CPER signé en 1989 et permet, grâce à un marché commun avec l'Université de Caen, de clôturer les accès sensibles au site, et de mettre en place des barrières d'accès, pour limiter la présence de véhicules de personnes extérieures au monde universitaire¹³⁸. Par ailleurs, et en parallèle, pour l'ensemble des logements on reconduit la politique d'investissement de deux millions de francs par an, entre 1990 et 1994. Ici, c'est un budget d'investissement de dix millions de francs sur cinq ans, un chiffre tout à fait prodigieux. L'un de ces investissements concerne d'ailleurs la création d'une loge commune pour les deux cités jumelles du campus 1. L'administration des cités se développe, et des locaux plus grands sont nécessaires. La loge commune permet aussi de centraliser toutes les démarches pour les étudiants : prise des clés, paiement du loyer, signalement de problèmes, c'est à dire tout ce qui fait le quotidien du résident. Le projet est proposé et accepté fin 1991, avec en complément le remplacement intégral du matériel des douches de l'ensemble des cités universitaires,¹³⁹ et la loge centrale est finalisée deux ans plus tard. Cela permet alors de regrouper l'ensemble des personnels de bureau des deux cités universitaires et de mieux gérer la sécurité du site grâce aux personnels de veille.

L'ancien parc de logement gagne petit à petit en qualité, et cela permet de faire rester plus longtemps les étudiants, et le logement retrouve dès lors son aspect social d'aide pour les étudiants les plus défavorisés, comme nous l'explique Caroline TOURNEUR, ancienne étudiante, qui même si elle n'avait pas de logement au CROUS, y voyait cet aspect de dépannage pour les étudiants les moins fortunés.

De nouvelles résidences qui sortent de terre

Il est maintenant temps de l'évoquer, c'est le projet phare de la période, celui qui représente les trois quarts du financement du CPER 1989-1994 : la construction des nouvelles résidences

138 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 décembre 1990

139 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 1991

étudiantes. Le constat est en fait inquiétant, car la pression en terme de demandes de logement augmente : le parc de logement actuel arrive à saturation devant les pics d'inscriptions d'étudiants. En 1989 déjà, on se rend compte du retour des crises de logement, dont le pic le plus violent pour l'instant à été celui de 1987 avec un logement pour 12 demandes¹⁴⁰. Il y a véritablement urgence à construire. Dès l'instant où le feu vert est lancé, le CROUS de Caen déploie tous les moyens possibles pour construire ce qui devient la seconde résidence étudiante du Campus 2. Ici, le choix a été fait de tabler sur des logements plus grands et plus confortables, pour observer la réaction des étudiants. Le projet prévoit alors la construction de cinq bâtiments, regroupant alors 294 T1, 41 T1 Bis, dont 6 sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, en enfin 20 T2¹⁴¹. Ici, ce ne sont plus des chambres individuelles, avec des locaux communs, telles les cuisines, les douches et les toilettes, mais des studios, où l'ensemble de ces services sont compris dans chaque logement. Le choix d'un logement plus grand a été choisi du fait des modalités de reconnaissance de cette nouvelle résidence : les occupants pourront avoir le droit aux aides au logement, une première pour les étudiants¹⁴². Les travaux se poursuivent, et la résidence sera livrée en trois tranches : 1992, 1993 et 1994. Il ne manque plus qu'un nom à cette nouvelle résidence. Le Conseil d'Administration se met d'accord, sur proposition du Directeur du CROUS sur le nom « Edmond Bacot »¹⁴³. Cela déçoit le Rectorat qui n'avait pas été convié aux discussions, et qui aurait voulu proposer le nom « André Danjon »¹⁴⁴. C'est une résidence, et non pas une cité universitaire, ce qui change quelques données : l'occupation du logement est signée pour douze mois contre neuf en cité universitaire, le préavis de départ est de trois mois, les locataires ont aussi possibilité de demander les aides au logement, et donc un règlement intérieur différent des cités s'applique ici. Le pari est risqué, du fait de proposer des logements plus grands aux étudiants, et donc plus chers. Mais le succès est au rendez-vous, car les demandes pour la résidence Bacot battent toutes les prévisions établies.

Devant un tel succès on profite de l'approche d'un nouveau CPER pour mettre en place d'autres projets de logements. Un triple projet est lancé sur des terrains qu'occupent déjà le CROUS, sur les sites de Lebisey et d'Hérouville-Saint-Clair. Le site de Bacot est en effet trop demandé, alors que les chambres de 9m² ont de nouveau du mal à remplir. Il y a urgence à étendre ce nouveau modèle de logement. C'est ainsi que le nouveau projet est lancé sur Lebisey en premier, en 1991¹⁴⁵. Le projet prévoit la construction d'un unique bâtiment regroupant alors 184 logements différents. Le

140 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 janvier 1989

141 Idem

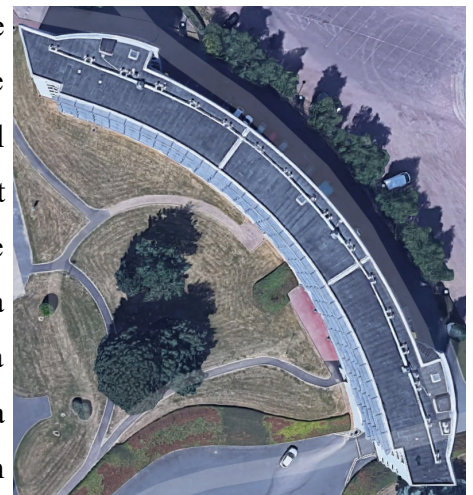
142 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1987, Note d'Information SIEPROF N°8 du 1er avril 1987

143 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 1992. Edmont Bacot est présenté comme un photographe caennais du XIXe siècle, connu notamment pour sa photographie de Victor Hugo en exil à Guernesey.

144 André Danjon est un astronome français, né à Caen à la fin du XIXe siècle et mort en 1967.

145 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 1991

nom de code du projet est Neptune, en attendant le baptême officiel de la résidence. Le bâtiment est construit au fond de la cité universitaire de Lebisey, et aborde fièrement une forme incurvée, laissant voir du ciel une forme de parenthèse (voir vue aérienne ci-contre¹⁴⁶). Le projet permet alors de tracer de nouvelles routes à l'intérieur de la cité de Lebisey et de l'inclure dans les plans de développements urbains de la ville de Caen. Ici, le choix est fait d'avoir des logements plus grands, à l'instar de la nouvelle résidence Bacot. Lors de l'ouverture de la résidence, un nom est décidé pour celle-ci, cette fois en concertation avec le Rectorat : « Erik Satie »¹⁴⁷. La gestion de la résidence est confiée au site de Lebisey, car c'est plus une extension du site qu'une construction d'une nouvelle unité de gestion.



Puis en 1992, le Conseil d'Administration lance l'autre projet sur Hérouville-Saint-Clair, dans le même style que pour Satie¹⁴⁸. Ici, un projet colossal prévoit la construction de dix bâtiments différents qui seront réalisés entre 1992 et 1995, date d'ouverture des bâtiments. Le projet est en réalité divisé en deux parties : une partie porte la construction de cinq bâtiments collés entre eux, et enchevêtrés dans le paysage urbain hérouvillais d'une bien curieuse façon. La dimension globale du bâtiment donne une réalisation unique en son genre, les bâtiments donnant l'impression de voir du ciel une curieuse forme, rappelant pour la plupart des personnes un escargot (photo ci-contre¹⁴⁹). La



structure est réalisée en hauteur, pour utiliser efficacement le plus de terrain possible, et va même jusqu'à déborder sur certaines rues de la ville, sans gêner pour autant la circulation. Cet ensemble offre alors 189 logements supplémentaires aux étudiants. La seconde partie du projet reprend des éléments communs aux deux précédents : des bâtiments de forme incurvés à l'instar de Satie, et d'une forme plus traditionnelle, mais aussi une partie de la construction en hauteur, à l'instar de sa sœur jumelle. Les cinq bâtiments restants sont éclatés et répartis sur la face nord du terrain occupé par le Centre Régional de Caen sur Hérouville-Saint-Clair, et parachève l'occupation de ce terrain (voir plan des résidences d'Hérouville en annexe). Ici, ce sont 212 logements supplémentaires qui sortent de terre. Une fois encore, la réalisation de ces constructions est confiée à l'agence HLM Calvados Habitat, qui assure la maîtrise d'œuvre, et le CROUS de Caen rachète les bâtiments à

146 Crédits Photos Google Maps

147 Erik Satie est un compositeur et pianiste normand, né à Honfleur, et ayant vécu du milieu du XIXe siècle, et mort quelques années après la fin de la Première Guerre Mondiale.

148 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 1992

149 Crédits Photos Google Maps

compter de leur ouverture. La première résidence se voit conférer le nom de « Flora Tristan »¹⁵⁰, la seconde, celui d'« André Breton »¹⁵¹, lors de leurs ouvertures. Le projet d'extension de la cité universitaire est complété avec la création de la loge commune du site, installée dans un bâtiment de l'ancienne cité, qui change de nom lors de la finalisation des travaux. L'ancienne cité d'Hérouville-Saint-Clair est ainsi renommée « Jean Grémillon »¹⁵² pour s'accorder à ses deux petites sœurs. Les bâtiments de Grémillon sont renommés de A à E, ceux de la résidence Tristan nommés de 1 à 5, et ceux de Breton de 6 à 10. Le site d'Hérouville-Saint-Clair acquiert sa physionomie définitive, fort de quinze bâtiments pouvant accueillir bientôt plus de 1100 étudiants à lui seul.

Une histoire de terrains ...

L'ensemble de ces travaux réalisés est permis grâce au grand inventaire des terrains de 1987. Or devant des structures universitaires qui s'agrandissent, chaque mètre carré devient précieux. Or, la Basse-Normandie voit ses acteurs publics œuvrer ensemble dans la même direction. On observe alors des cessions de terrains pour permettre à son voisin de s'agrandir comme il le souhaite. Dans ce mouvement de transferts de propriétés de terrains, le CROUS de Caen est tout à fait impliqué dans cette fameuse dynamique. Ce sont des ajustements qui démontrent la bonne santé des relations entre les différents acteurs concernés. En tout premier lieu, on peut voir que le CROUS de Caen cède près de 2000m² de terrain à l'Université, sur le Campus 1, pour y construire le bâtiment d'enseignement Vissol, sur le terrain à proximité des cités universitaires jumelles du campus. C'est ce même terrain qui permettra plus tard à l'Université de construire le bâtiment R+1, tout à côté de Vissol¹⁵³. Cette cession se fait dans de bons termes, puisque l'Université propose une partie du plan du bâtiment pour la mise en place d'une cafétéria, la fameuse cafétéria Vissol que j'ai évoqué quelques pages plus haut¹⁵⁴. La construction du bâtiment R+1 se fait dans la même logique, puisque le CROUS de Caen y ouvre une autre cafétéria, l'« Intermède », dans une partie du rez-de-chaussée du bâtiment. Des échanges de terrains ont lieu aussi en sens inverse. Un exemple amusant concerne en 1990 la cession pour le CROUS de Caen de la part de l'Université de Caen d'une parcelle de 10m².¹⁵⁵ Si la parcelle en jeu n'en est pas moins minuscule comparée à celle de Vissol, elle est vitale pour le CROUS de Caen qui est en train d'agrandir le RU D. Un autre exemple tout à fait intéressant concerne aussi dans le même temps une cession de CROUS à CROUS. En effet, le CROUS de

150 Flora Tristan est une femme française, une militante socialiste et féministe connue pour avoir accordé ses lettres de noblesses aux débats de l'internationalisme des années 1840.

151 André Breton est un poète ormais du XXe siècle, adepte du courant surréaliste.

152 Jean Grémillon est un réalisateur et scénariste normand, né à Bayeux, et ayant vécu au XXe siècle.

153 QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, Presses Universitaires de Caen, 2012, Caen

154 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 1990

155 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 1990

Caen cède au CROUS de Rouen le terrain sur lequel se situait le restaurant du Panorama, à Rouen, et qui, jusqu'à présent était la propriété du CROUS de Caen¹⁵⁶. Cela limitait les actions possibles pour le CROUS de Rouen, et donc les administrateurs tombent d'accord pour leur céder la gestion de ce terrain extra-académique, vestige de la présence d'un CROUS de Caen à son apogée territoriale entre 1955 et 1966.

Il est maintenant tout à fait flagrant que le CROUS de Caen sort de la crise économique des Vingt Piteuses. La capacité d'investissement est à l'image des bâtiments qui sortent de terre tels des champignons, et offrent un confort jamais vu aux étudiants. Le chantier de logement, pari risqué à Caen conforte une nouvelle fois l'action du Centre Régional et sa capacité d'action, devant le succès que rencontre ce nouveau type de logement, et allant même jusqu'à dépasser la barre symbolique des 4000 logements disponibles. Les constructions vont bon train, à tel point qu'on ne sait plus où donner de la tête devant la vitesse de construction des bâtiments en seulement cinq ans. Une bonne entente règne entre les acteurs universitaires, qui n'hésitent pas à s'aider les uns les autres en se donnant des bouts de terrains quand on en a besoin. Clairement, la dernière décennie du second millénaire part sous de bons augures pour les objectifs fixés par le Centre Régional de Caen.

B-2 : De nouvelles prérogatives

Les missions directes du CROUS progressent grâce aux Contrats de Plan État-Région. Et finalement, les missions indirectes finissent par tirer leur épingle du jeu, pour offrir toujours plus aux étudiants. Ces missions peuvent progresser notamment grâce à un outil inédit qui devient déterminant : l'informatique.

Une mission commune pour la culture

Avant tout, la première mission indirecte qu'il nous faut observer est la culture. On l'a vu précédemment, la culture régressait depuis plusieurs années, et les étudiants s'en détournent. Le début des années 1990 voit un rayonnement culturel du Centre Régional de Caen au plus bas. Malgré tout, il est hors de question d'abandonner cette mission. Le sursaut de réveil a lieu pendant ces années, et encore une fois les Conseils d'Administration nous éclairent sur la marche qui a été mise en place¹⁵⁷. On peut alors lire que, dans un premier temps, les étudiants reprennent en main les

156 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 1989

157 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 1991

activités culturelles, mais de leur côté. On note alors la présence sur le Campus 1 d'activités telles que des clubs photos, des ciné-clubs, des représentations théâtrales. Cela motive alors les acteurs universitaires qui veulent aussi apporter leur soutien. Les trois acteurs concernés, que sont l'Université de Caen, le CROUS de Caen, ainsi que la Direction Régionale des Activités Culturelles (DRAC) décident de signer une convention tri-partite qui engage chacun des trois acteurs concernés à agir en commun sur la culture. La convention s'incarne par la grande campagne de communication lancée en 1992 sur l'ensemble des campus, sur la présence et l'existence des divers clubs étudiants, ainsi que quelques détails qui permettent de donner envie de créer son association. Par ailleurs, on note que le Centre Régional de Caen se tient prêt à aider les associations étudiantes, notamment grâce à la commission Culture Actions. En 1992, un bilan des projets déposés en 1991 est exposé, et on peut alors y noter la présence de huit projets supportés et financés par le CROUS de Caen¹⁵⁸.

Enfin la clef de voûte de l'alliance culturelle des acteurs universitaires a lieu en 1994, avec la construction de la Maison de l'Étudiant, un bâtiment situé sur le Campus 1, à proximité des bâtiments d'enseignement¹⁵⁹. Le bâtiment est construit conjointement par l'Université de Caen et le CROUS de Caen, et cela s'incarne sur la façon de la diriger. La Maison de l'Étudiant est cogérée par un responsable, issu de l'Université de Caen, ainsi qu'un autre, issu du CROUS de Caen. La Maison de l'Étudiant regroupe des espaces de détente, une cafétéria gérée par notre Centre Régional, ainsi qu'une salle de spectacle. Le lieu entier est dédié à la culture, et va même accueillir une section de l'Office du Tourisme Universitaire (OTU) sur ces derniers temps, qui va s'y installer et proposer ses offres de voyages aux étudiants, des guichets de ventes pour des actions culturelles, ainsi que des billets de trains à prix réduit¹⁶⁰. A compter de 1994, la culture s'entend donc par l'alliance des acteurs universitaires en Basse-Normandie.

Les débuts de l'informatisation

L'informatisation est à la fois problématique tout comme outil, qui apparaît progressivement, et qui s'implante dans les CROUS tout aussi progressivement. La mise en place de l'informatisation des CROUS passe par plusieurs éléments. C'est le CNOUS d'abord qui pilote cette installation, en vérifiant quelle utilité il peut être fait de l'informatique dans ses propres services. Des logiciels professionnels sont développés depuis déjà plusieurs années, et permettent de simplifier le travail

158 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 1992

159 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 1994

160 L'Office du Tourisme Universitaire est un service public à déclinaison régionale et locale, qui fonctionne en réseau, à l'instar des CROUS, et qui propose des loisirs aux étudiants, et membres de la communauté académique. L'OTU propose alors des offres de voyages dans des villes universitaires, en France, comme dans le monde, des activités culturelles, ou bien des ventes de carnets de timbre, ou encore des billets de train SNCF à moitié prix.

des personnels des CROUS. On note alors la présence progressive de logiciels pour assurer la gestion des personnels, des payes, des opérations comptables, de la gestion des stocks en restauration etc ...¹⁶¹ En 1990, un nouveau cap est franchi puisque les CROUS doivent maintenant passer par l'informatique pour ce qui est de la gestion des bourses, notamment pour assurer le suivi du dossier de bourse, mais aussi la comptabilité de l'ordonnateur et la comptabilité générale, et aussi l'intégralité de la gestion des personnels et des payes¹⁶². Les CROUS sont toujours associés au développement et l'expansion des logiciels informatiques car la plupart des logiciels sont communs à l'ensemble des CROUS. L'un des défis concerne l'équipement en informatique des Unités de Gestion, que ce soit en restauration ou en hébergement, mais aussi les services administratifs centraux du CROUS de Caen. C'est ce que nous raconte Yann CHEVILLER dans son interview (toujours en annexe), car cela nécessite d'acheter du matériel coûteux, et nécessite aussi de former les personnels à l'usage de l'informatique. Mais les efforts payent puisqu'en 1993, le CNOUS met au point le premier logiciel de gestion complète de l'hébergement universitaire, appelé de façon très originale « Héberg »¹⁶³. C'est d'ailleurs sur ce fond de gestion complète de l'hébergement qu'en 1994, le Service Informatique du CNOUS arrive à la conclusion que chaque CROUS doit maintenant être en mesure de créer son propre service informatique, car l'informatisation sera de plus en plus omniprésente. A Caen, le Service Informatique se met en place pour être prêt à fonctionner à la rentrée 1994, et proposer des nouveaux services informatiques. Le premier d'entre eux proposé aux étudiants est alors la création d'un « 3615 CROUS » sur le Minitel, qui schématise alors un portail sur les actions possibles pour le Centre Régional : une centrale d'offres d'emplois étudiants issu du Service Étudiants Entreprises (SET), et un guide sur le dépôt du dossier de bourses¹⁶⁴. Le recours à l'informatique devient croissant avec le temps, alors que les logiciels permettent de plus en plus de travailler avec un ordinateur. Mais, comme nous le rappelle Yann CHEVILLER, il faut du temps pour que l'utilisation de l'informatique entre dans les mœurs. Le déploiement de l'informatique se situe donc entre une limite naturelle, qu'est l'acceptation des personnels de cet outil, mais aussi les volontés du CNOUS de l'autre côté. Le poids croissant de l'informatique se mesure financièrement, grâce aux comptes financiers, ce qui permet d'aboutir au tableau situé en Annexe 13, qui représente les dépenses annuelles de la DSI, la Direction des Systèmes Informatiques entre sa création et 2000.

161 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1988, Lettre-Circulaire Division des Études Économiques et Financières N°54 du 27 décembre 1988

162 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1990, Lettre-Circulaire AD/MFG AF N°13 du 17 avril 1990

163 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1993, Circulaire NV/HV/N°18 du 19 juillet 1993

164 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 1994

La gestion du Dossier Social Étudiant

Le Dossier Social Étudiant (DSE) est l'appellation administrative du dossier de Bourses sur Critères Sociaux. Dans cette période, la gestion administrative du DSE est complètement transformée. Celle-ci a lieu entre 1994 et 1995. Avant ce moment, les CROUS s'occupaient simplement de recevoir les dossiers de bourses des étudiants, puis les transmettaient au Rectorat de leur Académie. En effet, le budget de gestion des bourses vient du Rectorat. Or, à compter de 1994, une pensée émerge pour simplifier ce système, qui est jugé lourd administrativement. L'idée qui est évoquée est de transférer la compétence de gestion du Dossier Social Étudiant directement aux CROUS, pour en faire le guichet de demande unique pour l'étudiant. On réfléchit alors à des moyens de mettre en place efficacement ce nouveau système, pour aboutir à une expérimentation du nouveau Dossier Social Étudiant. Une circulaire nous explique que cinq CROUS ont été choisis pour tester cette nouvelle procédure¹⁶⁵. Si l'essai est concluant, il sera généralisé. Le CROUS de Caen fait partie des cinq CROUS pilotes de cette expérimentation. La gestion de ce nouveau Dossier Social Étudiant est donc testé pendant la fin de l'année universitaire 1994-1995, puis les retours sont renvoyés au CNOUS. Le projet final est alors appliqué pour la rentrée universitaire 1995-1996 : le nouveau DSE permet maintenant de demander une Bourse sur Critères Sociaux, comme avant, mais aussi maintenant un logement étudiant¹⁶⁶. La première tentative du Dossier Social Étudiant liait les deux aspects d'abord, mais des retours négatifs forcent les CROUS à séparer les deux aspects du Dossier : on peut dorénavant demander directement au CROUS au choix soit une bourse, soit un logement, soit les deux. Le budget des Bourses sur Critères Sociaux est géré par chaque CROUS, mais ne relève pas de son propre budget de fonctionnement. Les CROUS deviennent alors à la fois intermédiaire, référent et guichet du Dossier Social Étudiant.

Devant la masse de dossiers qui doivent maintenant être gérés par le Centre Régional, les équipes de personnels du bâtiment administratif du CROUS de Caen ne suffisent plus : il faut recruter. L'année 1995 marque l'acte de naissance du service Dossier Social Étudiant aux services centraux¹⁶⁷. Une vague de recrutement est lancée, mais le nombre de dossiers déposés devient croissant, nous dit-on au Conseil d'Administration, et c'est la place qui va bientôt manquer. Il faut donc construire une extension au bâtiment administratif pour accueillir tous ces étudiants qui viennent faire leur dossier. Un plan d'extension du bâtiment est donc prévu, pour accueillir comme

165 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1994, Circulaire AE N°5 du 11 février 1994

166 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 28 juin 1995 et du 19 décembre 1995

167 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 1995. Pour superviser le traitement de la masse des Dossiers Sociaux Étudiants, le Conseil d'Administration est d'accord pour créer quatre postes de personnels administratifs et de créer le Service Dossier Social Étudiant.

on peut ce nouveau public, et les travaux durent pendant toute l'année 1996¹⁶⁸. Les travaux sont d'ailleurs complètement stoppés en raison de la découverte d'une bombe au moment de creuser les fondations. Yann CHEVILLER et Laurence TROTIN nous expliquent (en annexe) les tenants et les aboutissants de cette histoire rocambolesque, car ce souvenir a marqué l'ensemble des personnels qui ont assisté à cet événement. La bombe est une ogive qui date des bombardements de la Seconde Guerre Mondiale, et était toujours active, cela a donc nécessité l'intervention des démineurs. Ceux-ci sont dans l'incapacité de désamorcer en toute sécurité la bombe et sont alors obligés de la faire exploser, avec toutes les mesures de prévention que cela oblige : évacuation de la population, redirection du souffle de l'explosion avec un placement de tas de paille à des endroits stratégiques etc ... Une fois la bombe explosée, les travaux reprennent, et la nouvelle extension est inaugurée au début de l'année 1997. Le bâtiment administratif se transforme alors, au gré des temps de l'année universitaire, en une véritable fourmilière, où des centaines de petites fourmis étudiantes affluent pour déposer, compléter, rectifier leur Dossier Social Étudiant. En 1996, des chiffres sont évoqués concernant la montée en puissance du Dossier Social Étudiant. Le CROUS de Caen centralise alors, pour l'année 1995-1996 plus de 20.000 dossiers de bourses déposés (mais l'on ne dispose pas du nombre de dossiers acceptés), ce qui représente une masse budgétaire à verser aux étudiants sur l'année universitaire de 133.452.306 F. Le budget des Bourses sur Critères Sociaux progresse alors de 2,19% par rapport à l'année passé, selon le Directeur du CROUS de Caen FERNANDEZ¹⁶⁹.

Les missions indirectes tirent plus que jamais leur épingle du jeu pendant les années 1990 à 1995. La culture renaît, tel le phénix symbolisant l'Université de Caen, l'informatique pose ses marques et impose sa logique progressivement. Enfin, notre CROUS fait un pas supplémentaire dans le cadre de la gestion des aides sociales en devenant le guichet de référence pour les Bourses sur Critères Sociaux, sur fond de mémoire et de découverte de vestiges de la Seconde Guerre Mondiale.

Les années 1990 à 1995 sont marquées par un véritable retour en force des CROUS dans la course, grâce à des subventions conséquentes, incarnées par les Contrats de Plan État-Région. Le parc de logement s'étoffe à nouveau, avec une vague de construction inédite, alors que la restauration progresse elle aussi, bien que la tendance nationale soit à l'effondrement de l'activité de restauration. Pour la première fois, les activités indirectes du CROUS de Caen parviennent elles aussi à remonter la pente, ce qui conforte de nouveau le Centre Régional dans son aspect de service public universitaire. Les financements battent leur plein, alors que le Plan Université 2000 laisse

168 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration de l'année 1996

169 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 1996

place à un plan encore plus ambitieux, le Plan Université Troisième Millénaire (U3M), qui compte donner à chaque étudiant une chance sur les bancs de l'Université, sur les dernières années du XXe siècle.

C-De 1995 à 2001 : le retour du CROUS

Le CROUS de Caen, plus que jamais, est de retour dans la course. Les constructions, les rénovations vont bon train, à l'instar des financements qui arrivent. Les Contrats de Plan État-Région sont pour l'instant le seul garant de cette grande remontée, dans une Académie de Caen qui voit son nombre d'étudiants augmenter ; Ou pas. L'Académie de Caen dans ce phénomène national qu'est la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur montre une nouvelle fois une singularité bien particulière, et qui ne connaît aucune comparaison. Dans cette logique, alors que les historiens affirment que la Seconde Phase se termine fin 1995, l'Académie de Caen voit son mouvement singulier commencer en 1986, comme à l'échelle nationale, mais ici s'arrêter en 2001.

C-1 : La contractualisation des CROUS

A compter de 1996, les Contrats de Plan État-Région ne sont plus les seuls moyens d'investissements à disposition des CROUS. Un nouvel outil fait son apparition : la contractualisation. Dans la forme, il s'agit d'un contrat similaire à un CPER, mais signé entre un CROUS et le CNOUS, dans lequel un Centre Régional s'engage sur des travaux anticipés sur une certaine zone géographique, ou sur un aspect particulier. Le CNOUS verse des subventions, à chaque contractualisation. La temporalité est ici différente : les CPER sont des cycles de cinq années environ, les contractualisations se renouvellent plus rapidement, tous les ans ou tous les deux ans. Les enveloppes budgétaires issues de la contractualisation sont bien moins grandes que celles des CPER, mais cela vient quand même alimenter une section d'investissement qui est toujours en appétit.

Les projets d'anticipation et de planification de 1996 à 2001

La première contractualisation entre le Centre Régional de Caen et le Centre National est signée en début d'année 1996, pour une durée de deux ans. Un fait important de la contractualisation provient de l'anticipation des projets à mener, à l'instar des CPER. On trouve alors dans les récits des archives la référence d'un livret plutôt conséquent décrivant complètement

le projet de contractualisation porté par le Directeur Jacques FERNANDEZ sur la tranche en question, donc à horizon 1998. Ce livret fait partie des documents qui sont donnés aux administrateurs pour approbation du projet lors d'un Conseil d'Administration¹⁷⁰. Le projet se veut à la fois ancré dans la temporalité des deux ans, mais aussi effectuer des prévisions, à horizon 2010. Dans le concret de la contractualisation, le grand projet proposé au CNOUS porte sur la sécurité et la maintenance des campus. Le Directeur du CROUS explique qu'un budget beaucoup trop important est englouti chaque année dans la maintenance et les opérations de sécurité des campus. La contractualisation est alors le moment parfait pour obtenir des crédits supplémentaires qui ne rentrent pas dans les projets déposés pour le CPER. On peut alors observer que le CNOUS scinde en trois l'enveloppe budgétaire issue de la contractualisation, qui est répartie à peu près tiers par tiers en 1996, 1997 et 1998. C'est ainsi qu'en 1997, on voit près de 1.228.830,79 F dédiés à cet aspect de sécurisation des campus : portes magnétiques pour les bâtiments, premières caméras de sécurité, et tout ce que cela entraîne comme gestion derrière. On peut alors deviner un budget d'environ 4.000.000 F rien que pour la maintenance, accordé par le CNOUS. Aussi, dans les anticipations, on prévoit d'augmenter le nombre de restaurants universitaires, et on l'espère, le nombre de cités universitaires. La leçon est donc tirée par rapport à la déconvenue à Alençon. Si l'on ne peut pas construire de nouvelles cités, le CROUS se rabat alors sur des rénovations intégrales, bâtiments par bâtiments.

La première contractualisation laisse place à la seconde, de 1998 à 2000, avec cette fois uniquement un projet concret, ancré dans la nouvelle temporalité. Le projet est sombrement intitulé « modernité et innovation, hébergement et restauration, Caen et sa Région »¹⁷¹. Le projet ici montre vraiment à quel point le Centre Régional s'est emparé de ce nouvel outil. Il y a quelques années, une myriade de bâtiments ont ouvert, et cela représente une charge bien supérieure en terme d'entretien maintenant. La Direction explique alors en Conseil d'Administration l'utilité de cette contractualisation, en lien avec le dernier Contrat de Plan État-Région en date : utiliser les financements du CPER pour construire, et utiliser les subventions de la contractualisation pour les rénover. L'alliance de ces deux outils permet de rénover ces nouvelles structures sans impacter le budget du CROUS de Caen. Par exemple, les bâtiments des trois résidences d'Hérouville-Saint-Clair sont rénovés, et cela est d'ailleurs la dernière rénovation en date du site, et celle-ci transforme par ailleurs la redevance payée par les résidents du site. Dorénavant, les étudiants ne payent plus de redevance mais un loyer, les charges telles que l'eau, l'électricité et le chauffage y sont inclus¹⁷². J'aurai l'occasion d'y revenir d'ici quelques lignes.

La dernière contractualisation porte sur la période de 2000 à 2002, et est préparée en 1999.

170 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 1996

171 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 1997

172 Idem

Ici, le projet est une nouvelle fois différent et original, et démontre ici l'implication du Centre Régional de Caen dans les politiques urbaines de la ville éponyme. L'intégralité du projet est consacré aux travaux qui paralysent Caen pendant deux ans : la mise en place du tramway TVR (Transport sur Voie Réservée). Le projet ici prépare l'implantation d'un matériel roulant bien atypique, un tramway, mais sur pneus, pouvant circuler sur une voie réservée, mais aussi sur la route¹⁷³. Ce projet jugé révolutionnaire est porté par la mairie de Caen et l'entreprise choisie, Bombardier. Ce matériel roulant est tellement atypique qu'il n'y a que deux villes en France qui le choisissent : Caen et Nancy. Et si notre CROUS se retrouve impliqué dans le projet, c'est parce que le tracé des voies de tramway prévoit en effet de passer aux abords et en travers du campus 1, mais aussi de percer le campus 2 et y installer le terminus et la boucle de retournement d'une deux deux lignes. Le tracé prévoit aussi de passer en partie sous la résidence Flora Tristan pour rejoindre le cœur d'Hérouville-Saint-Clair. Le CROUS de Caen, comme acteur concerné, participe à l'élaboration du projet, sur les sections qui le concerne. La demande de subvention ne porte pas concrètement sur un financement du projet, mais plutôt de s'en servir pour réaménager les espaces impactés au terme des travaux.

Le grand projet de transformation du logement étudiant

Le CROUS de Caen dans le cadre de la seconde contractualisation, donc de 1998 à 2000, tire un constat étrange en logement. Le Directeur du CROUS explique qu'au moment des demandes de logements, les résidences accusent des pics de surréservation des logements de l'ordre de 200% (c'est à dire un logement pour deux demandes), mais les logements sont libérés très rapidement derrière, ce qui donne un parc de logement à moitié désert en juin¹⁷⁴. Ce paradoxe illustre une situation particulière, une nouvelle fois propre à Caen : le Centre Régional doit composer avec la concurrence des logements du secteur privé, y compris des particuliers. Les étudiants ont le réflexe de demander lors de la campagne de logement une chambre au CROUS car le loyer y est abordable, mais la qualité ne suit pas derrière, ce qui entraîne les départs. Le Directeur FERNANDEZ décide donc de se retrousser les manches et d'attaquer ce problème à bras le corps, par le biais de la contractualisation. On l'a déjà vu, les logements plus grands attirent les étudiants, dans les nouvelles résidences. Le modèle des chambres de 9m² est maintenant dépassé. Ce type de logement ne peut servir qu'en cas de secours. La Direction se rend compte d'ailleurs que le point faible de ces chambres, c'est le manque de services que l'on peut proposer à l'étudiant. En 1990, un vœu avait été

173 Le tramway TVR sur Caen a circulé du 18 novembre 2002 au 31 décembre 2017, et est actuellement en cours de remplacement par un tramway traditionnel. Le TVR circulait sur une ligne commune, reliant le nord et le sud de la communauté urbaine de Caen, sur un tronçon commun, qui se divisait à chacune des extrémités en deux segments.

174 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 1997

fait pour raccorder chaque chambre au câble pour avoir la télévision dans sa chambre et pouvoir accorder un nouveau service à l'étudiant. Le projet est accepté, malgré un coût jugé assez important par les administrateurs¹⁷⁵.

Le constat est évident : il faut déployer d'avantage de services pour les étudiants et revoir les structures mêmes des bâtiments. En 1995, une alarme est déclenchée : 51% des chambres sont considérées comme à réhabiliter de toute urgence¹⁷⁶. Les administrateurs comme le CNOUS sont favorables à cette direction, qui s'incarne lors de la contractualisation 1998-2000. Le projet prévoit d'établir un plan de réhabilitation des bâtiments en urgence, à horizon 2010, ici cela concerne l'ensemble des bâtiments où se trouvent des chambres de 9m², ainsi que des bâtiments à rénover quand on le peut, à horizon 2020, donc ceux qui ont besoin de travaux, mais qui ne sont pas considérés comme critiques. C'est Hérouville-Saint-Clair qui lance le bal de ces rénovations en 1998, avec une transformation inédite des logements sur la cité Jean Grémillon : on décide de fusionner plusieurs chambres entre elles pour en faire des logements plus grands. C'est ainsi que deux anciennes chambres donnent un T1, trois chambres réparties sur deux étages différents donnent un T1 Bis, et quatre chambres sur deux étages différents donnent un T2. Les travaux sont réalisés sur les chambres au sommet des bâtiments, pour éviter de trop faire de travaux à l'intérieur des bâtiments. Pour la première fois, le Centre Régional sacrifie de la capacité d'accueil en logement, mais pour construire des logements plus grands, et mieux équipés. Et le succès est bien réel puisque la qualité des logements augmente sensiblement, les étudiants restent plus longtemps dans ces nouveaux logements, même si leurs loyers sont plus élevés que les chambres traditionnelles. Le plan est donc progressivement appliqué aux bâtiments des autres cités, sur un gigantesque plan d'investissement trentenaire, et qui est encore d'actualité aujourd'hui. Le projet terminé sur Jean Grémillon permet de changer son statut : la cité devient légalement une résidence sociale, ce qui permet deux avantages considérables pour les étudiants : ils peuvent non seulement maintenant demander les aides au logement, mais en plus, celles-ci sont supérieures à une résidence sans caractère social, ce qui permet de diminuer sensiblement le loyer à payer¹⁷⁷. Le but est de développer maintenant les résidences sociales à horizon 2000.

Pour améliorer les services rendus aux étudiants, la Direction propose aussi au Conseil d'Administration d'installer dans chaque chambres et logements une prise internet permettant aux étudiants de prendre un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès, mais le projet est refusé au vu du coût démentiel (1000F par chambre nous dit-on), et selon les administrateurs l'usage de l'internet

175 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 décembre 1990

176 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 1995

177 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 1998

est et restera marginal pour les étudiants¹⁷⁸.

La contractualisation, ce nouvel outil à disposition des CROUS offre des possibilités supplémentaires en investissement. Trois contrats se succèdent et le CROUS de Caen se saisit complètement de ce nouvel outil, parvenant même à le combiner aux investissements des Contrats de Plan État-Région. Il en ressort une meilleure sécurité des sites, mais aussi une transformation inédite du logement, qui s'inscrit dans le cadre d'un gigantesque plan d'investissement étalé sur trente ans. Si avec les CPER le CROUS de Caen se concentrait sur le présent, la contractualisation fait pousser des ailes au Centre Régional qui regarde vers l'avenir, et le plus loin possible.

C-2 : Le bilan de la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur

Mais pour l'heure, le passé nous appelle, car il nous reste un incontournable des années 1986 à 2001 à étudier, la Seconde Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur. Si je maintenais un suspens sur son caractère insolite, il est temps de tomber le rideau. Les chiffres nationaux des inscrits dans l'Enseignement Supérieur sont explicites quant à la réalité de la Massification : 1.076.700 étudiants en 1980, 1.698.900 étudiants en 1990, pour arriver à 2.201.000 étudiants en 2000¹⁷⁹. L'académie de Caen est marquée de son côté par une transformation du nombre d'étudiants, mais qui oscille entre des augmentations, ainsi que des diminutions. Ce caractère insolite marque le champs d'actions possible pour le CROUS de Caen, qui était, comme les autres CROUS, prêt à recevoir une augmentation considérable du nombre d'étudiants. La Basse-Normandie acquiert alors un héritage et une situation atypique pendant ces années, qui fait de cette Région une anomalie dans ce phénomène, et qui prend à revers toutes les estimations qui avaient été faites.

L'Académie de Caen, une exception dans le phénomène national

La phase commence à la fin de l'année 1986. Une note d'information nous explique d'ailleurs que début 1987, le nombre d'inscrits à l'échelle nationale dans l'Enseignement Supérieur atteint déjà 1.207.800 étudiants¹⁸⁰. Tout d'abord, l'Académie de Caen semble suivre la même dynamique que le reste des universités françaises. La population étudiante à l'Université de Caen progresse : sur l'année universitaire 1989-1990, l'Université de Caen s'étoffe de 2000 inscrits supplémentaires. Et

178 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 avril 1999

179 QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, Presses Universitaires de Caen, 2012, Caen

180 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Circulaires 1987, Note d'Information SIEDOVE N°7 du 24 mars 1987

puis la tendance se transforme radicalement, puisque l'année suivante, l'effet inverse se produit : l'Université de Caen perd 500 inscrits¹⁸¹. En fait, à partir de 1990, il faut voir soit des hausses brutales, soit des baisses tout aussi brutales dans le nombre d'inscrits. Si des augmentations ont lieu, elles sont presque toutes neutralisées par des baisses tout aussi conséquentes. L'apogée du nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Caen est ainsi atteint en 1995 avec un total de 28.432 étudiants¹⁸². Et globalement, la plus grande augmentation a eu lieu entre 1982 et 1986, avec une progression de 4600 inscrits. Cette forte progression a lieu grâce aux ouvertures successives des sites délocalisés et des nouvelles filières.

A compter de 1996, la population étudiante se met maintenant à chuter continuellement. Ici, l'Université perd alors 500 étudiants, et ce n'est que le début¹⁸³. Un grand pic de baisse à lieu en 1998, mais nous n'en avons pas le nombre. On y fait référence d'un effondrement complet des inscrits dans l'Enseignement Supérieur de la Région Basse-Normandie, et plus simplement l'Université de Caen. Cette dynamique est donc liée à l'ensemble de la Région : pour les universités publiques comme pour les écoles privées, la tendance s'applique à tous dans la Région. La tendance continue et est attestée jusqu'en 2001, alors qu'on se rend compte que celle-ci semble s'inscrire dans la durée, et cela inquiète d'autant plus les administrateurs du CROUS de Caen, car les différentes ouvertures de structures avaient été prévues pour anticiper une hausse du nombre d'étudiants¹⁸⁴. L'effet inverse se produit, et fragilise le bilan possible des constructions qui ont été faites.

De manière nationale, le nombre d'étudiants a bel et bien progressé, mais pas autant en Basse-Normandie. Cette phase de Massification tire son origine dans les politiques d'investissements et de réforme de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur. A l'aube du Troisième Millénaire, passer le baccalauréat devient une suite logique dans les études, et l'entrée dans l'Enseignement Supérieur qui le devient progressivement, c'est ce que nous explique Estelle VIGER dans sa thèse¹⁸⁵. Ces effets peuvent alors se vérifier nationalement avec les chiffres fournis par Jean QUELLIEN et Dominique TOULORGE, dans *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*.

	1980	1990	2003	2009
Pourcentage d'accès à l'Enseignement Supérieur chez les 19-24 ans	25,50%	39,70%	53,00%	59,00%

¹⁸¹ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 20 décembre 1989 et du 17 décembre 1990

¹⁸² QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, Presses Universitaires de Caen, 2012, Caen

¹⁸³ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 1996

¹⁸⁴ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2001

¹⁸⁵ VIGER E, *Les effets de la démocratisation de l'enseignement en France : Une étude empirique. Économies et finances*, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, [thèse], 2007, Paris, <tel-00187032>

Un nouvel éclatement des sites d'enseignement

Si la Seconde Vague de Massification se produit de façon étrange en Basse-Normandie, on peut pour autant observer un élément similaire : un nouvel éclatement des sites et des structures d'enseignement supérieur sur le territoire. Ce trait n'est pas exclusif qu'à la seconde vague, car c'était bien là l'une des conclusions que l'on pouvait en tirer de la Première Vague de Massification de 1960-1970. Cet éclatement se structure à l'échelle de la région sous forme de pôles, que sont les quatre antennes ouvertes par l'Université de Caen : Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, et Lisieux. A l'échelle de l'aire urbaine de Caen, cette dynamique est aussi à l'œuvre, car les sites d'enseignement se développent : Campus 2 tout d'abord, suivi ensuite d'un développement presque simultané des Campus 3 puis 4¹⁸⁶. En Basse-Normandie, ce sont en tout premier lieux les IUT qui se développent dans les sites délocalisés : l'IUT de Caen, présent à la fois sur Caen, Lisieux et Alençon, et l'IUT Cherbourg Manche, installé sur Cherbourg et sur Saint-Lô¹⁸⁷.

Ce développement est le fruit encore une fois du contexte politique : les moyens sont mis en œuvre pour anticiper cette massification et s'y adapter. Le but recherché est de construire de nouveaux campus, car les sites actuels ne peuvent plus absorber l'ensemble du processus de Massification. Le développement d'antennes délocalisées remplit alors une double mission : d'une part elle permet d'accueillir les étudiants toujours plus nombreux qui s'inscrivent dans l'Enseignement Supérieur. D'autre part, cela assure une certaine proximité de ce service public universitaire, qui peut alors proposer des formations en lien avec un bassin d'emploi local et répondre à une demande locale, qui en fait l'essence même des missions de services public : la proximité. Les deux sites qui se développent bien sont le Campus 2 tout d'abord, qui reçoit une myriade de nouveaux étudiants dans les filières scientifiques, ainsi que Alençon, qui voit se développer petit à petit une antenne d'IUT, une antenne de droit, et enfin un IUFM (bien plus tard). A Alençon, pour loger ces nouveaux étudiants, on passe un agrément qui permet de débloquent des places réservées aux étudiants dans un HLM au fur et à mesure que la population croît. En 1987, le Conseil d'Administration approuve unanimement l'augmentation du contingent de 20 à 30 places disponibles¹⁸⁸. Dès 1989, la même mesure est proposée et approuvée, mais cette fois fait passer ledit contingent de 30 à 70 places, ce qui témoigne de l'attractivité du site¹⁸⁹. Je l'ai déjà évoqué, le Campus 2 connaît un développement sans précédent grâce aux CPER qui permettent de construire, en quelques années, les bâtiments emblématiques de ce campus scientifique. Du côté du CROUS, la

186 QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, Presses Universitaires de Caen, 2012, Caen

187 TRAVERT J (dir.), TOULORGE D (dir.), CARIN R (dir.), *La science sur un plateau, Au Nord de Caen, un demi-siècle de développement, 1967-2017*, Presses Universitaires de Caen, 2018, Caen

188 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juin 1987

189 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 1989

construction de la résidence Bacot entre 1992 et 1994 est une réussite indubitable, car cela coïncide avec les pics de développement du Campus 2. Cela permet alors de réguler les pics de demandes de logement tout en prenant une avance en terme d'implantation. Si le Campus 2 se développe, les structures du CROUS tiennent bon, tant en restauration qu'en hébergement, et cela assure alors des années universitaires plus paisibles pour les étudiants.

Et pourtant, la place finit par manquer sur le Campus 2, que ce soit pour l'Université de Caen comme le CROUS de Caen. Alors on continue de développer des nouveaux campus. Dès 1995, on observe la première mention du Campus 3 : une nouvelle antenne de l'IUT de Caen¹⁹⁰. Ce campus est installé à Iffs, tout au Sud de Caen, sur un terrain où il y a de l'espace. Et l'Université en a besoin, car elle a comme projet d'y placer un UFR de STAPS¹⁹¹ avec tous les équipements sportifs que cela nécessite, et dans le même temps, l'Université met en place un projet de développement d'un quatrième campus sur l'échelle de la ville. Sur le Campus 3, l'arrivée prochaine d'une foule d'étudiants suffit à convaincre les administrateurs : la construction d'un RU doit se faire¹⁹².

Le Campus 4 naît, lui, dans des circonstances particulières : il est le fruit du développement de nouvelles structures de l'Université de Caen, mais aussi de nouvelles écoles privées, qui se développent sur le plateau nord de Caen, qui va donner lieu à la création d'un véritable pôle scientifique et technique quelques années plus tard¹⁹³. C'est en effet l'une des conséquences de la Seconde Phase de Massification : l'explosion des écoles privées, c'est à dire des écoles qui ne sont pas liées avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, et dont les diplômes ne sont pas reconnus par ce dernier. Ces écoles se développent malgré tout et parsèment le territoire bas-normand de petits sites. Jacques VERGER nous explique que la Seconde Phase à l'échelle nationale voit le nombre de sites d'enseignement supérieur publics augmenter de 25% entre 1987 et 1996, alors que les écoles privées explosent, de l'ordre d'une augmentation de 40% sur la même temporalité. Ce ne sont pas des services publics, les frais d'inscriptions y sont bien plus chers, et chaque école décide du montant de ses frais d'inscription, là où les universités publiques voient leur frais d'inscriptions fixés ensemble, sur le même montant, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur¹⁹⁴. Pour en revenir au Campus 4, l'Université y pose la première pierre par la construction de l'IUFM, l'école des professeurs, à proximité du CHU. Le site s'en trouve relativement bien placé, nul besoin de construire un restaurant universitaire, puisque ces nouveaux usagers se dirigent d'eux-

190 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 1995

191 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

192 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 1996

193 TRAVERT J (dir.), TOULORGE D (dir.), CARIN R (dir.), *La science sur un plateau, Au Nord de Caen, un demi-siècle de développement, 1967-2017*, Presses Universitaires de Caen, 2018, Caen

194 VIGER E, *Les effets de la démocratisation de l'enseignement en France : Une étude empirique. Économies et finances*, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, [thèse], 2007, Paris, <tel-00187032> et QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, Presses Universitaires de Caen, 2012, Caen

mêmes vers le Restaurant C, sur le site de Lebisey pour manger, nous explique le Directeur du CROUS Jacques FERNANDEZ¹⁹⁵.

Une présence du CROUS renforcée

A l'horizon 2000, on observe alors qu'une foule de nouveaux sites gérés par le Centre Régional de Caen se sont développés. Une fois encore, le CROUS de Caen ne sait plus où regarder, et doit prioriser les demandes des acteurs universitaires de constructions de structures. Pour assurer une égalité de traitement des demandes d'implantations, le Directeur FERNANDEZ propose aux administrateurs un modus operandi pour les prochaines installations du CROUS de Caen en restauration. Pour chaque site, dès que la population étudiante dépasse les 500 étudiants, le CROUS met d'abord en place une ou plusieurs conventions de restauration agréée, et commence à constituer des réserves financières. La barre des 1000 usagers franchie sonnera comme le feu vert pour lancer des travaux de construction, si aucun élément ne vient perturber cette volonté¹⁹⁶. Cela permet alors de planifier des travaux, dont un nouveau RU sur le Campus 3, sur Alençon, et peut-être au Campus 4 si le site se développe bien.

La restauration est bien le grand gagnant de ces nouvelles implantations, puisque le CROUS peut enfin établir une feuille de route pour les dix prochaines années. En 1996, la Direction fait un bilan du fonctionnement des cinq restaurants en activité : le RU A voit son activité progresser de 21%, le RU B de 1,1%, le RU D de 47% grâce à l'ouverture de la cafétéria « Le Bacot », dans la résidence en question. Seul le RU C accuse une petite baisse de l'activité, de l'ordre de -0,7%¹⁹⁷. Le Directeur souligne la capacité de restauration sur Caen là où, nationalement, l'activité s'écroule. Une nouvelle fois, le CROUS de Caen fait figure d'exception quand on parle de phénomènes nationaux. Cela encourage même des petites ouvertures de sites, ce qui donne une certaine photographie lors de l'ouverture de l'année 2000, dernière année du second millénaire : une cafétéria au Campus 3, une cafétéria à l'IAE (sur le Campus 4), l'ouverture de l'Oxygène B (au RDC du RU B), une cafétéria dans l'enceinte même du CHU, et une cafétéria dans le RU D¹⁹⁸. On peut aussi y voir l'ouverture de « La Parenthèse », en juin 1995, la cafétéria installée sous la Galerie Vitree du Campus 1, dans les locaux de l'Université. On nous mentionne aussi l'attractivité dont fait preuve la Passerelle, à Cherbourg, le restaurant qui a ouvert il y a seulement cinq ans. Le restaurant bat déjà

195 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 1998

196 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 1996

197 Idem

198 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 décembre 1999

toutes les prévisions, ce qui encourage encore plus les implantations. L'un des éléments qui explique que le CROUS de Caen tient bon en restauration viens d'un pari fait en 2000 : augmenter graduellement la qualité des repas, tout en restant dans le tarif social. On nous explique alors en 2000 que la carte des repas en restauration est intégralement revue, pour satisfaire une demande en qualité croissante¹⁹⁹. C'est aussi ce que nous explique le témoignage de Laurence TROTIN (interview en annexe) : les efforts apportés en qualité, que ce soit dans la préparation des repas, ainsi que dans le choix des denrées permet de fidéliser des usagers et de les faire revenir dans les restaurants. C'est en effet ce qui semble corroborer l'augmentation des recettes en restauration : les étudiants semblent séduits par la nouvelle offre de restauration. Le CROUS de Caen ne s'arrête d'ailleurs pas là, car il compte aussi développer dans un court et moyen terme les offres de repas végétariens et l'inclusion de produits bio. C'est sur ce fond que la restauration bénéficie en 2001 de la signature d'un nouveau Contrat CPER qui ouvre près de 30.000.000 F, dont 5.900.000 F sont réservés pour une nouvelle extension du Restaurant A, la dernière à ce jour, qui permet entre autres d'agrandir la surface de restauration, et de construire une petite cafétéria à l'étage du dessous, « La Croisée »²⁰⁰.

En logement, le constat est plus mitigé. Si le parc nouvellement construit des quatre résidences Bacot, Satie, Tristan et Breton fonctionne à plein régime, les chambres des cités traditionnelles accusent à nouveau un pic d'impopularité. Les administrateurs sont tous d'accord sur le fait qu'il faut réhabiliter l'ensemble des bâtiments concernés. Cependant, la question est plus délicate concernant l'ordre de réhabilitation des bâtiments, et le montant à leur allouer. Le ton monte en Conseil d'Administration, pour déterminer les logements à réhabiliter en premier : il faut faire des choix, car le prochain CPER est en cours de préparation. Suite à quelques attermoiments, les administrateurs tombent d'accord pour s'en tenir au plan prévu initialement, c'est à dire se consacrer d'abord sur le Campus 1. Ainsi une enveloppe de près de 20.000.000 F arrive pour l'hébergement via le CPER, pour lancer plusieurs chantiers sur le Campus 1. Si le projet permet au moins de sécuriser quatre bâtiments sur cinq ans, les élus étudiants ne sont pas contents car il faudrait le triple de cette somme accordée pour réhabiliter la totalité des logements qui sont à réhabiliter en urgence sur l'ensemble des cités universitaires. Attendre cinq ans supplémentaires pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'attractivité du CROUS de Caen²⁰¹.

La Seconde Phase de Massification, aussi singulière soit-elle en Basse-Normandie, n'en garde pas moins quelques éléments communs avec la tendance nationale. Le CROUS de Caen avait prévu une augmentation des effectifs, et cela se traduit concrètement, principalement sur les

199 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2000

200 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 juin 2001

201 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 2000

missions directes. Alors que les autres CROUS de leur côté doivent faire face à une baisse de leur activité, le CROUS de Caen exploite les records en restauration et en logement grâce à des paris réussis et des innovations pertinentes. C'est ainsi que le 17 décembre 1996, déjà, le CNOUS gratifie le Centre Régional de Caen en annonçant qu'au niveau de sa gestion, le CROUS de Caen est le premier CROUS de France²⁰². L'ensemble des indicateurs de fonctionnement sont au vert, aucune dette ne ressort, et l'activité ne cesse d'augmenter. Cette annonce publique conforte la fierté d'un Centre Régional à l'apogée de ses moyens.

C-3 : Étudiants et personnels, quelle situation à l'orée du troisième millénaire ?

Il me semble pertinent de revenir ici sur la situation du point de vue des usagers, les étudiants, ceux qui fréquentent le CROUS, ainsi que les personnels, ceux qui font vivre le CROUS au quotidien. Le Centre Régional s'est agrandi de nouveau pendant ces années, il semble alors pertinent de se demander à l'horizon de l'année 2000 ce que propose le CROUS de Caen aux étudiants ?

Étudiants et représentants, quelle situation, quelle précarité ?

Dans ces dernières années du XXe siècle, une myriade d'événements ponctue la vie des étudiants, autant positivement que négativement.

Le premier élément qui nous vient des sources concerne la passe difficile traversée par le Service Étudiant-Entreprise (SET). De 1994 à 1998, les difficultés vont aller crescendo pour ce service, qui proposait des emplois aux étudiants. Le service se retrouve dans une situation délicate, car les administrateurs trouvent que de plus en plus d'annonces déposées sur le SET sont à la limite entre l'emploi étudiant et l'emploi normal. On explique alors que le but du SET n'est pas d'être une agence d'intérim, mais bien une aide pour un emploi temporaire pour les étudiants. Son but n'est pas de brader des salaires en donnant des emplois déguisés aux étudiants, mais bien de donner de quoi les aider à vivre tout en travaillant dans un secteur le plus en lien possible avec le cursus suivi. Mais les entreprises continuent d'abuser du SET, ce qui conduira à une crise de l'emploi étudiant en 1998. Lors du premier Conseil d'Administration de 1999²⁰³, le responsable du service n'a d'autre choix que d'annoncer la fermeture du SET, car les vrais emplois étudiants sont devenus trop rares pour maintenir le service actif, quand bien même il fournissait 751 emplois l'année passée (Annexe 15).

202 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 décembre 1996

203 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 avril 1999

Pour autant, le grand événement pour les étudiants, et qui permet de soulager en partie la précarité croissante à l'aube du troisième millénaire, c'est la mise en place du Plan Social Étudiant (PSE). Ce plan a vocation à se mettre en place entre 1998 et 2001, et transforme de façon inédite le système de Bourses sur Critères Sociaux, gérés maintenant depuis quelques années par les CROUS. Ce plan prévoit une réponse à la précarité par la transformation du système : l'échelon 0 des bourses est mis en place. Cet échelon est particulier, car contrairement aux autres, il ne donne pas droit à une aide financière en tant que tel, mais il offre tout de même l'exonération des frais d'inscriptions des universités et écoles publiques²⁰⁴. C'est une aide modique qui est apportée, mais qui n'en est pas moins vitale à des étudiants de plus en plus précaires. Par ailleurs, cette modicité de l'aide permet d'en faire bénéficier à un nombre bien plus importants de boursiers que le système n'en compte actuellement : l'augmentation du nombre de boursiers est clairement affiché par ce plan, bien que nous n'en ayons pas le nombre de bénéficiaires pour l'Académie de Caen. Ce plan se met en place de manière progressive, mais déjà, dès décembre 1998, le Service Social du CROUS de Caen affirme l'utilité de ce plan : il y a une baisse du nombre de demandes d'aides et de prêts d'honneurs²⁰⁵. Une seconde grande étape concerne la mise en place des bourses de cycles à la fin 1999 : un certain nombre de droits à bourses sont autorisés par cycles universitaires. On peut maintenant demander un droit à bourse supplémentaire à la sortie du DEUG (Bac+2), pour terminer son cycle et obtenir une Licence (Bac+3). Le même projet est porté sur les cycles de Maîtrise (Bac+5)²⁰⁶. En hébergement, deux petites nouvelles soulagent les étudiants : la première, c'est le passage du préavis de départ en cité universitaire de deux mois pleins à un mois plein²⁰⁷. C'est un risque pour le CROUS, mais cela soulage les étudiants qui souhaitent rendre leur logement et faire des économies sur les loyers. Par ailleurs, en 2001 est mis en place le CPLOS, une caution solidaire ouverte aux étudiants pour entrer dans un logement, sur droit social, dépendamment des ressources de l'étudiant qui en fait la demande²⁰⁸. Ce sont les seules informations que nous avons sur le sujet, le système est actif seulement quelques années.

Pour les représentants étudiants, de légères modifications interviennent sur la période. Les CROUS sont institutionnellement réformés, pour mettre en place une Vice-Présidence Étudiante du Conseil d'Administration. Auparavant, lorsque le Recteur, Président du Conseil était absent, il nommait une personnalité universitaire pour le remplacer. Maintenant, c'est le Vice-Président Étudiant, élu à chaque nouvelle mandature étudiante, par tous les élus du Conseil d'Administration, qui remplace le Recteur en cas d'absence. Le Vice-Président Étudiant devient alors le représentant

204 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 1998

205 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 1999

206 Idem

207 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 1995

208 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2001

du Recteur en cas d'absence, et devient un relais de choix avec le Conseil d'Administration. Cette transformation a été mise au point pour réintroduire l'intérêt étudiant dans la chambre décisionnelle en question. A l'échelle nationale, les élections aux CROUS accusent des baisses de participation toujours plus grandes à chaque cycles électoraux (la participation s'effondre à 10% de suffrages lors des élections étudiantes de 1994), car même les organisations étudiantes semblent s'en désintéresser. A Caen, l'expérimentation est mise en place fin 1997, puis est officialisée avec la première Vice-Présidente Étudiante élue au Conseil d'Administration du 10 mai 2000, une certaine Mlle BENAÏLI, issue de la liste UNEF, seule candidate à se présenter. Car maintenant on parle à nouveau de l'UNEF : depuis 1997, les deux UNEF à Caen ont enterré la hache de guerre et commencé des pourparlers de réunification. Ces discussions se concrétisent par le dépôt d'une liste unique UNEF aux élections étudiantes de 1997, même si les deux organisations ne sont pas encore réunifiées²⁰⁹. Caen marque à nouveau une figure d'exception, par le fait que les deux sections locales sont les premières à effectuer cette démarche, ce qui donnera lieu, en 2001, à la réunification nationale des deux organisations²¹⁰.

Des personnels qui donnent leur maximum

Du côté des personnels, la situation est plus délicate. Le problème du plafond d'emplois, c'est à dire le nombre légal maximal d'emplois que peut gérer notre Centre Régional apparaît des 1995, plus précisément lors de l'ouverture du restaurant de Cherbourg. Si à la fin de la construction la structure est prête à fonctionner, ce n'est pas le cas des personnels, puisqu'il y a un manque crucial d'affectation de personnels sur le restaurant : un seul poste de personnel administratif, et pas assez de personnels ouvriers nous dit-on en Conseil d'Administration²¹¹. Le Restaurant n'est alors pas prêt pour fonctionner dans ces conditions. Une motion est alors proposée pour demander en urgence la création d'un second poste de personnel administratif, qui reçoit même le soutien officiel de la communauté urbaine de Cherbourg. Cet événement est révélateur de l'organisation interne que requiert l'ouverture d'une structure : il faut que la politique d'emploi et la masse salariale suive, nous dit Didier SELLIN, et cela est obtenu uniquement en l'arrachant à la Direction. En effet, on peut voir qu'entre 1990 et 2001²¹², le nombre maximal de postes n'a augmenté que de huit emplois, alors qu'on l'a vu, les structures ouvrent de partout pendant ces années. Cela créé une rupture entre la

209 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 1997

210 *Union Nationale des Étudiants de France*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_nationale_des_%C3%A9tudiants_de_France, [site internet], consulté le 02/05/2019

211 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 1997

212 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration de décembre de 1992 à 1999

bonne volonté d'ouverture de structures, et les moyens nécessaires à leur fonctionnement. La Direction est obligée de revoir à la baisse ses plans d'ouvertures, et de l'autre côté, cela ajoute de la charge de travail aux personnels, et contribue à créer des risques d'accidents de travail. Pour pallier au manque d'emplois, la Direction décide de réaffecter d'anciens postes, lors de départs en retraite, entre autres. C'est le cas avec les gardiens d'immeubles dans les résidences universitaires : maintenant que les services aux étudiants sont centralisés dans des loges communes, ces emplois sont voués à disparaître : les départs à la retraite ne sont pas remplacés et permettent alors de redéployer lesdits postes sur des missions en tension, comme à Cherbourg. C'est un jeu d'écriture qui n'en frôle pas moins les limites et met en danger d'autant plus le fonctionnement des nouvelles structures du Centre Régional.

Enfin, à compter de 2001, les CROUS entrent dans une nouvelle étape de leur histoire, que j'aurai l'occasion d'expliquer notamment pour Caen : les grandes augmentations de recettes sont terminées, et des signes de baisses futures de la fréquentation étudiante sont annoncés. Cela inquiète d'autant plus les personnels, nous explique Didier SELLIN, que la masse salariale est en partie issue des recettes en ressources propres. Cela fragile les ouvertures de postes, et donc, par extension, les ouvertures de nouvelles structures. La situation en terme de politique d'emplois finit par se détendre pour un temps en octobre 2001, car la nouvelle Rectrice de l'Académie de Caen est sollicitée par le nouveau Directeur du CROUS Manuel-Robert EDOUARD à propos du manque de postes. La nouvelle Rectrice propose alors de titulariser un certain nombre de contractuels, en attendant des vraies solutions durables de la part du Ministère de l'Enseignement Supérieur²¹³.

Étudiants comme personnels sont tout à la fois garants et bénéficiaires du bon fonctionnement du Centre Régional. Des solutions sont trouvées pour réduire la précarité étudiante, alors que des nouvelles dynamiques liées à un changement de millénaire font leur apparition. Les personnels, eux, font tout ce qu'ils peuvent pour continuer de faire fonctionner le Centre Régional du mieux qu'ils peuvent. Mais les problèmes de politique d'emplois ajoutent un sentiment d'angoisse qui vient perturber le bon fonctionnement du CROUS de Caen.

Si le Centre Régional comptait chaque centime de franc et grattait les fonds de tiroirs en 1987, le décret salubre relance une dynamique nécessaire à l'accueil d'une nouvelle Phase de Massification de l'Enseignement Supérieur. En trois ans, le CROUS de Caen commence à se relever, du mieux qu'il peut, en comptant sur un petit soutien de la part du CNOUS. Alors, à compter de 1990, les financements arrivent de toute part, grâce aux Contrats de Plan État-Région,

213 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 octobre 2001

puis à compter de 1995 grâce à la contractualisation avec le CNOUS. Ainsi voit-on fleurir sur l'ensemble du territoire bas-normand nombre de structures, ayant pour but de toucher le plus d'étudiants usagers possibles. La restauration se rétablit et gagne en qualité, le logement innove et propose toute une nouvelle gamme de logement, avec les recettes que cela entraîne derrière. Plus que jamais, les financements garantis par l'État sont au cœur du rétablissement et de la remontée des CROUS, de la grande remontée de notre Centre Régional. Et plus que jamais, l'État est le garant du fonctionnement des CROUS, de notre Centre Régional. C'est dans cet esprit que la Seconde Phase de Massification pointe le bout de son nez, mais d'une façon bien étrange en Basse-Normandie, et vient alors rebattre les cartes du champ d'actions du CROUS de Caen. Les années 1987 à 2001 marquent le déroulement d'une série d'exceptions régionales dans des logiques nationales. Il en ressort alors des étudiants mieux aidés par le Plan Social Étudiant, mais de plus en plus vulnérables avec les pénuries d'emplois étudiants, ainsi que des personnels qui font tous leur possible pour fidéliser les étudiants dans les structures. Cette pensée guide d'ailleurs certaines réflexions alors que se profile à l'horizon de nouvelles années, qui apportent une nouvelle fois leur lot de péripéties, et transforment le futur du Centre Régional Caennais.

CHAPITRE 3

Le processus de régionalisation, la fin d'un CROUS emblématique (2002-2018)

Ce dernier chapitre se consacre à l'étude d'un CROUS des temps modernes, marqué par une série d'événements, qui éprouvent la solidité du Centre Régional de Caen. Dans les années 2002 à 2018, il devient impératif de regarder toujours plus loin afin de développer de nouvelles innovations. D'abord de 2002 à 2007, le CROUS de Caen jongle avec une série d'événements, les réformes de décentralisation, et la construction européenne, qui font office d'arrière-plan. Les années 2007 à 2011 sont marquées, elles, par le retour des difficultés économiques, et qui font craindre un retour d'une catastrophe, similaire à celle vécue par le Centre Régional de 1973 à 1983. A partir de ce moment, les CROUS doivent de nouveau s'en sortir par eux-mêmes, l'influence et les financements de l'État se faisant de plus en plus rares au fil du temps. Le CROUS de Caen parvient alors enfin à trouver son rythme de croisière entre 2011 et 2015, sur fond de coopération et de régionalisation des acteurs universitaires. Enfin, les dernières années, de 2015 à 2018 poussent cette coopération à un stade supérieur, qui mène à la fusion entre les deux CROUS normands, que sont Caen et Rouen, et de fait marque alors la fin de l'histoire de ce Centre Régional.

A-Le CROUS de Caen, gagnant des réformes de décentralisation (2002-2007)

Le premier temps de ce dernier chapitre, c'est à dire les années 2002 à 2007, sont témoins d'une volonté politique et de l'aboutissement de plusieurs décennies de travail. C'est alors que se produit une nouvelle étape de la construction européenne, dans laquelle le réseau des Œuvres doit évoluer. C'est alors que se produit le premier temps des réformes de décentralisation du pouvoir : le pouvoir central décide de partager son fardeau et fait gagner en puissance Régions, Départements, collectivités locales. Le CROUS de Caen doit tirer son épingle du jeu pour ne pas se retrouver de nouveau en difficulté.

A-1 : Quelle place du réseau des Œuvres dans la nouvelle Europe ? (2002-2004)

La construction européenne est à l'œuvre depuis plusieurs décennies déjà. Par plusieurs étapes les différents États membres ont progressivement abaissé leurs barrières pour coopérer entre eux. D'abord CECA, puis CEE, la construction européenne s'ordonne pour aboutir en 1992 à la

refonte en Union Européenne. Ce grand projet de construction prévoit différents volets, dont notamment ici une meilleure coopération des acteurs de l'Enseignement Supérieur.

Le CROUS de Caen et le réseau des Œuvres face aux nouveaux défis européens

A Caen, le Centre Régional est impacté par la construction européenne par deux éléments. Le premier est d'abord celui qui concerne l'ensemble de la population française, à savoir le passage à l'Euro, la monnaie unique. L'Euro devient effectif le 1er janvier 2002, mais sa mise en place avait été décidée déjà dix ans auparavant, par l'entrefaite du Traité de Maastricht. L'application de l'Euro remplace le Nouveau Franc de 1960 par une monnaie commune à l'ensemble des adhérents à la Zone Euro, avec 1€ égal à 6,56F. Cette gymnastique mathématique est à prendre en compte pour le travail de conversion au CROUS. Tout ce qui reposait sur l'ancien Nouveau Franc doit être converti en Euro. Les chantiers sont alors nombreux : salaires, traitements, prix du repas au restaurant universitaire, grille des loyers, budgets, comptes financiers etc ... Pour assurer la transition dans la sérénité, une période transitoire est mise en place, du 1er janvier 2001 au 1er janvier 2002. Le Centre Régional de Caen se donne un an pour effectuer la transition. Car à la fin 2000, on ne parle encore que d'une simple conversion des anciens montants en Francs en Euro, car le taux de change reste fixe. L'année 2001 est alors chargée pour les personnels, pour assurer la conversion. Ainsi, fin décembre 2001, le Budget 2002 est proposé au vote des administrateurs, et ce dernier devient le premier Budget en Euro, sans conversion de Francs. Cela inaugure une nouvelle temporalité budgétaire, qui sépare les Annexes 16 et 17, entre un budget en Franc et un budget en Euro.

La seconde grande étape de la construction européenne nous envoie cette fois en 2004, avec la mise en place d'une réforme de l'Enseignement Supérieur, pour aligner les cycles d'études sur un modèle unique européen : c'est la réforme du LMD (Licence, Maîtrise, Doctorat), autrement appelée la réforme du 3.5.8 (en référence au nombre d'années reconnues par chaque diplôme en question)²¹⁴. Cette réforme entraîne une transformation des cycles d'études, réforme le premier cycle par la fusion du DEUG en deux années et de la Licence en une année pour former une Licence en trois années. Au niveau des CROUS, cela suppose une réforme des droits de Bourses sur Critères Sociaux, et la transformation des bourses de cycles. Les deux systèmes sont progressivement fusionnés pour donner un système unique de Bourse sur Critères Sociaux, étant accessible du début de la Licence à la fin de la Maîtrise, de façon progressive, entre 2003 et 2006²¹⁵. La transformation de l'Enseignement Supérieur conduit alors vers un projet qui va mettre du temps à s'appliquer : la

214 CHARLE C, VERGER J, *Histoire des Universités : XIIIe-XXIe siècles*, PUF, 2012, Paris, pp. 201-280. La réforme du 3.5.8 fait partie du processus de Bologne, qui cherche à harmoniser l'Enseignement Supérieur européen.

215 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration séance du 21 mars 2003

semestrialisation des études. Le calendrier universitaire est remodelé et uniformisé petit à petit. L'ancien calendrier universitaire faisait commencer les cours en octobre, les faisaient arrêter en juin pour laisser place aux examens pendant ce mois, et enfin voyait le mois de septembre consacré aux rattrapages. Le nouveau calendrier divise l'année en deux temps, avec un premier semestre, de septembre à décembre, et un second, de janvier à mai, avec pour chaque semestre une période d'examens, et enfin les rattrapages au mois de juin. L'année universitaire va commencer plus tôt et s'achever plus tôt, dans ce qui devient une réforme qui met cinq ans à s'appliquer, de façon progressive. Pour l'heure, jusqu'en 2007, le CROUS de Caen observe cette séparation des deux temps de l'année. Les administrateurs s'inquiètent de la désertion des logements à partir du mois de février, ce à quoi le Directeur Robert-Manuel EDOUARD répond alors que c'est le moment parfait pour mettre en place une seconde phase d'attribution de logements. C'est ainsi que le CROUS de Caen décide d'appliquer une phase d'attribution de logements en septembre, mais aussi en février²¹⁶.

Quel bilan du projet Université 2000 (U2000) ?

Ces mêmes années sont aussi le temps du bilan du projet U2000. De prime abord, on observe une nouvelle vague de précarité étudiante. Entre 2001 et 2002, on apprend notamment que les usines Moulinex de la région ferment, et cela provoque une vague de précarité dans les foyers concernés par les licenciements²¹⁷. Le Service Social observe dans le même temps une recrudescence du nombre de demandes d'aides, à peine quelques mois après l'événement. Nul doute que ce sont là les enfants étudiants de ces foyers qui viennent demander l'aide au CROUS de Caen²¹⁸. Le Service Social est hélas déjà débordé par les demandes qu'il doit gérer. Alors pour éviter la débâcle, le CROUS de Caen décide, suite à une motion déposée par l'UNEF, de traiter les cas de ces étudiants, non pas par des prêts d'honneur, mais par le DSE. Les demandes sont autorisées à être étudiées hors délai²¹⁹. Cela a le double avantage d'aider les étudiants concernés, tout en apportant une réponse solide, qui ne vient pas directement du budget du Centre Régional, car cela s'inscrit dans le budget des Bourses sur Critères Sociaux.

Cette période est aussi marquée par divers éléments techniques. A compter de 2002, la contractualisation, cet outil à disposition des CROUS, évolue, pour s'adapter au nouveau millénaire : les projets de contractualisation doivent maintenant être demandés projets par projets, et plus simplement recenser des projets à réaliser sur une tranche temporelle donnée. La

²¹⁶ Idem

²¹⁷ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 octobre 2001

²¹⁸ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 avril 2002

²¹⁹ La campagne du Dossier Social Étudiant est limitée dans le temps. Historiquement, cette dernière commence toujours le 15 janvier, et se termine sur des temporalités variables, allant de fin avril à fin mai. Les dossiers déposés après sont considérés comme hors délais et sont alors traités et mis en paiement plus tardivement.

contractualisation s'écarte de ce qui le rapprochait des Contrats de Plan État-Région, et se rapproche plus d'une des pratiques ancestrales des CROUS, à savoir demander des subventions au CNOUS quand on en a besoin, pour des projets aussi divers que possible, comme il était coutume de le faire entre 1955 et 1972²²⁰. Cela témoigne ici d'une santé financière retrouvée pour le CNOUS qui cherche à aider les CROUS sur autant de projets possibles, tout en garantissant l'égalité de traitement. En 2003, le Conseil d'Administration est informé que l'informatisation des Unités de Gestion²²¹ est achevée. Tous les sites du CROUS de Caen sont équipés de l'outil informatique, chaque mission est dotée de son logiciel professionnel, les personnels y sont formés, ce qui garantit un meilleur fonctionnement et une meilleure circulation des données et des informations en interne²²². C'est sur ce fond qu'en 2004, le CROUS de Caen propose le fruit de son travail en hébergement, à savoir l'éclatement des loyers. Maintenant, les tarifs des loyers ne sont plus liés au nombre de lits dans le logement mais sont adaptés en fonction de chaque type de logement, des surfaces, et des services proposés : on voit donc apparaître des grilles de tarifs uniformisés à l'échelle du Centre Régional pour les logements suivants : chambre rénovée sans douche, chambre rénovée avec douche, studettes, studio 18m². Par ailleurs, les charges telles que l'électricité, l'eau et le chauffage sont maintenant inclus dans l'ensemble des loyers du CROUS de Caen²²³. Cette proposition intervient alors qu'on note la bonne dynamique en logement : cette année là, le CROUS observe qu'il y a exactement autant de demandes que de logements de disponibles. Clairement, l'investissement dans le projet U2000 a su favoriser le logement qui est désormais considéré comme plus adapté à la situation actuelle²²⁴.

Un nouveau siècle, de nouvelles priorités pour le CROUS de Caen

En restauration, le bilan est cette fois plus mitigé, car l'activité n'a pas véritablement bénéficié directement d'un investissement colossal. La restauration portait principalement son développement sur les ressources propres du CROUS, avec quelques coups de pouce du CNOUS : les projets étaient de fait plus limités qu'en logement. Malgré tout, ce qui marque ces dernières années, c'est l'ouverture massive de cafétérias, pour être au plus proche des étudiants. En 2003, le CROUS de Caen termine cette vague par l'ouverture d'une nouvelle cafétéria au CHU de Caen. En effet, cette dynamique se termine ici car les limites sont atteintes : le CROUS de Caen est sur le

220 Voir GOUPIL Maxime, *Histoire des Œuvres Trois tableaux du CROUS de Caen (1955-1975)*, 2018, Caen

221 Une unité de gestion est un regroupement de structures ayant une cohérence géographique, avec à sa tête une direction de site, qui applique les décisions de la Direction Générale du CROUS et du Conseil d'Administration.

222 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2003

223 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, dossier Budget 2004

224 Il y a autant de demandes globalement que de logements disponibles, alors que d'autres CROUS ont bien des difficultés, comme les trois CROUS de région parisiennes, proposant seulement un logement pour dix demandes.

point d'avoir des difficultés pour régler les dettes de construction de la structure la même année²²⁵. Le Centre Régional décide alors de suspendre cette dynamique au vu de la situation en restauration. Depuis 2002, le CROUS de Caen a franchi la ligne et rejoint la dynamique nationale de chute de l'activité de restauration. C'est ainsi que le 25 avril 2002, la Rectrice évoque le problème au Conseil d'Administration. Le CROUS de Caen a perdu 303.000 repas servis entre 2000 et 2001, et la tendance semble se confirmer. Elle y voit ici un paradoxe incompréhensible, car au moment du pic de baisse de fréquentation une enquête de satisfaction nationale a été menée, et Caen figure avec le meilleur taux de satisfaction de France. Des investissements ont même été faits pour adapter et moderniser les caisses, pour permettre un meilleur passage dans les RU, et notamment permettre la prise en charge de la carte MONEO²²⁶. L'une des solutions trouvées nationalement pour ne pas impacter financièrement les CROUS par cette chute fut de rétablir la parité du « ticket RU ». C'est en 2003 que l'on voit la mention du retour de la parité dans son prix, établissant le repas à 2,5€ à charge de l'étudiant, et 2,5€ reversé en subventions²²⁷. Devant cette dynamique, les CROUS doivent maintenir le cap. Ainsi, en 2004, on peut voir par l'Annexe 14 la capacité de restauration en cafétéria et en restauration pour le Centre Régional de Caen, offrant près de 6000 places en restauration.

Enfin, le CROUS de Caen veut de nouveau regarder vers l'avenir, car rappelons le, la planification reste le meilleur atout des CROUS. Le 24 mars 2003, le premier projet d'établissement est présenté au Conseil d'Administration. Il s'agit d'un diagnostic complet du Centre Régional effectué à un instant T, qui liste points forts, points faibles, axes d'amélioration et volontés politiques du CROUS de Caen pour le futur à court terme. On y observe alors un projet divisé en quatre volets. Le tout premier est la restauration, qui à la fois inquiète et mobilise le CROUS de Caen. La Direction affiche sa volonté : nul question d'arrêter les expansions et les extensions : le Centre Régional doit continuer à s'installer le plus près possible des étudiants, mais aussi diversifier son offre de restauration traditionnelle tout comme augmenter son offre de restauration rapide. Le CROUS de Caen veut aussi un suivi le plus fin possible sur les structures de restauration actuellement en construction : trois restaurants sont prévus, l'un sur le Campus 4, un autre sur le Campus 3, et enfin le dernier à Alençon. La Direction est même prête à tenter des ouvertures partielles de structures le week-end pour voir si cela plaît aux étudiants. En hébergement, la Direction cherche avant tout à s'en tenir au planning de réhabilitation des différents bâtiments vétustes, à horizon 2020, car pour l'instant le planning est respecté. Le but est de réhabiliter, à tour de rôle, un bâtiment sur le Campus 1 et sur Lebisey, mais aussi de mettre en chantier la cité Côte de

225 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, dossier Budget 2004

226 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 octobre 2002

227 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, carton Budget 2003, documents de travail sur la restauration

Nacre qui commence à accuser le coup de son côté. Par ailleurs, la Direction garde dans sa manche un atout supplémentaire, celui de construire sur le Campus 3 une cité internationale, pour augmenter encore la capacité d'hébergement, pour aussi à titre novateur, y ouvrir l'accès pour les étudiants en troisième cycle, c'est à dire en Doctorat, qui ne peuvent actuellement demander de droit au logement que si il y en a de vacants. Un troisième volet porte sur l'aspect social : le CROUS de Caen veut un meilleur suivi des demandes DSE, mais aussi pour le Service Social, en ce qui concerne les prêts d'honneurs. Enfin, un volet est consacré aux personnels, où ici, le but est d'améliorer la gestion financière de la masse salariale sans supprimer d'emplois, par une gestion rigoureuse des emplois. Ici, cela me permet d'introduire un élément récurrent, à savoir la formation des personnels. Depuis la fin des années 1990, le Centre Régional décide conserver 1% de sa masse salariale pour former ses personnels. Étant donné que la masse salariale augmente chaque année (Annexes 16 et 17), pour l'instant, la formation des personnels à autant de moyens supplémentaires à sa disposition. C'est en effet ce qui apparaît dans le témoignage de Laurence TROTIN : la formation des personnels est un élément clé pour un CROUS du XXIe siècle. Et dès 2005, on peut observer qu'un personnel sur deux à suivi au moins une formation, ce qui est encourageant pour l'avenir²²⁸.

Les années 2000 à 2004 sont un tremplin pour le CROUS de Caen, incarnant à la fois temps de bilan, mais aussi de projection pour le service public régional. Quand bien même tous les objectifs du Plan Université 2000 ne sont pas remplis, le CROUS n'en garde pas moins son courage et sa volonté de persévérer dans les efforts, en témoigne les projets qui sont planifiés.

A-2 : Le quaternat tranquille ? (2004-2007)

C'est alors que s'ouvrent les années 2004 à 2007, marquant un nouveau bond dans l'implantation de structures du CROUS de Caen. Tout semble bien se passer, du moins, jusqu'à ce que le contexte politique et économique évolue. Ces années sont alors le début des politiques de décentralisation du pouvoir, dans lesquelles le CROUS de Caen va se retrouver impliqué malgré lui.

De nouvelles possibilités

Que ce soit par des ouvertures de structures où bien l'amélioration de celles existant déjà, le CROUS de Caen se saisit d'opportunités pour gagner en présence. L'année 2007 commence par

228 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, dossier Budget 2005

l'application d'un plan de travaux de signalétique sur les structures du CROUS de Caen²²⁹. Le but est ainsi d'uniformiser les visuels du CROUS, selon la charte graphique élaborée en 1993. Si le logo du CROUS de Caen était déjà visible, ce dernier décide de déployer des moyens supplémentaires : le CROUS de Caen doit être visible partout. Ainsi voit-on fleurir des informations et des logos sur les structures du CROUS, mais aussi des panneaux d'indications sur les campus pour guider les usagers vers les structures du CROUS de Caen. La communication devient de plus en plus importante pour un Centre Régional qui a besoin de la fréquentation de nouveaux usagers dans ses structures. Ces travaux sont notamment nécessaires afin d'afficher les couleurs du CROUS sur les bâtiments F et C des deux cités universitaires du Campus 1 qui viennent d'être réhabilités²³⁰. Une fois encore, le CROUS de Caen décide de fusionner certains logements entre eux pour offrir aux étudiants des espaces plus grands et plus agréables, car il n'y a pas de pression actuellement sur le logement. Enfin, dans le même temps, les administrateurs tombent d'accord pour dédier le prochain CPER à l'un des bâtiments de Lebissey²³¹. En 2004, le CROUS innove et se sert de l'image de la Basse-Normandie. En effet, lors de la célébration du 60e anniversaire du débarquement, le CROUS propose des chambres aux personnalités qui viennent assister aux commémorations pendant l'été²³². Ici, c'est un carton plein en logement, car cela permet de faire progresser les recettes en hébergement tout en maintenant les coûts de gestion.

Je l'ai déjà évoqué, plusieurs constructions de restaurants universitaires ont lieu pendant ce temps. Le CROUS de Caen démontre encore une fois sa volonté d'implantation en lançant trois chantiers, espacés chacun d'un an d'intervalle²³³. C'est ainsi que l'on prévoit d'inaugurer un restaurant d'abord sur le Campus 4 en 2005, sur le Campus 3 en 2006, et enfin un restaurant à Alençon en 2007. Mais les chantiers ne se passent pas comme prévu et sont notamment retardés dès le début à cause de retards dans les versements de subventions CNOUS. Au Campus 4, l'implantation du restaurant universitaire est légitimé par la construction du nouveau complexe universitaire Claude Bloch, qui regroupe alors les formations en économie et gestion ainsi que les métiers de la banque²³⁴. C'est en plein pic d'effondrement de la restauration qu'ouvre alors le restaurant du Campus 4, qui acquiert le même nom que le site, à savoir « Claude Bloch » pour la rentrée 2006²³⁵. Le CROUS ouvre ici un petit restaurant, de la taille de ses deux autres confrères en construction. Le second qui ouvre ses portes est celui d'Alençon. Le chemin a été compliqué avant d'en arriver là, depuis la débâcle et l'histoire de l'agrément de restauration de 1992. L'ouverture a

229 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, dossier Budget 2007

230 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 octobre 2002

231 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration de 2007

232 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 avril 2005

233 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 mars 2004

234 TRAVERT J (dir.), TOULORGE D (dir.), CARIN R (dir.), *La science sur un plateau, Au Nord de Caen, un demi-siècle de développement, 1967-2017*, Presses Universitaires de Caen, 2018, Caen

235 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration de 2006

lieu pour la rentrée 2007, et Alençon devient le second site délocalisé qui accueille la présence directe d'un service du CROUS de Caen. Le restaurant est baptisé « Les Colonnades », rappelant les différentes colonnes qui parsèment la structure. Le dernier restaurant qui ouvre ses portes est celui sur le Campus 3. L'installation se fait ici car l'Université va bientôt obtenir les crédits nécessaires à l'implantation de l'UFR STAPS sur le campus en question. Ici le restaurant reprend l'architecture du restaurant B, avec ici un toit végétalisé, et un étage qui va accueillir les services du CEMU (Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire²³⁶) de l'Université de Caen. Le restaurant ouvre ses portes ici à la rentrée 2008. Enfin, la période est marquée par un bond des demandes de DSE : en 2006, on recense alors près de 9126 dossiers de bourses acceptés, représentant une masse budgétaire de 20.910.132,29€, ce qui permet de calmer un temps soit peu la précarité étudiante.

Tensions et revendications : quels moyens pour un CROUS du XXIe siècle ?

Si la gestion du CROUS de Caen s'améliore avec le temps, cela n'évite pas certains problèmes qui entachent cette bonne gestion, mais qui permet de trouver des solutions nouvelles. Le premier problème commence en 2002, lorsque le Vice-Président UNEF du CEVU de l'Université de Caen²³⁷, accompagné par des étudiants étrangers, envahissent le Conseil d'Administration du 22 octobre, par rapport à un problème avec des étudiants étrangers. Ils sont entre 200 et 300 à être inscrits à l'Université de Caen, mais n'ont pas de logements et sont sans toits. L'UNEF s'est saisie du problème et devant l'urgence l'a fait remonter directement au Conseil d'Administration. Les administrateurs tombent d'accord pour discuter de cette problématique et la conclusion tombe : le contingent en logement pour les étudiants étrangers n'est plus suffisant. Les administrateurs votent alors deux décisions. La première est de passer le contingent d'étudiants étrangers en cités universitaires à 1000 places disponibles, contre 700 actuellement, et le Directeur du CROUS décide de loger lui-même les étudiants au fur et à mesure que les chambres se libèrent. La seconde consiste pour les années à venir à passer avec l'Université de Caen un accord inédit : le « contingent 1000 » sera géré par le service international de l'Université. Le CROUS met à disposition les chambres réservées pour le contingent, et ce sont les personnels de l'Université qui répartiront les étudiants dans le « contingent 1000 ». Charge ensuite aux cités d'accueillir les publics orientés vers elles, comme il se fait traditionnellement. Cette délégation de gestion se fait car le nombre d'étudiants étrangers logés augmente lui aussi : 500 en 2000, puis 717 en 2001, puis 941 en 2002 déjà. Le

²³⁶ Le CEMU propose des cours aux étudiants qui sont dans l'incapacité d'assister en présentiel aux cours, par exemple à cause d'un travail salarié. Les cours sont transmis de façon numérique, et pour chaque cours suivi au CEMU, cela donne droit à des Modalités de Contrôle des Connaissances différentes.

²³⁷ L'un des trois conseil centraux de l'Université de Caen, son rôle est consultatif sur les questions de vie étudiante et de formation, ce qui guide les décisions du Conseil d'Administration de l'Université. C'est dans ce conseil qu'un élu étudiant est élu Vice-Président Étudiant de l'Université.

système est testé alors pour la rentrée 2003 et se passe globalement plutôt bien, les administrateurs tombent d'accord pour reconduire ce système autant de fois que nécessaire.

Le second écueil se produit sur la temporalité entière, et concerne l'ensemble des services. Je l'ai déjà évoqué, Caen est en perte de vitesse quant à la fréquentation étudiante dans les restaurants universitaires. L'activité de logement se maintient avec un taux d'occupation de 85% sur l'année en cité universitaire, et de 95% en résidence universitaire en 2006²³⁸. Ce qui ressort des discussions sur les missions, ce sont des inquiétudes : le Directeur EDOUARD explique que les recettes progressent moins vite que les dépenses. Pour affiner au mieux les calculs budgétaires, le Centre Régional crée une fonction de « Direction de l'analyse du Budget et de la Gestion » aux services centraux. Ici, par les diverses discussions, on sent que le CROUS de Caen est entré dans une nouvelle temporalité : les grandes augmentations de recettes sont terminées, et il faut maintenant chercher à rationaliser les dépenses. Cela donne lieu à des crispations diverses, que ce soit vis à vis des étudiants, ou bien vis à vis des personnels. Sur ce point, la situation devient de nouveau tendue, notamment avec l'ouverture des trois derniers restaurants : Didier SELLIN témoigne du fait que ces ouvertures se sont faites à moyens constants : il n'y a pas eu de création de postes, mais seulement des redéploiements. Si les structures évitent le drame qui a failli se produire avec l'ouverture de La Passerelle à Cherbourg en 1995, ces redéploiements de postes fragilisent les structures existant déjà. Cela donne lieu à des Conseils d'Administration de nouveau tendus où étudiants comme personnels demandent des créations de postes, et où on leur répond que cela n'est pas possible, et débouche même sur des mouvements sociaux de plus en plus vindicatifs et revendicatifs, atteignant leur pic en 2009, j'y reviendrai. Les étudiants eux aussi mettent leur grain de sel dans la poudrière en formation, notamment en 2005, lorsque les étudiants envahissent systématiquement chaque Conseil d'Administration pour protester contre les nouvelles modalités de versement de l'ALS : les étudiants doivent maintenant choisir soit les aides pour leur logement étudiant, soit celles du foyer familial²³⁹. Pendant un an, le Bâtiment Administratif est pris d'assaut par quatre occasions, perturbant la tenue du Conseil d'Administration. La tension monte d'un cran lorsque les personnels envahissent aussi le Conseil d'Administration pour exposer leurs problèmes et la pression qui est faite sur chaque service. La situation faillit dégénérer le 24 octobre 2006, lors de la dernière invasion, car le CROUS avait sollicité l'intervention des forces de police, pour refuser l'accès au bâtiment aux manifestants. Ainsi, lors de la tenue du Conseil, Direction et étudiants tombent d'accord sur un point : le CROUS de Caen ne fait plus appel à la police si il n'y a plus d'invasion de Conseil d'Administration. La plainte des personnels est alors en partie entendue par la Direction lors de la séance du 26 avril 2007 : il n'y a pas eu d'invasion, la Direction remercie alors personnels et

238 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, dossier Budget 2006

239 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 juin 2005

étudiants, et explique alors la surprise de découvrir une augmentation de recettes de quelques milliers d'euros, qui sont de suite investis dans la masse salariale, ce qui n'en démontre pas moins une section budgétaire toujours en appétit et le besoin crucial de créer des postes supplémentaires.

Si l'activité des étudiants et principalement de l'UNEF est marquée, dans ce qui devient une surenchère perpétuelle de propositions étudiantes, c'est parce que l'UNEF se retrouve dans une position délicate : les élections étudiantes de 2006 approchent, et elle risque de perdre la majorité : la composition actuelle accorde quatre sièges à l'UNEF, deux à la FEDEC²⁴⁰, et un à la FSE²⁴¹. La surenchère continue notamment après lesdites élections car l'UNEF réclame leur annulation suite à un problème : les étudiants n'ont pas pu voter sur le Campus 1, le plus gros campus de l'Université. L'organisation s'agite et porte l'affaire en justice, alors qu'au même moment elle se fait prendre sa majorité au Conseil d'Administration, et perd la Vice-Présidente Étudiante. C'est un double tour de force pour les élus de la FEDEC qui deviennent majoritaires au Conseil d'Administration du CROUS et gagnent la Vice-Présidence Étudiante face à une UNEF Caen qui devient dès lors minoritaire dans cette instance.

Les effets des réformes de décentralisation et de régionalisation

A présent, revenons dans un cadre plus étatique et institutionnel pour observer les tenants et les aboutissants de la première réforme de décentralisation. Celle-ci entre en application par la publication de la loi du 13 août 2004²⁴². Le texte prévoit alors des transferts de compétences à différents échelons de collectivités : la gestion de l'Éducation Nationale répartie entre les différentes collectivités, que sont communes, départements et régions, la gestion du logement social qui revient aux départements, et les programmes de santé publiques sont maintenant de la compétence des Régions, avec un pilotage de l'État. Cela fait suite à la réforme de 2002 qui offre aux Régions la compétence de gestion des TER (les trains régionaux). Dans ce vaste processus, un outil est accordé par l'État aux collectivités pour leur accorder des moyens à la hauteur de leurs nouvelles prérogatives : l'achat de terrains appartenant à l'État. Une crainte apparaît en Conseil d'Administration à Caen lors du travail sur cette loi : les administrateurs ont peur que les bailleurs sociaux cherchent à racheter des cités et résidences au CROUS pour alimenter leur parc de logement sociaux. Les terrains qu'occupent le CROUS de Caen sont la propriété de l'État concédé à

240 La Fédération Des Étudiants de Caen (FEDEC) est le regroupement d'associations de filières de l'Université de Caen, créé en 1999, organise des événements associatifs, et assure une représentation étudiante dans les différents conseils

241 La Fédération Syndicale Étudiante est issue de la scission de l'UNEF, et ces derniers ont choisis de ne pas intégrer la réunification du syndicat en 2001, créant la FSE en 2000.

242 Cette Loi est d'ailleurs passée au Parlement par l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution, qui engage la responsabilité du gouvernement et fait passer de force la loi en question.

ce dernier, ce qui en fait des terrains achetables par les collectivités locales. La Rectrice se veut rassurante alors, expliquant qu'elle fera ce qu'elle peut pour éviter un tel processus²⁴³. Autrement, la loi favorise aussi les prérogatives des CROUS une nouvelle fois. Plus tôt dans l'année, la Rectrice explique que si le projet de loi est adopté, les CROUS vont devenir les responsables des partenariats de missions étudiantes. Ici, il faut comprendre qu'à terme les CROUS doivent devenir l'unique interface de dialogue pour tout ce qui a trait à la vie étudiante, notamment en ce qui concerne la culture, les ALS (Aides au Logement Social), le logement, les bourses de cycles, vis à vis des collectivités locales, départementales et régionales. Les CROUS vont même jusqu'à mettre en place une innovation dans le traitement du DSE : l'informatisation d'une partie du processus. Dès lors, les étudiants sont invités, pour gagner en réactivité, à procéder au traitement de leur Dossier Social Étudiant via internet. Par la suite, les demandes DSE sont centralisées grâce à un nouveau logiciel national, « Aglaé », ce qui permet entre autre de se transférer des dossiers entre CROUS quand il y a besoin²⁴⁴. Finalement, en 2005, la période concernant les rachats de propriétés s'achève, et le CROUS de Caen en fait le bilan : les administrateurs s'essuient le front, aucune demande n'a été formulée pour racheter un terrain appartenant au CROUS de Caen. Enfin, une dernière transformation concerne les CPER : à partir de 2007, soit la prochaine vague, les CPER ne contiendront plus uniquement que des financements de l'État : ces derniers se composeront alors d'une part de fonds propres des CROUS, de participations de ces collectivités locales renforcées, mais aussi de financements sur emprunts. Ce dernier détail fait grincer les administrateurs, qui ne sont pas très favorables à un endettement à long terme d'un Centre Régional qui a toujours fait ce qu'il pouvait pour éviter les dettes²⁴⁵.

Parallèlement, on continue de travailler sur le terrain, et notamment sur l'atout que le Directeur EDOUARD gardait dans sa manche, le projet de cité internationale. Suite au problème avec les étudiants étrangers sans toits, ce projet devient d'autant plus important. Un projet est élaboré et place alors la résidence en périphérie du grand plan de Campus 3 sur Ifs prévu par l'Université de Caen. Pour la première fois, le CROUS de Caen décide d'inclure directement l'Université dans ses projets, car c'est l'unique moyen d'ouvrir les portes de cette résidence aux étudiants en Doctorat. A terme, le Directeur souhaiterait même y voir une sorte de co-direction de la résidence, calquée sur le modèle de la Maison de l'Étudiant du Campus 1²⁴⁶. Si le projet emballe et agite les administrateurs de notre Centre Régional, qui ne demandent qu'à voir ce projet se réaliser, c'est moins le cas de la part de l'Université de Caen, qui fait traîner les délibérations. Ce manque de volonté se traduit même par une décision lourde de conséquence. On apprend le 8 avril 2005 que l'Université fait

243 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 octobre 2004

244 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2006

245 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 octobre 2006

246 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 mars 2004

machine arrière concernant l'implantation de l'UFR STAPS : celui-ci restera au Campus 2 au lieu de s'installer au Campus 3. Le projet du Campus 3 prend du plomb dans l'aile, puisque ce campus ne se composera plus que de l'IUT. Le CROUS décide alors d'enterrer son projet de cité internationale car cela ne vaut plus la peine de l'installer sur le Campus 3.

Il apparaît maintenant de façon tout à fait certaine que les dernières années de cette première tranche temporelle installent un suspens sur chaque décision que veut prendre le CROUS de Caen. Ce dernier entre dans une nouvelle temporalité, où les choix ne font plus l'unanimité, et les crispations se font sentir. Les administrateurs se divisent sur la suite, alors que les problèmes ne font que commencer.

B-Quelle gestion d'un Centre Régional en temps de crise ? (2007-2011)

L'année 2007 marque le début d'une double peine pour notre Centre Régional comme pour l'ensemble du réseau des Œuvres. D'abord, c'est la crise économique dite des « subprimes » qui paralyse l'économie et fait écrouler la confiance. Une fois de plus la situation s'envenime, et image les pensées d'un futur morose. Le second élément qui vient changer la donne est l'élection du président SARKOZY la même année, qui met en place, pour lutter contre les effets de la crise, une politique d'austérité sans précédent. C'est l'ensemble de la fonction publique qui est concernée ici par ce plan d'économies. Le quinquennat entier est marqué par une baisse de confiance dans l'avenir, alors que de nouvelles réformes de l'Enseignement Supérieur se produisent. Le but recherché par les politiques d'austérité est de faire autant mais avec moins de moyens financiers. Ici, ce sont les financements de l'État qui sont alors remis en cause, alors qu'ils sont le moteur de l'action des CROUS. De nouveaux choix difficiles sont à réaliser alors que la tension monte d'un cran sur l'avenir que l'on souhaite pour les CROUS.

B-1 : Le président SARKOZY, le gouvernement FILLON et la crise de 2007-2008

Pour résoudre la crise, le président et le gouvernement issus de l'UMP tablent sur la réduction des dépenses publiques : l'ensemble des services publics sont concernés, et notamment les CROUS, fragilisés déjà par une baisse de leur activité. Le plan d'économie provoque alors une vague d'austérité qui menace de nouveau l'action et le développement des Œuvres.

Un CROUS de nouveau menacé dans son action

Le début de l'année 2007 est d'abord marqué pour le Centre Régional par la volonté de créer un nouveau projet d'établissement : le premier est globalement rempli, et il faut maintenant explorer de nouvelles pistes pour l'avenir. Ainsi, le second projet d'établissement porté au Conseil d'Administration se veut à la fois moins ambitieux que le premier, tout en restant ancré dans une réalité à moyen terme²⁴⁷. Le premier projet consiste à rénover le Restaurant D qui sature sur le Campus 2. Ici, la Direction veut faire un gigantesque chantier dont le but est de revoir entièrement l'agencement de la structure, et de l'adapter aux flux étudiants du campus 2 : le CROUS de Caen n'est plus capable ici de demander l'étalement des heures pour la pause méridienne. On en arrive donc à des pics de saturation à 12h et à 13h, avec deux vagues d'arrivées massives d'étudiants d'un coup. La Direction veut alors réaliser cette extension dans les cinq prochaines années. Le second projet prévoit lui la construction d'une cité universitaire sur Ifs, cette fois plus éloignée du gabarit de la grande cité internationale, mais plus de l'ordre de la petite résidence, pour dépanner les étudiants du Campus 3, qui ont des temps de trajets longs pour accéder à leur site d'enseignement tout au Sud de Caen.

Si le second projet d'établissement marque une volonté d'action dans le futur, les CROUS deviennent au centre d'un jeu de quille au moment de la fin de l'année. C'est le moment où le Projet de Loi de Finances est élaboré à l'Assemblée Nationale pour la prochaine année civile, à savoir 2008. Ici, le gouvernement cherche à réduire autant que possible les dépenses publiques par des coupes budgétaires brutales. On nous informe en Conseil d'Administration en décembre que les CROUS ont alors échappé à la catastrophe. Le gouvernement prévoyait en effet de grosses coupures dans les moyens des CROUS, sur les dotations, les CPER et les crédits de paiement. C'était sans compter sur l'action de certains députés qui ont sauvé les dotations des CROUS par un jeu d'écriture entre différents chapitres budgétaires : le réseau des Œuvres échappe alors à une baisse de 13.000.000€ de dotations, de 20.000.000€ de financements CPER, et 4.000.000€ de crédits de paiements²⁴⁸. Si les CROUS sont momentanément épargnés, le ton est donné, il faut s'attendre chaque année à d'autres coupes budgétaires. Si une partie des coupures budgétaires sont évitées, certaines ont quand même lieu. Ainsi, on annonce que le gouvernement demande à chaque CROUS, y compris le CROUS de Caen de payer sur ses ressources propres un reliquat de traitement des personnels administratifs. En terme de masse salariale, les personnels administratifs voient leurs traitement (c'est à dire leurs salaires) payés par l'État directement, par le biais de la dotation qui

247 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 juin 2007

248 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2007

rejoint la masse salariale. Ce sont les personnels ouvriers qui sont payés directement sur les ressources propres du Centre Régional. Et donc, pour terminer l'année, l'État demande au CROUS de payer 168.000€ de traitements sur ses ressources propres (ce qui représente 3,5% de la capacité d'autofinancement selon les contestataires). Cela n'est pas au goût des étudiants et des personnels dans le Conseil d'Administration qui vont systématiquement accuser le gouvernement d'abandonner les services publics. Le Directeur EDOUARD explique que dans la situation économique actuelle, c'est le CROUS de Caen qui doit augmenter ses recettes, afin de continuer à apporter la même qualité aux usagers. Il précise d'ailleurs que des signes positifs sont présents car les restaurants ouverts récemment, sur Ifs et Alençon annoncent un nombre d'usagers de plus en plus grand, au delà des prévisions établies antérieurement. Ces deux restaurants sont encore déficitaires, du fait de leur ouverture récentes, mais ils pourraient devenir excédentaires dans un futur plus proche qu'on ne l'avait estimé. Malgré cette dernière annonce, on voit qu'en un seul Conseil d'Administration, la tension est déjà remontée d'un cran, alors que le vote sur le budget 2008 n'est pas encore passé. Alors la tension remonte à nouveau, les passions se déchaînent car certains administrateurs expliquent qu'ils ne veulent pas voter un budget où les subventions de l'État baissent (Annexe 17). Le Recteur explique de son côté que si le budget n'est pas voté, le CROUS sera mis sous tutelle, ce qui laisse présager un désastre budgétaire par des coupures arbitraires. Les étudiants et personnels des syndicats refusent ce chantage. Les autres étudiants remercient le CROUS de Caen pour la qualité des prestations, mais se disent gênés de devoir voter un budget qui ne donne pas de moyens supplémentaires. Le budget est finalement voté à bulletin secret, 15 voix pour face à 8 voix contre. Les décisions commencent déjà à faire de moins en moins l'unanimité.

Quantité ou qualité ?

Devant cette situation chancelante pour le CROUS de Caen, il faut avant tout tabler sur la fidélité des usagers dans les restaurants universitaires. La restauration doit redevenir excédentaire. Une épine est alors posée à la délibération des administrateurs, qui gêne les étudiants au RU B²⁴⁹. Ce restaurant est en effet situé à proximité de lycées, et une foule de lycéens viennent manger au restaurant B plutôt que dans le restaurant de leur lycée. Le problème est le suivant : il ne sont pas étudiants, mais lycéens, il ne devraient pas avoir le droit d'accéder au restaurant universitaire. On ne peut les empêcher de venir manger dans le restaurant, car ils payent leur repas en espèce. Cela gêne alors la fréquentation étudiante et le service des personnels. La Direction explique alors au même moment que la Ministre de l'Enseignement Supérieur PECRESSE a annoncé une transformation

249 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 juin 2007

inédite du système de restauration : la fin du « ticket RU », en tant que carte physique²⁵⁰. Les étudiants ne peuvent plus acheter de « ticket RU », et doivent maintenant se tourner vers de nouveaux moyens de paiement : les espèces directement, ou bien le nouveau système de carte MONEO²⁵¹. Ce dernier a un avantage indéniable attirant les faveurs du CROUS de Caen : le passage en caisse est beaucoup plus rapide. Dans le même temps, pour solutionner le problème de l'affluence des lycéens, le Conseil d'Administration se prononce en faveur de la suppression du paiement en espèce au restaurant B, tout en faisant le nécessaire pour continuer le déploiement des cartes MONEO. L'effet est immédiat, les lycéens ne peuvent plus payer leur repas au Restaurant Universitaire. La décision est risquée, et au moment où la décision est prise, on ne sait pas encore combien le CROUS va perdre sur son exercice budgétaire au restaurant B. Le verdict tombe le 28 avril 2008 : cette décision provoque une perte de 450.000€. C'est une décision risquée, mais qui a pour but de faire revenir les étudiants dans le restaurant à l'avenir. Cela permet aussi de rassurer les personnels du restaurant, car cette situation provoquait une angoisse sous-jacente et un stress permanent.

Le début de la crise économique est marqué par des décisions difficiles à prendre, tant l'impact sur le budget du CROUS de Caen peut devenir déterminant. Alors que l'on critique le désengagement de l'État dans les services publics, le CROUS de Caen doit se creuser la tête pour trouver de nouvelles idées dans une nouvelle période compliquée.

B-2 : Comment surmonter une nouvelle crise économique ?

Bien que le réseau des Œuvres est épargné au début de la crise économique, sa courte durée n'en est pas moins égale au dégâts qu'elle provoque, rappelant les crises traversées pendant les Vingt Piteuses. L'activité est fragilisée, et un choix dans les priorités s'impose. Le CROUS de Caen doit rapidement trouver des moyens nécessaires pour conserver sa stabilité, sinon le risque de repartir dans le tourbillon catastrophique de 1973 à 1983 tend à se réincarner.

Les projets n'attendent pas : la recherche de fonds

Si les difficultés n'en sont pas moins présentes, les dispositifs actuels assurent une sécurité pour l'investissement du CROUS de Caen. Entre 2008 et 2010, le CROUS de Caen combine les

250 C'est la carte comme support de paiement qui est arrêté, le système historique lui est conservé, les étudiants payent toujours leur repas à moitié prix.

251 C'est une carte semblable à une carte de crédit, qui se recharge et permet d'avoir accès à un portefeuille en ligne qui donne accès aux structures des CROUS, et permet entre autres de payer son repas au RU.

financements du CPER 2007-2011 et la contractualisation pour mettre en place un plan de modernisation à la fois du Restaurant D, ainsi que des deux tours de la cité Côte de Nacre, formant ensemble le complexe de la Délivrante construit entre 1970 et 1972. Si le chantier du RU D marque la volonté de conforter la restauration, le chantier de la cité Côte de Nacre est devenu une urgence, car les deux tours n'avaient jamais été rénovées, depuis leur ouverture en 1972. Le chantier est lancé au Conseil d'Administration du 24 juin 2008, en nous expliquant l'investissement : 6.980.000€ pour le RU D, et 14.000.000€ pour Côte de Nacre²⁵². Les deux structures sont rouvertes effectivement pour la rentrée 2010 (voir photos Côte de Nacre et RU D respectivement ci-contre). Le coût important est justifié pour transformer le bâtiment et en faire un Bâtiment Basse-Consommation (BBC), c'est à dire consommant moins de ressources par une meilleure isolation. Cette idée est le fruit de la volonté de la Direction du CROUS, mais aussi en même temps de l'intervention d'un étudiant élu sur la liste « Fac Verte », qui demande à ce qu'un audit énergétique soit établi pour chaque bâtiment, pour revoir l'ordre de rénovation. Il faut que les bâtiments les plus énergivores soient réhabilités en premier, car cela permet de faire baisser les coûts de fonctionnement en logement. Ce vœu proposé est en partie entendu par la Direction : les nouvelles réhabilitations se feront pour faire des bâtiments basse-consommation. En revanche, les bâtiments qui viennent d'être rénovés ne seront pas concernés immédiatement.



Toujours en hébergement, le Service Informatique se retrouve sollicité pour mettre en place le premier Wi-fi dans les cités et résidences du CROUS de Caen. Le Conseil d'Administration est unanime sur la question : ce service supplémentaire pourrait garantir un meilleur taux d'occupation des étudiants. Une convention est donc signée entre le CROUS de Caen, la Région Basse-Normandie et l'Université de Caen pour mettre en place ce parc Wi-fi. De leur côté, les informaticiens ont la charge de déployer le réseau internet dans l'ensemble des cités. Le projet commence alors sur le restant de l'année 2008 par la cité Grémillon, sur Hérouville-Saint-Clair. Le déploiement s'effectue ensuite sur le début de l'année 2009 sur les trois bâtiments de la cité de Lebisey, puis à partir de ce moment là conjointement sur le Campus 1, bâtiments par bâtiments, et aussi lors de la réouverture de Côte de Nacre, comme le témoigne Yann CHEVILLER.

Parallèlement, on note une amélioration de la situation du CROUS de Caen : le 24 octobre 2008 le Directeur EDOUARD explique le double succès en logement et en restauration. En logement,

252 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 2008

le Centre Régional de Caen reçoit de nouveau, cette année, autant de demandes que de logements disponibles. En restauration, les restaurants remontent la pente, contrairement aux estimations qui avaient été faites : à l'occasion, l'étage du RU B, c'est à dire la grande salle de restauration est rouverte, ce qui permet notamment d'absorber les étudiants du Campus 2 qui doivent manger le midi alors que le chantier du RU D bat son plein. Cette progression est due à l'application du système MONEO qui facilite le passage en caisse. Les deux jeunes restaurants du Campus 3 et de Alençon battent aussi tous les records de prévision, carburant chacun respectivement à 800 et 650 repas par jour. Pour le CROUS de Caen, cela marque alors l'apogée de l'activité sur les sites délocalisés. Ce sursaut d'activité permet alors d'alimenter les ressources propres du CROUS de Caen (Annexe 17). Par ailleurs, le CROUS de Caen décide de reconduire lors de la cérémonie du 65e anniversaire du débarquement en 2009 l'accueil de personnalités, en ouvrant des chambres, mais aussi à titre novateur les restaurants universitaires. L'effet est immédiat : le CROUS de Caen accumule des recettes de l'ordre de 73.000€ en quelques jours²⁵³.

Cette augmentation des recettes vient alors contraster un essoufflement de l'activité de restauration rapide. L'activité s'effrite petit à petit, et marque une période de déclin des cafétérias. Cela conduit alors à une décision difficile à prendre à savoir la fermeture de plusieurs cafétérias : le Bacot, sur le Campus 2, qui est transformée en crèche universitaire²⁵⁴, l'Intermède et la cafétéria Vissol, toutes deux situées sur le Campus 1²⁵⁵, et les postes sont redistribués sur d'autres structures. En même temps, le CROUS de Caen, fort de cette progression de ressources propres en logement prend les devants en avril 2010, et prépare d'abord la réhabilitation du Bâtiment B du Campus 1, le plus vieux du parc actuel. Une fois encore, le projet prévoit de fusionner des chambres entre elles pour apporter plus de confort, selon le modèle qui est toujours autant populaire. Parallèlement à cela, le nouveau Directeur du CROUS de Caen, Laurent LARRIEU commence des démarches pour trouver des nouveaux terrains, pour y construire une nouvelle cité universitaire, le projet de cité sur le Campus 3 à Ifs ayant une nouvelle fois été abandonné. Les seuls terrains propices à un tel chantier trouvés sont situés à Breteville-sur-Odon, une ville en périphérie de Caen, dans la première couronne périurbaine, à l'Ouest de Caen. Mais le projet n'emballé pas les administrateurs pour plusieurs raisons : il n'y a aucun site d'enseignement dans ce secteur, donc cela suppose des mouvements quotidiens d'étudiants, à l'instar des étudiants sur le Campus 3. Le terrain se situe loin des moyens de transports, donc le risque légitime serai de voir un manque d'affectations sur le site et des départs précoces. C'est un choix jugé dangereux, les administrateurs tombent d'accord pour mettre en sommeil cette idée en attendant des temps plus propices à la réalisation de ce dernier.

253 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2009

254 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2010

255 Ces deux cafétérias sont transformées en salles de cours et utilisées par l'Université de Caen dès lors.

De nouvelles transformations sociales

En même temps que le CROUS déploie de nouveaux chantiers, le Ministère de l'Enseignement Supérieur chamboule l'organisation universitaire par plusieurs transformations.

La première transformation qui intervient fin 2007 est la mise en place la « Loi relative aux libertés et responsabilité des universités » dite LRU, qui remodèle le fonctionnement administratif de l'Enseignement Supérieur. Le projet phare de cette loi permet notamment aux universités de pouvoir gérer comme elles le souhaitent leur budget, par une transformation de la gouvernance. C'est sur ce fond que les CROUS observent une modification inédite de leurs outils sociaux. La transformation phare concerne le Fond de Solidarité Universitaire. Ce dernier change de nom comme d'outils, pour devenir le Fond National d'Aide d'Urgence (FNAU)²⁵⁶. Cette transformation marque la fin des prêts d'honneurs, remplacés par les dons d'argent aux étudiants en difficulté. Une année plus tard, les assistants sociaux du FNAU font un premier bilan de leur action avec déjà 500 dossiers d'étudiants aidés, marquant un bon début pour ce nouvel outil. Cette transformation image alors des étudiants de plus en plus atteints par la précarité : l'efficacité des prêts d'honneurs est contestée de partout, les dons permanents aux étudiants prennent donc l'ascendant, cette idée aura mis du temps à germer, depuis 1974. En 2009, le FNAU est revu au terme de deux ans de fonctionnement, et est réformé en FNAU-A (annuel), et en FNAU-P (ponctuel)²⁵⁷. Pour le FNAU-P, celui-ci reste dans la tradition de la première mouture, à savoir accorder des aides quand les étudiants sont temporairement en difficulté, sur des besoins ponctuels. Le FNAU-A lui s'avère être une alternative aux Bourses sur Critères Sociaux. Lorsqu'un étudiant ne peut en bénéficier, mais qu'il fait face à des difficultés profondes, l'aide annuelle permet d'accorder des paiements mensuels égaux à un montant de Bourses sur Critères Sociaux, défini lors d'un rendez-vous avec un assistant social, puis par le passage du dossier lors de la commission sociale.

A côté de cela, le second chantier concerne le système de Bourses sur Critères Sociaux, qui est repensé, au niveau du calcul des droits à bourses. Cela n'est pas au goût des organisations étudiantes représentatives, qui défilent notamment contre la LRU et ses dangers, critiquant notamment une réforme pour abaisser les plafonds de versement des bourses. Au CROUS de Caen, on note une activité soutenue de l'élu de la FSE. Cette forte mobilisation force alors le gouvernement à revoir sa copie sur les bourses, et proposer alors, par ce qui devient le plan de bourses, une extension du nombre de bénéficiaires de l'échelon 0, et en même temps la création du dixième mois de bourse²⁵⁸. Ainsi, lors la campagne de bourses 2009-2010, observe déjà de manière

256 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2007

257 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2009

258 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre

nationale une augmentation de 92% du nombre de bénéficiaires de l'échelon 0, un nombre tout à fait impressionnant, ainsi que le premier versement de bourses en septembre. Cette transformation permet même de soulager l'activité du jeune FNAU, qui a encore un budget limité. Par ailleurs, le CROUS de Caen fait des progrès dans la gestion des aides sociales, car en juin 2009, on annonce que le CROUS de Caen récupère la gestion des bourses du Ministère de la Culture et de la Communication²⁵⁹. Cela concerne une petite partie d'étudiants, qui sont dans des cursus artistiques, dans des écoles qui relèvent du Ministère de la Culture et de la Communication. A Caen, on en a un exemple avec l'École Supérieure des Arts et des métiers (ESAM). Enfin, à partir de 2010, une innovation unique rentre dans la même logique. Le CROUS de Caen et le Conseil Régional de Basse-Normandie se rapprochent pour un chantier similaire, pour que le CROUS de Caen récupère la gestion des bourses des étudiants en formations sanitaires et sociales²⁶⁰. Là où pour les bourses du Ministère de la Culture et de la Communication la décision porte pour chaque CROUS, ici il s'agit d'une nouvelle particularité bas-normande. La gestion des dites bourses est alors concédée au CROUS de Caen, et devient effective à la rentrée 2010, confortant le Centre Régional dans son aspect de guichet unique des aides sociales universitaires.

Des querelles politiques et syndicales

Enfin, dans ces années, le CROUS de Caen et sa chambre décisionnelle sont en proie à des querelles entre les différents protagonistes en présence, et rend les délibérations et les votes incertains. En premier lieu, l'affaire des élections de 2006 aboutit : les élections sont considérées comme invalides, bien que nous n'ayons pas de détails supplémentaires pour comprendre pourquoi aucuns étudiants du Campus 1 n'avaient pu voter lors de cette élection²⁶¹. Les élections des CROUS de France se déroulant en même temps pour l'ensemble des CROUS, on ne peut pas procéder à des nouvelles élections à Caen avant celles de 2008. Les anciens élus, de 2004 à 2006 sont alors appelés à reprendre leur siège au Conseil d'Administration. Cela modifie la donne pour l'UNEF qui récupère la majorité dans le collège des étudiants, et par la même, la Vice-Présidence Étudiante du Conseil d'Administration. Le torchon brûle entre l'UNEF et la FEDEC lors des séances du Conseil d'Administration, et l'UNEF parvient à conserver sa majorité lors des élections étudiantes en 2008 tout comme en 2010. L'élection de la VPE le 29 avril 2010 se fait dans un cadre étonnant : l'UNEF Caen est la seule à proposer une candidate, une certaine « Mlle PROVOST », historienne de

2009

259 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2009

260 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2010

261 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2007

formation. Elle devient par conséquent la dernière Vice-Présidente Étudiante issue de l'UNEF Caen²⁶². L'UNEF Caen reprend des forces, et profite de sa majorité étudiante pour faire front commun avec la FSE contre le projet de budget de 2011 du CROUS²⁶³. Ces derniers critiquent un budget où l'État se désengage toujours plus, alors que la précarité s'emballe, le prix du repas au restaurant universitaire monte pour les étudiante à 3€, et que l'on constate des dysfonctionnements de paiements des bourses du Ministère de la Culture et de la Communication. Du côté des personnels, on observe des mobilisations de la part de la CGT et de la FSU²⁶⁴ qui se mobilisent à chaque séance du Conseil d'Administration en faveur de la création d'emplois supplémentaires, car la situation dans les restaurants devient intenable pour les personnels²⁶⁵. La Direction ne peut que transformer certains CDD en CDI, mais cela n'est pas jugé suffisant, ce qui provoque un grand mouvement de grève le 14 octobre 2009, dont le récit nous est raconté dans l'interview de Didier SELLIN en annexe. Plus que jamais, les personnels se mobilisent pour obtenir de meilleures conditions de travail, par le biais de l'intersyndicale de la CGT et de Force Ouvrière (FO). Cette grève sur le protocole d'accord de la politique d'emplois illustre par ailleurs un élément critiqué par les personnels, à savoir que les personnels affirment qu'ils n'en peuvent plus, et que les projets de budgets sont des affronts à la mission de service public que représente le CROUS de Caen tant les coupes budgétaires sont dénoncées.

Alors que le CROUS de Caen optimise les fonds traditionnels qu'il a à disposition, tout en obtenant de nouveaux sur fonds propres, des projets se développent, tandis que le CROUS de Caen se retrouve petit à petit menacé dans son action. Plus que jamais, les ressources propres du CROUS de Caen deviennent déterminantes pour statuer de sa longévité. Les décisions font de moins en moins l'unanimité, alors que la chambre décisionnelle renoue avec le déchaînement de passions que l'on pouvait observer dans les années 1980. La fin du quinquennat SARKOZY redonne un espoir pour un CROUS ayant quand même gagné un rôle de guichet unique des aides sociales, par l'entremise de décisions nationales comme de rapprochements régionaux.

262 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2010. La FEDEC devient et reste jusqu'alors la principale organisation étudiante de la région.

263 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du Décembre 2010

264 Fédération Syndicale Unitaire

265 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 décembre 2008

C-Le CROUS de Caen, entre innovations, questions, discussions et régionalisation (2011-2015)

Les années 2011 à 2015 refoulent les difficultés économiques au second plan, devant un Centre Régional qui cherche de nouvelles possibilités. La période économique est toujours compliquée, le taux de chômage atteint notamment son record historique, montant à plus de 10% en 2014²⁶⁶, les étudiants n'en demeurent pas moins précarisés, les offres d'emplois étudiants se raréfient. Dans ce contexte, les effets économiques de la crise passée ne concernent plus directement les CROUS, mais n'en forment pas moins un ancrage permanent. En premier lieu, pour aider les étudiants qui ont été touchés par l'augmentation de la précarité, une réforme historique du système d'aides sociales intervient, et transforme le volet social sur Caen. La Basse-Normandie est une région dont l'activité économique chancelle depuis plusieurs années déjà²⁶⁷, et cela a des incidences sur les étudiants de l'Académie. En ce qui concerne le Centre Régional de Caen, ces années sont alors le moment pour la restauration de passer un nouveau cap pour les étudiants, afin de se dépasser et de s'adresser à un public d'utilisateurs qui s'élargit numériquement, à l'instar du logement, et cela, grâce à des moyens financiers divers. Enfin, le CROUS de Caen sollicite et sera sollicité par les acteurs urbains de Caen et de la Région pour amorcer de nouvelles collaborations, dans la préparation d'une nouvelle transformation régionale.

C-1 : Des nouveaux moyens pour les étudiants

La crise a sensiblement touché la population étudiante dans l'Académie de Caen. Quand bien même le plan de bourse de 2009 du quinquennat SARKOZY soulagea quelques blessures, les plaies sont rouvertes. Le projet de réforme des aides sociales universitaires devient une promesse de campagne du candidat HOLLANDE à la présidentielle de 2012, et, lors de son élection, il met en place cette transformation historique.

Une nouvelle vague de précarité étudiante

Entre 2011 et 2012 cependant, la précarité est toujours d'actualité. En Basse-Normandie, le CROUS de Caen constate année sur année une augmentation du nombre d'étudiants boursiers, tant et si bien que déjà en 2011, le budget de gestion des Bourses sur Critères Sociaux monte à

²⁶⁶ Voir les publications annuelles des chiffres du chômage compilés par l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3598305>

²⁶⁷ QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, Presses Universitaires de Caen, 2012, Caen. La Basse-Normandie est affectée par le déclin de l'industrie de manière générale.

26.900.000€²⁶⁸. A côté, le système des bourses des formations sanitaires et sociales assurées par le CROUS de Caen entre en application, et totalise à la même date 820.000€ de bourses sur l'année universitaire pour 847 dossiers acceptés. Si le CROUS de Caen gère lesdites bourses, celles des formations sanitaires et sociales reposent sur des échelons elles aussi, mais les montants sont inférieurs à ceux des Bourses sur Critères Sociaux. Cela gêne à la fois CROUS et Conseil Régional, qui décident de concert, de modifier les montants des bourses sanitaires et sociales, pour aligner les échelons et les montants sur les BCS²⁶⁹. Cela permet de soulager une partie des étudiants. Par ailleurs, le Service Social explique année sur année que les budget du FNAU a du mal à suivre, et cela gêne l'aide pérenne aux étudiants. Le Directeur du CROUS M. LARRIEU demande une rallonge budgétaire de 300.000€ au CNOUS, car les fonds du FNAUP ont du mal à suivre. La décision va hélas traîner, et le Directeur est bien embarrassé quand il doit expliquer pendant trois Conseils d'Administration qu'il n'a pas reçu de nouvelles concernant sa demande, alors que les besoins d'aides augmentent. Le Directeur finit par recevoir une réponse bien plus tard, le CNOUS accorde un reliquat de crédits pour le FNAU de l'ordre de 104.297,56€²⁷⁰, loin de ce qu'il avait demandé.

Conjointement, on observe que le CROUS de Caen est un acteur malgré lui de la précarité étudiante. Une des épines récurrentes, et qui n'est pas de la volonté du CROUS concerne des retards dans les paiements des bourses. Le système a été réformé il y a quelques années, apportant le paiement d'un dixième mois de bourse, à la rentrée de septembre, fruit de l'aboutissement de la réforme de semestrialisation de l'ancienne Ministre PECRESSE. Le paiement du mois de septembre a du mal à se mettre en place à cause de plusieurs raisons, mais la plus importante est qu'au mois de septembre, le nombre de boursiers n'est pas encore complètement fixe, et donc cela perturbe les mises en paiement des bourses. C'est d'autant plus important que le mois de septembre est le mois des grandes dépenses de la rentrée universitaire. Mais les problèmes de versements de bourses n'ont pas lieu qu'au moins de septembre, les étudiants en parlent notamment à la séance du 30 novembre 2011, car ce mois a vu le plus gros dysfonctionnement : aucun paiement de bourse. Les problèmes de retards dans les paiements de bourses ont tôt fait de fragiliser les étudiants, qui pour certains en dépendent complètement : si pendant tout le XXe siècle les Bourses sur Critères Sociaux n'étaient considérées que comme des compléments de revenus, force est de constater que les mentalités ont évoluées, au profit de la sécurisation du temps d'études : la bourse devient un élément qui permet à un étudiant de ne pas avoir à se salarier, et permet alors de consacrer du temps à ses études plutôt qu'à un travail dont le but est simplement de pouvoir terminer ses fins de mois. La seconde décision qui pénalise les étudiants est la fermeture du « Dépanneur », l'épicerie sociale gérée par le CROUS

268 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2011

269 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2011

270 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2011

de Caen. Nous n'avons aucune mention de la date de mise en place de cette structure, simplement qu'elle permettait aux étudiants les plus précaires de faire des achats de produits de première nécessité à un coût défiant toute concurrence, grâce à l'approvisionnement de produits de consommation à bas prix²⁷¹. Le CROUS en profitait aussi pour y apporter une touche de restauration rapide en proposant aux étudiants quelques produits de sa propre production, notamment des pizzas, différentes en fonction des jours de la semaine. La structure était située sur le côté du restaurant B, donc d'autant plus accessibles pour les étudiants. Les étudiants administrateurs ne comprennent pas cette décision, car la structure est excédentaire, notamment grâce aux ventes de pizzas. Le Directeur explique son projet, à savoir rapatrier le service de vente de restauration rapide dans la cafétéria de l'Oxygène B, tout à côté du Dépanneur, conjugué au fait que c'est de plus en plus difficile de maintenir le prix social des produits de première nécessité, qui devient de plus difficile à négocier. La décision de fermeture est repoussée, mais a bien lieu. En contrepartie, l'UNEF, qui refusait la fermeture du Dépanneur obtient une augmentation du temps d'ouverture de l'Oxygène B, tout à côté, avec ses premiers horaires de soirée.

Une réforme historique du système d'aides sociales

Le CROUS de Caen plus que jamais veut conserver son statut de dernier rempart contre la précarité. Et il s'en trouve aidé grâce à la grande réforme des bourses qui a lieu en 2013. C'est la séance du Conseil d'Administration du 5 décembre 2013 qui nous explique les tenants et les aboutissants de cette réforme historique. Le système de Bourses sur Critères Sociaux est renforcé de moyens financiers supplémentaires, avec un investissement national de l'ordre de 200.000.000€. Cet investissement prodigieux permet alors de créer deux nouveaux échelons, 0bis et 7, en plus de rehausser les anciens échelons. L'objectif du président HOLLANDE et du gouvernement AYRAULT est d'obtenir à terme un étudiant sur deux boursier. L'échelon 0bis est inspiré des deux échelons entre lesquels il se place, à savoir les échelons 0 et 1. Il prévoit alors non seulement l'exonération des frais d'inscriptions universitaires, mais aussi d'apporter une petite aide de l'ordre d'une centaine d'euros par mois. L'échelon 7 devient lui l'échelon le plus haut, et s'adresse aux étudiants dont le foyer fiscal des parents ne recense pratiquement aucun revenu imposable et monte dès lors le montant mensuel maximal d'une bourse à 550€. Le nombre de boursiers augmente véritablement dans l'Académie de Caen, passant à près de 13.000 boursiers, pour un total de 27.000 étudiants inscrits²⁷², soit presque 50% d'étudiants boursiers, l'Académie de Caen rentre dans la logique de gouvernement de voir un étudiant sur deux boursier.

271 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2011

272 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 décembre 2014

Le système du Dossier Social Étudiant est aussi adapté à la nouvelle temporalité. A compter de 2014, la gestion et la constitution du DSE deviennent complètement dématérialisés, l'ensemble de la démarche peut se réaliser sur informatique²⁷³. Le but affiché, en passant par un prestataire extérieur, est de décharger les personnels du service DSE tout en gardant la même qualité de suivi du dossier, puisque ce dernier revient par la suite au CROUS correspondant. Dans le même temps, des moyens administratifs supplémentaires sont prévus pour faciliter le paiement des bourses. Le CROUS de Caen en a fait alors la démonstration en 2012 en frappant un grand coup : la nouvelle Directrice du CROUS Virginie CATHERINE était alors fière d'annoncer que Caen fut le premier CROUS de France à avoir lancé le paiement des bourses²⁷⁴. Des moyens supplémentaires sont prévus pour maintenir ce cap, notamment en terme de délais de mise en paiement : on vise le versement des bourses d'ici le 5 de chaque mois, y compris en septembre²⁷⁵. Pour le mois de septembre, une logique est d'ailleurs testée et pérennisée : un paiement est fait chaque semaine, pour chaque dossier complet qui nécessite une mise en paiement. D'abord testé sur septembre, la procédure est ensuite élargie à octobre, dans le cadre du traitement des dossiers tardifs, pour gagner en réactivité à la rentrée.

La seconde grande transformation sociale intervient à la fin de l'année 2014, avec une nouvelle refonte des FNAU de chaque CROUS, dans un nouveau système, les Aides Spécifiques d'Allocation (ASA), qui reprennent globalement le même fonctionnement que le FNAU, et donc se décline sous la forme d'aides ponctuelles, l'ASA-P et de l'autre côté les aides annuelles, l'ASA-A²⁷⁶. Cette transformation intervient dans le but d'accorder plus de moyens dans ce fond, car l'ensemble des anciens FNAU des CROUS étaient débordés face au nombre des demandes (Annexe 17). A Caen, l'année 2014 a été marquée par une recrudescence des aides dites en urgences, c'est à dire des aides d'un montant limité, inférieures à 100€, et versées rapidement à l'étudiant à cause d'une urgence qui est attestée par un assistant social. Donc en 2014, le rapport social explique une recrudescence d'une centaine d'aides en urgence supplémentaires, ce qui représente une augmentation des versements d'aides de l'ordre de 15.000€²⁷⁷. En plus de représenter une charge de travail de plus en plus importante pour les assistants sociaux du CROUS, cela montre bien que si la crise économique est terminée, ses effets sont alors bien présents, et mettent au jour une paupérisation d'une population déjà plus que fragile.

Les étudiants sont toujours une population fragile, un simple revers économique peut

273 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2014

274 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2012

275 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2014

276 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 décembre 2014

277 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2014

fragiliser l'ensemble de cette population. Par une réforme historique, les CROUS s'imposent alors une nouvelle fois en tant que bouclier contre la précarité, en améliorant les dispositifs existant déjà. Sur le terrain des aides sociales, l'action de l'État est déterminante pour statuer du sort d'une population étudiante alors en croissance continue.

C-2 : La Restauration à réinventer

Le déclin de la restauration inquiète tout le CROUS de Caen, particulièrement dans ses années. Le déclin de l'activité est toujours d'actualité, il faut alors tabler une nouvelle fois sur de nouveaux moyens pour faire venir de nouveaux usagers. Mais cette fois, contrairement aux innovations précédentes, c'est le système de restauration entier qu'il faut repenser, car l'affluence étudiante ne peut à elle seule garantir la fin du déclin de la restauration du CROUS de Caen.

Une réflexion générale sur la Restauration

La situation en restauration n'est pas au beau fixe, les coûts de production des repas sont de nouveau trop élevés, c'est un sacrifice qui avait été consenti pour apporter de la qualité dans les repas, pour éviter l'effondrement complet de l'activité pour éviter la fuite des usagers. Mais en 2011, la situation est incertaine, le Directeur M. LARRIEU explique qu'il est difficile de tabler exclusivement sur la fréquentation étudiante, car la restauration attire déjà presque tous les étudiants des campus, et l'augmentation de la fréquentation s'étiole²⁷⁸. Il propose donc un projet au Conseil d'Administration, à savoir la fusion des Unités de Gestion de restauration : mutualiser les lieux de production pour baisser les coûts. Le Directeur explique que cette dynamique fait partie de tout un ensemble, car il explique les prochaines transformations des campus : l'Université de Caen a lancé plusieurs chantiers, le premier, qui est en train de s'achever, est la Maison des Langues et de l'International (MLI), qui va ouvrir ses portes en septembre 2011. Ce bâtiment permet de regrouper tous les étudiants en langues dispersés sur le Campus 1, alors que les chiffres des inscriptions progressent gentiment. Le second chantier, lancé au terme de la construction de la MLI, sera un Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS), construit sur le Campus 4. A l'instar de la MLI, ce dernier regroupera tous les étudiants en médecine dispersés sur l'ensemble des campus universitaires, alors que se met en place la réforme qui crée la PACES²⁷⁹. Il y a donc des mouvements étudiants qui vont se produire, et le Directeur souhaite lancer le chantier de

²⁷⁸ Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 avril 2011

²⁷⁹ La PACES est la Première Année Commune aux Études de Médecine, qui regroupe tous les étudiants de médecine en une gigantesque première année, avec un concours organisé à la fin de l'année, soumis à un *numerus clausus*, qui donne le droit de continuer dans l'une des branches des études de médecine les années suivantes.

réorganisation des Unités de Gestion en restauration pour s'adapter à ces nouveaux flux. Si sur le papier l'idée semble cohérente et s'inscrire dans un futur proche, le projet s'avère, dans la réalité, plus difficile à mettre en œuvre : la fusion sur le Campus 1 ne se passe pas aussi bien que prévu, les personnels ont du mal à obtenir les informations, ce qui provoque des inquiétudes. Cela aboutit en un échange particulièrement violent entre le Directeur du CROUS et le représentant de la CGT M. SELLIN au Conseil du 23 novembre 2011, ce dernier l'accusant de mettre la pression pour faire craquer les personnels et pouvoir supprimer des postes. La mutualisation finit par aboutir, ce qui a pour effet de spécialiser les lieux de productions : les cuisines du restaurant A servent à la restauration traditionnelle, et les anciennes cuisines du restaurant B sont petit à petit reconverties en lieu de préparation de produits de restauration rapide. En 2013, la situation commence à se relever, la Directrice expliquant que l'activité de restauration est passée de -9,14% en 2010 à -3,12% en 2012²⁸⁰. Pour cette dernière, l'activité allait être excédentaire, mais c'était sans compter sur de violents épisodes neigeux dans la Région qui ont bouleversé le fonctionnement des restaurants. Quand bien même la situation s'améliore, si de la neige parvient à fragiliser la restauration, c'est que l'activité repose encore sur des bases trop fragiles.

Du particulier au général : une Restauration pour satisfaire de plus en plus d'étudiants

La réorganisation de la restauration continue par la suite, et semble annoncer un meilleur avenir pour l'activité. En 2011, par exemple, la réouverture du restaurant D fait bondir la fréquentation²⁸¹. Cela permet au CROUS de Caen à nouveau de servir l'ensemble de la population du Campus 2 directement sur son lieu d'étude, et fait baisser la pression sur les autres restaurants. Le Recteur de l'Académie affirme que les prestations des restaurants sont d'une qualité bien supérieure à celle des autres CROUS, notamment grâce aux gammes de produits végétariens qui s'étoffent progressivement dans l'ensemble des restaurants. Si le CROUS de Caen est sur le point de remonter la pente en terme d'activité, les autres CROUS de France eux restent dans la même logique depuis les années 1990, leur restaurants continuent de s'affaïsser dans une baisse d'activité. Alors que la restauration est sur le point de repasser en positif, le Directeur du CROUS propose aux administrateurs un système pour à la fois doper la restauration, mais aussi agir contre la précarité étudiante²⁸². Il veut développer la fidélité dans les restaurants ouverts le soir, en mettant en place un dispositif de fidélité pour les étudiants par le biais de la carte MONEO : tous les dix repas du soir, un repas est offert. Les effets sont immédiats, la restauration bat des records le soir, et l'activité

280 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 décembre 2013

281 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 avril 2011

282 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2011

repart dans le positif à compter de 2013. Cette décision, qui permet de renouer avec un principe encore plus social pour notre Centre Régional, remporte un franc succès. Cela va même jusqu'à contrer la baisse de fréquentation de la restauration du soir.

Si les administrateurs reprennent leur respiration devant cette bonne nouvelle, les problèmes reviennent à l'horizon 2014 : le PFRS (Pôle de Formation et de Recherche en Santé) ouvre ses portes en septembre 2014, ce qui provoque le rassemblement de 3000 étudiants en médecine sur le Pôle. Ce dernier est situé tout à côté du restaurant Claude Bloch et attire les faveurs du CROUS puisque qu'une telle population va pouvoir profiter de ce restaurant. Or, la structure construite presque dix ans auparavant avait été conçue pour accueillir quelques centaines d'étudiants tout au plus, maintenant, il doit accueillir 3000 étudiants et se retrouve complètement submergé lors de la rentrée. Les administrateurs tombent d'accord, Claude Bloch devra être agrandi. Étant donné l'affluence étudiante, certains des étudiants du PFRS se tournent vers d'autres restaurants : les deux plus proches sont sur le Campus 2, le RU D, et sur Lebissey, le RU C. C'est le premier qui attire les étudiants, et le RU D bien qu'agrandi quelques années auparavant se met lui aussi à saturer, montant alors à quelques 2200 repas par jour²⁸³. C'est à la rentrée 2015 que la situation s'arrange un peu pour les restaurants, par l'entremise de l'Université de Caen. Cette dernière prépare des fusions d'Unités de Formation et de Recherche : à la rentrée 2015 les UFR d'« Histoire » et de « Sciences de l'Homme » deviennent un UFR fusionné « Humanités et Sciences Sociales », et les UFR de « Géographie » et de « Sciences Économiques et Gestion » fusionnent pour devenir l'UFR « SEGGAT » (Sciences Économie Gestion Géographie et Aménagement du Territoire). Pour le second UFR fusionné, cela suppose alors de faire revenir les étudiants en Sciences Économiques et Gestion du Campus 4 au Campus 1, et permet de soulager un peu Claude Bloch²⁸⁴. Une nouvelle péripétie intervient ensuite, car le RU B est alors dépassé au regard des normes de sécurité, en ce qui concerne la salle de restauration à l'étage. Depuis la réorganisation et la fusion des services de restauration, la salle de l'étage avait été fermée, et le restant de restaurant avait été concentré au rez-de-chaussée. Cela ajoute alors une pression supplémentaire aux deux restaurants à la rentrée 2015. Ce jeu de transfert de populations étudiantes met à l'épreuve la nouvelle organisation de la restauration, mais qui pour l'instant tient bon.

Le phénomène de la restauration rapide

A côté, la restauration rapide connaît un nouvel essor, après le déclin de la fin des années 1990 : les étudiants investissent massivement les cafétérias. La demande est telle que lors des

283 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 décembre 2014

284 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014

travaux du PFRS, le CROUS anticipe cet essor et collabore avec l'Université de Caen pour installer une cafétéria directement dans le complexe²⁸⁵. Les cafétérias battent leur plein, et en 2014 le CROUS de Caen se rend compte de cette dynamique : il y a une véritable augmentation solide et récurrente de la demande dans les cafétérias²⁸⁶, l'activité enregistre un bond de +15%. Cela légitime d'autant plus la structuration d'un pôle de fabrication de produits de restauration rapide dans les anciennes cuisines du RU B, qui va grandir à mesure que la demande croît. Les étudiants sont attirés par l'offre, qui permet de manger un repas rapidement, avec une offre diverse : paninis, pizzas, des sandwiches aux garnitures aussi variées que possible, pour s'adapter à l'ensemble des goûts des étudiants, en plus des services à côté, notamment les boissons et les produits de grignotage. Lorsque le CROUS de Caen se rend compte de cette dynamique, on peut alors comprendre une transformation dans le rôle des cafétérias. Je l'ai déjà évoqué, précédemment les cafétérias arboraient un rôle de complément à la restauration, on en profitait en plus d'un repas au restaurant universitaire. La gamme de restauration rapide a évolué et s'est étoffée, et la restauration rapide acquiert dès lors un rôle de partenaire au restaurant universitaire : les étudiants peuvent maintenant choisir entre la restauration dite traditionnelle, donc dans les restaurants, et la restauration rapide, à savoir un repas consommable n'importe où, rapidement, toujours à tarif social. Les cafétérias épaulent la restauration traditionnelle, au point d'en faire parfois une alternative, ce qui explique alors leur succès, années après années. L'ensemble du CROUS de Caen se saisit dès lors de cette dynamique et y apporte une nouvelle fois son aide : le Conseil d'Administration décide de déployer un plan pour améliorer le confort des cafétérias, pour en faire des lieux de vie : confort de la structure, visuels, les cafétérias sont adaptées aux temps présent²⁸⁷. A côté, les cartes des cafétérias sont uniformisées à l'échelle du Centre Régional, ce qui permet de réduire les coûts tout en conservant voir améliorant la qualité des repas. Cela explique dès lors une croissance fulgurante, à savoir notamment un pic d'activité de +30% en 2015.

La restauration fit face à un nouveau défi. Pour assurer la pérennité de l'activité, un nouveau plan de transformation de la restauration est élaboré, pour permettre de s'adapter aux nouvelles demandes des étudiants. Ces nouvelles demandes concernent aussi la restauration rapide, qui acquiert dès lors le rôle d'un service égal et tout aussi indispensable que la restauration traditionnelle.

285 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2011

286 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014

287 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015

C-3 : Les nouvelles cités universitaires : le confort caennais

Le plan d'investissement pour rénover les logements est toujours une priorité pour le Centre Régional. Grâce au Contrats de Plan État-Région, les investissements sont massifs, les résultats déterminants. L'assise en logement s'en renforce assurément.

Quels travaux, quels effets ?

Si les travaux vont bon train, une angoisse apparaît en Conseil d'Administration concernant l'avenir de l'activité en logement : les recettes ne progressent que parce que les loyers sont augmentés²⁸⁸. Cela crée un malaise car au final ce sont les étudiants qui paient pour assurer l'équilibre budgétaire du Centre Régional de Caen, et donne du crédit à la critique du désengagement de l'État dans le réseau des Œuvres. Cela est d'autant plus inquiétant d'ailleurs en ce qui concerne les chambres des bâtiments qui ne sont pas encore réhabilités. Pour compenser cette logique, le Conseil d'Administration se met d'accord : le logement social implique le déploiement de services supplémentaires pour les étudiants. L'un de ces services est notamment le Wi-fi dans les cités universitaires. En juin 2011, on fait un bilan de la couverture Wi-fi actuelle : le déploiement est opérationnel sur Grémillon, presque terminé sur Lebissey, et va s'installer progressivement pour chaque bâtiment du Campus 1 à partir de là. Le déploiement est lent car, selon le témoignage de Yann CHEVILLER, ce sont les informaticiens du CROUS qui ont la charge de toute l'opération. Cela prend du temps, mais assure un bon fonctionnement derrière. À côté, on développe aussi d'autres services, comme de nouvelles laveries, des lieux de travail, ainsi que de des lieux dédiés à la détente.

La fin de l'année 2011 est consacrée à un bilan du plan de rénovation des bâtiments, ainsi qu'à l'annonce d'une bonne nouvelle : le Centre Régional a récupéré la gestion de plusieurs chambres dans un bâtiment situé dans le quartier Lorge à Caen²⁸⁹. C'est une ancienne caserne militaire qui est abandonnée et petit à petit reconvertie. Le CROUS de Caen acquiert la gestion d'une trentaine de chambres dans un des bâtiments, et permet notamment de loger des étudiants en classe préparatoire au Lycée Malherbe, tout à proximité. En même temps, le Centre Régional fait un rappel sur le plan de rénovation des bâtiments, qui est résumé par le tableau ci dessous.

288 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 avril 2011

289 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2011

Année prévue pour les travaux	Site concerné	Nom du Bâtiment
2012-2013	Lebisey	Bâtiment 2
2014	Campus 1	Bâtiment E
2015	Campus 1	Bâtiment G
2016	Campus 1	Bâtiment I
2017	Lebisey	Bâtiment 1 aile Sud
2018	Lebisey	Bâtiment 1 aile Nord
2019	Campus 1	Bâtiment A
2019	Campus 1	Bâtiment INTER

Le Directeur M. LARRIEU explique alors que cela concerne un total de 794 chambres à rénover en moins de dix ans. Cela est possible grâce aux financements colossaux des CPER, qui permettent de faire de ces nouveaux bâtiments des structures de Haute Qualité Environnementale (HQE), qui pousse le concept de basse consommation plus loin. Les travaux suivent effectivement leur cours, et cela permet aussi de développer l'accessibilité des bâtiments, pour les rendre accessibles aux étudiants à mobilité réduite. Dans le même temps, pour aider les étudiants, le CROUS de Caen reprend à son compte le rachat de l'ensemble des résidences : à terme le Centre Régional sera propriétaire de l'ensemble des résidences qu'il a fait construire par le passé par des organismes de gestion HLM²⁹⁰. Là où cela aide les étudiants, c'est sur le paiement de la taxe foncière : le CROUS en tant qu'opérateur de l'État n'a pas à payer cette dernière, car, pour schématiser, l'État s'exonère lui-même. Cela permet de retirer cette charge dans le loyer des étudiants. Cela n'empêche pas pour autant des augmentations de loyers, mais qui sont ralenties : les deux dernières ont lieu en 2011 et 2013. La dernière année, la proposition de hausse des loyers ne passe pas vraiment au Conseil d'Administration, et pour cause : pour la première fois, le prix des loyers chute sur Caen, les étudiants s'attendaient donc à observer ce phénomène similaire pour le Centre Régional²⁹¹. Les représentants de l'UNEF s'échauffent et affirment leur refus de laisser la Direction augmenter les loyers. La décision passe, mais seulement avec 16 voix pour face à 12 voix contre. Malgré tout, l'ensemble des travaux est toujours au goût des étudiants car fin 2014, le CROUS de Caen annonce un taux d'occupation de 98%, ce qui prouve la nécessité de continuer les travaux.²⁹²

290 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juillet 2012

291 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2013

292 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 décembre 2014

Le cas singulier des résidences universitaires d'Hérouville-Saint-Clair

Là en revanche où la situation n'est pas au beau fixe, c'est sur les résidences à Hérouville-Saint-Clair. C'est en 2009 que le problème y est attesté pour la première fois : on y fait mention d'une résidence où l'occupation étudiante s'effondre²⁹³. Cela ne concerne au début que la cité Grémillon, la plus ancienne des trois résidences. Pour pallier au problème on décide d'affecter des étudiants étrangers pour combler le maximum de chambres vides²⁹⁴. La situation se maintient jusqu'en 2012, où le problème refait surface. On y affirme que les sites avec un ou plusieurs bâtiments rénovés affichent complet, contrairement aux résidences d'Hérouville²⁹⁵. On y apprend d'ailleurs que depuis l'émergence de la singularité, le taux d'occupation du site baisse régulièrement, à raison de -3% d'occupation par année. Ce qui inquiète, c'est qu'au 29 mars 2012, le taux d'occupation de Grémillon est tombé à 67% alors que l'on est pas encore dans la période des départs massifs, qui ont lieu à partir du mois d'avril. C'est en 2013 que l'on commence à comprendre la racine du problème, à savoir un mal-être étudiant sur le site : les étudiants ne demandent qu'une chose, c'est de changer de logement pour se rapprocher du campus 1 ou du campus 2²⁹⁶. Hélas, cette réalisation intervient tardivement, car le phénomène s'est maintenant étendu sur les deux autres résidences du site, Flora Tristan et André Breton. Le problème provient des locaux qui sont de plus en plus vétustes, car la dernière réhabilitation remonte à 1996. Le mobiliser des chambres faiblit, la peinture s'écaille, et le manque d'activités sur le site pousse les étudiants à se refermer sur eux-mêmes. Le problème pour Hérouville vient de sa situation, on ne peut pas rénover le site comme on le fait avec le Campus 1 et Lebissey, car le CROUS de Caen n'est pas encore propriétaire des bâtiments.

Quoi qu'il en soit, la situation n'est pas au goût de la Directrice Mme CATHERINE qui entend bien mettre un terme à cette mauvaise dynamique. C'est à la rentrée 2015 que le déclic est amorcé : la Direction du site change, et la Directrice donne pour mission au nouveau Directeur du site d'Hérouville-Saint-Clair d'opérer des investissements pour refaire des résidences un lieu accueillant²⁹⁷. De gigantesques investissements sont réalisés, entre 2015 et 2018, sans que l'on puisse encore toucher aux bâtiments en tant que tels. Le Directeur du site profite de chaque chambre libre sur Grémillon pour les remettre en peinture, y changer le mobilier, et les remettre en location, à un rythme de 50 chambres transformées par an, les espaces extérieurs sont transformés, par l'ajout

293 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2009

294 Les étudiants étrangers ont un bail en logement fixé, qui est alors soit d'un semestre soit d'une année, ce qui les fait rester dans les logements qu'ils occupent.

295 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2012

296 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 juin 2013

297 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015

d'éléments tels des tables, des bancs, et une nouvelle signalétique. On y note même l'essai de l'ouverture d'une cafétéria, dans le cadre de la dynamique de la restauration que j'ai précédemment expliqué. Un test est réalisé pendant l'année universitaire 2016-2017, mais n'est pas suffisamment concluant. Le problème vient ici d'un manque d'offre. Le CROUS revoit sa copie et propose alors à la rentrée universitaire suivante une véritable cafétéria, qui est alimentée par les cuisines du restaurant C du site de Lebisey tout à proximité, et qui contente les étudiants résidents²⁹⁸. Le résultat de ces investissements ne tarde pas à tomber : le taux de renouvellement, c'est à dire les étudiants qui demandent à conserver leur logement pour l'année universitaire suivante, passe de 6% à l'été 2015 à 30% à l'été 2016²⁹⁹. C'est le début de la remontée du site alors que les investissements continuent, cette fois du côté des résidences de Breton et Tristan.

Le logement continue sur la lancée du plan d'investissement trentenaire. Les réhabilitations suivent, grâce aux CPER et aux différentes contractualisations. Si le site d'Hérouville-Saint-Clair déclinait de son côté, une réponse solide, immédiate et d'envergure à têt fait de faire revenir le site dans la situation qui caractérise l'ensemble du parc de logement pour le CROUS de Caen.

C-4 La coopération régionale des acteurs universitaires normands

Le CROUS de Caen, tout en agissant, développe des liens avec d'autres acteurs universitaires, tout comme il se retrouve embarqué dans des cadres de discussion. Entre 2011 et 2015, le CROUS de Caen se retrouve impliqué dans des instances de coopération à plusieurs échelles : la ville de Caen, la Région Basse-Normandie, ainsi que sur les deux régions normandes, marquant ce qui devient le précurseur d'une réforme de régionalisation.

Des nouveaux services pour les étudiants : la Léocarte normande

Le premier cadre et la première démonstration de la coopération normande gravite autour de la création d'une carte multi-services pour les étudiants des deux Normandie. La première mention est attestée en 2010, puis la pensée se développe rapidement³⁰⁰. D'abord spécifique à la Basse-Normandie, le projet dépasse les clivages régionaux pour toucher l'ensemble de la communauté étudiante normande. Le projet prévoit alors une carte pour l'ensemble des étudiants des trois universités normandes (Caen, Rouen, et Le Havre), qui a pour but de rassembler les services

298 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 octobre 2017

299 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er décembre 2016

300 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 juin 2011

étudiants, et progressivement le portefeuille numérique MONEO. Le projet prévoit pour les étudiants caennais l'inclusion des abonnements Twisto, c'est à dire le réseau de transport de la ville, les « @too³⁰¹ » de la Région Basse-Normandie, ainsi que les abonnements étudiants des TER de la SNCF. Les deux Normandie surfent sur les innovations techniques pour offrir aux étudiants normands une vision d'avenir au travers de cette carte. Un premier prototype de cette carte sera testé pendant l'année 2012, ce qui permet d'affiner les services contenus. Le projet est achevé et présenté au Conseil d'Administration du CROUS de Caen en décembre 2012³⁰². La carte multi-service représente l'aboutissement d'un travail commun des trois universités, des deux CROUS normands, ainsi que du PRES³⁰³ de Normandie, qui pilote sa mise en place. La carte est baptisée « Léocarte » lors de son lancement, en référence à notre histoire régionale commune et pose la première pierre de la réunification universitaire. D'ailleurs, lors de son lancement, la carte n'a alors qu'une fonction : elle recense les informations universitaire de l'étudiant. Pas de support de MONEO, pas d'abonnement de transports, ni Twisto, ni SNCF. D'ailleurs, on observe une première déconvenue, car lors du lancement à la rentrée 2012, personne n'avait prévu qui allait assumer le coût d'impression des Léocartes, et la logistique nécessaire au déploiement de 70.000 cartes. Ergoter ne sert à rien, car c'est le PRES de Normandie qui pris les devants pour ne pas créer un fiasco, s'occupant de l'impression et de la distribution des cartes sur les établissements adhérents au PRES.

La Léocarte évolue, le premier ajout concerne le portefeuille électronique. Ici, il ne s'agit pas de MONEO, puisque le CNOUS est en train de passer un nouvel appel d'offre, qui sera effectif pour la rentrée 2015. Les autres CROUS eux, continuent d'utiliser MONEO, et c'est le CROUS de Caen qui teste, pendant une année, ce qui devient une solution transitoire, à savoir opérer lui même, par le biais de l'Agence Comptable, la gestion des portefeuilles électroniques des étudiants³⁰⁴. Enfin, l'appel d'offre aboutit, et permet aux étudiants de bénéficier d'un nouvel outil, l'application Izly en remplacement de la carte MONEO, qui permet d'utiliser son portefeuille électronique via sa carte étudiante, mais aussi d'utiliser l'application dédiée sur smartphone³⁰⁵. L'avantage du marché national est entre autre de faire bénéficier du système l'ensemble des CROUS. Avant, il était impossible d'utiliser les moyens de paiements propres à son université dans une autre. L'application Izly permet d'utiliser son portefeuille électronique dans toutes les structures de n'importe quel CROUS, et notamment dans les restaurants universitaires ainsi que dans les cafétérias, et devient alors un moteur à la mobilité.

301 Les @too regroupent une série de mesures sociales de la Région Basse-Normandie puis Normandie à destination des jeunes, leur donnant accès à différents volets : culture, sports, éducation etc. par le biais de coupons de réductions.

302 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 décembre 2012

303 Le PRES est une instance régionale de collaboration universitaire et scientifique, qui sont remplacés en 2015 par les ComUE.

304 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2014

305 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 2015

La coopération régionale et interrégionale existe déjà depuis quelques années, et le CROUS de Caen obtient un poids croissant dans les affaires universitaires, par différentes instances. La toute première est le PRES de Normandie, qui est créé pendant l'année 2009. C'est un établissement public à caractère scientifique (EPCS), qui regroupe alors cinq membres, dont les trois universités normandes, et dont le siège est basé sur Caen³⁰⁶. Au tout début de l'histoire du PRES de Normandie, les deux CROUS normands ne sont pas considérés comme membres, ils sont invités de temps à autres pour donner leur avis sur certaines problématiques. Le début de cette coopération permet notamment au CROUS de Caen de participer et de mener des actions de prévention bien plus facilement. En 2011, la Direction du CROUS de Caen est fière d'annoncer toutes les actions de préventions en cours de réalisation sur les campus : sécurité routière, lutte contre le VIH, lutte contre le mal-être étudiant, sur les risques auditifs, des actions de sensibilisation sur la santé, sur la consommation de fruits et légumes, sur les violences faites aux femmes, sur la mise en place de distributeurs de préservatifs, ainsi que sur l'arrivée prochaine d'une campagne sur les économies d'énergies³⁰⁷.

Le CROUS de Caen préserve aussi sa grande amitié qu'il a avec l'Université de Caen depuis des dizaines d'années déjà. Les liens sont renforcés par le biais de la signature d'une grande convention de partenariat tournant autour de six aspects³⁰⁸ :

- l'accueil et l'information des étudiants
- l'accueil international et la mobilité
- l'action culturelle, associative et sportive
- le logement étudiant
- l'action sociale, la santé et la prévention
- la restauration sociale des étudiants et des personnels.

A elle seule, cette convention incarne toute la solidité des liens entre un CROUS et une Université qui comprennent qu'ils ont tout à gagner en collaborant ensemble sur des thématiques communes : grâce à cela, les personnels de l'Université peuvent maintenant accéder à la restauration avec un tarif spécifique, qui se rapproche du tarif étudiant, et en contrepartie, les personnels du CROUS ont maintenant accès aux services de médecine préventive de l'Université. Au même moment, les CROUS normands deviennent membres du PRES, qui s'élargit alors.

Ces éléments motivent alors la préparation du troisième projet d'établissement, qui mise

306 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2009

307 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 avril 2011

308 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juillet 2012

avant tout sur l'amélioration de la communication, grâce à des partenariats de plus en plus nombreux³⁰⁹. Si le CROUS trouvait ces derniers temps qu'il se refermait sur lui-même, le nouveau projet d'établissement envoie un signal fort : le CROUS de Caen veut collaborer avec de plus en plus d'acteurs universitaires. Cette coopération s'incarne lors du rapprochement avec son homologue de Rouen lors de la réforme du PRES et de la mise en place de son successeur, la ComUE Normandie Université³¹⁰. Ce rapprochement donne lieu, une année après la création officielle de Normandie Université à l'adhésion des deux CROUS normands à ce dernier. Les deux CROUS obtiennent alors un siège au Conseil d'Administration de Normandie Université, chaque CROUS alternant sa présence avec l'autre, et deux sièges au Conseil Académique de Normandie Université. Le CROUS de Caen dispose alors d'une tribune qui permet de donner de l'écho à ses projets, et amorce le début du rapprochement avec son homologue rouennais.

La coopération interrégionale universitaire se met progressivement en place et incarne une volonté de dépasser les clivages propres à chaque établissement. En s'associant, chacun peut alors trouver de nouvelles perspectives pour l'avenir, dans la vaste réorganisation régionale qui est en train de s'organiser.

Le CROUS de Caen revient de loin, quand on fait le bilan des quatre années qui se sont écoulées. C'est le moment d'une transformation en profondeur des bases du Centre Régional, dans l'optique de rentrer dans une démarche contemporaine de nouveaux services à offrir aux étudiants. Les dispositifs sociaux sont renforcés à un stade encore jamais vu, devant une jeunesse universitaire secouée par la précarité qui s'enracine. La restauration fut rebâtie presque intégralement, pour assurer un service plus efficace, et les étudiants lui rend bien. Le logement, lui, continue la logique d'un plan d'investissement trentenaire qui ne montre à aucun moment un quelconque signe de faiblesse, du moins tant que les financements sont garantis. Les cités et le parc de logement rajeunit années après années. Enfin, plus que jamais, le CROUS de Caen parle et fait parler de lui : il est l'acteur des services à l'étudiant et entend bien se donner les moyens de collaborer avec l'ensemble des acteurs universitaires régionaux et interrégionaux des deux territoires normands. Cette dynamique s'avère alors essentielle pour devenir l'incontournable et le référent des projets de vie étudiante, alors que la réorganisation régionale s'enracine dans une Normandie affichant alors un tout nouveau visage.

309 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 juin 2013

310 Une Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) regroupe les acteurs universitaire d'une région pour coordonner les différentes missions de l'Enseignement Supérieur et les adapter à chaque sites.

D-La question de la fusion des CROUS normands : quelle unité pour deux centres historiques ? (2015-2018)

L'année 2015 porte célébration pour le réseau des Œuvres : c'est le moment des festivités du 60e anniversaire de leur création, fêté en grande pompe à Paris. C'est dans cette logique que le réseau des Œuvres est transformé pour s'adapter à des nouvelles réalités. Une nouvelle signalétique est mise en place, alors que les CROUS s'inscrivent par une nouvelle étape dans le processus de régionalisation : c'est ainsi que notre Centre Régional change de titre pour la dernière fois, arborant alors le nom de CROUS de Caen Normandie. Cette transformation actualise et inscrit les CROUS dans la nouvelle réforme territoriale portée par la loi NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire et des REgions). Les Normandie sont alors réunifiées. Cette transformation régionale amène alors à une logique : le rapprochement des CROUS. La Normandie devient précurseur d'un rapprochement, dans le cadre de la dernière mandature du Conseil d'Administration du CROUS de Caen Normandie. Cette mandature revêt un cadre particulier, car j'en ai fait pleinement partie. Ces quatre années représentent mon vécu de par mon implication personnelle dans les affaires du Conseil d'Administration, mais je choisis volontairement de me tenir en retrait pour ne pas interférer dans les sources, afin de conserver ma neutralité historique dans les propos que j'aborde.



D-1 : Contexte général et politique : le CROUS de Caen au cœur d'un vaste projet de régionalisation

La fusion des CROUS n'est pas une exception : elle rentre dans une vaste politique de réorganisation territoriale portée par le gouvernement VALLS. Le but est de rassembler les services, afin de faire des économies d'échelles sur les services publics, rappelant alors, brutalité mise à part, les plans d'austérité du quinquennat SARKOZY. Communes, régions, services publics, représentant de l'État sont autant d'acteurs qui sont amenés à fusionner et se regrouper, là où les CROUS de Caen et de Rouen deviennent un laboratoire d'expérimentation, incarnant à la fois retour et rupture historique, par la création d'un unique Centre Régional normand. L'histoire de cette création est alors ponctuée de différents faits qui marquent ce qui devient la fin de deux CROUS particuliers.

La fusion des CROUS n'est pas ordonnée immédiatement après la réunification de la Normandie. D'abord, le gouvernement demande aux CROUS normands de se rapprocher, et d'observer les pratiques de son voisin³¹¹. La fin de l'année universitaire 2014-2015 marque une transition dans une logique temporelle, celle du premier rapprochement. C'est alors à la séance du 18 octobre 2016 que l'annonce est officialisée : les deux CROUS normands doivent fusionner. La Directrice Mme CATHERINE explique alors les tenants et aboutissants du projet tel qu'il est alors prévu : le but est de garantir l'unité de la Normandie, puisqu'en même temps, on commence à parler de la fusion des deux Académies de Caen et de Rouen. La Normandie entière devient un cadre de réflexion sur des services d'Enseignement Supérieur centralisés à l'échelle d'une nouvelle région. Pour ne pas brusquer, quelques sécurités sont annoncées : les trois sites des deux CROUS, que sont Caen, Rouen et Le Havre doivent être maintenus en activité : dès le début, le futur CROUS arbore une logique de fonctionnement multi-sites.

La fusion des deux CROUS nécessite alors des transformations : la plus importante évoquée lors de la fin de l'année 2016 concerne l'alignement des pratiques concernant les bourses des formations sanitaires et sociales. Pour rappel, l'ancienne Région Basse-Normandie avait délégué sa gestion des bourses sanitaires et sociales au CROUS de Caen, et aligné les critères sur les Bourses sur Critères Sociaux. Sur le territoire de l'Académie de Rouen, ce n'est pas le cas. C'est pourquoi plus que d'annoncer que le système n'est pas uniformisé actuellement, la Directrice du CROUS de Caen Normandie explique même le déroulement des événements : le Président de la Région Normandie a décidé, dans la logique actuelle, de confier la gestion des bourses sanitaires et sociales de toute la Région au CROUS de Caen Normandie, jusqu'à la fusion, et de préparer le budget nécessaire pour aligner les montants sur celles de l'Académie de Caen. Ainsi, à compter du 18 octobre 2016, notre Centre Régional devient l'unique gestionnaire des bourses en question, sur l'ensemble de la Région Normandie, et conforte par la même le rôle de guichet unique des aides sociales pour notre Centre Régional.

Par ailleurs, afin d'avancer dans le regroupement des instances normandes, les Rectorats des deux Académies sont modifiés, dans le cadre de la planification de leur propre fusion : les Rectorats Académiques sont créés, formant alors une échelle supplémentaire regroupant l'ensemble des Rectorats des Régions fusionnées en une unique instance. Pour chaque région, l'un des Recteur est alors nommé Recteur Académique, et c'est ainsi que le Recteur de Caen est nommé Recteur Académique de Normandie. Le Recteur Académique peut alors gérer des deux côtés le dossier de la

311 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 24 mars 2015 et du 16 juin 2015

fusion entre Caen et Rouen. Cela permet alors d'annoncer une date : au 1er janvier 2018, les deux CROUS normands seront fusionnés pour former le CROUS de Normandie³¹². Mais avant, il reste un détail administratif à régler.

Le décret de la « dernière barrière »

A la fin de l'année 2016, les CROUS ne peuvent actuellement pas fusionner. Les textes légaux expliquent alors qu'un CROUS exerce ses fonctions sur un territoire académique. Celui du CROUS de Caen Normandie est alors celui du Rectorat de Caen, à savoir les trois départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche. Or, si la fusion s'achève, il y aura un CROUS à cheval sur deux Académies, ce que les textes légaux interdisent. Le chantier de la fusion avance quand même, car le gouvernement planche alors sur un décret modifiant les conditions d'exercice géographique d'un Centre Régional. Ce dernier est modifié par le décret *n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*³¹³, qui modifie le décret de 1987. La publication de ce décret permet de briser la dernière barrière qui empêchait la fusion des CROUS : plus aucune entrave ne se dresse devant le projet. Le gouvernement décide par la même de repenser le projet, et les conclusions nous sont évoquées par le Recteur de l'Académie à la fin de l'année 2016 : la fusion est repoussée au 1er janvier 2019 pour ne pas brusquer les personnels³¹⁴. Dans le même temps, le gouvernement annonce aussi que le CROUS de Bourgogne et le CROUS de Franche Comté doivent fusionner eux aussi. Le 1er janvier 2019 annonce alors la fusion de quatre CROUS pour n'en former plus que deux. Du côté de la Normandie, une dernière décision manquait pour sérieusement se mettre au travail : l'identité de la personne qui serait en charge de conduire le projet. Le verdict tombe, c'est la Directrice du Centre Régional de Caen, Virginie CATHERINE, qui est nommée Directrice Préfiguratrice de la fusion des CROUS normands. La totalité des éléments administratifs sont désormais fixés, et il est venu le temps de se mettre au travail.

La préparation de la fusion des CROUS normands n'est pas une formalité. Bien que le projet n'en demeure pas moins ancré dans une réalité, il faut agir avec prudence, car ce sont près de 100.000 étudiants qui seront impactés si les choses se passent mal. Les barrières tombent une à une, jusqu'à ce que le véritable projet de la fusion soit lancé.

312 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 décembre 2015

313 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032950661&categorieLien=id>

314 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er décembre 2016

D-2 : Tensions et progrès sur la réunification

Le travail est lourd pour organiser ce qui devient la création d'un Centre Régional qui reprend pratiquement, sans le savoir, les mêmes limites que le Centre Régional de Caen avant la première scission de 1966. Si le contexte géographique nous rapproche du passé, il faut cependant garder en tête que les CROUS normands n'ont plus rien à voir avec ce qu'ils étaient à ce moment là. Les structures, les étudiants, les personnels se sont transformés, à l'instar des missions et des moyens à disposition.

Un travail d'association des acteurs universitaires normands

La fusion représente un travail conséquent pour la Directrice Préfiguratrice du nouvel établissement. La charge de travail est d'autant plus croissante qu'elle se fixe d'ambitions pour en faire une innovation, plus qu'une fusion. D'abord, avant même le début du travail en tant que tel, la Directrice Virginie CATHERINE explique fin 2015 que le projet qu'elle a en tête a simplement pour objectif de réorganiser les services centraux, et à minima, impacter les Unités de Gestion³¹⁵. Selon son projet, les étudiants ne seront pas impactés par la transformation régionale. C'est d'ailleurs l'occasion de travailler avec l'ensemble des acteurs universitaires, pour en faire une structure cohérente. La Directrice explique alors sa participation au projet du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) porté par tous les adhérents de la ComUE Normandie Université. Ce projet prévoit à terme une série d'actions et d'objectifs à garder en tête pour construire ce qui va devenir la vie étudiante de demain. Dans ce vaste projet, chaque opérateur a alors une liste d'objectifs à remplir, qui peuvent inclure une collaboration avec d'autres acteurs. Pour les Œuvres, le projet prévoit d'abord des réalisations pour les deux CROUS, tant que la fusion n'est pas encore réalisée, mais aussi des préconisations à long terme pour le futur CROUS normand. La Directrice explique alors les principaux axes communs du SDVE : favoriser les mobilités étudiantes, renforcer l'accueil et l'accompagnement des étudiants, dynamiser la vie de campus pour donner aux étudiants les moyens de s'épanouir, et enfin rendre les étudiants acteurs de leur cheminement vers l'autonomie³¹⁶.

La participation au SDVE est pour moi l'occasion de marquer la direction que veut prendre la Directrice pour la fusion : associer l'ensemble des acteurs universitaires pour former un CROUS territorialement cohérent et inscrit dans les différents bassins locaux. Clairement, le but est de doter ce CROUS d'une identité normande³¹⁷. Cette pensée est déterminante car selon les chiffres

315 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015

316 <http://www.normandie-univ.fr/lancement-du-sdve-en-normandie-44277.kjsp>

317 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juin 2017

annoncés, ce grand établissement servira à compter de 2019 près de 105.567 étudiants, dont 35.248 boursiers. L'établissement regroupera alors 683 emplois, 32 résidences, 10.131 lits, pour un budget total de gestion de plus de 60.000.000€, ainsi qu'un budget d'aides de 75.000.000€ qui augmente années après années. Pour se développer correctement, l'établissement aura besoin de nouvelles fonctions, qui rendront d'autant plus pertinent la planification, aussi bien sur le court terme, comme à moyen et long terme, car la planification sera toujours le meilleur atout des CROUS. Ces nouvelles fonctions doivent alors s'inscrire dans une logique géographique, rendant pertinent l'organisation multi-site.

Une organisation multi-site : la question du siège

Alors que le projet se précise, la Directrice présente une première version du projet, notamment pour rassurer les personnels et les administrateurs : la Direction souhaite préserver l'équilibre des sites en fonction de leur poids actuel, tout en opérant une spécialisation des fonctions³¹⁸. Cet élément est d'ailleurs valable pour la Direction du futur CROUS, qui, même si elle sera fixée administrativement, sera en mouvement sur les trois pôles en formation. L'une des inconnues qui empêche le travail est alors de savoir où se situe le siège. La question va traîner, en raison notamment de l'élection du président MACRON et donc d'un changement de ministre : le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation revient alors à la Ministre F. VIDAL qui doit alors statuer. En attendant la prise de décision, un travail est mené sur l'harmonisation des prestations des CROUS : l'un des chantiers qui occupe la fin du mandat des administrateurs concerne notamment les tarifs de restauration, que l'on aligne entre Caen et Rouen, avec notamment des baisses de prix, pour aller dans le sens de l'étudiant. La décision sur le siège finit alors par tomber, la Ministre VIDAL choisit en début d'année universitaire 2017-2018 Caen comme siège du futur établissement, et Mme CATHERINE annonce la décision dans la foulée aux Conseils d'Administration des deux CROUS³¹⁹. Cette décision, même si aucun des acteurs concernés ne le sait, s'inscrit grandement dans la logique historique de l'histoire normande des Œuvres³²⁰. Le travail sur l'équilibre des fonctions entre les sites reprend, maintenant que cette inconnue est levée. La Directrice explique alors que le CROUS de Normandie a pour but de prendre le meilleur des deux CROUS, et explique qu'il ne faut surtout pas que ce soit l'un des deux qui absorbe l'autre, pour ne pas inquiéter les personnels. Alors que le travail reprend, le projet se prend l'équivalent d'une claque par l'annonce du Premier Ministre E. PHILIPPE de revenir sur la décision

318 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er mars 2017

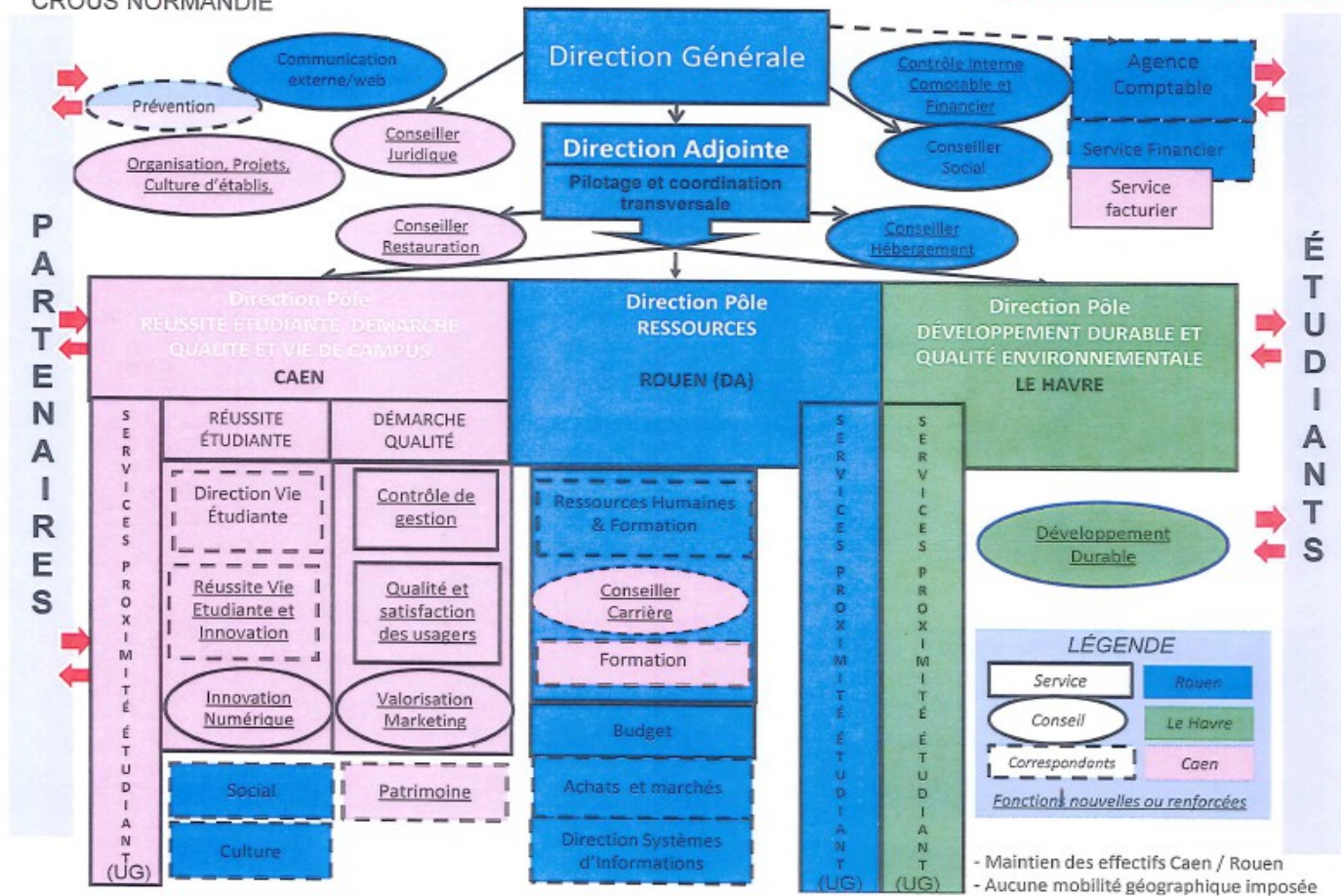
319 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 décembre 2017

320 Voir GOUPIL Maxime, *Histoire des Œuvres Trois tableaux du CROUS de Caen (1955-1975)*, 2018, Caen

de sa propre Ministre, pour placer le siège à Rouen. Mme CATHERINE explique quelques temps après cette annonce que plusieurs mois de travaux sont à reprendre du fait de cette décision. Pour pallier à cette déconvenue, les moyens de communication et de déplacement entre les deux CROUS sont dopés : un système de visioconférence est mis en place, la flotte de véhicules professionnels est augmentée. D'ailleurs, la Directrice explique même qu'elle a décidé de rencontrer chaque personnels pour décider, par le biais de rendez-vous professionnels, de la place qu'occupera chacun dans le nouvel établissement. L'organisation des services est alors finalisée et proposée pour observations

ORGANIGRAMME CIBLE (avant travail interservices)
CROUS NORMANDIE

Version Projet - Janvier 2018



aux administrateurs de chaque CROUS (voir ci-dessus)³²¹. Chaque pôle est alors spécialisé selon certains enjeux, avec des « services d'état-major » selon les mots prononcés au Conseil d'Administration, qui pilotent le CROUS de Normandie depuis Rouen, mais avec une logique de déplacement et de proximité avec les différents pôles. Une modification intervient par la suite, pour conforter les personnels : les services « culture » et « développement durable » sont inversés : le premier rejoint Rouen, et le second s'installe au Havre. Cet organigramme montre la volonté de ne pas impacter les étudiants en transformant uniquement les services centraux.

321 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 juin 2018

Des craintes pour la suite

Devant un projet d'ampleur qui bouscule une organisation et un fonctionnement, plusieurs angoisses et plusieurs craintes parsèment les années de la construction du CROUS de Normandie. A chaque séance du Conseil d'Administration où le sujet est évoqué, c'est à dire depuis 2016, des angoisses apparaissent de la part des personnels : alors que la construction a à peine commencée, personne ne sait véritablement où le projet ira, c'est un flou qui inquiète. C'est notamment dans ce but que la Directrice prend des rendez-vous avec chaque personnels : son but est de rassurer sur le fait que personne ne sera lésé dans le futur établissement. Cela permet de maintenir pour un temps les angoisses. Si l'annonce du siège sur Caen d'abord calme les personnels à Caen, et échauffe Rouen, la claque du changement de siège fait exploser certains administrateurs à Caen : les organisations syndicales expliquent alors que les personnels ne sont pas écoutés par le gouvernement, et que ce changement est une manœuvre politique, incriminant le Premier Ministre PHILIPPE de favoriser Rouen, car ayant été auparavant Maire du Havre. Le point de rupture est franchi le 14 mars 2018 lorsque plusieurs organisations syndicales accusent le projet de fusion, qui selon eux, à terme rentre dans la logique des autres fusions : la suppression de postes pour réaliser des économies sur la fonction publique. Chaque organisation prend position sur le sujet : la CGT, la FSU et l'UNEF refusent la fusion, le SNPTES souhaite voir le siège du CROUS de Normandie revenir à Caen, la FCBN³²² reste pour le projet. Les organisations contre le projet expliquent aussi que la décision a été prise unilatéralement : il n'y a pas eu de vote dans les deux Conseils d'Administration sur l'approbation ou non de la fusion. De son côté, la Directrice se veut conciliante et rassurante : il n'est nul question de supprimer des emplois, bien au contraire grâce aux nouvelles fonctions, tout comme il n'est pas prévu de forcer la mobilité : chaque personnel doit pouvoir rester sur son pôle s'il le souhaite. La tension monte, car depuis le début de l'année, le projet s'inscrit dans la réalité, des services sont fusionnés petit à petit, pour anticiper le 1er janvier 2019.

Finalement, le dernier Conseil d'Administration du CROUS de Caen Normandie se réunit le 15 novembre 2018 et entérine la fusion des derniers services. La Directrice explique alors que le CROUS de Normandie a été créé officiellement par publication de décret le 28 octobre 2018, et qui vient se superposer aux deux CROUS encore en fonctionnement. La création permet alors d'organiser les élections étudiantes pour la première mandature du Conseil d'Administration du CROUS de Normandie en terminant le mandat de l'ancienne magistrature. Le Conseil normand reprend les mêmes dispositions légales en terme de fonctionnement et de répartition de sièges, mais

³²² La FEDEC change de nom pour devenir la Fédération Campus Basse-Normandie, et rejoint au même moment la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes), l'organisation nationale qui talonne puis dépasse l'UNEF en terme de représentativité étudiante.

cette fois à l'échelle de la Normandie. Pour assurer la représentation de l'ensemble des trois pôles en fonction, les sept élus étudiants sont scindés en trois collèges, avec trois élus à Caen, trois à Rouen et un au Havre.

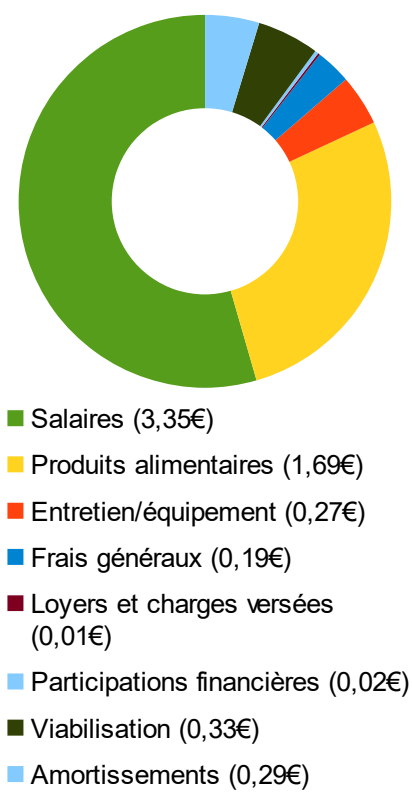
Le projet dans les faits est une vaste opération, dont le but est de donner à chacun sa place dans un établissement unique dans une région unique. Les chamboulements et les péripéties sont le lieu des craintes, devant un projet titanesque. Le CROUS de Normandie naît le 28 octobre 2018 puis entre en activité, en pleine possession de ses moyens au 1er janvier 2019, par le remplacement de ses deux prédécesseurs.

D-3 : Pendant ce temps, les derniers projets sont lancés

En même temps que la fusion occupe les esprits, le CROUS de Caen Normandie continue sur sa lancée dans le cadre de ses missions, et lance les derniers projets dans le cadre de la dernière magistrature. Si ces projets sont les derniers du CROUS de Caen Normandie, ils n'en restent pas moins dans une continuité en lien avec la fusion, car la dynamique doit être reprise par la suite par le nouveau CROUS.

Le schéma directeur de la restauration

En restauration, le CROUS de Caen Normandie profite pleinement d'un service qui a retrouvé ses couleurs, et de l'augmentation de son activité. Les grands mouvements de populations étudiantes s'achèvent et permettent de structurer cette mission. L'activité progresse, passant de 1.690.000 repas servis en 2016 à 1.715.000 en 2017. Le chiffre d'affaire de la restauration grimpe de 5,2% alors³²³. Ces années nous permettent alors de mesurer la répartition budgétaire du coût de fabrication d'un repas dans un restaurant, étant globalement fixé depuis quelques années déjà. Le prix du repas lui plafonne à 3,25€ à charge de l'étudiant depuis juillet 2015. Les quatre dernières années qui s'amorcent sont alors le temps de la réflexion : le redémarrage de la restauration est bien achevé, il faut de nouveau se projeter vers l'avenir. L'une des transformations de l'activité concerne pendant l'année 2017 le passage au « Tout Monétique », c'est à dire la fin du paiement en espèces dans les structures de restauration, remplacé par la carte Izly, et le



323 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, dossier Budget 2017

déploiement du paiement en carte bancaire en cas de besoin. Le passage au tout monétique permet de fluidifier le passage en caisse, et cela se remarque car dès son application, les recettes bondissent de 20.000€ en seulement deux mois³²⁴. Au même moment, le CROUS de Caen Normandie élabore une stratégie de mise en place de distributeurs automatiques dans les lieux de vie de l'Université de Caen. Les distributeurs étaient gérés par un prestataire extérieur, et le CROUS parvient à s'imposer pour mettre en place progressivement ses propres machines. Les denrées vendues sont un peu moins chères qu'auparavant, et cela permet d'ajouter de nouvelles recettes pour le Centre Régional, qui sont automatiquement fléchées en direction de la vie étudiante. Les distributeurs sont mis en place progressivement, à l'instar du déploiement Wi-fi dans les résidences dans la première décennie du XXIe siècle. Le CROUS de Caen Normandie participe aussi à l'aménagement du Bâtiment B de l'Université³²⁵ en travaux, pour y installer une nouvelle cafétéria, pour faire baisser les temps d'attentes qui explosent tout à côté, à la Parenthèse. La restauration rapide est toujours demandée auprès des étudiants : la cafétéria du PFRS installée quelques années auparavant ne suffit plus : elle est donc mise en travaux pour proposer une meilleure offre de restauration rapide, et rouvre ses portes à compter de la rentrée 2018.

Le plus gros chantier qui occupe les esprits concerne l'avenir des lieux de restauration : des pans entiers ne servent plus, notamment les étages des restaurants B et D. Cela ne veut pas dire que l'activité baisse, mais que les étudiants se dirigent plus vers la restauration rapide. Pour le RU D, on pense notamment à concéder l'étage au COUR, l'orchestre universitaire. Du côté du RU B, le projet semble se tourner vers la création d'un centre de santé et d'un pôle de vie dédié aux étudiants. Cette idée est l'aboutissement de réflexions communes avec l'Université de Caen, pour renforcer le SUMMPS, le service de médecine préventive, et en faire un vrai centre de santé³²⁶. A l'heure de la création du CROUS de Normandie, les visions des espaces de restauration se transforment, jonglant à l'envie avec les flux étudiants, pour faire des espaces désertés des lieux de vie. L'avenir de la restauration s'observe alors au sens de la collaboration avec les autres missions des Œuvres et des autres acteurs universitaires.

Une dernière innovation en logement : plus d'écologie, plus de services

Les chantiers continuent sur la même logique alors que l'aboutissement du plan trentenaire du logement se dessine à l'horizon. Les bâtiments mis en travaux deviennent tous alors des

324 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 octobre 2017

325 L'un des bâtiments emblématique de l'Université de Caen, qui accueillait l'ancien UFR Sciences de l'Homme, et aussi connu pour être le lieu d'où partait les mobilisations étudiantes et les blocages au campus 1.

326 Le SUMPPS n'est pas un vrai centre de santé, il propose des consultations, mais il n'y a pas de médecins, on ne peut pas y obtenir d'ordonnances entres autres. Le SUMMPS propose des services préventifs aux étudiants pour accompagner la réussite.

Bâtiments Haute Qualité Environnementale. Le CROUS de Caen Normandie devient un acteur du développement durable, et développe des services dans ce sens, notamment en participant sur le Campus 1 à l'élaboration d'un jardin partagé pour les résidents de la cité, et de la mise en place de composteurs³²⁷. Afin d'inclure les étudiants et renforcer le lien social, le CROUS de Caen décide de mettre en place un système : les étudiants référents. Il s'agit d'étudiants recrutés par le CROUS, habitant dans une cité universitaire, ayant pour travail d'organiser des activités sur la résidence. Le système est mis en place le 17 octobre 2014 d'abord uniquement comme test sur le Campus 1. Les effets sont alors sans précédent : les étudiants apprennent à se connaître, et cela crée une véritable synergie dans les bâtiments de la cité universitaire. Devant un tel succès, le système est exporté aux autres cités, sauf Bacot, à la fin de l'année 2015. Les effets sont alors sans précédent et donnent un dynamisme certain aux résidences : depuis fin 2015, le taux d'occupation avoisine en permanence les 100%, entre septembre et avril. Cela conforte le CROUS pour entreprendre de nouveaux projets, mais aussi pour continuer dans la logique d'investissements massifs : le dernier CPER du CROUS de Caen Normandie est signé en juillet 2015, et offre alors 15.500.000€ d'investissement en logement, ce qui permet de déployer un nouveau type de logement réaménagé, les chambres quadri-fonction, c'est à dire avec l'ensemble des prérogatives des chambres tri-fonctions, à savoir douche et cuisine inclus, avec ici un système de lit relevable, qui permet de gagner de l'espace supplémentaire.

C'est alors que le CROUS de Caen Normandie, aidé par les représentants étudiants, prend une décision inédite en faveur de la lutte contre la précarité étudiante : l'ensemble des loyers sont gelés, et ceux des chambres 9m² sur Hérouville-Saint-Clair voient leur loyer baisser petit à petit. C'est un nouveau risque, mais qui motive cette fois les étudiants à rester, mais aussi à renouveler leur logement, et donc contrer la baisse du taux d'occupation d'avril à septembre³²⁸. La décision est prise fin 2014 pour s'appliquer début 2015, et l'opération similaire est reconduite chaque année jusqu'à la fin. C'est ainsi que les 9m² hérouvillais voient leur loyers mensuels passer de 268,1€ en 2015 à 249,85€ en 2018³²⁹, baissant de presque 20€, ce qui est un signal très fort envoyé par le CROUS de Caen Normandie, alors que les services continuent de se déployer : chaque cité possède maintenant ses locaux communs, des salles de travail, des machines à laver, ainsi que des lieux de vie. Le CROUS table même sur le déploiement progressif d'un nouveau Wi-fi, basé sur la fibre optique, car l'ancien est complètement saturé devant la demande d'internet³³⁰.

327 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 décembre 2015

328 Idem

329 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, dossiers Budget de 2015 à 2018

330 C'est un prestataire qui déploie progressivement le nouveau Wi-fi, d'abord sur Lebissey, puis progressivement sur Hérouville-Saint-Clair à horizon fin 2018.

Regarder vers l'avenir, dans un contexte singulier

Dans un aspect plus social, le CROUS de Caen Normandie bénéficie d'une vague nationale et récupère la gestion des bourses des étudiants relevant du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (MAAF), dans les mêmes conditions que les bourses de la Culture et de la Communication³³¹. Le CROUS de Caen atteint alors son apogée sociale, devenant le guichet social unique de l'ensemble des étudiants de la Région Normandie. Cette dynamique se réalise alors qu'une autre est toujours en cours, celle d'une augmentation continue du nombre d'étudiants : l'Université de Caen passe en 2016 la barre des 28.000 inscrits, le nombre d'étudiants faisant leur Dossier Social Étudiant explose à partir de 2015, pour monter à près de 15.000 bénéficiaires sur l'année 2015-2016, grâce à l'augmentation du nombre d'étudiants à l'Université de Caen. Il est encore trop tôt pour parler d'un phénomène, mais il me semble que ces années soient le théâtre d'une nouvelle massification étudiante. La question est alors de savoir si c'est une nouvelle phase, ou bien la continuité de la Seconde Vague de Massification. Il est encore trop tôt pour répondre à cette question, mais ici, ce sont les mécanismes d'accès à l'enseignement supérieur qui diffèrent : la sélection se met en place en Licence et en Master³³², et semble aller à l'opposée des politiques des deux premières phases de massification étudiées précédemment. Toujours dans le domaine social, à compter de la rentrée 2018, le Régime Étudiant de Sécurité Sociale disparaît, et avec lui la part des frais d'inscriptions à l'Université, remplacé par la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC), qui est payée par les étudiants non boursiers, gérées par chaque CROUS, puis redistribuées aux acteurs universitaires pour l'investir dans les structures et la vie étudiante. Le CROUS de Caen Normandie se charge alors de la collecte de la CVEC de toute la Normandie, ce qui concerne 59.685 étudiants pour un montant de 5.371.650€ récoltés à la rentrée 2018³³³. Dans le même temps, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) est doté de moyens supplémentaires en ce qui concerne le paiement des bourses. A compter de la rentrée 2018, l'ensemble des bourses sont payées dès le premier jour du mois, et, pour la rentrée, lorsque le DSE est complet, le paiement de septembre est réalisé à la fin du mois d'août, ce qui permet assurément aux étudiants de respirer pendant la période des grandes dépenses financières³³⁴.

Ces dernières années sont aussi le témoin pour le CROUS de Caen d'un retour des liens internationaux. Ces liens s'incarnent avec des conventions d'amitiés signé d'abord avec le CROU de

331 Idem

332 La sélection est mise en place par le biais de logiciels de candidatures, Parcours'sup en Licence, e-Candidat en Master, qui forment des capacités d'accueil dans l'ensemble des filières et classe les étudiants par des dossiers et selon certains critères.

333 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2018

334 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2018

Boauké, en Côte d'Ivoire, avec les mêmes modalités que les autres conventions historiques, que j'ai déjà évoqué³³⁵. Par la suite, le CROUS de Caen ira même jusqu'à accueillir un séminaire de l'ensemble des CROUS d'Afrique francophone³³⁶. Le CROUS de Caen rayonne sur la scène internationale et entretient ses relations.

Enfin, le CROUS de Caen Normandie est impliqué dans les projets de la ville de Caen. Le premier concerne la création d'un campus des arts et métiers dans un futur à moyen terme, qui consiste à globaliser les Campus 4 et 5, pour en faire un véritable pôle universitaire et scientifique regroupant universités publiques et écoles privées³³⁷. Dans cette logique, plus que jamais le Restaurant Claude Bloch doit s'agrandir, alors même qu'il sature depuis la rentrée 2014³³⁸. C'est d'ailleurs l'occasion pour le CROUS de Caen Normandie de préparer un véritable projet à long terme, pour à terme y agrandir comme jamais le restaurant, et en même temps construire une nouvelle résidence universitaire. Dans le même temps, la communauté d'agglomération voit surgir une question que l'on avait pas vu depuis quinze ans, avec le système de transport TVR qui atteint ses limites, et la municipalité qui veut le remplacer par un vrai tramway³³⁹. Encore une fois, le Centre Régional est invité à participer aux délibérations, notamment sur les terrains qu'il occupe.

Le CROUS de Caen travaille à la fois sur ses missions comme à sa fusion. Des décisions importantes sont prises, et le CROUS de Caen Normandie, sur ces dernières années, n'est plus simplement un rempart contre la précarité étudiante, il protège les étudiants et attaque la précarité. La gestion du Centre Régional devient exemplaire, à tel point que régulièrement la gestion du CROUS de Caen est félicitée par le CNOUS. Plus que jamais, les moyens sociaux deviennent déterminants pour faire reculer la précarité.

Depuis 2002, le CROUS de Caen connut bien des situations. Tant de tableaux se sont dessinés alors que les années passaient. D'abord, le CROUS de Caen sut tirer son épingle du jeu, entre les réformes de décentralisation et le quinquennat SARKOZY malgré la période compliquée. L'action directe comme indirecte se renforce alors pour satisfaire des besoins étudiants changeants, avec des moyens toujours plus importants, et des prérogatives en croissance continue. Le CROUS de Caen sauve alors son service de restauration, est sur le point de réhabiliter l'ensemble de son parc de logement, et devient progressivement le guichet social unique pour l'ensemble des étudiants dont il a la charge. Le CROUS de Caen atteint son apogée, qui lui sera en même temps fatale : ce

335 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2015

336 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 juin 2018

337 TRAVERT J (dir.), TOULORGE D (dir.), CARIN R (dir.), *La science sur un plateau, Au Nord de Caen, un demi-siècle de développement, 1967-2017*, Presses Universitaires de Caen, 2018, Caen

338 Archives du CROUS de Normandie - Pôle de Caen, Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juin 2017

339 C'est le « projet Tramway 2019 », actuellement en cours de réalisation

CROUS au meilleur de sa forme, qui est même en mesure de combattre la précarité étudiante tout en gardant un œil dans le futur est alors pris dans la grande réforme de régionalisation. La fusion avec le CROUS de Rouen est lancée, pour former ce nouveau CROUS, fruit d'une collaboration et d'un âpre travail, ponctué de différentes péripéties. Le CROUS de Caen Normandie laisse sa place à un nouveau Centre Régional, incarnant à la fois rappel du passé et vision du futur, avec la lourde charge de faire fructifier l'ensemble des indicateurs et des missions que lui laissent CROUS de Caen Normandie comme CROUS de Rouen Normandie à compter de 2019.

Epilogue

Quelle vision d'avenir pour le CROUS de Normandie ? Parole à Virginie CATHERINE, première Directrice Générale du CROUS de Normandie.

Le Crous Normandie est né le 1^{er} janvier 2019, en cohérence avec la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, en adéquation avec la région Normandie, la région Académique, la Comue Normandie Université. L'objectif de la fusion entre les deux Crous Normands était de faire émerger sur le territoire une politique de vie étudiante optimale, avec la volonté de garder un ancrage territorial fort.

Ce nouvel établissement est de dimensionnement important : 683 personnels au service de 105.000 étudiants, 58 millions d'euros de budget de fonctionnement, 7.700.000 d'euros de budget d'investissement par an, 37.500 boursiers, 100 millions d'euros d'aides financières, 32 résidences universitaires, 10.500 lits en résidences universitaires, 39 structures de restauration, 3.000.000 de repas servis par an.

Le Crous est présent à Evreux, Le Havre, Mont-Saint-Aignan, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Alençon, Caen, Cherbourg, Hérouville-Saint-Clair, Iffs soit 10 communes et sites universitaires.

Ce dimensionnement et cette nouvelle identité confortent le Crous en tant que partenaire reconnu au sein du paysage de l'enseignement supérieur normand, et facilite les projets en synergie avec les acteurs locaux.

Le fil conducteur pour organiser ce nouvel établissement a été le Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Normandie –SDVE- présenté au Havre par Normandie Université et tous ses partenaires le 28 septembre 2017 ; ce schéma est le fruit du travail tous les acteurs de la vie étudiante dans la Région ; aussi le Crous a-t-il pu prendre en compte, en renforçant ses missions sociales historiques, mais aussi en faisant preuve de créativité sur de nouvelles missions, la spécificité du territoire. Les dispositifs mis en place pour améliorer le taux d'accès à l'enseignement supérieur en sont un exemple.

Le Crous dans sa nouvelle organisation a pour objectif d'optimiser les missions historiques et sociales propres au réseau des Crous, notamment dans l'affirmation de ses valeurs sociales et d'égalité des chances vers la réussite ; de développer une équité de traitement sur tout le territoire normand –exemple du renforcement du pôle du Havre- et d'imaginer de nouvelles modalités de

pilotage en renforçant l'expertise, le transversal, la conduite de projets, de renforcer ou faire émerger de nouvelles missions en lien avec les acteurs de l'enseignement supérieur.

Afin de mettre en place le nouvel établissement, une large concertation a été organisée : acteurs locaux, étudiants, comité de pilotage, groupes de travail thématiques et techniques, très grande attention portée aux ressources humaines. En effet, si les deux établissements ont pu unir leurs forces, c'est parce que les personnels partagent des valeurs historiques communes, et que leur attachement à l'étudiant est bien réel.

La création du nouvel établissement a permis d'optimiser, de développer et d'optimiser de nombreux dispositifs qui placent le lien social au cœur de l'action, relation humaine qui est plus-value des Crous : épiceries sociales et solidaires, jardins étudiants, animation, déploiement du sport/santé, ateliers cuisine avec les personnels, offre culturelle riche et variée pour tous, dispositif d'étudiants référents... Ce dispositif permet d'aider les primo-arrivants à bien vivre leur nouvelle vie d'étudiant, en particulier au moment de la rentrée universitaire, à acquérir de nouveaux repères, à repérer les étudiants en difficulté.

Le nouveau Crous a été organisé en pôles géographiques, chaque pôle ayant une mission transversale et une spécialité : les moyens et ressources à Rouen, la réussite étudiante, démarche qualité et vie de campus à Caen, la culture au Havre.

La réflexion autour de l'organigramme a porté sur le renforcement ou la création de nouvelles fonctions qui optimisent l'action du Crous, et ce :

- dans le domaine de l'expertise et du pilotage : analyse de gestion, contrôle interne service facturier, service juridique, patrimoine...
- dans le domaine des ressources humaines : conseiller mobilité carrière, conseiller handicap...
- dans des fonctions transversales : développement durable et responsabilité sociétale, projets, organisation et culture d'établissement...
- pour les services à l'étudiant : démarche qualité, design, valorisation, réussite étudiante, pôle culture, innovation numérique.

Dans ce dernier domaine par exemple les objectifs de la création du service Vie Étudiante, Réussite et Innovation du Crous Normandie sont de favoriser le bien-être des étudiants : cadre de vie, santé, sports, vie de campus, vie associative, faciliter le parcours d'autonomisation des étudiants et encourager l'engagement citoyen, dynamiser la vie sur les campus et améliorer l'intégration des campus dans la cité. Le service se développe autour de 3 missions :

La mission **Vie étudiante** : la réussite des étudiants passe par de bonnes conditions de vie et d'études, au sein des campus qui les accueillent. Pour cela il est indispensable de s'inscrire dans une

dynamique en recherchant une meilleure cohérence entre les acteurs de la vie étudiante.

La mission Réussite : en privilégiant la communication par les pairs, qui a fait ses preuves avec le dispositif des étudiants référents en résidence, le Crous souhaite avec ces actions, renforcer la liaison lycées/enseignement supérieur en déployant des ambassadeurs vie étudiante. Dans le cadre du continuum bac-3 bac+3, le Crous Normandie a développé plusieurs actions afin d'informer les lycéens, leur famille et les équipes pédagogiques sur les services du Crous et la vie étudiante. L'objectif de cette mission est également de renforcer l'offre de jobs étudiants, et ainsi de faciliter l'entrée dans le monde professionnel

La mission Innovation : cette mission a pour ambition la promotion, le renforcement et le développement des services innovants notamment le déploiement à travers tout le territoire de tiers lieux.

Les projets déployés par ce nouveau service se font en transversalité avec les fonctions innovation numérique, développement durable, communication et en partenariat avec les acteurs locaux.

La contribution vie étudiante et de campus sera aussi un vecteur important de déploiement de projets transversaux, en lien avec les acteurs locaux afin de dynamiser la vie de campus et de favoriser la réussite de tous les étudiants sur tout le territoire.

A travers l'organisation de ce nouvel établissement, qui s'est appuyée sur des valeurs historiques fortes, les Crous normands ont montré leur agilité, leur capacité d'adaptation et leur dynamisme au service de la réussite étudiante.

Virginie Catherine

Directrice Générale Crous Normandie

Conclusion

Lorsque le CROUS de Caen est un acteur de lutte contre la précarité étudiante, c'est son identité sociale qui progresse et triomphe. Lorsque les crises et les tourment frappent, cette dernière se retrouve menacée dans son existence. Le CROUS de Caen Normandie a su tant bien que mal conserver son identité sociale et son caractère régional au gré des péripéties. L'identité sociale d'un Centre Régional, aussi triomphante qu'elle peut-être, n'est resté pas moins ancrée sur un socle qui peut se renverser au fil des situations. Les six missions fondatrices que sont la restauration, le logement, les aides sociales, l'emploi, la culture, et l'international, tantôt se renforcent, tantôt se retrouvent en difficultés. Les conséquences qu'impliquent chaque côté de la balance provoquent un impact sensible, qu'il soit positif ou négatif, sur la population d'utilisateurs du Centre Régional : les étudiants.

En Basse-Normandie, l'histoire de ce CROUS de Caen Normandie est marquée, des années 1976 à 1987 par la continuité avec le déclin amorcé en 1973, et s'abîme en agonie jusqu'à la fin 1982. Les six missions faillissent les unes après les autres, étudiants comme personnels se retrouvent propulsés dans le maelstrom des événements, à mesure que la situation économique nationale et mondiale s'effondre. C'est une période qui va de tensions en déchirements, et qui aurait pu marquer la fin de l'histoire du CROUS de Caen. Le Centre Régional avoue alors ne plus être en capacité d'être le bouclier contre la précarité étudiante. La faillite finit par arriver, mais le redressement financier du Centre Régional permet alors de rebondir puis de repartir sur de nouvelles bases saines. C'est alors que 1983 incarne le début d'une lente remontée.

A compter de 1987, et jusqu'en 2001, l'activité repart alors dans une remontée caractéristique d'une période, et d'une intervention financière étatique solide. La seconde phase de massification a commencé, il faut alors mettre œuvre des moyens supplémentaires pour développer les universités et les CROUS. Notre Centre Régional s'inspire des nouveaux outils qu'il a alors à disposition. Les Contrats de Plan État-Région et la contractualisation sont alors un cadre novateur qui permettent d'investir massivement et de rattraper son retard. A Caen, on observe un nouveau cap d'élargissement par l'ouverture de structures en restauration traditionnelle, en restauration rapide, ainsi qu'en hébergement, tant sur la ville que sur les sites délocalisés de l'Université dans la Région. Cela permet de renforcer les prérogatives d'un CROUS qui s'inscrit dans le réseau dont il fait partie. La singularité bas-normande de la seconde phase de massification marque le prélude à une série d'exceptions bas-normandes dans lesquelles s'inscrit un Centre Régional qui devient l'interface de

dialogue sur l'ensemble des conditions de vie des étudiants. Le décret salubre de 1987 est un point crucial dans l'histoire du réseau des Œuvres. Les constructions sont permises par des financements conséquents de l'État, qui permettent une double logique : l'investissement et la planification. Le CROUS de Caen affiche alors l'audace de regarder vers le futur, et affiche sa volonté de résister et de protéger les étudiants de la précarité. Le Centre Régional peut alors réaffirmer sa volonté d'être le bouclier qui protège les étudiants de la précarité.

Cette résistance sera alors mise à l'épreuve à compter de 2002, alors que le CROUS de Caen développe des outils de gestion d'un service public contemporain. Le réseau des Œuvres se retrouve propulsé dans l'aventure européenne, et plus spécifiquement sur les transformations de l'Enseignement Supérieur européen. Le CROUS de Caen brille sur la scène internationale alors que les réformes de décentralisation transforment villes, communautés d'agglomérations, départements et régions. Ces années laissent ensuite place au quinquennat SARKOZY, marquant à la fois le retour des difficultés budgétaires pour le Centre Régional, mais aussi une première tentative de réforme du système d'aides sociales. La contemporanéité du réseau des Œuvres marque alors une nouvelle logique : l'État et ses financements commencent à s'effacer et c'est à chaque Centre Régional de développer de nouvelles ressources, qui sont mises en œuvre progressivement. C'est sur cette base que les missions directes du Centre Régional sont revues et actualisées, et cela donne un service de restauration revu intégralement, ainsi qu'un parc de logement transformé aux nouvelles demandes des étudiants, arborant alors de nouveaux services. Les quatre dernières années laissent alors la place au théâtre de la régionalisation, qui concerne cette fois les deux CROUS normands. D'un rapprochement, les deux Centres Régionaux s'unissent progressivement, après quelques bouleversements, en un nouveau Centre Régional, le CROUS de Normandie, marquant à lui seul, continuité et rupture historique dans l'histoire particulière des CROUS normands.

Le CROUS de Caen Normandie passe alors de situations en situations, chacune appelant ses singularités. Du déclin à la renaissance, des défis à la régionalisation, ce quatuor sémantique marque quatre temps et impriment les aspects de l'histoire d'un Centre Régional intéressant. Le CROUS de Caen Normandie reste alors le représentant régional d'un service public de la jeunesse universitaire, dont les décisions politiques déterminantes façonnent et créent des visages différents tant pour le réseau des Œuvres que pour notre Centre Régional. L'État est le moteur du fonctionnement du CROUS de Caen, le garant de son bon fonctionnement, et assure par sa devise l'égalité entre les étudiants.

Ici, les quarante-trois années étudiées sont alors marquées par des situations toutes plus

atypiques les unes que les autres, devant un Centre Régional ayant connu les extrêmes, côtoyant le plus bas, triomphant au plus haut. Ces années sont aussi le moment de l'expression d'un caractère régional d'un CROUS particulier : l'histoire de ce CROUS bas-normand est ponctuée de particularités qui impactent le fonctionnement de ce dernier. Par ailleurs, il faut aussi resituer cette étude à la fois dans l'histoire des CROUS, mais aussi faire le lien avec les vingt années précédentes, pour comprendre une histoire longue de soixante-trois ans. Le CROUS de Caen Normandie devient alors tout à la fois différent tout comme semblable à ses collègues régionaux. Ce paradoxe s'incarne tout à fait dans la postérité qu'il lègue : le CROUS de Normandie appelle le passé pour construire son propre futur.

Le caractère social du CROUS de Caen s'est renforcé comme jamais après avoir connu plusieurs moments de faiblesses. Les Centres Régionaux sont alors indispensables à la réussite des étudiants, peu importe leurs origines sociales : le monde universitaire s'est alors ouvert à tout un pan de la population. Le réseau des Œuvres est alors à la fois le soutien de l'équité par l'aide directe qu'il apporte aux étudiants les plus défavorisés, et conserve un aspect universel par son accessibilité : le Centre Régional n'en reste pas moins la maison de l'ensemble des étudiants. Et si le CROUS de Caen Normandie fut un des garants de la massification universitaire, dans quelle mesure peut-on dire qu'il participa à la démocratisation universitaire ?

Bibliographie

I-Sources et corpus archivistique

A-Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen

A-1-Cartons budgétaires et financiers

- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1976 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1977 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1978 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1979 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1980 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1981 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1982 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1994 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 1985 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Budget 2001 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 1992 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 1993 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 1994 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 1995 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 1996 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 1997 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 1998 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 1999 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Compte financier 2000 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif

A-3-Cartons des procès-verbaux de Conseil d'Administration

- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Procès-verbaux 1978-1986 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Procès-verbaux 1987-1996 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif

A-4-Cartons des élections étudiantes au Conseil d'Administration du CROUS

- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Élections 1987 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Élections 1989 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Élections 1991 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Élections 1994 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Élections 1996 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif

A-5-Divers

- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Contractualisation 1999 CROUS CNOUS », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « 5/RUC 19 – Audit RU C 1991 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archive Sous-Sol Bâtiment Administratif
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « 5/LEB 137 – Satie 1 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archives du Restaurant C de Lebisey
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « 5/LEB 138 – Satie 2 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archives du Restaurant C de Lebisey
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « 5/LEB 139 – Satie 3 », Archives du CROUS de Normandie – Pôle de Caen, Salle d'archives du Restaurant C de Lebisey
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Enquête de satisfaction des RU de l'agglomération caennaise », 2006, lieu de stockage non-défini
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Projet d'établissement pour le Restaurant Universitaire 'C' », 2005, lieu de stockage non-défini

B-Archives numériques du CROUS de Normandie – Pôle de Caen

**Cette section regroupe l'ensemble des documents de travail qui sont stockés dans les ordinateurs des différents services que j'ai utilisés. Figurent ici uniquement le dossier parent dont est issu la série de fichiers utilisés pour chaque dossier, afin d'éviter la bibliographie tiroir, tout en gardant une certaine cohérence et une transparence sur leur utilisation.*

B-1-Documents numériques budgétaires et financiers

- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Budget 2003 », Direction du Budget et de l'Analyse de Gestion, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Budget 2004 », Direction du Budget et de l'Analyse de Gestion, dernière consultation en mars 2019

- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Budget 2005 », Direction du Budget et de l'Analyse de Gestion, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Budget 2008 », Direction du Budget et de l'Analyse de Gestion, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Budget 2009 », Direction du Budget et de l'Analyse de Gestion, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Budget 2013 », Direction du Budget et de l'Analyse de Gestion, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Budget 2014 », Direction du Budget et de l'Analyse de Gestion, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Budget 2018 », Direction du Budget et de l'Analyse de Gestion, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2008 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2009 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2010 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2011 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2012 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2013 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2014 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2015 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2016 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Compte financier 2017 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019

B-2-Rapports d'activités de l'établissement

- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Rapport d'activité 2015 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Rapport d'activité 2016 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Rapport d'activité 2017 », Agence Comptable, dernière consultation en mars 2019

B-3-Procès verbaux du Conseil d'Administration

- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Procès-verbaux 1997 », Secrétariat de Direction du CROUS de Caen, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Procès-verbaux 1998 », Secrétariat de Direction du CROUS de Caen, dernière consultation en mars 2019
- CROUS DE CAEN NORMANDIE, « Dossier Procès-verbaux 1999 », Secrétariat de Direction

II-Généralités sur l'Histoire Contemporaine

- BERGER F, FERRAGU G, *Le XXe siècle : 1914-2001*, Hachette Supérieur, 2016, Paris, 3e édition
- *Liste des chefs du gouvernement français*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_chefs_du_gouvernement_fran%C3%A7ais#De_1792_%C3%A0_1815, [site internet], dernière consultation le 12/04/19

III-Le monde universitaire de la fin du XXe siècle et du XXIe siècle

A-En France

- ALBOUY V, TAVAN C, *Massification et démocratisation de l'enseignement supérieur en France*, Direction des Études et Synthèses Économiques de l'INSEE, 2007, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1380788>, [site internet], consulté le 08/04/2019
- CHARLE C, VERGER J, *Histoire des Universités : XIIe-XXIe siècles*, PUF, 2012, Paris, pp. 201-280
- DUPONT J-L, *Voyage au bout ... de l'immobilier universitaire*, Rapport d'information n°213 fait au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat, <http://www.senat.fr/rap/r02-213/r02-213.html>, [site internet], Sénat, 2002-2003, dernière consultation le 10/04/2019
- FISCHER D, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Flammarion, 2000, Paris
- GARY-BOBO R., *Performance sociale, financement et réformes de l'enseignement supérieur*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2017, Paris
- POUCKET B (dir.), VALENCE D (dir.), *La loi Edgar Faure : réformer l'Université après 1968*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, Rennes
- VASCONCELLOS M., *L'enseignement Supérieur en France*, La Découverte, 2006, Paris
- VERGER J (dir.), *Histoire des Universités en France*, Privat, 1986, Toulouse
- VIGER E, *Les effets de la démocratisation de l'enseignement en France : Une étude empirique. Économies et finances*, Université Panthéon-Sorbonne – Paris I, [thèse], 2007, Paris, <tel-00187032>
- *Loi Jospin*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Jospin, [site internet], consulté le 02/05/2019
- *Plans de modernisation des universités françaises*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Plans_de_modernisation_des_universit%C3%A9s_fran%C3%A7aises, [site internet], consulté le 09/04/2019

B-En Basse-Normandie puis en Normandie

- COLLIN J, *Promenades à l'Université de Caen*, Centre de Publications de l'Université de Caen, 1988, Caen
- TRAVERT J (dir.), TOULORGE D (dir.), CARIN R (dir.), *La science sur un plateau, Au Nord de Caen, un demi-siècle de développement, 1967-2017*, Presses Universitaires de Caen, 2018, Caen
- QUELLIEN J, TOULORGE D, *Histoire de l'Université de Caen 1432-2012*, Presses Universitaires de Caen, 2012, Caen
- *Université de Caen-Normandie*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_Caen-Normandie, [site internet], dernière consultation le 25/04/2019

IV-Le réseau des Œuvres Universitaires de la fin du XXe siècle et du XXIe siècle

A-Le réseau des Œuvres Universitaires françaises

- AUZIAS D., CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES, LABOURDETTE J-P., ONZIEME HEURE, *Le guide des 500 Resto U de France*, Les Nouvelles Éditions de l'Université, 2000, Paris.
- CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES, *1955-2005 : 50 ans avec les étudiants*, DVD, CNOUS, 2005, Paris
- COUR DES COMPTES, *Rapport Public Annuel 2015*, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/118-RPA2015-reseau-oeuvres-universitaires-et-scolaires.pdf>, consulté le 15/03/2019, février 2015, pp. 433-526
- *Studentenwerk*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Studentenwerk>, [site internet], dernière consultation le 17/04/2019

B-Focus sur certains Centre Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

- CROUS CLERMONT AUVERGNE, *Histoire du réseau*, <http://usine.crous-clermont.fr/cnous/histoire-du-reseau/>, [site internet], dernière consultation le 14/04/2019
- HOCHARD C, "Les œuvres universitaires : cinquante ans d'histoire. Un exemple local : le CROUS de Reims", *Les Cahiers du GERME*, n°26, 1er semestre 2006, pp. 24-35
- GOUPIL Maxime, *Histoire des Œuvres Trois tableaux du CROUS de Caen (1955-1975)*, 2018, Caen
- *Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_r%C3%A9gional_des_%C5%93uvres_universitaires_et_scolaires, [site internet], consulté le 21/04/2019

C-Les organisations étudiantes représentatives

- *Collectif des étudiants libéraux de France*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Collectif_des_%C3%A9tudiants_lib%C3%A9raux_de_France, [site internet], consulté le 19/04/2019
- *Fédération des associations générales étudiantes*, https://fr.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ration_des_associations_g%C3%A9n%C3%A9rales_%C3%A9tudiantes, [site internet], consulté le 02/05/2019
- *Union Nationale des Étudiants de France*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_nationale_des_%C3%A9tudiants_de_France, [site internet], consulté le 02/05/2019

Annexes

Interviews (p. III à XVI)

Entrevues avec des personnalités qui ont connues le CROUS de Caen par le passé.

Interview de Laurence TROTIN

Interview de Didier SELLIN

Interview de Yann CHEVILLER

Interview de Caroline TOURNEUR

Textes et tableaux (p. XVII à XXXI)

Synthèse graphique de différents chiffres importants ainsi que des textes qui ont fait le CROUS de Caen.

Annexe 1 : Règlement de vie en Résidence Universitaire 1970 (transcription document)

Annexe 2 : Échelons de bourses sur critères sociaux (1973-1979)

Annexe 3 : Représentation part ventes cafétérias 1979

Annexe 4 : Parc logement CROUS de Caen 1979

Annexe 5 : Transcription charte de jumelage Caen-Würzburg et photo

Annexe 6 : Politique d'emploi 1981

Annexe 7 : Liste des élus Conseil d'Administration 1986

Annexe 8 : Décret N°87-155 du 5 mars 1987

Annexe 9 : Liste des élus Conseil d'Administration 1990

Annexe 10 : Population étudiante à l'Université de Caen par UFR (1989-1990)

Annexe 11 : Statistiques d'hébergement par villes universitaires de l'Académie de Caen (1991-1992)

Annexe 12 : Nombre d'étudiants inscrit au Régime Étudiant de Sécurité Sociale (RESS) Caen

Annexe 13 : Budget Direction du Service Informatique, de 1994 (création) à 2000

Annexe 14 : Capacité d'accueil des structures de restauration en 2004

Annexe 15 : Tableau d'évolution du prix du ticket RU, des loyers, et du SLEE/SET

Grilles budgétaires (p. XXXII à XXXIV)

Synthèse des grandes orientations budgétaires du CROUS de Caen de 1976 à 2018.

Annexe 16 : Répartition budget CROUS de Caen en Franc (F) de 1976 à 2001, en trois tableaux

Annexe 17 : Répartition budget CROUS de Caen en Euro (€) de 2002 à 2018, en deux tableaux

Graphiques budgétaires (p. XXXV à XXXVII)

Représentation sous forme de graphique de points budgétaires importants, issus des grilles budgétaires.

Annexe 18 : Masse salariale du CROUS de Caen de 1796 à 2001

Annexe 19 : Recettes en hébergement et en restauration de 1976 à 2001

Annexe 20 : Dotations de l'État et des collectivités de 1976 à 2001

Annexe 21 : Masse salariale du CROUS de Caen de 2002 à 2018

Annexe 22 : Recettes en hébergement et en restauration de 2003 à 2018

Annexe 23 : Dotations de l'État et des collectivités de 2003 à 2018

Annexe 24 : Budget du CROUS de Caen de 1976 à 2001

Annexe 25 : Budget du CROUS de Caen de 2003 à 2018

Cartes (p. XXXVIII à XXXIX)

Cartes et éléments de contexte géographiques

Annexe 26 : Carte des CROUS et CLOUS de France (1979-1993)

Annexe 27 : Carte des CROUS et des villes universitaires de France (1976-2015)

Annexe 28 : Carte des CROUS et des villes universitaires de France (2016-2018)

Annexe 29 : Évolution de la population bas-normande entre 1975 et 2008 (source INSEE et IGN)

Photographies (p. XXXX à XXXXIX)

Les photographies compilées viennent d'albums photos établies à titre d'archives par le Service Communication du CROUS de Caen en 2008. Les photos plus récentes sont elles, issues des campagnes de communication du CROUS de Caen.

Tableau des 11 directeur-ice-s du CROUS de Caen (1955-2018) (p. L)

Ce tableau synthétise les informations sur la durée de présence des onze directeur-ice-s du CROUS de Caen

Interview de Mme Laurence TROTIN, Directrice du Pôle de Caen du CROUS de Normandie

Interview réalisée le mercredi 6 mars 2019.

Maxime GOUPIL : Présentez vous et votre carrière au CROUS de Caen.

Laurence TROTIN : Je suis arrivée au CROUS de Caen en septembre 1998. J'étais pressentie pour être Directrice du Budget, mais pour des raisons de mutations internes, le poste ne s'est pas libéré, cela ne s'est donc pas fait. J'ai été nommée responsable du service intérieure, responsable régionale régionale de la formation ainsi que ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), qui correspond à la mission de mettre en œuvre les mesures d'hygiène et de sécurité. Il n'existait pas à ce moment de plan de formation, j'ai alors eu la charge de l'élaborer et de le mettre en œuvre. Par la suite, le poste de Direction du Budget s'est libéré, et le Directeur du CROUS me l'a proposé, je suis donc devenue Directrice du Budget et de l'Analyse de Gestion. Puis j'ai obtenu une mutation à l'Université de Caen, à la Direction des Études et de la Vie Étudiante en charge des inscriptions des étudiants, où j'ai pu mettre en place les inscriptions dématérialisées. Ensuite le poste de DHR s'est libéré au CROUS de Caen, le Directeur du CROUS m'a alors proposé ce poste qui me tenait à cœur, et j'ai exercé la fonction de DRHF (*note de l'historien [ndlb] : Directrice des Ressources Humaines et de la Formation*) jusqu'en octobre 2016. A partir de cette date, je suis devenue Directrice-Adjointe du CROUS de Caen, puis, depuis janvier 2019 Directrice du Pôle de Caen pour le CROUS de Normandie.

MG : Le CROUS de Caen accorde une importance à la formation de ses personnels, tant en termes financiers qu'humain. Pourquoi une telle politique ? Quels en sont ses effets ?

LT : Quand je suis arrivée au CROUS de Caen, j'ai exercé le rôle de responsable régionale de la formation pendant 7 ans, fonction qui était toute nouvelle, tant pour le Centre Régional que pour le CNOUS, avec un centre de formation nationale, à Tours qui commençait à se structurer sur les questions de formation des personnels. Le directeur du CROUS de Caen de l'époque (*ndlb : M. Jacques FERNANDEZ*) a souhaité décliner cette politique régionalement. J'ai mis en place le plan de formation, qui est encore en vigueur aujourd'hui, bien que différent de sa version initiale. Ce plan comprend plusieurs axes pour les personnels. Le premier est un axe sécuritaire très important. Le seconde est l'axe de promotion, d'accompagnement et d'évolution principalement en restauration et en hébergement, mais aussi pour tous les métiers au sein de l'établissement. Je suis très attachée au plan de formation, car il a permis de développer tout l'aspect sécurité pour répondre aux nécessités réglementaires pour les personnels. Aujourd'hui, cette question reste une priorité en RH, car cela permet d'avoir des personnels qui connaissent les éléments réglementaires techniques, la formation permet aussi de développer les échanges, permet à tous les collègues d'être au fait avec les évolutions de métiers et permet d'assurer une progression de carrière, levier très important pour la RH.

MG : Depuis la fin des années 1990, les CROUS en France ont souffert d'un effondrement de la fréquentation en restauration. Notre Centre Régional fut le seul à résister, son chiffre d'affaire stagnant ou diminuant légèrement en fonction des années. Cette situation en encore en partie valable même encore aujourd'hui. Comment expliquer que le CROUS de Caen tint bon pendant plus de vingt ans ?

LT : Très honnêtement, je pense vraiment que cela vient de la qualité de la restauration fournie, qui fait que les étudiants prennent plaisir et sont attachés aux structures de restauration. Nos équipes produisent des repas de qualité, des repas frais, et ce dans toutes les structures de restauration du Centre Régional. Pour avoir échangé avec des étudiants venant d'autres Académies, on se rend bien compte que l'effort investi en qualité se voit, tout en garantissant le prix social du repas (*ndlb* : 3,25€ pour les étudiants depuis 2016). Cette double dynamique font que les étudiants reviennent dans nos structures. On a essayé de diversifier et de suivre les besoins des étudiants, notamment en terme d'étalement des heures d'ouverture, avec le développement des structures de restauration rapide en cafétérias, pour permettre maintenant de manger à des horaires décalés. La restauration rapide a aussi connu une amélioration de sa qualité avec des repas frais, à tarif social toujours, et de plus en plus cuisinés. Au CROUS de Caen, j'ai toujours ressenti une implication des personnels et de la direction pour offrir des services et des prestations de qualité, au prix social. Il me semble que c'est le principal argument qui nous a permis de maintenir voir développer l'activité de restauration de manière générale. Enfin, un autre argument à soulever est la proximité des structures de restauration avec les sites d'enseignement, hormis le Restaurant C sur le site de Lebissey. C'est d'autant plus facile alors de se rendre au restaurant universitaire pour obtenir une prestation de qualité, sans surcoût.

MG : La réforme de la semestrialisation des universités, portée par la Loi Responsabilité des Universités (LRU), de 2007 par Valérie PECRESSE a complètement bouleversé l'organisation annuelle. Comment le CROUS a t-il réagi face à la transformation du calendrier universitaire ?

LT : On s'est très vite adapté face à la mise en place de nouveau calendrier universitaire. Le gros du travail provenait surtout des services, notamment en ce qui concerne le paiement des bourses, pour la Direction Vie Étudiante (DVE). Pour les restaurants, les équipes de cuisines se sont également très vite adaptées aux changements d'affluences liées au nouveau calendrier. Ce qu'on avait peut-être pas mesuré la première année, c'était la charge de travail qui revenait d'un coup au mois de septembre, et qui tranchait rapidement avec les grandes vacances, là où avant les services avaient le mois de septembre pour se préparer à la rentrée d'octobre. Cela a entraîné quelques difficultés, notamment pour les collègues qui avaient moins de temps pour se remettre rapidement dans l'ambiance de la rentrée, avec en quelque jours une affluence conséquente d'étudiants dans nos structures. Néanmoins, cela fait maintenant partie du travail et est pleinement intégré. Pour en revenir à la période de mai-juin, avant la même la réforme de 2007, déjà on voyait une activité moins soutenue, tant en restauration qu'en logement. Le fait est que les équipes ont bien intégré qu'il y a maintenant une charge de travail très importante et plus dense pour le premier trimestre universitaire, de septembre à fin novembre.

MG : Dans les procès-verbaux de Conseil d'Administration, il est fait mention de la découverte d'une bombe au moment de l'extension du bâtiment administratif entre 1995 et 1996. Pourriez-vous m'en dire plus à ce sujet ?

LT : Je n'étais pas arrivée à ce moment, mais il y a sûrement des photos à consulter, dont une me revient en tête, avec le tas de paille placé pour faire exploser la bombe. Mais ce qui est intéressant c'est de savoir que le même événement est survenu lors de la construction de la MLI (*ndlb : la Maison des Langues et de l'International à l'Université, construite en 2008-2009*), car on a pu reconstituer le passage d'un bombardier pendant la Seconde Guerre Mondiale, avec une série de bombes qui n'ont pas explosé. Avec le temps, elles ont finies enfouies, et ce sont des travaux comme ceux-là qui permettent de les révéler au jour. Pour les deux bombes, il faut noter que le quartier entier a été bouclé et évacué, pour faire intervenir les démineurs.

MG : Les contrats de Plan État-Région (CPER) sont un moteur important de l'investissement pour le Centre Régional (15.500.000€ pour 2015-2020). Comment les projets sont-ils élaborés ? Pouvez-vous expliquer le fonctionnement des CPER ? Comment les projets sont-ils choisis ? Comment le financement est-il obtenu ? Y a-t-il des contreparties ?

LT : En tant que Directrice-Adjointe, je n'ai pas encore participé à l'élaboration d'un CPER, le précédent avait été réalisé avant que je n'accède à la fonction. Le CPER est négocié en amont d'une date d'exécution prévue. En ce qui concerne les projets que l'on porte, il faut savoir que l'on a toujours des projets phares de réhabilitation prévus en avance, principalement en hébergement et en restauration. Les enveloppes budgétaires, très importantes, sont dédiés à des projets de cette envergure. Il y a une négociation et une priorisation des projets portés par la Direction du CROUS devant la Préfecture et la Région pour obtenir les financements, sur les projets que l'on avance en tant qu'établissement. Les crédits sont ensuite complétés par des subventions du Centre National (CNOUS), dans le cadre de la contractualisation de l'établissement. En terme de contreparties, il n'y en a pas en tant que tel, il s'agit simplement de démontrer le fonctionnement commun des acteurs concernés et une valorisation des projets effectués et financés.

MG : Le CROUS a élaboré nombre de dispositifs spéciaux pour attirer les étudiants (dispositif de fidélisation des repas le soir entre 2010 et 2011, les étudiants référents depuis 2014, et bien d'autres). Lesquels ont, pour vous, le plus d'effets sur les étudiants ?

LT : Cela dépend de l'axe que l'on choisit. Actuellement, je trouve que les étudiants référents sont importants, car ils font le lien avec les services civiques qui représentent le Centre Régional dans les établissements d'enseignement secondaire. Les étudiants référents ont une mission essentielle : l'accueil des primo-arrivants dans l'Enseignement Supérieur, et on en voit les effets bénéfiques dans les cités universitaires, avec un vrai maillage et un bien-être étudiant qui ressort. Le dispositif est un tel succès que nous avons décidé de l'étendre à l'ensemble des cités universitaires du CROUS de Normandie, sur l'Académie de Rouen, comme à Caen. Par ailleurs, il y a une vraie dynamique de recrutement régionale de service-civique étudiants qui

jouent le rôle d'ambassadeurs de leur établissement, en partenariat avec l'Université de Caen. Avec la fonction nouvelle de responsable de l'innovation étudiante, des liens se créent ainsi qu'un réseau. Ils permettent aux lycéens de susciter le réflexe de suivre des études dans l'Enseignement Supérieur et fournissent des informations qui facilitent leur accès, et pour bien les accueillir. Je trouve que ce dispositif est vraiment important. En ce qui concerne la restauration, le dispositif de fidélisation n'a pas toujours existé en effet, mais il peut-être pertinent d'y songer à l'avenir pour une réflexion globale de notre offre de restauration. Enfin, nous avons facilité et encouragé la mise en place de trocs pour les étudiants qui quittent leur cité universitaire à la fin de l'année, et ne repartent pas avec toutes leurs affaires, pour récupérer ou échanger des affaires. Ce sont pleins de petits dispositifs, mais qui ont un sens quand ils prennent de l'ampleur, et nous souhaitons favoriser la démarche d'accompagnement et d'échanges entre étudiants.

Interview de M. Didier SELLIN, Agent de Maintenance Générale et Secrétaire Général de la CGT CROUS Caen

Interview réalisée le 13 mars 2019

Maxime GOUPIL : Présentez vous et votre carrière au CROUS de Caen.

Didier SELLIN : Je suis agent de maintenance générale à la cité universitaire du campus 1. Je suis rentré au CROUS par le biais d'un contrat TUC (*note de l'historien [ndlb] : Travaux d'Utilité Collective, une aide à l'emploi mise en place en 1984, et abrogée en 1990*). Ce type de contrat m'a permis de cumuler plusieurs CDD, puis d'entrer au CROUS en 1988, après quelques années de précarité. Autrement, je suis Secrétaire Général de la CGT Caen depuis 2000, après un moment passé à la FEN (*ndlb : Fédération de l'Éducation Nationale, une des organisations syndicales représentant les personnels*). Dès mon entrée au CROUS il y a plusieurs éléments qui m'ont poussé à me syndiquer, et la FEN a été le premier à m'accueillir, me former, avant d'arrêter pour reprendre à la CGT et recréer une antenne locale du syndicat, dont j'en suis le Secrétaire Général depuis 2000.

MG : Quelles étaient vos conditions de travail ? Quelles étaient les demandes étudiantes en lien avec votre travail ? Quelles étaient les préoccupations de la part du CROUS ?

DS : Personnellement, je trouve que cela n'a pas beaucoup changé. Si je prend l'exemple de la restauration, on composait avant avec un volume beaucoup plus important qu'aujourd'hui, avec des gros restaurants qui fonctionnaient à 6000 couverts par jour. Je trouve que la demande étudiante n'a pas changé, et principalement sur un aspect, sur le service proposé par le CROUS, les étudiants demandent toujours un service à tarif social, et à la fois de qualité. C'est toujours ce qui nous guide d'ailleurs aujourd'hui. En ce qui concerne les conditions de travail, cela a beaucoup évolué. Quand je suis rentré au CROUS avec mon contrat TUC, celui-ci était sous le régime du droit privé, avant la loi de 1987 qui a réaffirmé le caractère de service public des CROUS. Cela a eu un impact, que je vois maintenant avec le recul, avec le basculement des contrats entre droit privé et public qui a énormément impacté le CROUS de Caen. Pour les collègues, aujourd'hui, nous sommes tributaires de ce que paye l'étudiant, et donc c'est la fréquentation qui garantit nos salaires. Par ailleurs, en tant qu'organisation syndicale, on a toujours veillé à écouter les revendications étudiantes, notamment pour assurer dès qu'on le pouvait une convergence de nos revendications et de nos actions.

MG : De manière générale, quel était le lien entre la direction du CROUS de Caen, et les organisations syndicales ? Quelles étaient les principales revendications syndicales ? Comment étaient-elles négociées ?

DS : Il n'y avait pas de négociation, moi j'y ai toujours vu une lutte pour le rapport de force, concernant la CGT. Les relations avec la direction ne pouvaient pas être cordiales de fait, car nous revendiquions l'amélioration des conditions de travail de nos collègues, alors que je les voyais se dégrader. Aujourd'hui, si on parle de risques psycho-sociaux, au début on ne savait pas ce que c'était, et donc on avait

pas de levier d'action à ce niveau là. Clairement, il fallait crever l'abcès. Même au niveau de la prise de décision, il n'y a jamais eu de discussion, on nous a toujours mis devant le fait accompli, et charge à nous d'aller récupérer les informations, de constituer des réseaux, et c'est toujours le cas aujourd'hui. Le travail a changé, et les situations individuelles aussi. Un motif de notre colère est la disparition de la parité dans le budget des CROUS (*ndlb : ici, M. SELLIN explique que les budgets du CROUS se composaient de 50% de dotations de l'État, ainsi que 50% issus des services payés par l'étudiant. Une de ces traces est le coût du repas au RU, séparé en deux entre l'étudiant et l'État*). En effet, ce sont nos salaires qui sont payés sur les ressources propres de l'établissement. Le fait de faire des économies dans les temps difficiles met les collègues sous pression, et cela entraîne des risques. Dernièrement, les ouvertures de sites en restauration ou en hébergement ont toujours été fait à moyen constant, alors que cela rajoutait une charge de travail pour les personnels. Ce fut le cas pour l'ouverture du RU Claude Bloch, au moment du passage aux 35h de travail par semaine. Notre cheval de bataille a toujours été la masse salariale du CROUS de Caen ainsi que le manque d'effectifs.

MG : Quels étaient les moyens d'actions des organisations syndicales pour appuyer leurs revendications ? Que ce passait-il si les revendications n'étaient pas entendues ?

DS : Il me semble que le rapport de force était naturellement constitué, car on avait à l'époque une solidarité entre collègues, dimension qui efficace de plus en plus. Maintenant, la capacité de mobilisation, bien qu'elle existe toujours, est beaucoup plus faible. En ce qui concerne nos moyens d'actions, cela a toujours été la communication, par réunions d'informations, distributions de tracts, pour conduire à la mobilisation. On avait différents moyens d'actions, notamment le blocage des restaurants universitaires, pour saisir l'opinion publique, et aussi les étudiants de nos difficultés. On a toujours été de communiquer entre organisations pour informer le plus efficacement le personnel, et notamment pour expliquer pourquoi on se mobilise, comme ce fut le cas en 2005. On a pas toujours été d'accord, entre organisations, et cela vaut aussi avec les organisations étudiantes.

MG : Que s'est-il passé pendant le mouvement social de 2005 ?

DS : L'année entière a été marquée par des occupations du Conseil d'Administration du CROUS de Caen, suite à la décision du gouvernement de supprimer les CES, les Contrats Emplois Solidarité, en partie subventionnés par l'État, qui étaient des contrats à mi-temps. A l'époque, on avait un grand nombre d'emplois CES qui permettaient, notamment en restauration, au CROUS de Caen de fonctionner. Nous nous sommes mobilisés, car du jour au lendemain, ces contrats disparaissaient, et cela risquait de provoquer des dégâts : le RUB fonctionnait alors avec 30 CES au moment de l'annonce. Cette décision a poussé les collègues à bout, et on a décidé de revendiquer des créations d'emplois pour ces CES. Nous avons également rencontré les étudiants, et évoqué certaines convergences, car les organisations étudiantes s'étaient emparées d'une autre problématique, de la situation des étudiants sans papiers. On a donc décidé ensemble d'exposer nos revendications direction au Conseil d'Administration. A la fin du service, on a proposé aux collègues de restauration de se rendre au Conseil d'Administration. Les étudiants et les personnels sont finalement rentrés,

on était environ 150 dans la salle de réunion. La tension est montée d'un cran, et ce qui devait être au départ une invasion de conseil s'est transformée malgré nous en séquestration, cumulé à un autre événement indépendant de notre volonté, l'explosion du transformateur du Bâtiment Administratif. Finalement, nous avons quand même eu des avancées, notamment l'intégration de 20 CES en CDD, c'était pour nous une grande victoire. Avec le recul, je me dis que la situation aurait pu complètement dégénérer.

MG : Le mois d'octobre 2009, et plus particulièrement le 14 octobre, fut marqué par ce que mes sources qualifient d'important mouvement social alliant CGT et FO sur un protocole d'accord, pouvez-vous m'en dire plus à ce sujet ?

DS : Ce mouvement de protestation est à mes yeux le résultat de ce manque de moyens humains dans le CROUS de Caen et de cette pression mise sur les collègues. Ce qui est marquant avec ce mouvement, c'est qu'il était différent des autres : on avait déposé un préavis de grève, et, réglementairement, une négociation doit avoir lieu dans les cinq jours suivant le préavis de grève, mais ce ne fut pas le cas ici. Devant l'inaction de la Direction, nous avons organisé une assemblée générale des personnels, où les personnels se sont mis d'accord sur l'écriture d'un protocole d'accord que l'on présenterai à la Direction. L'administration nous a aussi mis au point un protocole d'accord qui a été refusé en bloc par l'Assemblée générale. Ce fut une mobilisation qui sortit de l'ordinaire, car les organisations syndicales avaient l'impression d'être portés par tous les personnels, avec ce sentiment d'avancer ensemble dans le même sens. Cela n'a pas abouti à hauteur de nos espérances, et le mouvement aurait pu durer, si FO n'avait pas décidé de signer le protocole d'accord, qu'ils jugeaient satisfaisant. Au final, la grève a duré une journée, la journée du 14 octobre, et la grève n'a pas été reconduite, car les personnels attendaient le fruit des négociations, tout en restant sur le qui-vive. On a donc finalement abouti à quelques avancées salariales, notamment des bons d'achat de 80€ distribués aux personnels en fin d'année.

MG : Quelles grandes victoires syndicales ont été obtenues historiquement au CROUS de Caen, ou en lien avec le CNOUS ?

DS : A mes yeux, la plus grande victoire, celle qui marquera les futures générations, c'est le protocole de fonctionnarisation des personnels (*ndlb : permettre aux personnels des CROUS qui ne sont pas fonctionnaires de le devenir, par le biais de concours internes réalisés dans les CROUS*). C'est une revendication qui date d'il y a trente ans, que l'on a raté à cause d'un problème de pensions de retraites. Si nous avions signés le protocole à l'époque, les personnels bénéficiaires de la fonctionnarisation auraient perdus les droits de retraite accumulés jusqu'alors. Le protocole n'a pas été signé, et il nous a fallu trente ans pour ouvrir à nouveau cette revendication. Sinon, nous avons eu pléthore de victoires syndicales, obtenues dans le cadre du réseau de la CGT, qui est organisée de façon similaire aux CROUS, avec des sections locales, et une tête de pont nationale qui coordonne les mouvement et fait transiter les informations d'une section locale à une autre. Cela nous permet d'avoir une bonne visibilité des actions syndicales, et notamment des avancées obtenues dans un CROUS et qui pourraient être généralisés à l'ensemble des CROUS. Par exemple, avec le changement dans les

contrats de droit privé à droit public en 1987, il y avait des écarts de salaires entre Personnel Ouvrier et fonctionnaires, écarts qui grandissaient notamment à mesure que l'on approchait d'une fin de carrière. Nous défendions alors des revendications salariales, pour apporter plus d'égalité entre les deux types de rémunérations, vers le haut. Cela a été obtenu par la mobilisation, ainsi que des négociations, au CNOUS ainsi qu'au Ministère de l'Enseignement Supérieur.

MG : Comment les personnels du CROUS de Caen percevaient (de manière générale) les organisations syndicales ?

DS : Il y a toujours eu de bons rapports avec les personnels. Ils savent qu'en cas de besoin, ils peuvent nous contacter, peu importe l'organisation syndicale, pour obtenir des informations ou faire remonter un problème. Les gens nous reconnaissent et savent nous trouver. Ils savent aussi qu'on est une force de revendication qui est capable de négocier avec les acteurs concernés. Mais cela s'est atténué avec les années, et surtout depuis la réforme des retraites en 2010 et la loi travail en 2016. La mobilisation a eu du plomb dans l'aile, car malgré le fait que les organisations syndicales étaient capables de sortir des milliers de personnes dans la rue, le gouvernement gardait le cap, et cela à entraîné une remise en cause du levier de mobilisation des organisations syndicales. Mais je m'interroge pour savoir si c'est réellement les mobilisations qui ont du mal à convaincre, où bien si ce n'est pas dans l'air du temps. Je le vois aujourd'hui, les jeunes sont très capables de se défendre seuls, et de fait, cela remet en cause l'aspect de défense collective des syndicats. Je pense qu'on est à l'aube d'un nouveau temps pour le syndicalisme et la défense collective.

Interview de M. Yann CHEVILLER, Conseiller Innovation Numérique au CROUS de Normandie

Interview réalisée le 25 mars 2019

Maxime GOUPIL : Présentez vous et votre carrière au CROUS de Caen.

Yann CHEVILLER : Je suis rentré au CROUS de Caen en septembre 1996, comme technicien, et j'ai exercé dans l'informatique depuis mon entrée, jusqu'à devenir Directeur du Service Informatique, toujours au CROUS de Caen, puis devenir Conseiller Innovation Numérique maintenant au CROUS de Normandie.

MG : L'informatisation du CROUS est devenu un incontournable aujourd'hui, mais comment en est on arrivé à en faire une priorité politique du CROUS pendant plusieurs années ?

YC : L'informatisation des CROUS, notamment ici à Caen, s'est faite par nécessité et par obligation. Quand je suis rentré au CROUS, il n'y avait que cinq ordinateurs sur tout le CROUS, avec des postes déportés pour la comptabilité. Certaines Unités de Gestion n'avaient même pas d'ordinateurs à ce niveau là. Actuellement nous sommes entre 250 à 300 ordinateurs dans notre parc informatique, tout cela en vingt ans. L'informatisation s'est accélérée parce que maintenant tout passe par l'informatique : communication, repas au RU avec le portefeuille électronique, Dossier Social Étudiant, etc ... Il était donc naturel de permettre à chaque personne de disposer d'un outil informatique. Il doit nous rester des éléments que l'on fait manuellement, maintenant la majorité des actions du CROUS se font via l'informatique. C'est vraiment une priorité par obligation, pour obtenir les logiciels internes aux CROUS sur lesquels nous fonctionnons aujourd'hui.

MG : Qu'est ce qu'a permis l'informatisation pour le travail des personnels ? Quelles difficultés cela a t-il pu poser ?

YC : Le principal problème dans l'informatisation vient des personnes qui n'aimaient pas l'informatique, et non pas de celles qui n'en font pas. Il y a un moment, lorsqu'on installait progressivement l'informatique, on a du faire face à des personnes qui n'aimaient pas l'informatique, et qui donc l'utilisaient mal, combiné au rejet de la part de ces personnes. A partir du moment où ces personnes ont compris qu'elles pouvaient gagner du temps et de la simplicité, elles se sont décidées à sauter le cas. Je pense notamment aux magasiniers des restaurants universitaires qui ne voulaient pas en entendre parler. Lorsqu'ils se sont rendus compte que grâce aux ordinateurs, il pouvaient effectuer le même suivi des stocks, mais plus rapidement, évidemment la réticence a baissé. Vraiment, il fallait que les personnes comprennent ce qu'était l'informatique, ce que cela représentait pour le travail et la simplicité que cela pouvait leur apporter. Le CROUS de Caen a choisi, pour des motifs financiers, de mettre en place l'informatisation strictement par le biais de la DSI, pour les Unités de Gestion. C'était nous qui faisons tout, tout seul, pour éviter de passer par des prestataires extérieurs. C'était le cas pour les ordinateurs, mais aussi quand on a mis en place le wi-fi. La

charge de travail est même devenue croissante avec le temps, car il y avait toujours des petits problèmes, des sollicitations des collègues, des imprévus. Oui j'ai eu parfois de belles journées, qui se rallongeaient, à mesure que l'informatisation progressait.

MG : Au même titre, quelles étaient les demandes informatiques des étudiants ? Quel équilibre était trouvé entre l'ensemble des demandes et ce que pouvait réaliser le CROUS de Caen ?

YC : L'étudiant de base, lui, souhaite avoir accès à l'internet comme à la maison, c'est à dire, avec un débit descendant d'au moins 30MB par secondes. Le problème pour nous, c'est qu'avec des relais qui servaient pour des bâtiments de 250 à 300 chambres, cela devient ingérable, et cela crée des inégalités, car c'est celui qui est le plus proche du relais qui peut capter toute la bande passante, au détriment des autres étudiants, qui n'avaient alors plus d'accès à internet. On en est arrivé à une situation où, pour nous, le matériel fonctionnait, mais si quelques étudiants étaient satisfaits, les autres pleuraient. C'est pourquoi on en est arrivé à limiter la bande passante du wi-fi à 4MB par secondes. C'était la seule solution à faire, même si derrière tout le monde râlait car le débit était vraiment juste. Ça a été compliqué de trouver un équilibre parce que sinon il y aurait toujours eu des désavantages.

MG : L'informatisation est liée aussi à l'apparition de bugs et de problèmes internes. Lesquels étaient les plus courants ? Les plus récalcitrants, etc ?

YC : Moi ce qui m'a le plus marqué, c'était l'année 2000, avec le fameux bug. A l'époque, j'étais le seul qui pensait qu'il n'allait rien se passer lors du passage à l'an 2000. Mais il y a eu un tel effet et une telle importance que cela a créé un vent de panique, pour rien, quand on prend du recul. J'ai travaillé pendant six à régler un problème, qui n'allait pas se produire. C'est assez fou de se dire que l'on a fait tout ce travail pour rien. On m'avait même obligé à acheter du matériel, sous forme de disquette, qui indiquait si la machine et ses logiciels allaient supporter le passage à l'an 2000. Et même, le 31 décembre 1999, j'étais encore à 20h au bureau en train de vérifier qu'il n'y allait pas y avoir de problèmes, et surveiller. Au final, il a du y avoir quelques petits problèmes insignifiants, et qui se résolvaient très facilement. C'est un bug historique qui a fait travailler énormément de gens, devant la proportion internationale que cette histoire a prise, pour rien, sinon vendre du matériel.

MG : Avez vous plus de détails à me fournir à propos de l'histoire de la bombe découverte au moment de l'extension du Bâtiment Administratif ?

YC : C'était une sacré histoire. On a appris l'existence de la bombe au moment où les équipes de chantiers creusaient les fondations de l'extension du bâtiment. Si je me souviens, il a fallu moins d'une heure pour voir les équipes de déminage arriver, et inspecter la bombe. Ils ont alors découvert que la bombe était encore active, et que donc on ne pouvait la désamorcer : il fallait la faire exploser. On m'a alors parlé des effets des l'explosion sur le matériel informatique. J'ai du personnellement démonter l'ensemble des disques durs des ordinateurs et du serveur du Bâtiment Administratif, la veille, à cause des effets magnétiques provoqués par la

détonation, qui pouvait détruire l'effet magnétique des disques durs. Et le jour de la détonation, on a fait évacuer le bâtiment administratif et les personnels environnants. Les équipes de déminage ont placé un tas de foin de manière à rediriger le souffle de l'explosion vers le stade, où il y avait 500 mètres au moins avant de tomber sur un bâtiment. Je me suis placé, avec des collègues, à l'intérieur du RU A, dans le hall, pour observer l'explosion de plus loin. Au moment de la détonation, on a vu les vitres trembler et on a eu très peur qu'elles éclatent. Avant qu'ils fassent exploser la bombe, ils ont pu retrouver des informations qui ont permis d'identifier le nom de l'avion, du pilote, et reconstituer l'itinéraire de vol. C'était un événement phénoménal, et d'autres collègues en ont aussi des souvenirs frappant. La seule chose qui a cassé, c'était le verre pare-balles de l'Agence Comptable, donc pas très loin de la bombe, à environ 50m, ce qui prouve sa puissance. C'était une belle frayeur collective.

Interview de Mme Caroline TOURNEUR, conseillère mobilité carrière au CROUS de Normandie

Interview réalisée le 22 mars 2019

Maxime GOUPIL : Présentez vous et votre carrière au CROUS de Caen.

Caroline TOURNEUR : Je suis attachée d'administration de l'État. Je suis arrivée au CROUS de Caen en 2007, il y a 11 ans. J'ai d'abord été, pendant cinq ans, directrice du site de Lebisey, comprenant la cité universitaire et son restaurant, le RU C. Ensuite, pendant cinq ans j'ai été responsable de l'action culturelle et co-directrice de la Maison de l'Étudiant du Campus 1. Depuis un an et demi je suis conseillère mobilité carrière au CROUS de Caen, et maintenant au CROUS de Normandie. Par le passé j'ai été étudiante ici sur Caen. Je suis arrivée en 1993, et j'ai obtenu mon DEA en 1999.

MG : Les restaurants universitaires en considérablement changé pour s'adapter à de nouveaux services, et pour satisfaire de nouveaux besoins. Pourriez-vous me décrire un restaurant universitaire dans les années 1990 ?

CT : Il faut savoir que je n'étais pas une grande habituée des RU puisque j'avais mon propre logement en ville, mais il m'est arrivé quand même d'aller manger de temps en temps au restaurant universitaire. Je n'ai pas l'impression, pour ma part, que les restaurants aient beaucoup évolués depuis mes études. J'allais principalement manger au RU B, parce que le RU A avait à l'époque la réputation d'être le restaurant des riches, des professeurs, et des personnels. Je ne sais pas comment expliquer cette réputation, puisque le prix du repas était fixé nationalement et pour tous les CROUS. Je n'ai même pas eu l'occasion de vérifier puisque je n'ai jamais mangé au RU A pendant mes études. Je faisais partie de l'UNEF-ID à cette époque là, et donc avec les camarades, nous allions manger généralement à la brasserie du RU B (*note de l'historien [ndlb] : l'ancienne brasserie du RU B est aujourd'hui ce qu'il reste la structure de restauration traditionnelle du RU B, en face de la cafétéria l'Oxygène B*), et donc on ne montait pas manger à l'étage.

MG : Quel est le plateau repas habituel d'un étudiant ?

CT : Il me semble qu'on était dans la même logique qu'aujourd'hui, à savoir un plateau avec entrée, plat et dessert, le tout dans le formule du ticket RU. Je n'ai plus trop de souvenirs mais il me semble qu'il y avait déjà plusieurs assortiments possible pour son plateau repas, comme aujourd'hui. Il me semble qu'on pouvait déjà avoir le choix entre plusieurs entrées, plats et desserts.

MG : Comment fonctionnait le ticket RU ?

CT : Le ticket RU donnait le droit de manger un repas quand on était étudiant. On allait l'acheter aux guichets à l'entrée des restaurants, en liquide si mes souvenirs sont bons, on les achetais par carnets de dix

tickets. Cela permettait de régler son repas le midi, tant que le tarif restait valable. Maintenant le ticket RU n'existe plus, cela a été simplifié avec la carte étudiante et Izly (*ndlb* : *l'application de portefeuille électronique permettant notamment aujourd'hui de manger au RU*). De mémoire, le ticket avait la forme d'un ticket de métro parisien, une carte de forme allongée, vraiment similaire.

MG : Les cités universitaires ont aussi changé. Avez-vous eu droit à un logement étudiant ? Si oui, décrivez moi ce qu'est une cité universitaire dans les années 1990 ?

CT : Non je n'ai pas eu le droit à un logement étudiant puisque j'avais mon logement en ville.

MG : Si non, avez-vous eu des échos pendant vos études, de par vos pairs à ce sujet ?

CT : J'avais une copine elle qui était en cité universitaire, sur le Campus 1. De mémoire, elle ne s'en plaignait pas, même si c'était le confort minimal des chambres traditionnelles. C'était pas du grand luxe, cela servait vraiment à dépanner les étudiants qui avaient besoin d'un logement. Clairement l'idée qu'on avait des logements au CROUS, c'était qu'il servaient pour les étudiants qui avaient le moins de moyens.

MG : Avez vous le souvenir de quelques activités culturelles organisées à destination des étudiants sur les campus ?

CT : J'étais tout le temps engagée à l'UNEF-ID (*ndlb* : *une scission de l'UNEF qui a eu lieu en 1971, donnant lieu à un affrontement entre l'UNEF-ID et l'UNEF-SE, qui avaient une vision différente du syndicalisme étudiant. Les deux UNEF sont restées séparées pendant trente ans, avant de se réunir en 2001 pour reformer l'UNEF*) pendant mes années d'études, et pour l'anecdote, je ne savais même pas qu'il y avait une Maison de l'Étudiant sur le campus, alors que j'étais syndicaliste. Je ne souviens pas des activités culturelles du CROUS qui pouvaient être proposées aux étudiants. De mémoire, je me souviens juste du carnaval étudiant qui était à ses débuts à ce moment là, sinon rien d'autre.

MG : Quelles étaient les revendications étudiantes que l'on adressait au CROUS ?

CT : La dessus je n'ai pas vraiment de souvenir, simplement l'impression que les revendications générales n'ont pas vraiment changé. Nos leviers d'action, à l'UNEF-ID, et je le vois encore aujourd'hui à l'UNEF, portaient sur le prix du ticket RU, les prix des loyers en cités, et aussi sur les bourses qui étaient insuffisantes.

MG : Globalement, quelle impression avait-on du CROUS quand on était étudiant dans les années 1990 ?

CT : L'impression générale qu'on en avait, c'était que le CROUS était là pour aider les étudiants qui étaient le plus en difficultés financières. D'ailleurs on se battait pour ce que cela soit toujours le cas. C'est vrai que j'ai ma vision de syndicaliste étudiante, mais il me semble que c'était une impression générale, de la part

des étudiants. Clairement, il y avait une image très sociale du CROUS, dans la mesure où cela concernait surtout les étudiants les plus défavorisés, alors qu'aujourd'hui le CROUS s'est ouvert à de nouveaux publics. On le voit aujourd'hui avec les nouvelles chambres du CROUS, qui sont plus confortables, par rapport aux chambres traditionnelles de 9m².

Annexe 1 : Règlement de vie en Résidence Universitaire 1970 (transcription document)

REGLES DE VIE EN RESIDENCES UNIVERSITAIRES prises en application de l'arrêté interministériel du 21 Juillet 1970

TITRE I – PRINCIPE DE BASE

Article 1er : Tout étudiant, admis en Résidence Universitaire, bénéficie des libertés d'expression et d'information culturelle, politique, religieuse, ainsi que de la liberté de réunion et d'association.

Article 2 : Les Résidences Universitaires ne sont ni des Foyers, ni des Internats : tout étudiant, admis en Résidence, peut recevoir des visites, mais il est tenu pour seule responsable des conséquences pouvant en résulter. Toutefois, les visites de mineurs (ou mineures) non-étudiants (es), ne sont admises qu'après autorisation du Directeur de la Résidence.

TITRE II – ADMISSION ET READMISSION

Article 3 : La décision d'admission ou de réadmission comporte droit d'occupation de logement en faveur de son bénéficiaire pour une période qui ne peut excéder la seule année universitaire en cours.

Article 4 : La réadmission doit être demandée chaque année à des dates fixées par l'Administration et portés à la connaissance des intéressés par voie d'affichage dans les Résidences Universitaires. Elle est soumise aux mêmes conditions que les demandes d'admission.

Article 5 : Tout étudiant français ou étranger demandant à bénéficier d'un logement en Résidence devra, au moment de sa demande, joindre à son dossier un engagement de caution solidaire, souscrit par un tiers dont la solvabilité pourra être vérifiée par l'administration des œuvres universitaires, et verser au moment de son admission ou de sa réadmission, une provision égale à 100% d'une redevance mensuelle.

Lorsqu'une bourse du Gouvernement Français aura été accordée à une résident, celui-ci donnera mandat à l'Agence Comptable du CROUS de percevoir en son nom, dans la limite des redevances impayées, la fraction de bourse correspondante.

Article 6 : L'étudiant ayant fait l'objet d'une décision d'admission ou de réadmission en résidence universitaire ne peut prendre possession du logement qui lui est affecté s'il n'a préalablement répondu aux conditions fixées par l'Article 5 ci-dessus.

De plus, l'étudiant bénéficiaire d'une réadmission doit ~~justifier qu'il s'est fait acquitter~~ *avoir acquitté* de la totalité des sommes dont il était redevable au titre de l'année précédente.

TITRE III – REGIME D'OCCUPATION

Article 7 : Le droit d'occupation est strictement personnel et incessible. Il est précaire et révocable.

Dans tous les cas où le droit d'occupation vient à expiration, l'étudiant doit quitter les lieux.

Article 8 : Le Directeur de résidence est le seul qualifié pour autoriser un hébergement occasionnel dans les limites des possibilités d'accueil.

Article 9 : A son arrivée, l'étudiant prend en charge le mobilier qui lui est confié, et signale au Directeur de la Résidence les défauts. Par la suite, il lui est demandé de faire constater toute dégradation. Les réparations sont effectuées exclusivement par le personnel technique et à la diligence du Directeur de la Résidence.

L'apposition d'affiches est admise aux endroits prévus à cet effet. Les animaux ne peuvent être

tolérés dans les locaux de la Résidence.

Article 10 : Le service de nettoyage des chambres est effectué par le personnel de la Résidence, sur instruction exclusive du Directeur de la résidence. L'étudiant doit prendre conscience des difficultés que rencontre ce personnel – en raison de la liberté de circulation – pour maintenir les locaux propres et accueillants ; il doit faire son possible pour faciliter cette tâche. La plus grande correction doit être observée à l'égard de ce personnel. Il est souhaitable que les chambres soient accessibles aux femmes de chambre à partir de 9 heures. Le résident doit laisser libre accès à sa chambre toutes les fois que la sécurité des personnes et l'entretien le rendent nécessaire.

Article 11 : Les activités collectives se pratiquent dans les locaux appropriés et selon les disponibilités de chaque Résidence.

TITRE IV – SECURITE ET RESPONSABILITE

Article 12 : Les règlements sur la sécurité s'opposent à l'utilisation, dans la chambre, des fers et cafetières électriques, des réchauds et des radiateurs de toute nature, ainsi qu'à la détention de tout objet susceptible de compromettre la sécurité des personnes et des biens.

Des offices avec des réchauds sont mis à la disposition des étudiants qui peuvent y préparer des boissons chaudes. Le repassage ne peut être effectué que dans ces offices.

Article 13 : L'étudiant est responsable moralement et pécuniairement de sa chambre et du matériel qu'elle contient, ainsi que solidairement de tout ce qui est mis à sa disposition (y compris du matériel des locaux collectifs).

Article 14 : En aucun cas, l'Administration ne pourra être tenue responsable des vols et déprédations qui pourraient être commis au préjudice des étudiants, pas plus que des inconvénients ou incidents qui résulteraient de la libre circulation dans les locaux et des accidents provenant de l'utilisation de véhicules et appareils personnels.

Article 15 : Chaque résident veillera à éviter l'excès de bruit, en particulier entre 22h et 7h et cela dans le respect du travail et du sommeil des autres résidents.

Article 16 : En cas d'absence supérieure à 8 jours, le résident préviendra l'administration de la Résidence de la durée de cette absence et fera savoir où il peut être joint.

Article 17 : Il est tout spécialement recommandé aux résidents de contracter une assurance couvrant les risques de responsabilité civile, soit auprès d'une mutuelle étudiante, soit auprès d'une Compagnie d'Assurance de leur choix.

TITRE V – SANTE

Article 18 : Les étudiants admis en Résidence Universitaire doivent se soumettre au contrôle médical en vigueur.

Les résidents malades ou accidentés sont invités à prévenir, dans les meilleurs délais, la Direction de la résidence.

Tout étudiant reconnu, sur avis médical, atteint d'une maladie grave ou contagieuse sera hospitalisé ou remis à sa famille. Il devra produire, à son retour en Résidence, un certificat médical précisant qu'il n'y a pas de contre-indication à la vie en collectivité.

TITRE VI – REGIME FINANCIER

Article 19 : La redevance ne constitue pas un loyer, elle est mensuelle. Elle est due du 1er octobre au 30 juin (9 mois). Elle est payable d'avance, c'est-à-dire au plus tard au cours de la 2ème quinzaine du mois pour le mois suivant. *Et doit être payée avant le 10 du mois.*

En cas de difficultés exceptionnelles et motivées, l'étudiant pourra, ~~avant le 1er jour du mois,~~ solliciter le Directeur de la Résidence. *Avant le 10 du mois.*

Chaque mois commencé est dû en entier. Si pour une raison exceptionnelle l'étudiant *souhaitant quitter la résidence en cours d'année universitaire* prévient de son départ définitif 15 jours à l'avance (pour un départ au 16 du mois en cours, préavis donné au plus tard le 30 du mois précédent, ou pour un départ au 1er du mois, préavis donné au plus tard le 15 du mois en cours), il ne sera perçu que le tarif correspondant à une quinzaine.

Article 20 : La redevance reste due, tant que la clé de la chambre n'a pas été rendue à la conciergerie.

TITRE VII - CESSATION DU DROIT D'OCCUPATION

Article 21 : Le droit d'occupation cesse, notamment, en cas :

- de retrait de la carte de bénéficiaire des Œuvres et de la perte du statut d'étudiant ;
- de défaut de paiement de la redevance mensuelle et de toute somme due à ce titre ;
- d'hébergement clandestin ;
- ~~d'occupation jugée insuffisante sans motif valable ;~~
- d'activités bruyantes dans les chambres, foyers et couloirs.

Article 22 : Par le seule fait de son admission et de l'obtention du droit d'occupation, l'étudiant est tenu de respecter les conditions et règles de vie dans les résidences universitaires.

Tout manquement fera l'objet d'un avertissement du Directeur de la Résidence et, selon la gravité, le cas sera soumis au Directeur du CROUS qui pourra réunir soit le Conseil de Résidence, soit la Commission désignée par le Conseil d'Administration du CROUS.

Règlement adopté par le Conseil
d'Administration du CROUS
dans sa séance du

R. MUSET
Directeur du CROUS

* source carton budget 1970

Annexe 2 : Échelons de bourses sur critères sociaux (1973-1979)

	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Échelon 1	1 962 F	2 307 F +25%	3 069 F +33%	3 438 F +12%	3 708 F +7,8%	4 014 F +8,25%
Échelon 2	2 520 F	3 026 F +20%	3 632 F +20%	3 996 F +10%	4 284 F +7,2%	5 490 F +7,14%
Échelon 3	3 078 F	3 579 F +16%	4 190 F +17%	4 554 F +8,7%	4 842 F +6,3%	5 148 F +6,3%
Échelon 4	3 636 F	4 163 F +14%	4 746 F +14%	5 112 F +7,7%	5 418 F +6%	5 724 F +5,76%
Échelon 5	4 194 F	4 693 F +12%	5 299 F +13%	5 670 F +7%	5 994 F +5,7%	6 300 F +5,08%
Échelon 6	5 752 F	5 269 F +11%	5 875 F +11%	6 228 F +6%	6 570 F +5,5%	7 002 F +6,57%
Échelon 7	5 310 F	5 815 F +10%	6 420 F +10%	6 786 F +5,7%	7 146 F +5,3%	7 542 F +5,55%

* source procès-verbal Conseil d'Administration du 20 juin 1978

Annexe 3 : Représentation parts ventes cafétérias 1979

	Campus	Lebisey	IUT	Médecine
Part alimentaire	75,00%	66,00%	90,00%	60,00%
Part boissons	25,00%	33,00%	10,00%	40,00%

* source Budget 1979

Annexe 4 : Parc logement CROUS de Caen 1979

	Nombre de lits de la cité
Campus garçons (ancienne cité Peupliers)	726
Campus filles (ancienne cité Tilleuls)	392
Lebisey	903
Hérouville (cité Jean Grémillon)	814
IUT (Cité Côte de Nacre)	311
Total (année 1979) :	3146

* source Budget 1979

Annexe 5 : Transcription charte de jumelage Caen et Wurzburg (original ci-après)

Charte de Jumelage

Entre le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Caen et le Studentenwerk de Wurzburg.

Désireux de s'associer à l'oeuvre entreprise par les organismes internationaux intéressés, considèrent :

- leur caractère commun d'organismes à vocation européenne et leur commun désir de remplir leur rôle social
- leur mission qui vis à l'établissement de liens plus étroits entre pays, notamment par une compréhension plus grande entre les jeunesse étudiantes
- la nécessité pour favoriser leur mobilité, d'établir des facilités de circulation et de séjour au bénéfice des étudiants
- leur volonté de poursuivre en commun des recherches et d'associer leurs efforts en vue de l'amélioration de l'aide aux étudiants

Le CROUS de Caen et le Studentenwerk de Wurzburg

sont convenus de conclure un jumelage dans les conditions exposées ci-après :

Article 1er : Les deux organismes soussignés s'engagent :

1- à encourager et favoriser les rencontres périodiques d'étudiants en y associant éventuellement des personnalités des organismes jumelés des universités des deux villes concernées ;

2- à programmer, en temps utiles, le calendrier des rencontres afin que les conditions matérielles de l'accueil des étudiants puissent être garanties ;

3- à s'efforcer de développer les échanges d'étudiants candidats à un emploi temporaire, en liaison avec les organismes directement concernés par cette activité ;

4- à encourager la formation et l'activité de clubs étudiants franco-allemands ;

5- à communiquer régulièrement à l'autre partie toutes les informations utiles sur les activités de son Centre Régional, et notamment en ce qui concerne les résultats concrets des opérations organisées dans le cadre de ce jumelage ;

5- à prévoir les moyens nécessaires à la mise en application de ces accords.

Article 2 : Le Directeur du CROUS de Caen et le Directeur du Studentenwerk de Wurzburg sont chargés de définir les modalités pratiques de ce jumelage et de les mettre en oeuvre.

Article 3 : Le présent accord a été conclu et signé le 30 avril 1977 après approbation des deux Conseils d'Administration. Il entre en vigueur à la date du 1er Juin 1977. Il pourra être dénoncé par l'un des deux parties avant le 1er Juin de chaque année, pour l'année civile suivante.

Le Directeur du CROUS
de Caen

A. MUSSET

Le Directeur du Studentenwerk de
Wurzburg

H. BRESSET

Charte de Jumelage

entre le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Caen et le Studentenwerk de Würzburg

Désireux de s'associer à l'œuvre entreprise par les organismes internationaux intéressés, considèrent :

- leur caractère commun d'organismes à vocation européenne, et leur commun désir de remplir leur rôle social
- leur mission qui vise à l'établissement de liens plus étroits entre pays, notamment par une compréhension plus grande entre les jeunesse étudiantes
- la nécessité pour favoriser leur mobilité, d'établir des facilités de circulation et de séjour au bénéfice des étudiants
- leur volonté de poursuivre en commun des recherches et d'associer leurs efforts en vue de l'amélioration de l'aide aux étudiants

Le C.R.O.U.S. de Caen

et le Studentenwerk de Würzburg

sont convenus de conclure un jumelage dans les conditions exposées ci-après :

- Article 1^{er}.** Les deux organismes soussignés s'engagent :
- à encourager et favoriser des rencontres périodiques d'étudiants en y associant éventuellement des personnalités des organismes jumelés, des universités et des deux villes concernées
 - à programmer, en temps utile, le calendrier de ces rencontres afin que les conditions matérielles de l'accueil des étudiants puissent être garanties ;
 - à s'efforcer de développer les échanges d'étudiants candidats à un emploi temporaire, en liaison avec les organismes directement concernés par cette activité ;
 - à encourager la formation et l'activité de clubs d'étudiants franco-allemands ;
 - à communiquer régulièrement à l'autre partie, toutes informations utiles sur les activités de son Centre Régional et notamment en ce qui concerne les résultats concrets des opérations organisées dans le cadre du jumelage ;
 - à prévoir les moyens nécessaires à la mise en application de ces accords.

Article 2. Le Directeur du C.R.O.U.S. de Caen et le Directeur du Studentenwerk de Würzburg sont chargés de définir les modalités pratiques de ce jumelage et de les mettre en œuvre.

Article 3. Le présent accord a été conclu et signé le 30 avril 1977 après approbation des deux Conseils d'Administration. Il entre en vigueur à la date du 1^{er} juin 1977. Il pourra être dénoncé par l'une des parties avant le 1^{er} juin de chaque année, pour l'année civile suivante.

Le Directeur du C.R.O.U.S.
de Caen

A. M. G. G. G.

Le Directeur du Studentenwerk de
Würzburg

R. Brössel

Annexe 6 : Politique d'emploi 1981

Personnel administratif (PA)	Personnels administratifs	1 Directeur Régional 1 Intendant Principal 1 Agent Comptable 10 Attachés d'Administration Scolaire et Universitaire 4 Assistantes Sociales 15 Secrétaires d'Administration Scolaire et Universitaire 2 Contractuels de l'Administration
	Personnels de secrétariat	9 commis 12 Sténodactylographes 3 Agents Techniques de Bureau 3 Agents de Bureau 3 Agents de Service
	TOTAL PA	64 fonctionnaires
Personnel ouvrier (PO)	Ouvriers spécialisés	4 Plombiers 1 Électricien 2 Peintres 2 Jardiniers 1 Vaguemestre
	Personnels ouvriers de cités	16 Factotum 4 Lingères 15 Concierges 6 Veilleurs de nuit 82 Femmes de ménage
	Personnel ouvrier des restaurants	4 Chefs-cuisiniers 1 Second de cuisine 2 Ouvriers spécialisés 1 Chef-magasinier 4 Magasiniers 2 Pâtisseries 8 Cuisiniers 3 concierges 50 Agents de service 40 Personnels horaires et contrôleurs
	TOTAL PO	248 Personnels ouvriers

* source procès-verbal Conseil d'Administration du 31 mars 1981

Annexe 7 : Liste des élus Conseil d'Administration 1986

1) Représentants de l'administration
M. le Recteur OTTAVI, Président
Mme GENET, Présidente de l'Université
Mme PREVOT, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation
M. GOULET, Représentant le Directeur de la DRASS
M. SAGUI, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
M. DALE, Inspecteur Principal du Trésor
2) Représentants des étudiants
M. DELAUNE Bertrand, UNEF-ID
Mlle DUCOIN Dominique, UNEF-ID
M. BRUNEL Yves, UNEF-ID
M. MESNILDREY Vincent, UNEF-FRUF-UGE
M. TRAVERE Jean-Marcel, UNEF-FRUF-UGE
M. MENNESSON Jean, CELF
3) Personnalités choisies pour leur compétences désignées par le Recteur
M. CORNET, Administrateur provisoire de l'ISMRA
M. BOUTARD, Professeur à l'Université de Caen
M. CORNU, Représentant la Jeune Chambre Économique
4) Personnalités choisies pour leur compétences sur proposition des étudiants, désignés par le Recteur
M. MAZEREAU Philippe, Instituteur
M. TILLARD, Secrétaire Départemental de la FEN
M. SAINT ELLIER, Conseiller Municipal
5) Membres avec voix consultative
M. JOUET, Représentant Conseil Régional
M. NOCTULLE, Directeur du CROUS
Mme CAUDERLIER, Agent Comptable du CROUS
6) Personnalités invitées par le Président
Mme le Docteur DOLLEY Directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive
Mme MORIN, Intendante Principale du CROUS
Mme SAULE, Responsable 2ème Sous-Direction CROUS
Mme OGIER, Assistante Sociale Chef au CROUS
M. TRANQUART, Coordonnateur des Restaurants
Mme BOUL, Représentant du Personnel Ouvrier
M. VILLERIO, Directeur de Résidence

* source procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 1986

Annexe 8

Décret N° 87-155 du 5 mars 1987 Relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires Publié au Journal Officiel du Dimanche 8 mars 1987

[...]

TITRE 1er

CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

Art 2 : Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires a pour mission d'aider les centres régionaux des œuvres universitaires définis à l'article 5 de la loi du 16 avril 1955 et de favoriser, dans les conditions prévues à l'article 4 de la même loi, l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants ou élèves des établissements visés aux articles L. 381-3 et L. 381-11 du code de la sécurité sociale.

Il est chargé :

1° D'effectuer ou de faire effectuer toutes études sur les besoins des étudiants, de provoquer la création des services propres à satisfaire ces besoins, dont la gestion sera assurée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

2° De contrôler la gestion des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

3° De seconder les initiatives et l'action des organismes qui poursuivent un but analogue ou complémentaires.

4° De s'associer aux travaux des réunions internationales auxquelles les pouvoirs publics l'inviteront à collaborer.

5° De proposer, par un rapport annuel au ministre chargé des universités, les mesures administratives et financières destinées à améliorer la qualité des prestations fournies par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires dans le respect de l'équilibre global de la gestion de ces établissements.

6° D'organiser l'accueil et le séjour en France des étudiants boursiers du Gouvernement français, d'États étrangers ou d'organismes internationaux, en faisant appel aux centres régionaux auxquels il assure les dotations financières pour la réalisation de ces missions.

7° De déterminer dans les conditions prévues à l'article 15 ci-dessous les catégories de personnes autres que les étudiants français et étrangers pouvant bénéficier des prestations et services fournis par les centres régionaux.

[...]

TITRE II

CENTRES REGIONAUX DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

Section 1

Organisation et fonctionnement

Art 14 : Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (C.R.O.U.S) sont des établissements publics à caractère administratif chargés de remplir une mission de service public à l'égard des usagers définis à l'article 15 ci-après. Les conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires proposent au conseil d'administration du centre national les modalités d'application du 2° de ce même article.

Ces centres sont placés sous la tutelle du ministre chargé des universités et fonctionnent au siège de chaque académie.

Ils assurent les prestations et les services propres à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, créent dans ce but des structures leur permettant d'adapter et de

diversifier les prestations qu'ils proposent aux usagers en tenant compte de leurs besoins et peuvent passer des conventions avec des organismes extérieurs de droit public ou privé pouvant apporter leur collaboration au fonctionnement des services du centre.

Les centres régionaux prennent en charge les étudiants étrangers boursiers qui leur sont confiés par le centre national et les aident à réussir leur insertion pédagogique, sociale et culturelle en France.

Art 15 : peuvent bénéficier des prestations et services fournis par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires :

1° Les étudiants français et étrangers régulièrement inscrits dans l'un des établissements ou sections d'établissements mentionnés aux articles L. 381-3 et L. 381-11 du code de la sécurité sociale, la carte d'étudiant délivrée par les établissements faisant foi ;

2° Les autres catégories de personnes déterminées par le conseil d'administration du centre national en application de l'article 4 de la loi du 16 avril 1955, dans la limite des capacités d'accueil, selon des modalités particulières tenant compte des coûts réels de fonctionnement de ces services et sur proposition des conseils d'administrations des centres régionaux.

Un arrêté conjoint du ministre chargé des universités, du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer et du ministre chargé du budget fixe les conditions selon laquelle les étudiants ou élèves ayant leur domicile ou résidence universitaire habituelle dans les départements ou territoires d'outre-mer, inscrits dans les établissements non visés aux articles L. 381-3 et L. 381-11 du code de la sécurité sociale et poursuivant en métropole un enseignement non dispensé dans le département ou le territoire de leur domicile ou résidence habituelle ou à proximité de celui-ci, peuvent bénéficier des prestations mentionnées à l'alinéa 1er du présent article.

Art 16 : Le conseil d'administration de chaque centre régional est présidé par le recteur, chancelier des universités, et comprend, en outre vingt-quatre membres :

a) Sept représentants de l'État choisis au sein des administrations régionales intéressés par les activités des centres régionaux, par le préfet, commissaire de la République de la région dans laquelle se situe son siège, sur proposition du recteur d'académie ;

b) Sept représentants élus des étudiants

c) Trois représentants des personnels, dont deux représentent les personnels ouvriers et un les personnels administratifs, sur proposition des organisations syndicales représentatives dans le ressort du centre, cette représentativité étant appréciée par le recteur, au vu des résultats aux commissions administratives paritaires dans l'académie ;

d) Deux présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur dont l'un peut être directeur d'établissement privé, désignés par le recteur d'académie ;

e) Quatre personnalités désignées en raison de leur compétence par le recteur d'académie ;

f) Un représentant de la région dans laquelle se situe le siège du centre.

Deux des personnalités mentionnées au e ci-dessus sont choisies dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections prévues à l'article 17 ci-après sur une liste présentée par les étudiants siégeant au conseil d'administration du centre régional, chaque élu pouvant présenter un nom. A défaut de présentation de cette liste dans le délai mentionné, le recteur peut choisir même en dehors de cette liste des personnalités de son choix.

Dans le cas où le ressort du centre régional recouvre plusieurs régions, le représentant de la région au sein du conseil d'administration est désigné successivement pour une durée d'un an par chacune des régions concernées.

En cas d'empêchement, chaque administrateur peut donner procuration à un autre

membre du conseil. Aucun membre du conseil ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le directeur du centre régional, l'agent comptable et, le cas échéant, les directeurs des centres locaux assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative. Le président du conseil d'administration peut inviter à participer à la séance toute personne dont l'audition lui paraît utile.

En cas de partage égal de voix, le président a voix prépondérante.

Art 17 : Les élections au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires ont lieu une année universitaire sur deux.

Elles sont organisées par le recteur qui fixe la date du scrutin, convoque les collèges électoraux, et fait procéder aux opérations selon les modalités définies par le ministre chargé des universités. Elles entraînent le renouvellement des mandats de tous les administrateurs.

Les élections ont lieu à la représentation proportionnelle et au plus fort reste. Sont électeurs et éligibles les étudiants du ressort du centre régional des œuvres universitaires et scolaires répondant aux conditions prévues au 1^o du premier alinéa de l'article 15 du présent décret. Les listes doivent comporter un nombre de candidats égal au moins au nombre de sièges à pourvoir et au plus au double du nombre de ces sièges. Le panachage et le vote préférentiel sont interdits. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de chaque liste.

Les arrêtés du recteur nommant les administrateurs du nouveau conseil mettent fin au mandat des administrateurs sortant et déterminent la date d'entrée en fonction des nouveaux administrateurs. Le mandat des administrateurs est renouvelable.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit et notamment pour perte de qualité au titre de laquelle ils siègent, les administrateurs sont remplacés dans un délai de trois mois. Les administrateurs élus sont remplacés immédiatement par le premier candidat suivant dans la même liste. Les nouveaux membres siègent au conseil jusqu'à la date où aurait cessé normalement le mandat de ceux qu'ils représentent. Il en est de même en cas de nouvelles élections consécutives à une annulation.

[...]

Art 22 : Les conseils d'administration des centres régionaux peuvent proposer la création, dans les villes universitaires de leur ressort, de centres locaux qui sont créés par le ministre chargé des universités et fonctionnent sous la forme de section du centre régional. Des régies d'avances et de recettes peuvent être instituées dans chaque centre local.

Certains centre locaux peuvent être autorisé par arrêté pris par le ministre en charge des universités, sur proposition du directeur du Centre National, à disposer d'un budget propre intégré dans le budget du centre régional dont ils relèvent et soumis préalablement pour avis au comité consultatif du centre local. L'exécution de ce budget est assuré par un ordonnateur secondaire désigné par le directeur du centre régional et, si besoin est, par un comptable subordonné à un agent comptable du centre régional et nommé par arrêté conjoint du ministre chargé des universités et du ministre du budget.

Les centre locaux sont dirigés par un directeur nommés dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 20 pour les directeurs de centre régional. Il agit par délégation du directeur du centre régional. Il est assisté d'un comité consultatif dont la présidence est assurée par le recteur, chancelier des universités, ou son représentant. Le recteur fixe la composition du comité qui comprend des représentants de l'administration, des représentants des étudiants et des personnels, des représentants des collectivités territoriales et des personnalités extérieures.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006065847&dateTexte=20081125>

Annexe 9 : Liste des élus Conseil d'Administration 1990

Président du Conseil d'Administration
Mme le Recteur JM PARLY
Représentants de l'État
M. CABANNES (DR TRAV et EMPLOI)
M. BRISSET (Responsable Sports DRJS)
M. DUBOURG (Direction des Études au SGAR)
M. GOULEY (Inspecteur Principal DRASS)
M. MARAIS (DRAC)
Mme MUSILLIER (Inspecteur Principal TRESOR)
M. ROUX (DR Équipement)
Représentants des étudiants
M. DELANNOY (UNEF-ID)
M. EL WASSOULI (UNEF-ID)
M. HOULETTE (UNEF-ID)
Mlle JUILLARD (UNEF-ID)
M. DOLIGET (UNI)
M. FERET (CELF-MIEU)
M. FERRETTE (ACE-UNEF)
Représentants des personnels
M. LEMONNIER (FEN)
Mme BOUL (CGT)
M. ROBLIN (FEN)
Présidents et Directeurs d'Établissements d'Enseignement Supérieur
M. ROBBA (Président de l'Université)
M. ZVENIGOROSKY (Directeur IUT)
Personnalités
Mme ALLAIRE (Maire-Adjoint Ville de Caen)
M. CAUVIN (Député, Vice-Président Communauté Urbaine Cherbourg)
Mlle DUCOIN (Institutrice)
M. GUYOMARD (Vice-Président Comité Économique et Social Basse-Normandie)
Représentant de la Région
M. MIETTE (Conseiller Régional)
Membres avec voix consultative
M. NOCTULLE, Directeur du CROUS
Mme CAUDERLIER, Agent Comptable du CROUS
Personnalités invitées
Mme le Docteur DOLLEY, Conseiller Technique du Recteur

Mme BEE, Division Enseignement Supérieur Rectorat
Mme MORIN, Gestionnaire Principale CROUS
Mme SAULE, Responsable 2ème Sous-Division CROUS
Mme HARAR, Assistante Sociale Chef CROUS
M. TRANQUART, Représente les Directeurs de Restaurants
M. VILLERIO, Représente les Directeurs de Résidences

* source procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 1990

Annexe 10 : Population étudiante à l'Université de Caen par UFR (1989-1990)

Droit	SEG	AES	Lettres	Sciences	Ingénieur	STAPS	IUT	Médecine	Pharmacie	Total
2132	1821	1088	7880	3388	337	745	1184	1639	690	20904

* source Note d'Information AG N°14 du 22 juin 1990

Annexe 11 : Statistiques d'hébergement par villes universitaires de l'Académie de Caen (1991-1992)

Villes universitaires	Nombre de lits pour célibataires					
	Cités universitaires	Réservations HLM	Locat. HLM / autres	Foyers agréés	Nouvelles Résidences	TOTAL
CAEN	2332	10	40		306	2668
HEROUVILLE	814					814
ALENCON				175		175
TOTAL	3146	10	40	175	306	3677
Villes universitaires	Nombre de lits pour jeunes ménages					CAPACITE TOTALE
	Cités universitaires	Réservations HLM	Locat. HLM / autres	Nouvelles résidences	TOTAL	
CAEN		362		112	474	3162
HEROUVILLE					0	814
ALENCON						175
TOTAL	0	362	0	112	474	4151

* source Circulaire GB/MD N°10 du 13 avril 1992

Annexe 12 : Nombre d'étudiants inscrit au Régime Étudiants de Sécurité Sociale (RESS) Caen

1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
36 712	37 847	38 985	38 457	37 598
+ 9,34 %	+ 3,09 %	+ 3,01 %	- 1,35 %	- 2,23 %

* source Budget 1997

Annexe 13 : Budget Direction du Service Informatique depuis 1994 (création) à 2000

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Budget DSI (Francs)	332.431,72	389.626,63	355.968,05	398.040,33	497.411,41	519.417,1	484.045,83

* source Comptes Financiers 1994 à 2000

Annexe 14 : Capacité d'accueil des structures de restauration en 2004

	Capacité en places
CAFETERIAS	
Brasserie Intermède	120
Cafétéria Sup'Europe	70
CHU	112
IAE	70
IUT	70
La Parenthèse	120
Maison de l'Étudiant	50
Sciences I (Campus 2)	72
Sciences II (Campus 2)	50
RESTAURANTS	
RU A	970
RU B	1453
RU C	866
RU D	988
La Passerelle	520
Le Bacot	250
RU Campus 3	200
Total (année 2004) :	5981

* source Budget 2004

Annexe 15 : Tableau d'évolution du prix du ticket RU, des loyers, et du SLEE/SET

Année	Prix ticket RU			Loyers cités et résidences		SLEE/SET – Emplois et stages	
	Prix étudiant	Dotation État	Prix total	1 lit	2 lits	Emplois fournis	Stages fournis
1975-1976	3,30 F	3,30 F	6,60 F	200 F	276 F	571	398
1976-1977	3,50 F	3,50 F	7,00 F	213 F	310 F	905	205
1977-1978	4,00 F	4,00 F	8,00 F	284 F	374 F	1162	28
1978-1979	4,40 F	4,40 F	8,80 F	250 F	345 F	778	12
1979-1980	5,00 F	5,00 F	10,00 F	360 F	496 F	645	12
1980-1981	5,60 F	5,60 F	11,20 F	360 F	496 F	794	0
1981-1982	6,25 F	6,25 F	12,40 F	380 F	538 F	675	2
1982-1983	8,00 F	6,75 F	14,75 F	402 F	584 F	794	0
1983-1984	8,50 F	6,75 F	15,25 F	434 F	632 F	643	0
1984-1985	8,80 F	6,75 F	15,55 F	460 F	670 F	613	(2)
1985-1986	9,00 F	6,75 F	15,75 F	478 F		630	
1986-1987	9,30 F	6,75 F	16,05 F	492 F		670	
1987-1988	9,30 F	6,75 F	16,05 F	550 F	(1)	718	
1988-1989	9,90 F	6,75 F	16,65 F	566 F		718	
1989-1990	10,50 F	7,40 F	17,90 F			620	
1990-1991	11,50 F	7,40 F	18,90 F			763	
1991-1992	12,00 F	7,40 F	19,40 F			618	
1992-1993	12,30 F	7,40 F	19,70 F			779	
1993-1994	12,70 F	7,40 F	20,10 F			687	
1994-1995	13,20 F	7,40 F	20,60 F				
1995-1996	13,20 F	8,91 F	22,11 F			492	
1996-1997		8,91 F				596	
1997-1998	14,10 F	9,20 F	23,30 F			751	
1998-1999		9,20 F					

(1) à compter de 1988 jusqu'en 2004, les loyers sont élaborés en prenant le prix d'un lit, et en le multipliant par le nombre de lits dans le logement

(2) à compter de 1984-1985, le SLEE est réformé en SET et ne fournit plus que des emplois temporaires, de courte durée aux étudiants


* provient de l'ensemble du corpus archivistique

Annexe 16 : Répartition budget CROUS de Caen en Franc (F) de 1976 à 2001, en trois tableaux


		1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
D E P E N S E S	Achat produits Restauration	5 442 408 F	6 377 060 F	7 032 000 F	7 830 000 F	8 535 000 F	8 979 600 F	8 954 950 F		11 036 600 F
	Salaires Personnel Ouvrier et Contractuels	5 309 400 F	6 138 319 F	6 753 172 F	7 459 732 F	8 651 572 F	9 724 728 F	11 197 235 F		21 216 437 F
	Traitements (Personnels Administratifs)	2 118 217 F	2 393 678 F	2 770 725 F	3 054 605 F	3 291 010 F	3 778 709 F	4 345 904 F	6 387 340 F	6 874 268 F
	Cotisations sociales (Sécurité Sociale)	2 153 143 F	2 589 963 F	2 860 145 F	3 364 690 F	3 913 656 F	4 415 176 F	5 080 400 F		
	Impôts et taxes	256 197 F	308 704 F	347 164 F	397 516 F	449 799 F	616 260 F	734 784 F		
	Loyers, charges locatives et travaux	1 481 348 F	1 757 532 F	2 110 260 F	2 300 328 F	2 624 360 F	3 647 808 F	3 924 880 F		3 622 500 F
	Fournitures et charges Courantes	3 108 572 F	3 791 920 F	4 310 150 F	4 714 600 F	4 968 145 F	7 193 767 F	8 273 525 F	40 000 F	9 018 500 F
	FSU, restaurants agréés, étudiants étrangers	1 419 500 F	1 190 400 F	1 294 400 F	1 797 600 F	1 461 600 F	1 959 110 F	1 957 270 F		2 888 650 F
	Provision hausse salaires	864 530 F	545 213 F	431 070 F	819 505 F	992 610 F	1 129 490 F	1 848 870 F		inclus dans salaires

R E C E T T E S	Activités culturelles	93 400 F	92 000 F	69 500 F	79 500 F	75 500 F	72 000 F	75 000 F	90 400 F	106 000 F
	Logement (cités universitaires)	5 652 562 F	6 359 228 F	6 964 186 F	7 557 815 F	8 551 385 F	10 951 284 F	12 834 448 F		17 546 536 F
	Restauration	5 704 680 F	6 584 338 F	7 125 900 F	8 254 715 F	9 032 700 F	9 961 600 F	10 243 150 F		16 826 850 F
	Loyers HLM (résidences universitaires)	798 288 F	931 224 F	1 101 528 F	1 183 920 F	1 310 824 F	1 922 536 F	2 323 524 F		voir logement
	Bars, cafétérias	547 750 F	571 250 F	614 350 F	704 000 F	826 200 F	940 300 F	1 056 250 F		1 353 400 F
	Dotations CNOUS et Ministère	8 996 474 F	10 367 383 F	11 512 478 F	13 554 865 F	15 154 137 F	17 307 957 F	19 499 469 F	6 521 040 F	23 259 227 F
	Autres dotations	1 013 315 F	909 000 F	1 000 000 F	1 000 000 F	600 000 F	1 000 000 F	1 000 000 F		195 000 F

Budget du CROUS Caen sur l'année (Fonctionnement + Investissement)	22 953 369 F	28 028 071 F	28 740 340 F	32 727 626 F	35 793 496 F	42 393 857 F	47 341 557 F		58 709 253 F
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--	--------------

 Données issues du Compte Financier

 Données partielles

 Données issues du Budget Primitif

 Données absentes

* source Budgets 1976 à 2001

		1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
D E P E N S E S	Achat produits Restauration								16 939 431,12 F	18 109 974,79 F
	Salaires Personnel Ouvrier et Contractuels				24 083 186 F	25 104 774 F	25 770 203 F	27 711 557 F	21 744 457,55 F	22 504 738,33 F
	Traitements (Personnels Administratifs)								6 419 669,75 F	7 062 326,04 F
	Cotisations sociales (Sécurité Sociale)				7 412 516 F	7 617 634 F	7 760 845 F	8 364 048 F	9 066 978,16 F	9 389 901,5 F
	Impôts et taxes								1 695 590,27 F	1 797 074,58 F
	Loyers, charges locatives et travaux								15 081 608,22 F	18 081 815,59 F
	Fournitures et charges Courantes								11 897 018,29 F	13 172 549,78 F
	FSU, restaurants agréés, étudiants étrangers								3 353 291,4 F	1 293 449,76 F
	Provision hausse salaires								336 F	inclus dans « Salaires PG »

R E C E T E S	Activités culturelles								64 273 F	142 698 F
	Logement (cités universitaires)								29 684 810,54 F	34 222 790,86 F
	Restauration								23 222 559,56 F	25 613 790,09 F
	Loyers HLM (résidences universitaires)									
	Bars, cafétérias									
	Dotations CNOUS et Ministère								34 604 498,32 F	37 115 258,25 F
	Autres dotations								1 083 931,2 F	2 151 055,85 F

Budget du CROUS Caen sur l'année (Fonctionnement + Investissement)									95 954 215,55 F	103 931 882,87 F
---	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------	------------------

Données disparues

		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
D E P E N S E S	Achat produits Restauration	18 341 077,32 F	19 307 284,35 F	19 090 031,27 F	19 420 269,84 F	20 084 913,16 F	20 927 134,64 F	20 268 992,18 F	21 558 415,00 F
	Salaires Personnel Ouvrier et Contractuels	23 930 900,20 F	25 275 773,6 F	27 984 111,45 F	28 954 434,88 F	30 340 256,34 F	30 477 302,59 F	31 814 826,3 F	30 531 650,0 F
	Traitements (Personnels Administratifs)	7 381 809,10 F	7 738 102,92 F	8 557 745,85 F	8 696 699,2 F	8 912 242,24 F	9 092 216,23 F	9 190 795,22 F	9 753 398,00 F
	Cotisations sociales (Sécurité Sociale)	10 020 337,58 F	10 444 419,79 F	10 889 631,9 F	11 342 879,89 F	12 016 354,51 F	14 690 923,6 F	15 224 884,04 F	16 731 256,00 F
	Impôts et taxes	2 013 281,7 F	2 006 966,59 F	2 112 702,12 F	2 188 705,14 F	2 462 467,99 F	2 583 004,39 F	2 670 573,05 F	3 228 725,00 F
	Loyers, charges locatives et travaux	21 945 067,68 F	26 024 891,74 F	28 317 652,92 F	24 996 810,23 F	26 401 284,11 F	23 615 077,77 F	24 677 873,15 F	22 963 700,00 F
	Fournitures et charges Courantes	13 474 751,19 F	13 462 776,34 F	15 561 453,25 F	15 568 575,2 F	16 330 097,37 F	15 508 709,3 F	16 890 561,94 F	16 659 745,00 F
	FSU, restaurants agréés, étudiants étrangers	1 758 568,34 F	4 069 963,95 F	3 507 015,98 F	4 839 789,9 F	5 351 384,77 F	5 327 146,87 F	7 010 560,94 F	5 297 959,00 F
	Provision hausse salaires								

R E C E T E S	Activités culturelles	124 943 F	115 088 F	738 247,3 F	594 860 F	552 859 F	485 368,77 F	583 491,97 F	651 000,00 F
	Logement (cités universitaires)	40 760 295,40 F	45 506 251,5 F	45 248 519,99 F	49 834 053,22 F	52 502 954,68 F	49 130 184,48 F	48 906 975,63 F	51 894 480,00 F
	Restauration	26 798 707,40 F	28 295 291,23 F	30 199 393,95 F	31 295 819,91 F	32 752 493,66 F	33 759 457,87 F	34 079 159 F	38 236 873 F
	Loyers HLM (résidences universitaires)								
	Bars, cafétérias								
	Dotations CNOUS et Ministère	38 109 306,92 F	42 291 088,04 F	45 143 539,24 F	46 563 773,96 F	44 453 582,63 F	44 766 567,8 F	46 814 013,66 F	46 029 623,00 F
	Autres dotations	2 307 901,24 F	3 056 346,4 F	2 670 363,1 F	2 456 278,12 F	3 118 220,78 F	3 173 473,45 F	3 187 640,47 F	4 815 206,00 F

Budget du CROUS Caen sur l'année (Fonctionnement + Investissement)	112 700 628,04 F	128 015 343,24 F	134 716 925,01 F	144 104 192,44 F	161 081 539,44 F	152 082 074,75 F	163 049 032,37 F	166 452 873,00 F
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Annexe 17 : Répartition budget CROUS de Caen en Euro (€) de 2002 à 2018, en deux tableaux

* source Budgets 2003 à 2018

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
D E P E N S E S	Achat produits Restauration		2 833 333 €	3 090 093 €	3 192 891 €	3 302 153 €	2 584 905 €	3 079 662,85 €	3 136 642,64 €
	Masse Salariale (Personnel Ouvrier/Personnel Administratif/Personnel Contractuel)	7 944 982 €	8 345 248 €	8 202 014 €	8 898 779 €	10 793 210 €	10 046 725,17 €	10 375 216,96 €	10 656 106,37 €
	Loyers, charges locatives et travaux		3 504 478 €	3 696 688 €	3 697 155 €	4 417 192 €	4 275 132 €	3 998 804 €	3 807 070,68 €
	Fournitures et charges Courantes		2 719 606 €	2 588 739 €	2 479 543 €	3 097 980 €	8 634 979 €	8 507 940 €	3 168 676,97 €
	FSU / FNAU / ASA et bourses sur fonds propres		85 553 €	108 500 €	132 629 €	147 406 €	168 411 €	446 524 €	1 588 163 €

R E C E T T E S	Logement		7 917 689 €	8 760 597 €	9 039 485,5 €	9 432 757,34 €	9 719 757,07 €	9 922 251,99 €	10 128 194,98 €
	Restauration		5 587 135 €	5 817 327 €	5 661 645,02 €	5 906 093,83 €	5 646 405,45 €	5 855 138,10 €	6 042 687,01 €
	Dotations CNOUS et Ministère		7 477 442 €	8 117 615 €	7 459 376 €	8 535 361 €	7 752 416 €	7 530 664 €	8 360 573,05 €
	Autres dotations		529 421 €	768 739 €	1 094 051 €	1 086 839 €	49 648 €	43 840 €	60 075,06 €

Budget du CROUS Caen sur l'année (Fonctionnement + Investissement)		26 751 786 €	27 055 046 €	27 338 798 €	29 246 823 €	30 260 213 €	28 956 649 €	31 662 876 €
--	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Capacité d'Autofinancement (CAF)		734 468 €	717 294 €	709 410 €	-357 756 €	1 466 751,95 €	1 296 309,41 €	951 008,28 €
----------------------------------	--	-----------	-----------	-----------	------------	----------------	----------------	--------------

Données issues du Compte Financier

Données partielles

Données issues du Budget Primitif

Données absentes

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
D E P E N S E S	Achat produits Restauration	2 814 481,98 €	2 795 794,82 €	2 830 131,51 €	2 791 880,19 €	2 720 683,19 €	2 651 097,49 €	2 698 174,72 €	3 170 986,95 €	3 040 925 €
	Masse Salariale (Personnel Ouvrier/Personnel Administratif/Personnel Contractuel)	10 880 965,15 €	11 520 805,70 €	11 464 910,58 €	11 339 908,52 €	11 579 793,54 €	11 852 209,40 €	12 021 677,26 €	12 709 096,20 €	12 960 686 €
	Loyers, charges locatives et travaux	3 628 056,69 €	3 613 464,18 €	3 773 960,71 €	3 845 697,69 €	3 846 784,27 €	3 661 734,88 €	3 993 585,35 €	4 194 341 €	4 976 459 €
	Fournitures et charges Courantes	3 337 311,31 €	3 189 468,99 €	3 160 554,22 €	3 366 622,86 €	3 310 906,30 €	3 374 083,84 €	3 000 199,30 €	3 000 151 €	3 294 336 €
	FSU / FNAU / ASA et bourses sur fonds propres	3 191 946,10 €	5 720 253,28 €	5 170 490,12 €	5 035 868,35 €	3 489 759,90 €	3 768 818,75 €	4 320 008,87 €	3 030 235,15 €	3 193 221 €

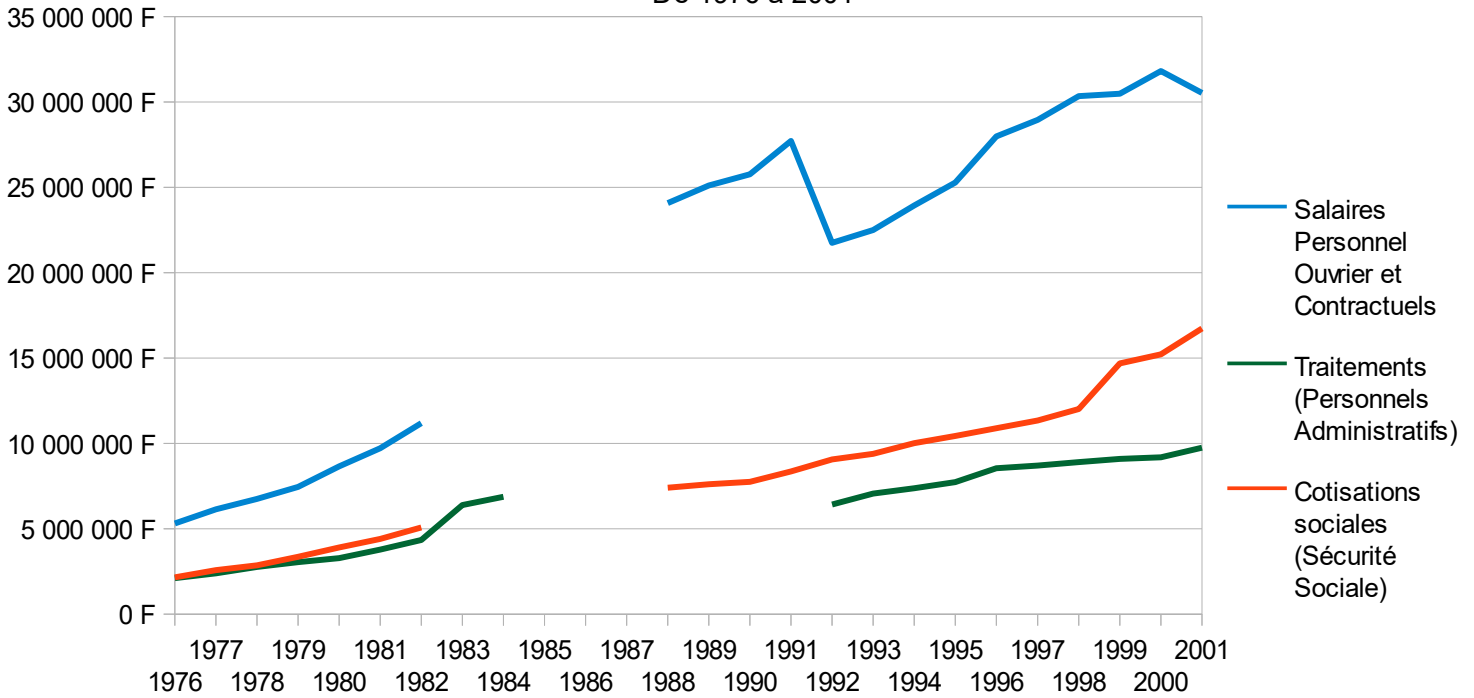
R E C E T T E S	Logement	10 099 491,40 €	10 517 447,69 €	10 991 277,99 €	11 223 383,23 €	11 583 595 €	11 483 537,96 €	11 642 713 €	12 271 420 €	12 346 006 €
	Restauration	5 695 927,49 €	5 789 630,17 €	5 787 866,22 €	5 628 134,92 €	5 881 409 €	5 614 363,43 €	5 888 424 €	6 286 599,29 €	6 360 034 €
	Dotations CNOUS et Ministère	9 060 607,93 €	9 949 730,21 €	7 951 356,72 €	8 157 287,03 €	9 829 580,44 €	6 219 183,99 €	6 124 618 €	6 308 358,08 €	5 658 881 €
	Autres dotations	902 502,13 €	3 198 448,40 €	3 197 480,54 €	3 368 919,70 €	3 431 403,93 €	3 671 528,84 €	3 926 180,99 €	3 071 531 €	3 702 634 €

Budget du CROUS Caen sur l'année (Fonctionnement + Investissement)	35 466 482,27 €	33 499 592,43 €	34 418 243,32 €	32 291 638,41 €	34 398 361,00 €	33 425 049,14 €	31 960 318,79 €	31 046 158 €	32 030 910 €
--	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	--------------	--------------

Capacité d'Autofinancement (CAF)	808 941,90 €	859 226,28 €	1 272 355,38 €	1 086 278,58 €	1 134 635,38 €	522 595,12 €	1 339 511,21 €	111 752 €	512 204 €
----------------------------------	--------------	--------------	----------------	----------------	----------------	--------------	----------------	-----------	-----------

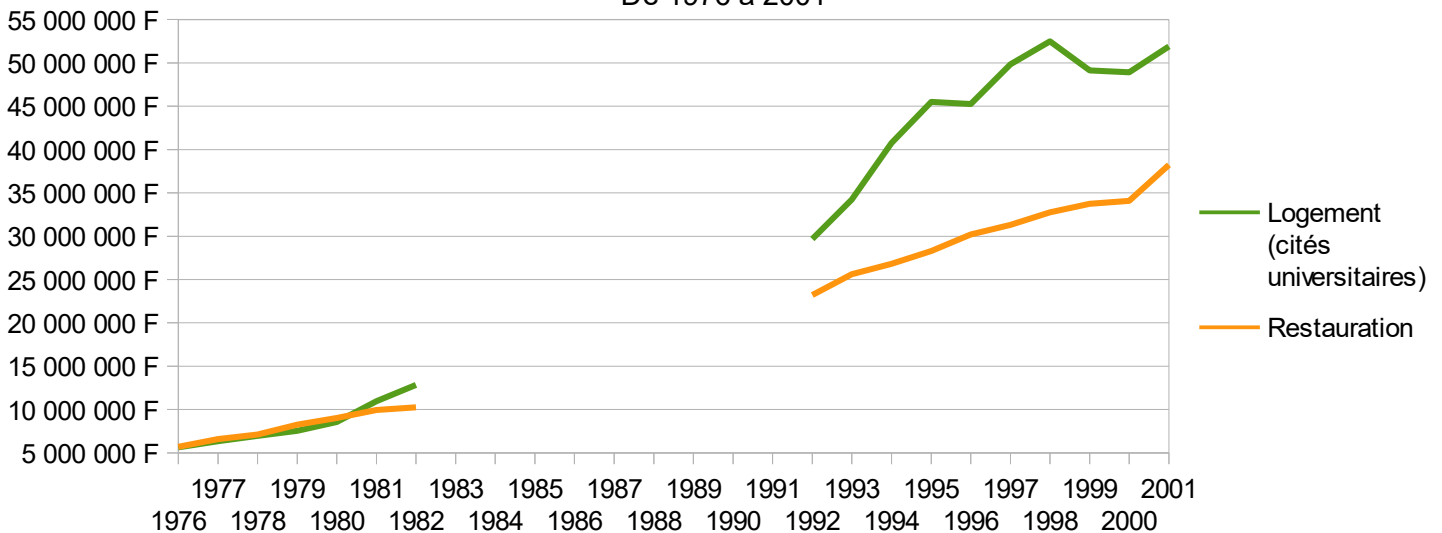
Annexe 18 : Masse salariale du CROUS de Caen

De 1976 à 2001



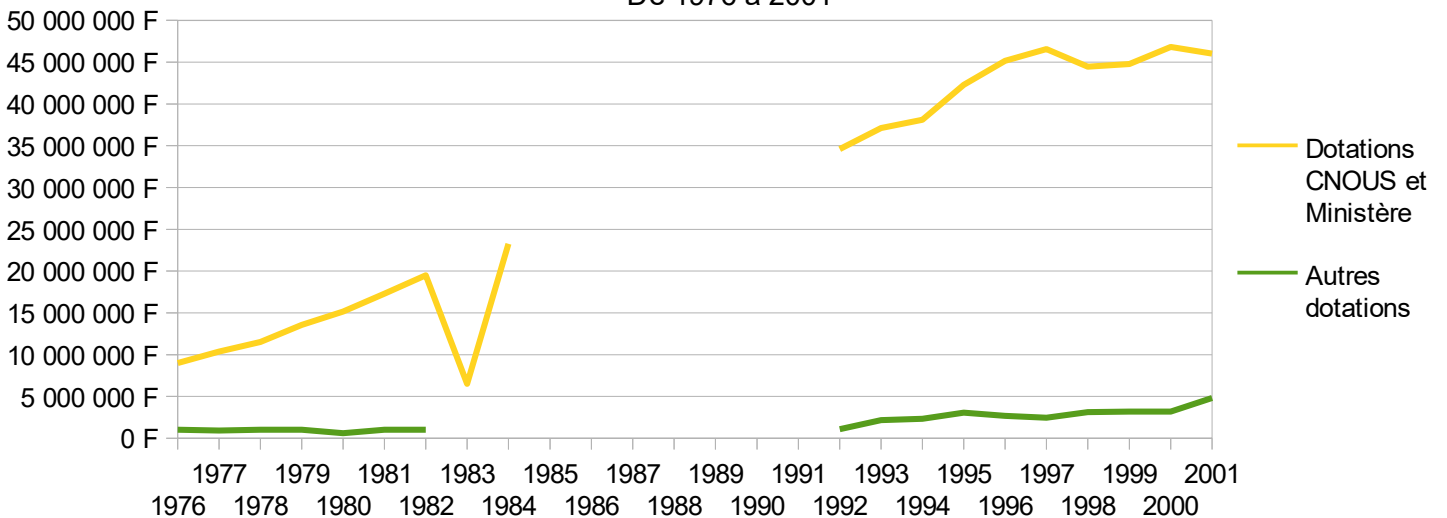
Annexe 19 : Recettes en hébergement et restauration

De 1976 à 2001

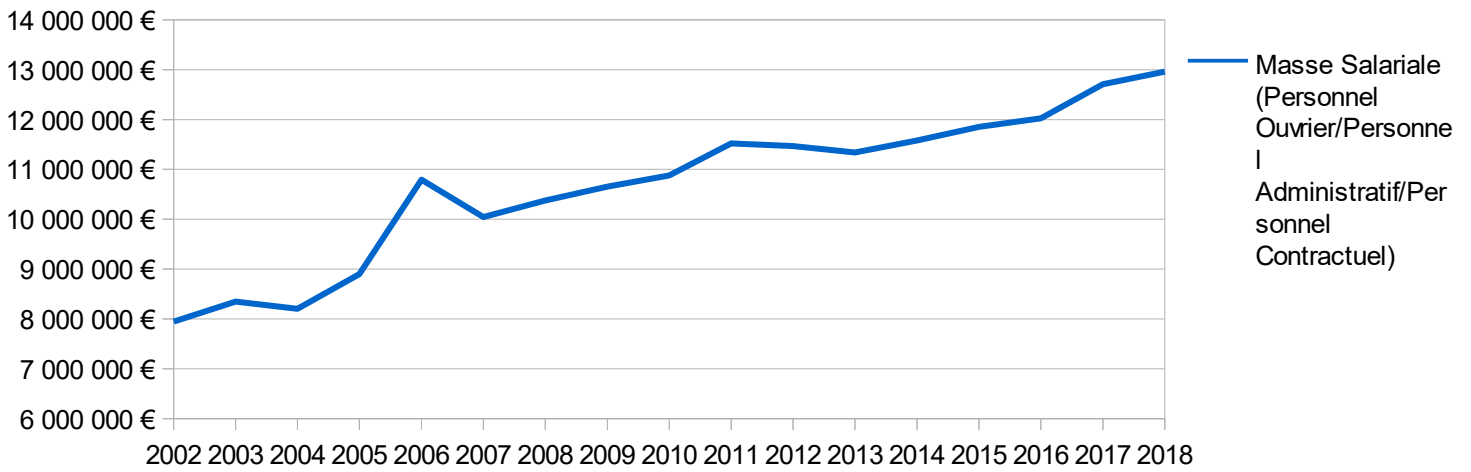


Annexe 20 : Dotations de l'Etat et des collectivités

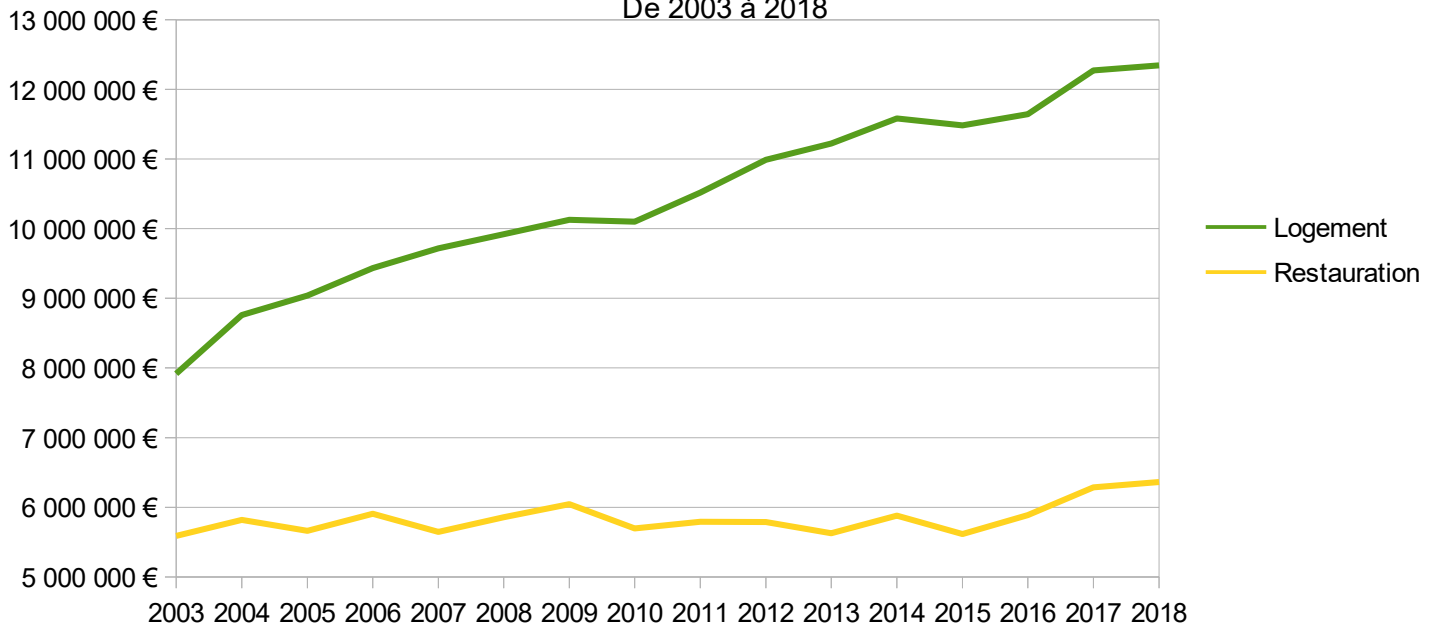
De 1976 à 2001



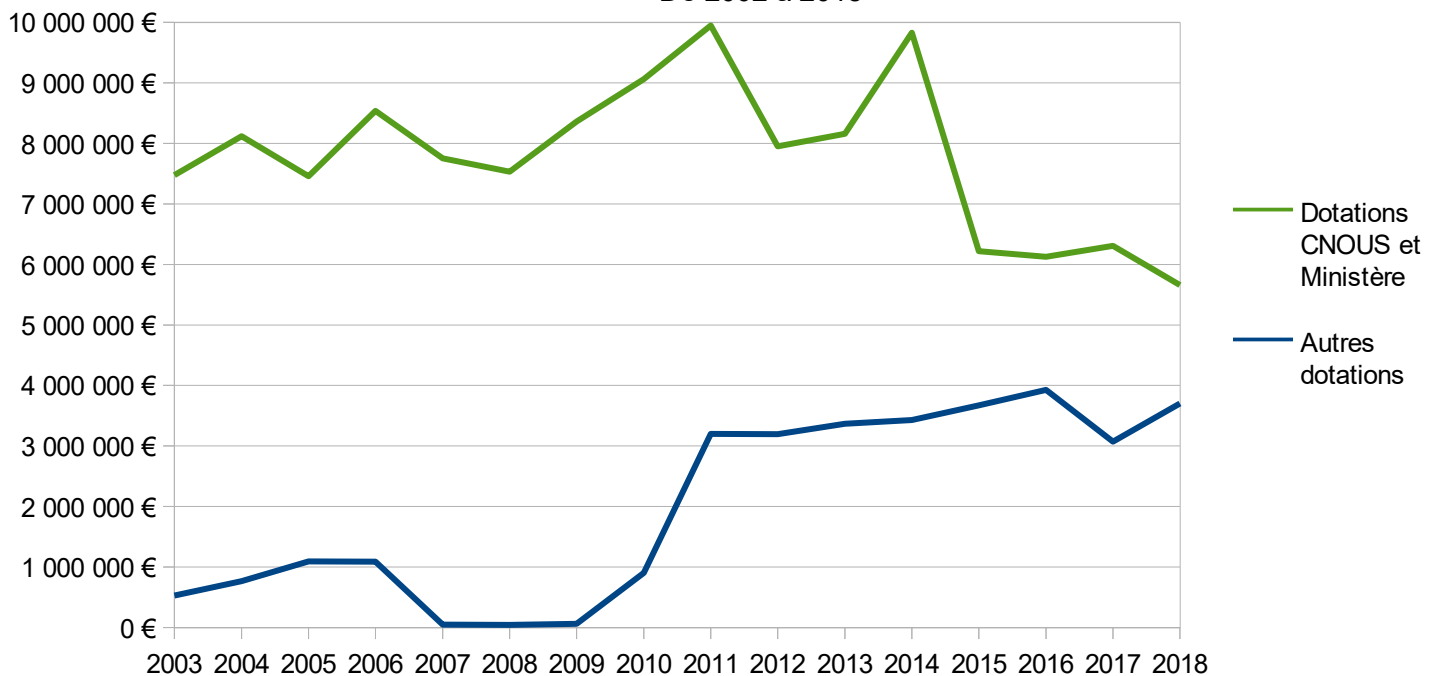
Annexe 21 : Masse salariale du CROUS de Caen
De 2002 à 2018



Annexe 22 : Recettes en hébergement et en restauration
De 2003 à 2018

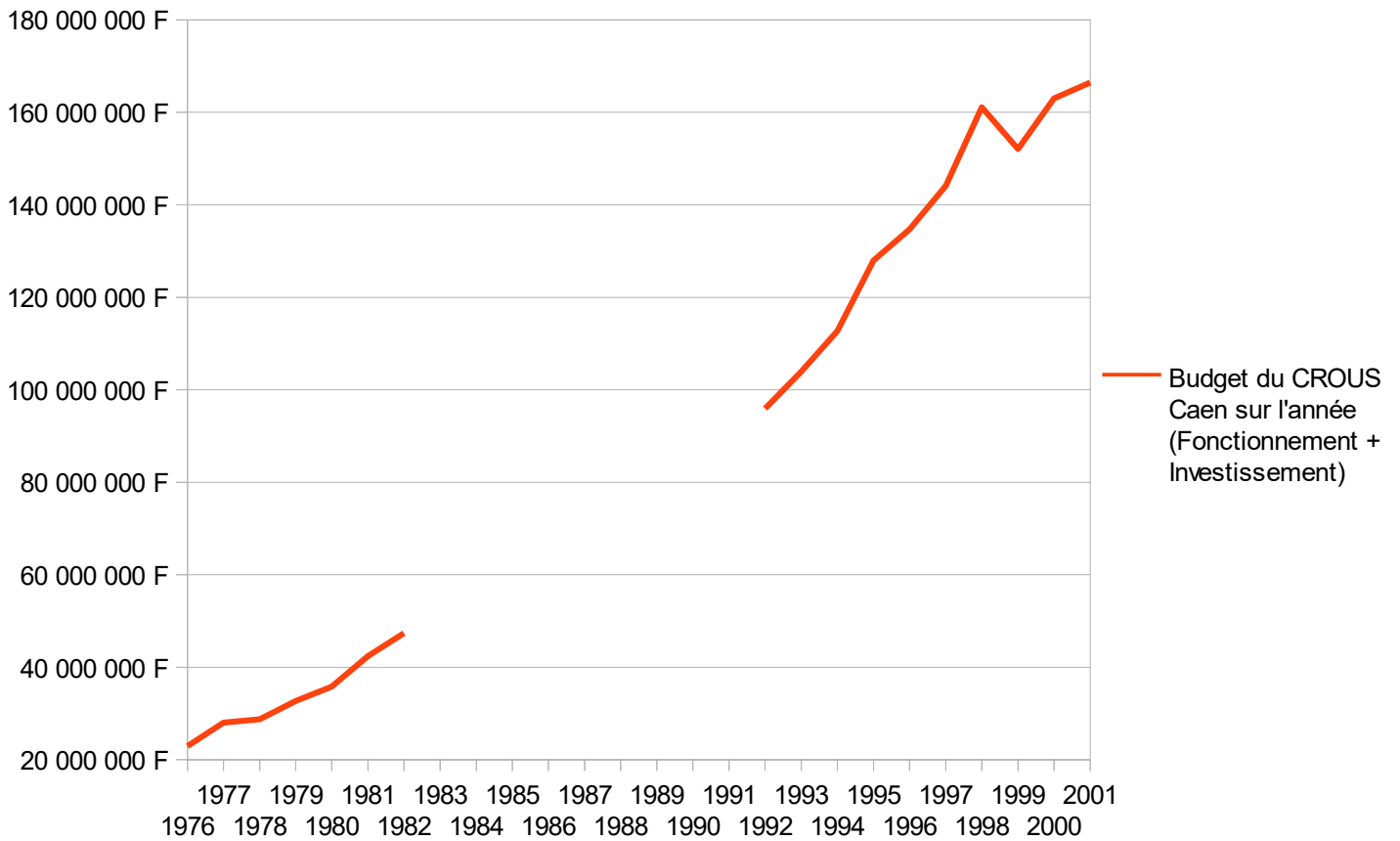


Annexe 23 : Dotations de l'Etat et des collectivités
De 2002 à 2018



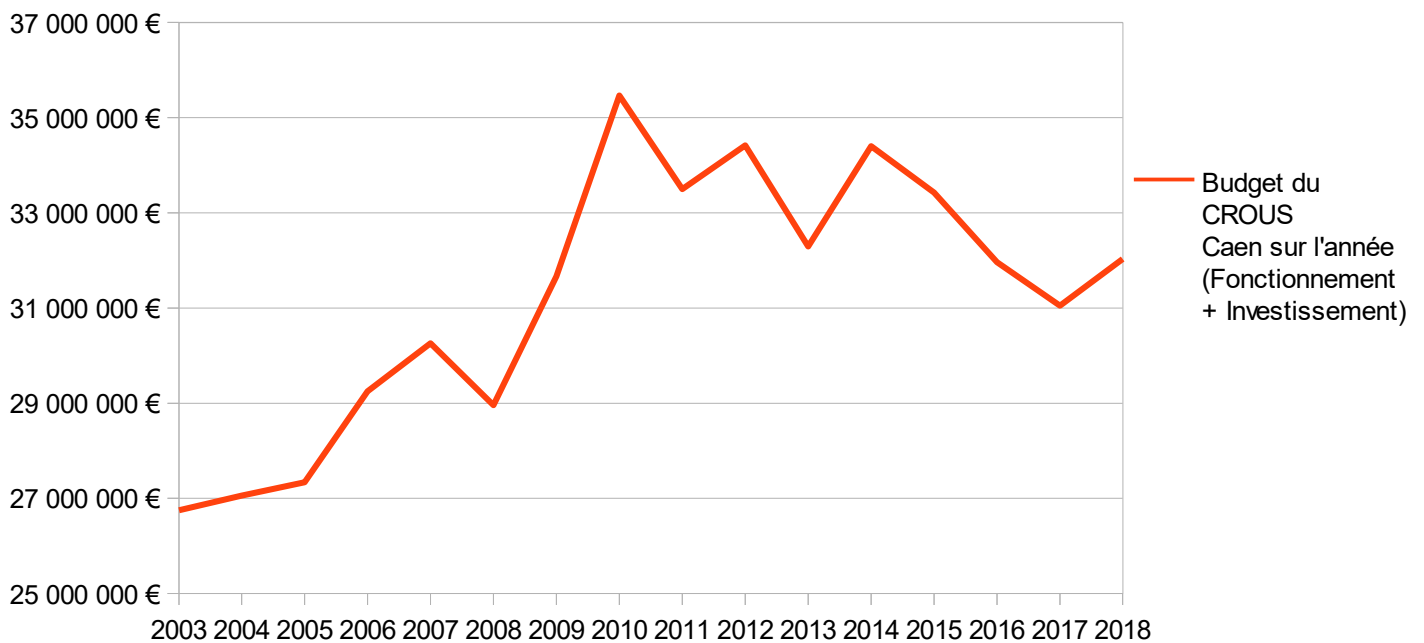
Annexe 24 : Budget du CROUS de Caen

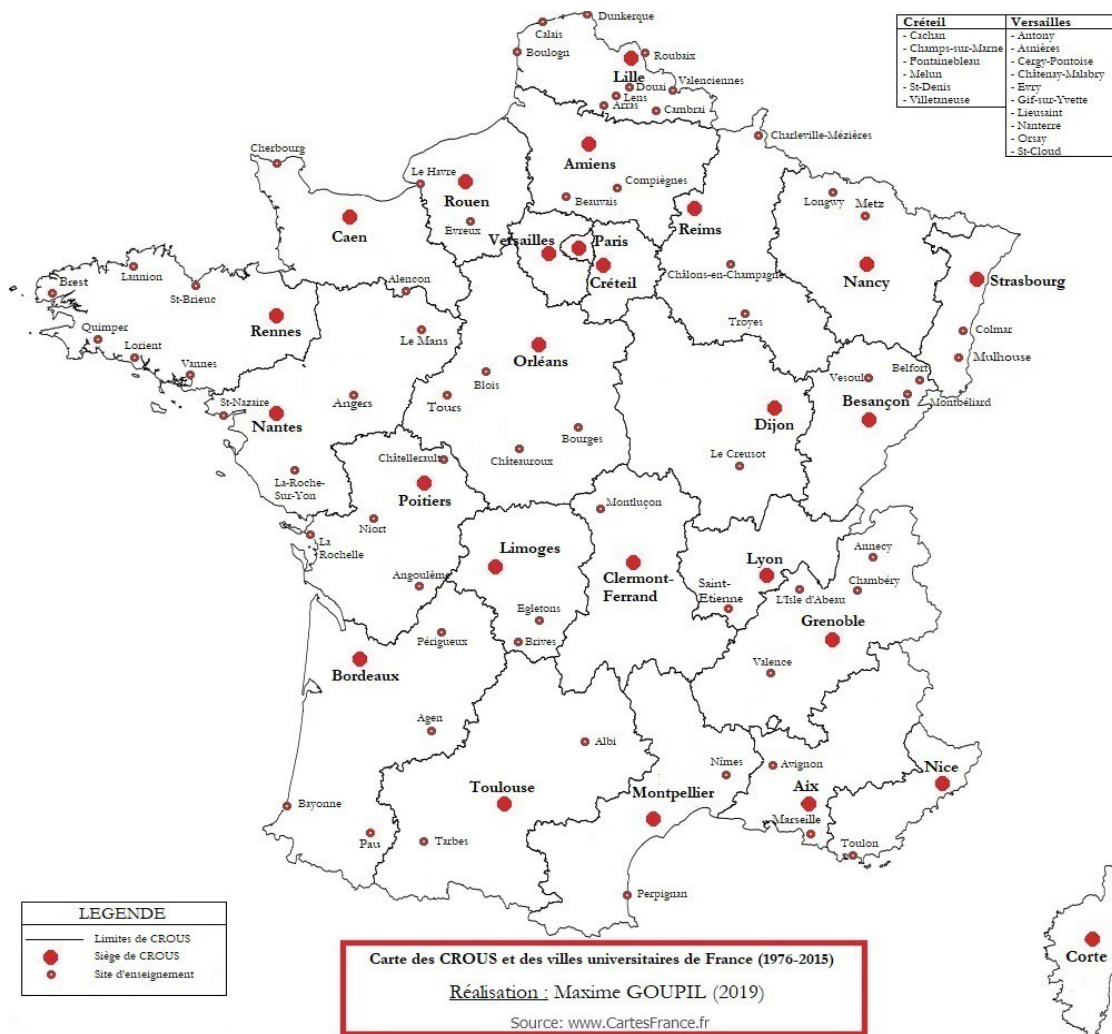
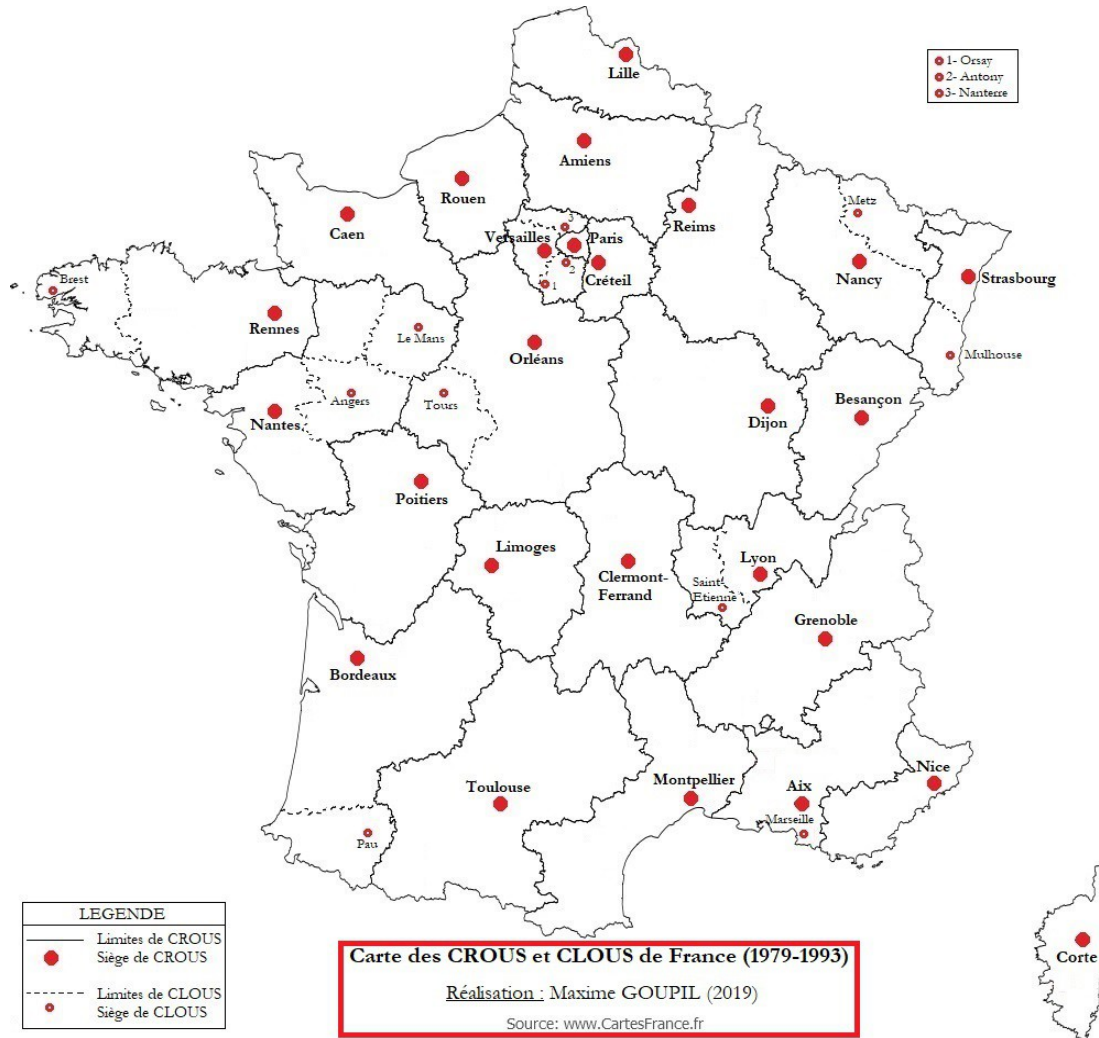
De 1976 à 2001

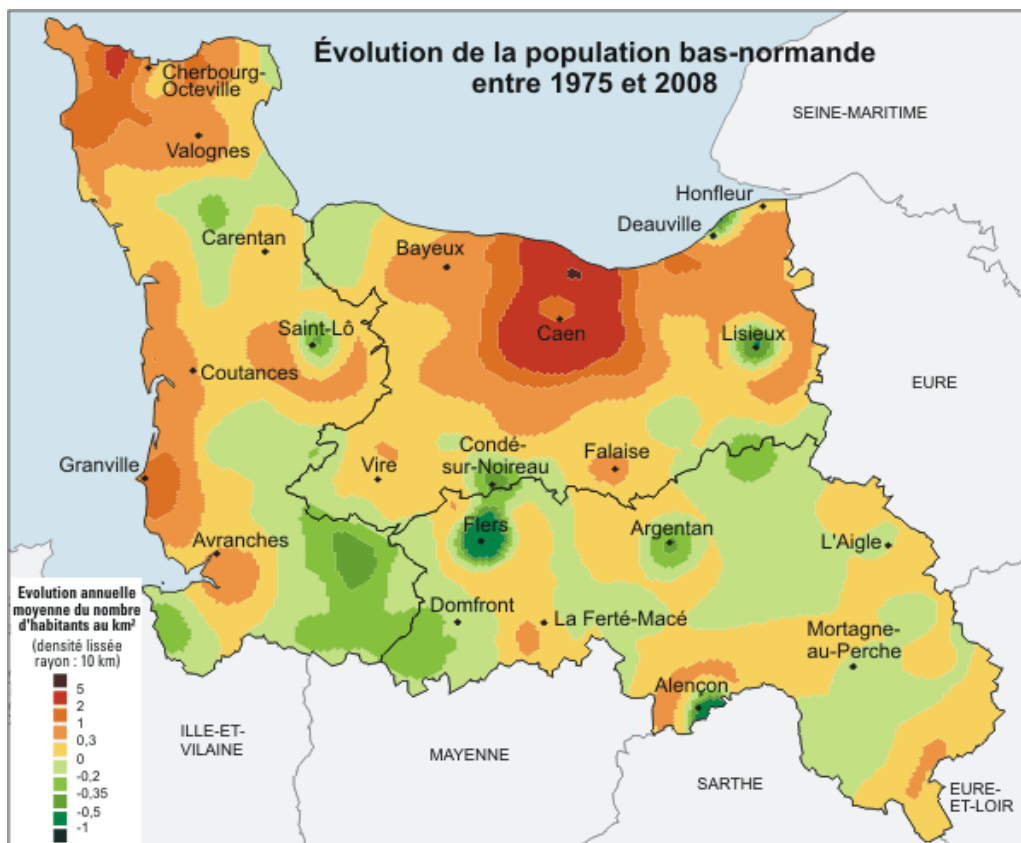
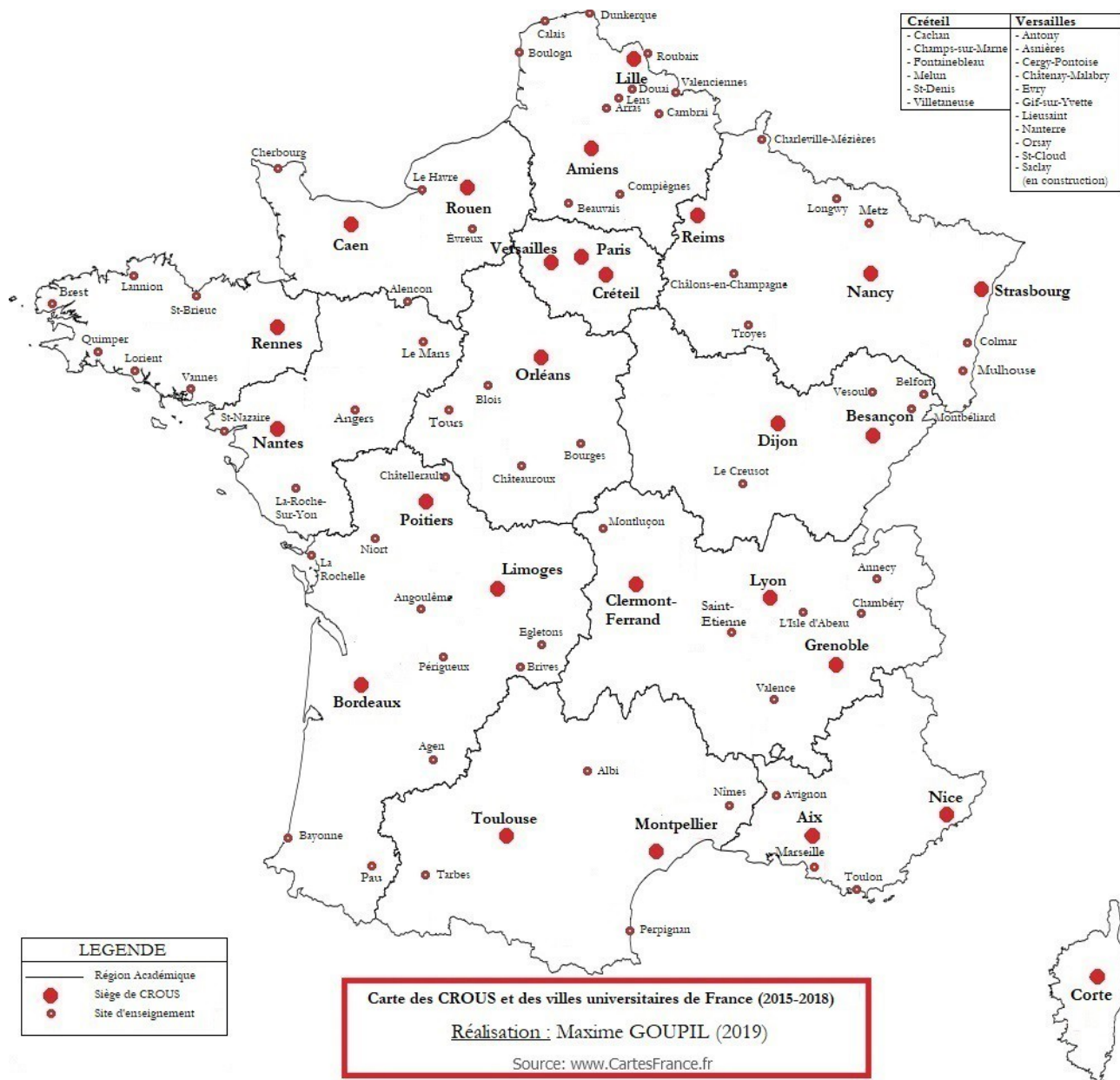


Annexe 25 : Budget du CROUS de Caen

De 2003 à 2018







Source : Insee, recensements de la population

© IGN - Insee Basse-Normandie 2012



1 – Bâtiment Administratif du CROUS de Caen en 1996

2 – Terrain de tennis et Bâtiment A Cité U Campus 1

3 – Bâtiment « Inter » Cité U Campus 1



4 et 5 – Chambre individuelle Cité U Campus 1 – Années 1990
6 – Cafétéria « L'intermède », Bâtiment R+1, aujourd'hui fermée



7 – Cuisines restaurant universitaire - 1997

8 – Guichet vente de tickets RU

9 – Salle de restauration RU B, étage

10



11

10 – Inauguration Maison de l'Étudiant Campus 1 - 1994

11 – Salle de Spectacle Maison de l'Étudiant

12 – Cafétéria « Sciences 2 », Campus 2



12

Cherbourg : l'université s'offre un restaurant

Conçu par Didier Besuelle et Lionel Salley, deux architectes cherbourgeois, le restaurant universitaire a été inauguré hier par René Garrec, président du conseil régional. Les élus ont notamment souligné l'importance de ce site qui accueille plusieurs centaines d'étudiants.

En fonction depuis la mi-octobre, le restaurant universitaire a été finalement inauguré hier en milieu d'après-midi. La manifestation, qui regroupait de nombreuses personnalités, s'est déroulée sous la présidence conjointe de René Garrec, président du conseil régional et Philippe Lucas, recteur d'académie. Après avoir coupé le ruban, les hôtes du nouveau restaurant ont visité les lieux. Le bâtiment a coûté environ 25 millions de francs. L'Etat, le conseil régional, le conseil général ainsi que la communauté urbaine ont largement participé à son financement. Le restaurant accueille quotidiennement six cents étudiants. Dans l'avenir, il pourra en accueillir le double.

Lionel Salley et Didier Besuelle, deux architectes cherbourgeois, ont mené de bout en bout ce dossier. Un an a été nécessaire à la construction de ce bâtiment. Avant, les étudiants allaient déjeuner au lycée Jean-François Millet. Le centre universitaire compte actuellement une école d'ingénieurs ainsi que quatre départements d'IUT. Un cinquième, le génie industriel et maintenance, sera ouvert en 1997. Ce qui permet aux responsables du site d'espérer le dépassement du cap des mille étudiants dans un délai rapide.

Un élément indispensable

« Il manquait un restaurant universitaire à ce site. C'est un élément important dans le po-

litique d'accueil. Avec cet établissement, l'objectif est atteint ». D'entrée, le recteur d'académie s'est réjoui de l'ouverture à la rentrée de ce restaurant qui scelle, à sa manière, l'avenir du centre universitaire octevillois. « C'est un site en devenir. Son identité est forte. A nous désormais de le faire fructifier », a affirmé Philippe Lucas, qui a profité de cette manifestation pour parler de l'observatoire lancé dernièrement.

« Il nous permet de suivre le parcours des étudiants et de les aider à construire leur avenir ». Bernard Cauvin s'est réjoui, quant à lui, du développement régulier du site universitaire. « Depuis 1989, nous inaugurons chaque année l'ouverture d'une nouvelle section, la mise en service d'un bâtiment ou l'entrée en fonction d'un laboratoire de recherches. Autant d'éléments qui nous permettent de doper véritablement le Nord-Cotentin », a expliqué le président de la communauté urbaine. « Nous avons la chance d'y associer un grand nombre de partenaires économiques. Dans l'avenir, il nous faudra continuer à densifier et à diversifier ce pôle d'enseignement supérieur ».

Revenant sur le restaurant, Bernard Cauvin a tenu à féliciter les deux concepteurs : « Ils ont effectué un travail remarquable ».

René Garrec a évoqué une idée qui lui est chère. Pour lui, l'aménagement du territoire passe par la culture et l'université. D'où l'importance du site octevillois. « Nous avons franchi une première étape avec INTECHIMER. Quand, en 1986, j'ai parlé pour la première fois de délocalisation, j'ai rencontré certaines difficultés... Les choses, depuis, se sont arrangées. Il est clair que le centre universitaire dépend de Caen et qu'il n'est pas question que cela change. Il est le fruit d'une collaboration très large encourageante pour l'avenir », a affirmé le président du conseil régional.

Dernier intervenant, le préfet de la Manche a parlé « d'exemplarité du projet » et de partena-



On reconnaît ici de gauche à droite, MM. Agulton, président du conseil général, Larssonneur, président de l'université de Caen, Lucas, recteur d'académie, Vieille, conseiller régional, Garrec, président du conseil régional et Cauvin, président de la CUC.

ses promesses mais elle a souvent fait plus en finançant des équipements non prévus au départ à l'exemple de la passerelle mise très récemment en service ».

Hubert LEMONNIER



Beaucoup de personnalités ont tenu à assister à l'inauguration du restaurant universitaire.

Le Plat du Jour



Calles Kilian, René Garrec, Bernard Cauvin et André Paysant ont visité le restaurant universitaire en fonction depuis la mi-octobre.

13



14

13 et 14 - Ouverture RU « Passerelle », Cherbourg, 1995
15 - Résidence Universitaire Jean Grémillon, Bâtiment D, Hérouville-Saint-Clair, 1993



16



17



16 – Travaux RU B, fin des années 1990
 17 – Travaux Bâtiment H Campus 1, 1991
 18 – « 3615 CROUS », 1995



18



19

19 – « Le Dépanneur », épicerie solidaire du RU B, fermé en 2013

20 – Service de repas RU B, 1997

21 – Émission de radio enregistrée dans la brasserie du RU B (à gauche S. LEMMONIER, directeur du restaurant, à droite J. FERNANDEZ, Directeur du CROUS de Caen)



20



21



22



23

24



22 à 25 – Résultats rénovation
Bâtiments Lebissey, 2015-2017

Vue cuisine collective, chambre
individuelle, hall d'entrée

Election des Représentants-Étudiants au Conseil d'Administration du C.R.O.U.S.

Tous les Étudiants inscrits en 1986/87 dans un Etablissement ou une section d'Etablissement ouvrant droit à la Sécurité Sociale Etudiante ont le droit de vote.

ILS DOIVENT VOTER

pour être associés, par l'intermédiaire de leurs élus, aux travaux du Conseil d'Administration du C.R.O.U.S., sur des thèmes tels que :

- Admission en résidence universitaire
- Admission en appartements H.L.M.
- Restaurants universitaires
- Service social
- Fonds de Solidarité Universitaire (F.S.U.)
- Accueil des étudiants étrangers
- Activités culturelles
- Emplois temporaires
- Organisation pour le Tourisme Universitaire (O.T.U.)

LE MARDI 7 AVRIL 1987

- à la résidence " Les Tilleuls ", pavillon H, de 7 h 30 à 10 heures ;
- à la résidence " Les Peupliers ", pavillon G, de 7 h 30 à 10 heures ;
- à la résidence de Lébeisy, bâtiment 1, de 7 heures à 10 heures ;
- à la résidence d'Hérouville, bâtiment 3, de 7 heures à 10 heures et de 18 heures à 20 h 45 ;
- au restaurant A, de 11 heures à 14 h 30 ;
- au restaurant B, de 11 heures à 14 heures et de 18 heures à 20 h 45 ;
- au restaurant C, de 11 heures à 14 heures et de 18 heures à 20 h 45 ;
- au restaurant D, de 11 heures à 14 heures et de 18 heures à 20 h 45 ;
- à la cafétéria du C.H.U., de 11 h 30 à 13 h 30 ;
- dans le hall des Amphithéâtres du C.H.U., de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- à l'Université : hall bâtiment Droit, de 10 heures à 13 heures ;
- à l'Université : hall bâtiment Sciences 1^{er} cycle, de 13 h 45 à 16 h 30 ;
- à l'Université : hall bâtiment des Lettres, de 13 h 45 à 16 h 30 ;
- à l'Université : salle C de l'U.F.R. des Sciences Pharmaceutiques, de 13 h 30 à 16 h 30.

Tous les Étudiants inscrits en 1986/87 dans un Etablissement ou une section d'Etablissement ouvrant droit à la Sécurité Sociale Etudiante ont le droit de vote.

- L'élection a lieu au scrutin de liste, sans rature, sans panachage, sans vote préférentiel, sans modification et à la représentation proportionnelle.
- Le vote est personnel. Toutefois, au moment de son vote, un étudiant peut aussi voter pour un, ou, au maximum, deux autres étudiants, en présentant sa carte d'étudiant ou l'attestation qui en tient lieu ainsi que celle (s) de ses camarades.
- Le contrôle du vote est effectué par perforation de la carte d'étudiant ou de l'attestation qui en tient lieu.



26

25 – Affiche élections étudiantes Conseil d'Administration 1987

26 – Corps d'image publicité OTU (Office du Tourisme Universitaire)

27 – Manifestation UNEF et FSU devant le Bâtiment Administratif (2000)



27



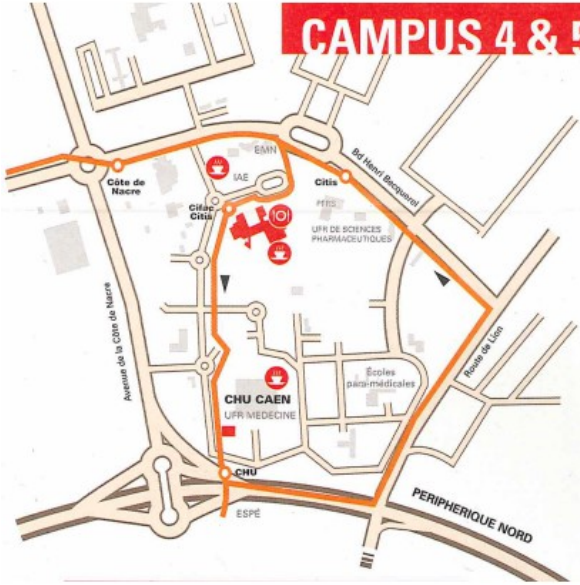
CAMPUS 1



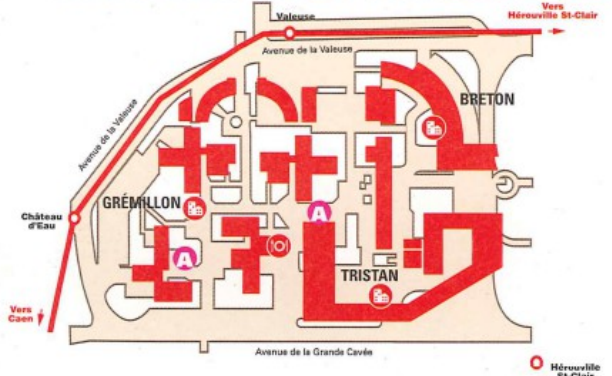
CAMPUS 2



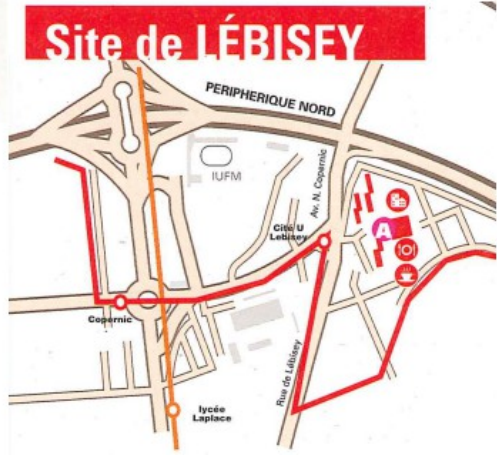
CAMPUS 4 & 5



Résidences HEROUVILLE



Site de LÉBISEY

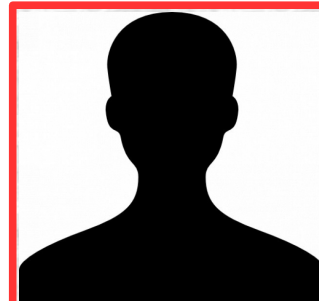




Mlle
GUIBE
1955-1958



M.
FROCHOT
1958-1963



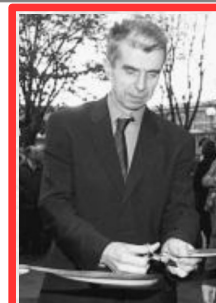
M.
CHANARD
1964-1967



M.
ALBERTI
1967-1968



M.
Roger MUSET
1968-1984



M.
Michel NOCTULLE
1985-1990



M.
Jacques FERNANDEZ
1990-2000



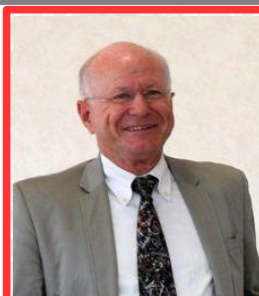
Mlle
Marcelle GERVAIS
2000-2001 (intérim)



M.
Manuel-Robert EDOUARD
2001-2008



Mlle
Marcelle GERVAIS
2008-2009 (intérim)



M.
Laurent LARRIEU
2009-2012



Mme
Virginie CATHERINE
2012-2018

Les 11 directeur-ices du CROUS de Caen
16 avril 1955 – 31 décembre 2018